



OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION
DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Lot 5 : Observation des Déchets Dangereux (DD)
et des filières REP**

RAPPORT FINAL D'ANALYSE DES DECHETS DANGEREUX ET DES FILIERES REP SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST EN 2019

TRIDENT SERVICE
15 allée des Sablières
78290 Croissy-sur-Seine

S.A.R.L. au capital de 30 000 €
RCS : St Malo 483 275 582
SIRET : 483 275 582 00037

Tél : +33 (0)9 70 59 01 01
Mail : contact@trident-service.com
www.trident-service.com



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Depuis la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, les Régions ont récupéré la compétence planification des déchets. A ce titre, les Régions sont compétentes pour élaborer leurs Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui s'appuient notamment sur les objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015.

Le PRPGD de la Région Grand Est a été approuvé par le Conseil régional le 17 octobre 2019 et pleinement intégré au SRADDET lors de son adoption le 14 février 2020. Dans ce plan, sont définis différents indicateurs de nature techniques, économiques et environnementaux. Le suivi de ces indicateurs permet chaque année de comparer la réalité de la situation régionale aux objectifs définis. Ainsi, un rapport sera rédigé chaque année et les résultats seront présentés à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La Région Grand Est a souhaité aller au-delà de la réglementation et impulser une dynamique forte autour de la question des déchets et de l'économie circulaire. Un Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale déchets et Economie Circulaire (CODREC) a notamment été signé avec l'ADEME afin de faciliter la mise en œuvre des orientations inscrites dans le plan.

De manière à suivre les différents indicateurs mis en place, la Région a eu la volonté de créer un observatoire des déchets balayant quatre catégories de déchets :

- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),
- Les Déchets d'Activités Économiques (DAE),
- Les déchets dangereux et les filières REP,
- Les déchets du BTP.

Cet observatoire permettra en effet de suivre l'évolution des indicateurs fixés, de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du PRPGD et de répondre à l'engagement pris auprès de l'ADEME dans le cadre du CODREC.

Dans le cadre d'un marché pluriannuel, Trident Service a été mandaté par la Région pour l'assister dans le développement de cet observatoire pour la collecte et l'analyse des données des Déchets Dangereux et des filières REP 2019, 2020, 2021 et 2022.

Les données présentées concernent les Déchets Dangereux et les filières REP pour l'année **2019**.

Le présent rapport décrit et analyse l'état de la gestion des déchets dangereux et des filières REP en 2019 sur la Région Grand Est et compare ces résultats à l'année 0 du PRPGD (année 2015).

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE GENERAL.....	5
1.1. DEFINITION DES DECHETS DANGEREUX ET TYPOLOGIES	5
1.2. OBJECTIFS ET INDICATEURS.....	6
2. METHODOLOGIE.....	7
2.1. OBSERVATION DES DECHETS DANGEREUX.....	8
2.2. OBSERVATION DES FILIERES REP	9
2.3. NATURE DES DECHETS DANGEREUX	10
2.4. MODES DE TRAITEMENT	12
3. OBSERVATIONS DES DECHETS DANGEREUX.....	14
3.1. QUANTITES PRODUITES EN REGION GRAND EST	14
3.1.1. LES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS (GROS PRODUCTEURS)	14
3.1.2. LES DECHETS DANGEREUX DIFFUS (PETITS PRODUCTEURS).....	34
3.2. FOCUS SUR CERTAINES TYPOLOGIES DE DECHETS	40
3.2.1. L'AMIANTE	40
3.2.2. LES VHU.....	55
3.2.3. LES TERRES POLLUEES	59
3.2.4. LES REFIOM ET REFIDI.....	66
3.2.5. LES DASRI.....	71
3.2.6. LES DEEE	75
3.3. FLUX TRANSFRONTALIERS ET INTER-REGIONAUX.....	78
3.3.1. LES FLUX INTER-REGIONAUX.....	79
3.3.2. FLUX TRANSFRONTALIERS.....	93
4. CONCLUSION DE L'OBSERVATION DES DECHETS DANGEREUX ET INDICATEURS	94
4.1. CONCLUSION GENERALE SUR LA PRODUCTION DES DECHETS	94
4.2. LES BILANS DE PRODUCTION ET INDICATEURS DE SUIVI.....	97
4.3. LES PRINCIPALES CARTOGRAPHIES	102
5. OBSERVATIONS DES FILIERES REP	108
5.1. ORGANISATION DU DISPOSITIF DE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR	108
5.2. LES FILIERES REP.....	110
5.2.1. LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS.....	110
5.2.2. LES PAPIERS GRAPHIQUES	112
5.2.3. DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS RAPPEL DES RESULTATS DMA.....	113
5.2.4. LES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)	121
5.2.5. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC).....	127
5.2.6. LES PNEUMATIQUES USAGES (PU).....	129



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.7.	LES DECHETS DE L'AGROFOURNITURE.....	134
5.2.8.	LES PILES ET ACCUMULATEURS (PA).....	136
5.2.9.	LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	144
5.2.10.	LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	153
5.2.11.	LES MEDICAMENTS NON UTILISES (MNU) DES MENAGES.....	157
5.2.12.	LES DASRI DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT	159
5.2.13.	LES GAZ FLUORES.....	163
5.2.14.	LES VHU	165
5.2.15.	LES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUE.....	169
5.2.16.	LES MOBIL-HOMES EN FIN DE VIE	170
5.2.17.	LES BOUTEILLES DE GAZ	171
5.2.18.	LES BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT.....	172
5.2.19.	SYNTHESE DES FILIERES REP.....	173
6.	<u>ANNEXES.....</u>	<u>179</u>
6.1.	TABLEAU DES DECHETS AMIANTES TRAITES SUR LA REGION GRAND EST PAR TYPOLOGIE ET INSTALLATION DE TRAITEMENT	179
6.2.	Liste des plateformes de transit, regroupement et de tri de déchets dangereux.....	187
6.3.	Liste des centres agréés VHU.....	189
6.4.	Liste des exports en provenance de la Région Grand-Est	193
6.5.	Liste des installations de traitements en Région Grand Est recevant des déchets en provenance d'autres régions ou de l'étranger.....	201
6.6.	Liste des installations de traitement par typologie de déchet	205
	<u>INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES</u>	<u>207</u>

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) réalisé en 2015 permet d'établir un premier état des lieux Régional de l'observation des Déchets Dangereux et des filières REP, de fixer des objectifs et d'établir des recommandations. Le présent rapport fait état de l'actualisation de ce diagnostic Régional sur la base des données disponibles pour l'année 2019 et de l'analyse de l'évolution des données au regard des objectifs du PRPGD.

1.1. Définition des déchets dangereux et typologies

D'après l'article R541-8 du code de l'environnement, les déchets dangereux contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Les déchets dangereux figurent sur la liste des déchets détaillés par l'article R541-7 et sont indiqués avec un astérisque à la suite du code à 6 chiffres associé.

La caractérisation du critère de dangerosité des déchets se fonde sur les mentions de danger du CLP. L'annexe III de la directive 2008/98/CE décrit les propriétés qui rendent le déchet dangereux :

Tableau 1 - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets

Propriété de danger	Description
Hp1	Explosif
Hp2	Comburant
Hp3	Inflammable
Hp4	Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires
Hp5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT) / Toxicité par aspiration
Hp6	Toxicité aiguë
Hp7	Cancérogène
Hp8	Corrosif
Hp9	Infectieux
Hp10	Toxique pour la reproduction
Hp11	Mutagène
Hp12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
Hp13	Sensibilisant
Hp14	Ecotoxique
Hp15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine

Les déchets présentant une teneur en dibenzo-p-dioxines et dibenzofuranes polychlorés (PCDD/PCDF), DDT (1,1,1-trichloro- 2,2-bis (4-chlorophényl) éthane), chlordane, hexachlorocyclohexanes (y compris le lindane), dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène, chlordécone, aldrine, pentachlorobenzène, mirex, toxaphène, hexabromobiphényle et/ou PCB excédant les limites de concentration indiquées à l'annexe IV du règlement (CE) no 850/2004 du Parlement européen et du Conseil (1) sont classés comme déchets dangereux.

Les déchets dangereux peuvent être produits en quantités diffuses (déchets dangereux issus de la consommation des ménages et assimilés, produits par les artisans ou commerçants) ou beaucoup plus importantes (industries spécialisées, installations de traitement de déchets). Les déchets diffus spécifiques (DDS) est le terme utilisé pour les déchets dangereux diffus issus des ménages et assimilés.

1.2. Objectifs et indicateurs

Le PRPGD fixe des objectifs et des indicateurs à suivre annuellement. Pour l'observation des déchets dangereux, les indicateurs et objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du PRPGD

REGLES SRADDET	Source	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Objectif 2025
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD	Evolution de la quantité de DD produits	%	813 000 t	Stabilisation des Déchets Dangereux au niveau de 2015 (soit 813 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2015)
R12 à R15	PRPGD	Evolution de la connaissance des Dechets dangereux dont diffus		NC	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD	Evolution du tri et collecte des Dechets dangereux diffus		NC	
R13 : Réduire la production de déchets	IT- Déchets	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs ayant des obligations déclaratives dans GEREP	t/an	692 000 t	
R13 : Réduire la production de déchets	IT- Déchets	Quantités de DDS	t/an	121 000 t / 10 011 t	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	IT- Déchets	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés		22 déchèteries publiques	- Maillage adéquat - 3 points de collecte/département - Suivi des tonnages
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	IT- Déchets	Nombre d'installations de traitement agréées de VHU		155 16 VHU / 1000 hab.	- Maillage adéquat - Suivi des tonnages
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	IT- Déchets	Quantités de DNDNI et de DD importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors Région	t/an	DD importés : 100700 t DD exportés : 81 000 t	
R12 à R15	PRPGD	Recensement des installations et capacités autorisées des DD, des huiles usagées, des DEEE, des piles et accumulateurs		fait	Actualisation des listes d'installations

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Le lot 5 a été créé par la Région Grand Est afin d'avoir un observatoire annuel sur les déchets dangereux et déchets des filières REP. La campagne de collecte des données 2019 est la première mise en œuvre par la Région Grand Est. La méthodologie présentée dans ce chapitre est celle développée pour cette première campagne, elle sera reproduite et consolidée lors des prochaines campagnes.

Le tableau ci-dessous présente les principales bases de données et interlocuteurs sollicités pour la partie déchets dangereux.

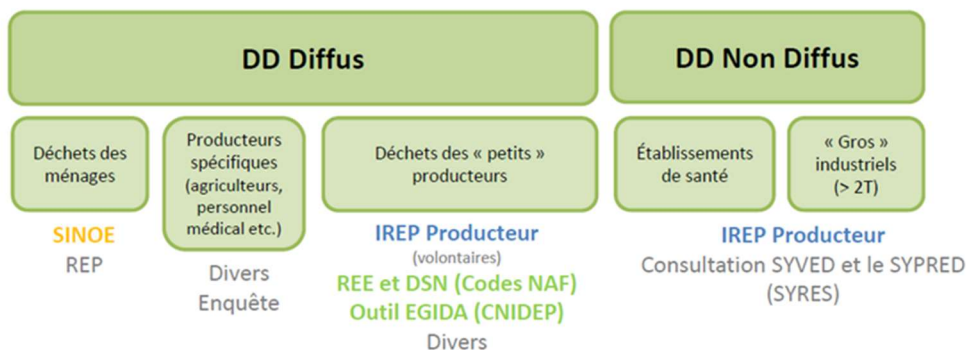


Figure 1 - Synthèse méthodologique de la collecte de données sur les déchets dangereux

Les données 2019 des filières REP ont été collectées via la transmission de données de la part de SYDEREP, de la collecte de données de l'association Rudologia, des données collectées par la Région, des rapports annuels mis à disposition des éco-organismes, et de retours directs des éco-organismes.

Une attention particulière est portée aux flux suivants :

- Amiante
- VHU
- Terres polluées
- DEEE
- REFIOM – REFIDI
- DASRI

Les données associées à ces flux ont fait l'objet d'une analyse à part entière. Elles sont constituées des données des filières REP et des données collectées via la base IREP. Des aménagements spécifiques ont été mis en œuvre pour les flux suivants :

- Amiante : enquête en direct auprès des exploitants d'installations de traitement des déchets amiantés,
- Terres polluées : les données collectées pour l'enquête BTP sont pris en comptes,

Les flux inter-Régionaux et les flux d'exportation et d'importation 2019 ont été estimés grâce aux données de la base IREP et des données transmises par le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD).

2.1. Observation des déchets dangereux

L'observation des Déchets Dangereux débute par une phase de recueil des données concernant la production et le traitement de ces déchets compilés dans plusieurs sources de données selon la typologie du déchets et/ou la typologie du producteur :

Typologie de déchets	Source des données	Détails	Date de mise à disposition
DD Non Diffus (gros producteurs)	IREP Eliminateur	Tonnage par installations	Décembre année N+1
	PNTTD	Tonnages imports/exports	Septembre année N+1
	Trackdéchets	Plateforme de saisie et suivi des BSD	A partir de 2022
DD Diffus (producteurs diffus)	BDREP (ADEME)	Déclaration volontaire de certains producteurs non soumis aux seuils	Novembre année N+1 (nécessite une convention)
	Outil EGIDA2 - CNIDEP	Quantités produites par les entreprises artisanales	Février N+1
	Région - Lycées	Quantités produites par les lycées de la région	N+1
	CHU	Questionnaire auprès des CHU	N+1
Amiante	IREP	Tonnage par installation de traitement	Décembre année N+1
	ITOM	Complétude données installations + déchèteries pro	Novembre année N+1
	Exploitant	Questionnaire (notamment pour les quantités de terres amiantées traitées)	N+1
	DREAL	Installations n'ayant pas déclaré sur GEREP ou ITOM	Fin de la phase de réception des bordereaux (dernier recours)
Terres polluées	IREP	Tonnage par installation de traitement	Décembre année N+1
	Enquête BTP - LOT 2	Validation et complétude des tonnages	Fin de la phase de réception des bordereaux
DEEE	IREP	Tonnages des gros producteurs	Décembre année N+1
	Eco-organismes + SYDEREP	Tonnage des filières ménagers et pro	Juin année N+1
VHU	IREP	Tonnages des gros producteurs	Décembre année N+1
	SYDEREP	Tonnages de la filière	Juin année N+1

2.2. Observation des filières REP

L'observation des Filières débute par une phase de recueil des données pour chacune des filières existantes auprès des éco-organismes, de l'ADEME (via la plateforme SYDEREP) ou auprès des organismes non agréés.

4 médias principaux sont disponibles pour récupérer les données :

- La matrice RUDOLOGIA : disponible pour un certain nombre de filière, l'association RUDOLOGIA a créé en relation avec les éco-organismes des matrices permettant de collecter données et indicateurs. Pour les données 2020, les éco-organismes concernés transmettront directement à la région les données pour fin septembre.
- Les bases de données SYDEREP pour environ 8 filières (dont VHU, emballages, DEEE, Pneus, etc.) disponibles normalement en juillet de l'année n+1 sur le site de SYDEREP.
- Les rapports annuels des éco-organismes : généralement disponibles sur leur site internet mais à l'échelle nationale.
- Pour certains éco-organismes qui ne figurent pas dans la matrice RUDOLOGIA, il est possible de créer un tableau pour collecter leurs données.

Filière	Eco-organisme	Sources de données	Date de mise à disposition
Piles & Accumulateurs	COREPILE	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
	SCRELEC	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
DEEE	ECOSYSTEM	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
	ECOLOGIC	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
VHU		SYDEREP	JUILLET N+2 (année paire)
Emballages ménagers	CITEO	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
Gaz fluorés		SYDEREP	JUILLET N+2
Médicament non utilisés	CYCLAMED	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Pneus usagés	ALIAPUR	SYDEREP + RA	JUILLET N+2
	FRP	SYDEREP + RA	JUILLET N+2
Papiers	CITEO	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
TLC	RE FASHION	MATRICE RUDOLOGIA + RA	SEPTEMBRE N+1
DASRI	DASTRI	MATRICE RUDOLOGIA + RA	SEPTEMBRE N+1
DDS	ECODDS	Portail de partage de données	JUIN N+1
DEA	ECO-MOBILIER	RA régional	JUIN N+1
	VALDELIA	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Produits de l'agrofourriture	ADIVALOR	RA + tableau personnalisé	JUIN N+1
Mobil-homes	ECOMH	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Panneaux photovoltaïques	PV CYCLE	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Produits pyrotechniques	APERPYRO	RA	JUIN N+1
Extincteurs (DDS)	ECOSYSTEM	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Bouteilles de gaz	CFBP	RA	JUIN N+1
	AFGC	RA	JUIN N+1
DBPS	APER	RA + SYDEREP	JUIN N+1

L'exploitation de la base GEREP- IREP nécessite de regrouper les différentes catégories de natures déchets selon des catégories plus larges. Les différentes opérations de traitement ont également fait l'objet d'une analyse afin de différencier les opérations relatives à de la valorisation, de l'élimination ou du regroupement.

2.3. Nature des déchets dangereux

N° chapitre	Chapitre	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
1	Déchets provenant de l'exploration et de l'exploitation des mines et des carrières ainsi que du traitement physique et chimique des minéraux	Boues et pâteux, Autres	6
2	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ainsi que de la préparation et de la transformation des aliments	Déchets agro-chimiques	1
3	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, de pâte à papier, de papier et de carton	Autres	6
4	Déchets provenant des industries du cuir, de la fourrure et du textile	Boues et pâteux, Solvants usés	4
5	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Boues et pâteux, Déchets liquides, Goudrons	15
6	Déchets des procédés de la chimie minérale	Boues et pâteux, déchets amiantés, Déchets liquides, Autres	29
7	Déchets des procédés de la chimie organique	Boues et pâteux, Eaux de lavage industriel, Solvants usés	60
8	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression	Boues et pâteux, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, Huiles usagées	17
9	Déchets provenant de l'industrie photographique	Déchets liquides, DEEE hors lampes	8
10	Déchets provenant de procédés thermiques	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Mâchefers, scories et cendres industrielles, Résidus d'incinération	69
11	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux, et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux	Résidus de traitement de surface	17
12	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	Boues et pâteux, Déchets liquides, Huiles usagées	13
13	Huiles et combustibles liquides usagés (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05 et 12)	Boues et pâteux, Déchets contenant des PCB, Déchets liquides, Huiles usagées, Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	34

Analyse des DD et Filières REP en 2019

N° chapitre	Chapitre	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
14	Déchets de solvants organiques, d'agents réfrigérants et propulseurs (sauf chapitres 07 et 08)	Boues et pâteux, Gaz chlorofluorocarbones, Solvants usés	5
15	Emballages et déchets d'emballages : absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs	Emballages souillés	3
16	Déchets non décrits ailleurs sur la liste	Accumulateurs au plomb, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de véhicules automobiles, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluorocarbones, Gaz industriel, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb), VHU	43
17	Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de construction, Goudrons, Terres polluées	16
18	Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)	DASRI	7
19	Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel	Boues et pâteux, Déchets de traitement physico-chimique, Déchets liquides, Déchets stabilisés/solidifiés, Goudrons, Lixiviats de décharges, Mâchefers, scories et cendres industrielles, REFIOM, Traitement des eaux usées	40
20	Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément	DASRI, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, Déchets agro-chimiques, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluorocarbones, Huiles usagées, Lampes, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	14

2.4. Modes de traitement

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Elimination/Valorisation
Opérations d'élimination			
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge).	Stockage	Elimination
D2	Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols).	Epandage	Elimination
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles).	Injection	Elimination
D4	Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins).	Lagunage	Elimination
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement).	Stockage	Elimination
D6	Rejet dans le milieu aquatique, sauf l'immersion.	Rejet en milieu aquatique	Elimination
D7	Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin.	Immersion en mer	Elimination
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D1 à D12.	Traitement biologique	Elimination
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination).	Traitement physico-chimique	Elimination
D10	Incinération à terre.	Traitement thermique sans valorisation énergétique	Elimination
D11	Incinération en mer.	Incinération en mer	Elimination
D12	Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine).	Stockage	Elimination
D13	Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Elimination/Valorisation
Opérations d'élimination			
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D13.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
Opérations de valorisation			
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Traitement thermique avec valorisation énergétique	Valorisation
R2	Récupération ou régénération des solvants	Régénération des solvants	Valorisation
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques.	Recyclage de métaux	Valorisation
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.	Recyclage de matières inorganiques	Valorisation
R6	Régénération des acides ou des bases.	Régénération acides ou bases	Valorisation
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants.	Récupération des résines	Valorisation
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs.	Récupération des produits provenant des catalyseurs	Valorisation
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles.	Régénération des huiles	Valorisation
R10	Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie.	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R11	Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10.	Remblais en mines de sel allemandes	Valorisation
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets).	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation

3.1. Quantités produites en Région Grand Est

3.1.1. Les Déchets Dangereux non diffus (gros producteurs)

En 2019, au total, **1 060 801 tonnes de déchets dangereux non diffus ont été produites** sur la Région Grand-Est. On compte 61% des déchets dangereux ont été traités dans la Région Grand Est (dont traitement in situ).

3.1.1.1. Quantité produite

Pour estimer la quantité de déchets dangereux produite en 2019, on considère le fichier IREP « Eliminateur » (déclaration des tonnages reçus sur les installations de traitement) ainsi que le fichier consolidé des flux transfrontaliers du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD), autorité compétente unique pour la France dans le domaine des transferts transfrontaliers de déchets.

Le fichier IREP « Eliminateur » comporte l'ensemble des quantités des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est et traités sur le territoire national.

Le fichier du PNTTD comporte les quantités de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est ayant fait l'objet d'une exportation en dehors du territoire national.

Le fichier IREP « Eliminateur » a fait l'objet d'une attention particulière afin d'identifier les flux de déchets dangereux ayant subi un traitement in situ, c'est-à-dire le gisement de déchets dangereux produits et traités directement sur un même site industriel.

Ainsi, d'après ces deux bases de données, **le tonnage total de déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est, est estimé en 2019 à 1 061 000 tonnes**. Le détail du traitement de ce gisement est présenté ci-dessous :

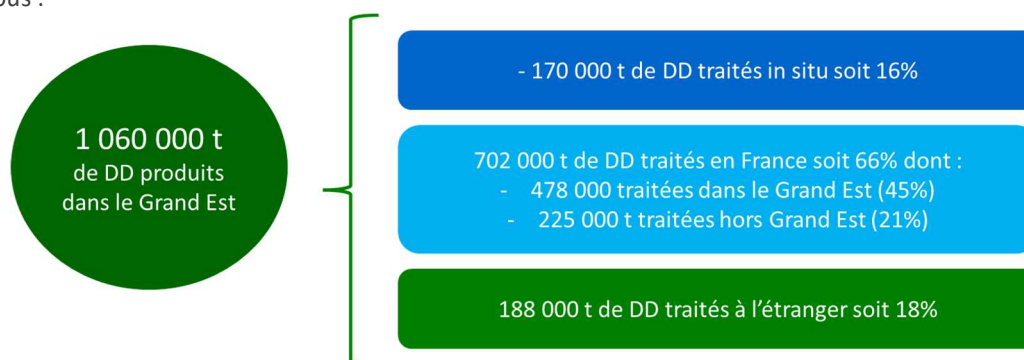


Figure 2 - Bilan du traitement du gisement de DD non diffus produit en Grand Est en 2019

A titre de comparaison, en 2015, la quantité totale de DD produits dans le Grand-Est était estimée à 813 000 tonnes (source : PRPGD de la Région Grand-Est).



Figure 3 - Bilan du traitement du gisement de DD non diffus produit en Grand Est en 2015



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ANALYSE :

La quantité de DD traités in situ est relativement stable, ainsi que la quantité traitée dans le Grand-Est. Les plus grands écarts avec 2019 s'observent avec les tonnages de déchets dangereux traités hors de la Région et à l'étranger.

En 2015, le PNTTD ne disposait pas de données consolidées pour l'ensemble de la Région Grand-Est. Le flux de déchets dangereux traités à l'étranger était issu de la base IREP, ce qui explique l'écart constaté entre les données 2019 et 2015.

Origine géographique des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est

Près de 70% des déchets dangereux recensés (hors traitement in situ), soit 534 000 tonnes sur les 890 000 tonnes produites (dans les mêmes proportions que les 652 000 tonnes sur 813 000 en 2015), sont produits dans les 4 départements suivants :

- 204 700 tonnes soit 23% dans la Moselle (220 000 tonnes soit 27% en 2015) ;
- 178 000 tonnes soit 20% dans le Haut Rhin (187 000 tonnes soit 23% en 2015) ;
- 115 700 tonnes soit 13% dans le Bas Rhin (89 400 tonnes soit 11% en 2015) ;
- 106 800 tonnes soit 12% dans la Meurthe et Moselle (97 600 tonnes soit 12% également en 2015).

Les 4 départements produisant les plus de déchets dangereux sur la Région sont donc les mêmes qu'en 2015 avec une légère baisse des proportions.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La carte ci-dessous présente les capacités de production et de traitement (hors traitement in situ) des déchets dangereux des départements de la Région Grand Est, données issues de l'analyse de la base IREP - Eliminateur :

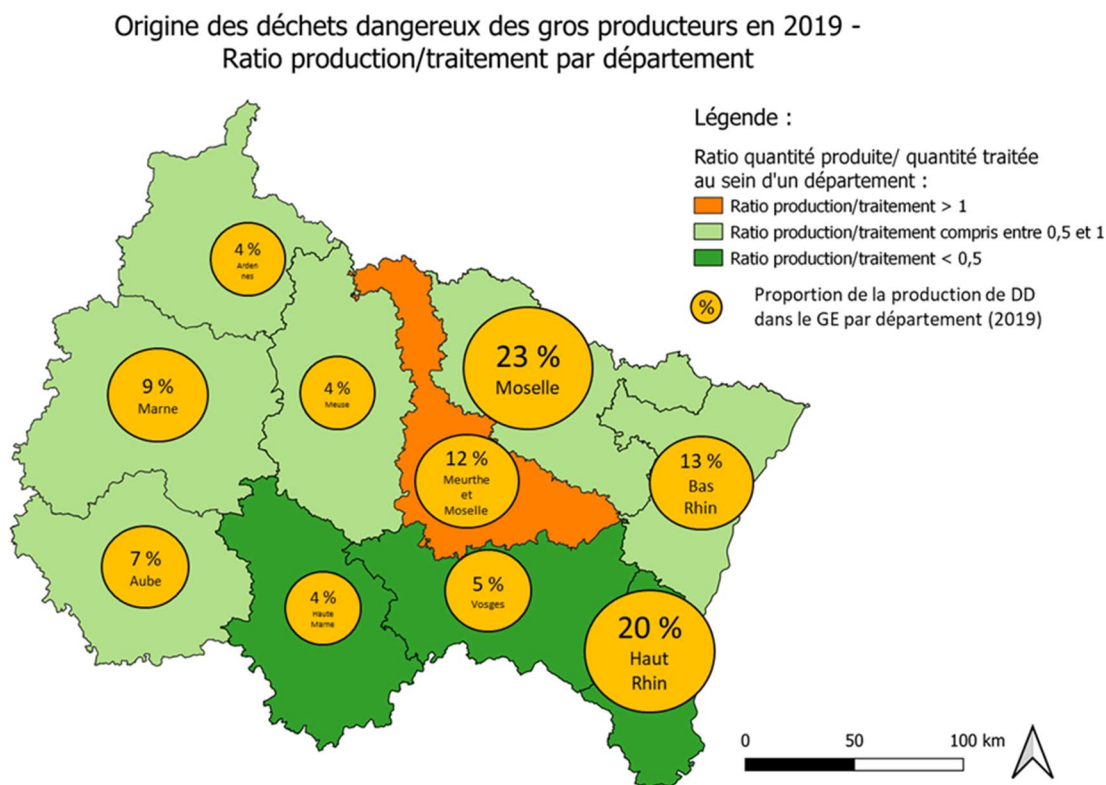


Figure 4 – Origine des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est

ANALYSE : Tous les départements, sauf la Meurthe et Moselle, traite une plus grande quantité de déchets dangereux non diffus, qu'ils n'en produisent. On estime à 56% la part des déchets produits, soit plus de la moitié des déchets totaux, issus de Moselle et d'Alsace où se concentrent les bassins les plus industrialisés. Cette proportion reste stable à 5% près depuis 2015

Répartition des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est par nature des déchets

Le gisement de déchets dangereux non diffus produits par les grands producteurs est de 872 000 tonnes dont :

- ▶ **702 000 t** en 2019 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2t/an de DD (257 sites industriels) ;
- ▶ **170 000 t traitées in situ** sur 4 sites industriels (Butachimie, Rhodia, Dow Agrosiences et Arcelormittal).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

En procédant à une analyse du gisement (hors traitement in situ, et traitement à l'étranger), on observe que ce dernier est constitué des différents types de déchets suivants :

Tableau 3 - Nature des déchets dangereux non diffus

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2019 (hors traitement in situ et à l'étranger)	Pourcentage	Pourcentage en 2015 (source PRPGD)
Déchets liquides	73 842	10,5%	NC
Résidus d'incinération de DND et de DD	69 367	9,9%	NC
Résidus de traitement de surface	46 986	6,7%	NC
VHU	46 106	6,6%	6%
Eaux de lavage industriel	38 916	5,5%	NC
Terres polluées	35 505	5,1%	NC
DEEE hors lampes	34 758	4,9%	NC
Huiles usagées	34 200	4,9%	6%
Boues et pâteux	33 271	4,7%	NC
Emballages souillés	31 814	4,5%	NC
Solvants usés	30 450	4,3%	NC
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	30 058	4,3%	NC
REFIOM	27 420	3,9%	NC
Autres	23 168	3,3%	NC
Déchets amiantés	20 788	3,0%	NC
Déchets de construction	18 426	2,6%	NC
Accumulateurs au plomb	18 255	2,6%	NC
Mâchefers, scories et cendres industrielles	17 608	2,5%	NC
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	15 624	2,2%	NC
Déchets stabilisés/solidifiés	13 153	1,9%	NC
DASRI	10 500	1,5%	NC
Gaz chlorofluorocarbones	8 607	1,2%	NC
Traitement des eaux usées	6 777	1,0%	NC
Déchets de traitement physico-chimique	6 584	0,9%	NC
Déchets de véhicules automobiles	4 350	0,6%	NC
Gaz industriel	3 724	0,5%	NC
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	1 035	0,15%	NC
Déchets agro-chimiques	726	0,10%	NC
Déchets contenant des PCB	654	0,09%	0,14%
Goudrons	150	0,02%	NC
Lampes	73	0,01%	NC
Lixiviats de décharges	34	0,005%	NC
TOTAL	702 929	100%	

ANALYSE : les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages sont :

- les déchets liquides,
- les résidus d'incinération,
- les résidus de traitement de surface
- et les VHU

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Origine sectorielle des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est

En termes d'origine sectorielle (hors traitement in situ et traitement à l'étranger),

Tableau 4 - Origine sectorielle des déchets dangereux non diffus

Activité	Tonnage produit en 2019 en Grand Est (hors traitement in situ et à l'étranger)	Pourcentage	Pourcentage 2015 (Source PRPGD)
Industrie	258 007	37%	NC
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	98 521	14%	15 %
Automobile (réparateurs et centres VHU)	81 662	12%	6 %
BTP et assimilés	74 312	11%	13 %
Centrales thermiques, chaufferies... Industries	69 898	10%	13 %
DD pris en charge par le service public	46 862	7%	9 %
Filière emballages souillés, Industrie	31 814	5%	NC
Collecte de piles hors service public	18 435	3%	NC
Santé humaine et animale	10 495	1%	NC
Activité navales et portuaires	9 246	1%	NC
Collecte de DEEE hors service public	3 257	0%	NC
Agriculture	421	0%	NC
TOTAL	702 929	100%	

Analyse des DD et Filières REP en 2019

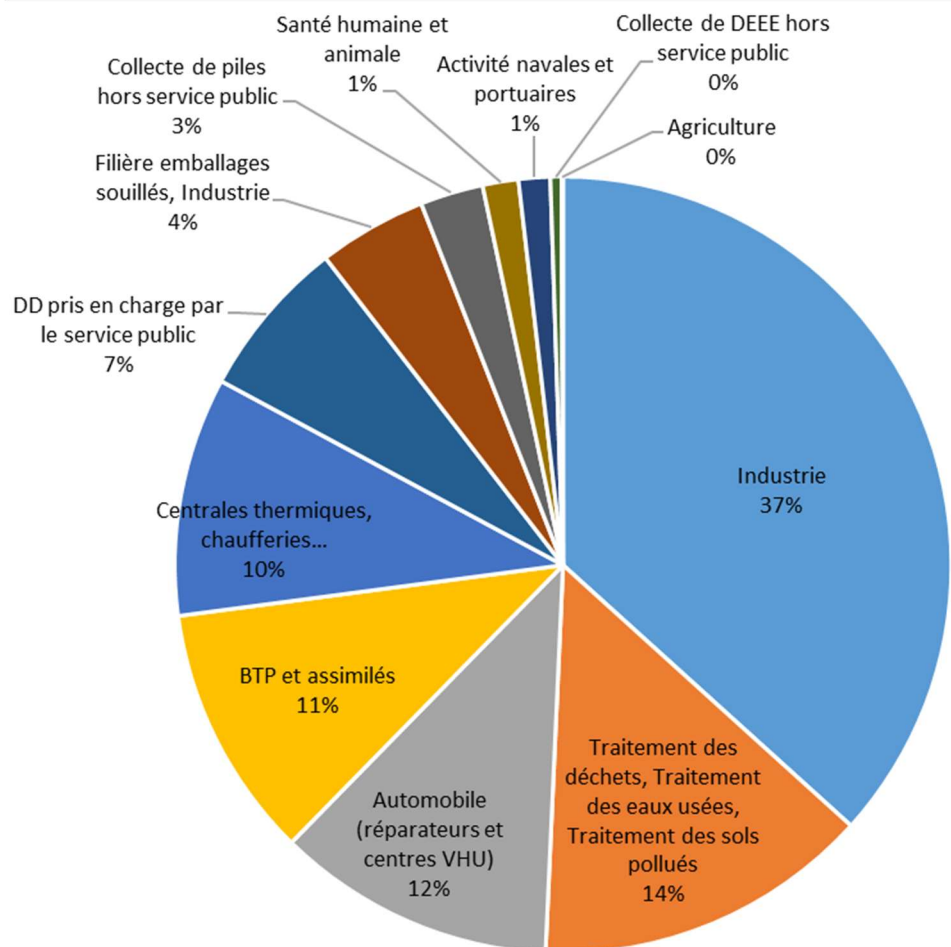


Figure 5 : Origine sectorielle des déchets dangereux non diffus

Les codes déchets inclus dans les catégories de données du PRPGD n'étant pas précisés, la comparaison n'est pas pertinente pour certaines catégories (industrie, chimie organique, traitement chimique de surface et du revêtement des métaux etc.).

ANALYSE :

Les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux sont :

- L'industrie ;
- Le traitement des déchets ;
- Le traitement des eaux usées ;
- Le traitement des sols pollués ;
- L'automobile ;
- Le BTP ;
- Les chaufferies.

La proportion des déchets dangereux concernant l'automobile semble en augmentation, mais cette évolution peut être attribuée à l'amélioration du report des données pour ce flux.

3.1.1.2. Devenir des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est

Les principales techniques de traitement des déchets dangereux

✓ Régénération

La régénération est un procédé de recyclage qui extrait la fraction polluante ou indésirable d'un déchet pour ainsi lui redonner une grande partie de ses propriétés d'origine. Elle concerne principalement les huiles, les solvants et les gaz fluorés.

Dans la Région Grand Est, on compte 2 installations spécialisées dans la régénération :

- SALBER RECYCLAGE à Sainte Croix-les-Mines (68) ;
- DISLAUB à Buchères (10).

Dans la base IREP, on constate que les établissements CHIMIREC VALRECOISE (51) et GRANDIDIER (88) ont également utilisé ce procédé.

L'installation DISLAUB a traité en 2019 69 600 tonnes (contre 56 364 tonnes en 2015) dont :

- 35 200 tonnes provenant de l'étranger ;
- 6 000 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 27 500 tonnes provenant des autres Régions ;
- 900 tonnes sans provenance.

L'installation SALBER RECYCLAGE a traité en 2019 2 606 tonnes (contre 2 395 tonnes en 2015) dont :

- 1 827 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 732 tonnes provenant des autres Régions.
- 47 tonnes provenant de l'étranger ;

Au total, en 2019, on estime que **72 233 tonnes de DD non diffus ont fait l'objet d'un traitement par régénération (65% sur DISLAUB).**

✓ Traitement physico-chimique

Le traitement physico-chimique consiste en réduire le caractère dangereux d'un déchet. Il existe plusieurs procédés de traitement physico-chimique :

- La neutralisation
- La déshydratation mécanique
- L'inertage des DASRI
- La régénération des résines

La principale installation de traitement physico-chimique de la Région est TREDI à HOMBOURG (68). En 2019, l'installation a traité 31 000 tonnes dont 7 000 tonnes pour des opérations de regroupement et 24 000 tonnes pour des opérations de traitement physico-chimique. 15 000 tonnes proviennent de la Région Grand-Est. En 2015, l'installation avait traité 32 210 tonnes.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

✓ Traitement thermique

Le traitement thermique est réalisé dans des usines d'incinération dédiées aux déchets dangereux. Les mâchefers et résidus d'épurations des fumées sont considérés comme des déchets dangereux et sont ensuite déposés en centre de stockage.

On compte dans la Région Grand Est, **7 usines permettant l'incinération ou la co-incinération de déchets dangereux** :

- EQIOM HOLCIM (68) ;
- La Cimenterie de Xeuilley (54) ;
- L'usine de Co-incinération de Vitry-le-François (51) ;
- La Cimenterie de Héming (57) ;
- Le Four à Chaux de Dugny (55)
- Le Four à Chaux de Sorcy (55) ;
- Trédi à Strasbourg (67).

La carte ci-dessous présente les usines permettant l'incinération ou la co-incinération de déchets dangereux sur le territoire de la Région Grand Est, ainsi que la provenance des tonnages traités :

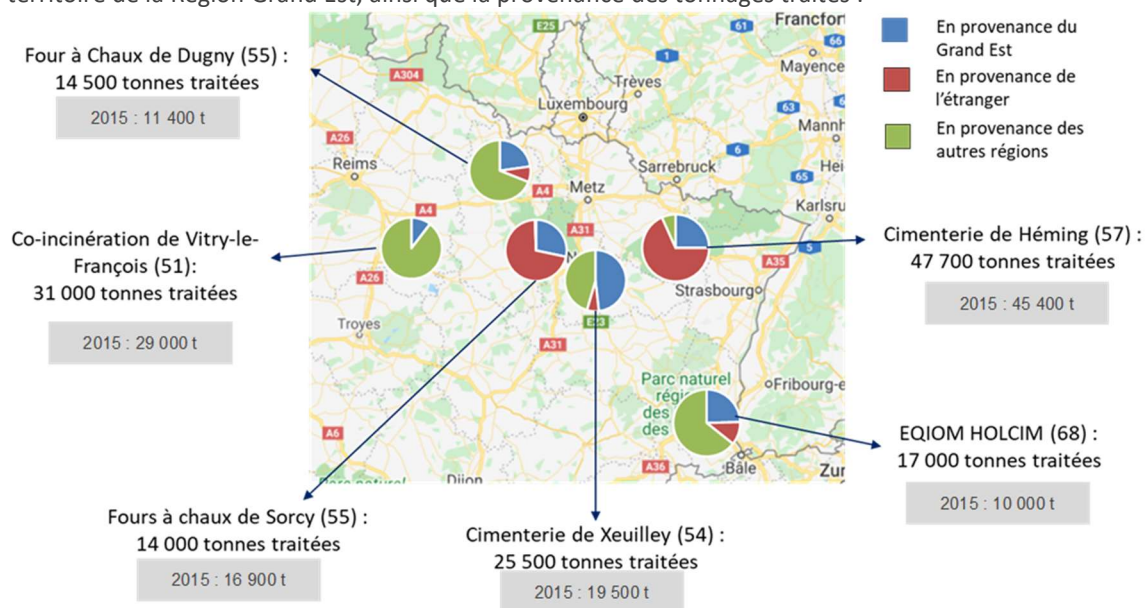


Figure 6 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique

ANALYSE :

Les 2 installations de régénération de la Région, ont traité environ 10 000 tonnes supplémentaires par rapport à 2015 (principalement sur l'installation de DISLAUB).

La principale installation de traitement physico-chimique TREDI (68) connaît des apports de Déchets Dangereux stables depuis 2015.

Enfin, les 6 installations de co-incinération ont traité au total 149 700 tonnes de déchets en 2019, soit 17 500 tonnes de plus par rapport à 2015.

Ce sont les cimenteries de Xeuilley, de Holcim et de Héming qui ont accueilli respectivement 6 000 tonnes, 7 000 tonnes et 2 300 tonnes supplémentaires en 2019.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture program-mée
Traitement physico-chimique	TREDI - Hombourg	68	OTTMARSHEIM	31 000	32210	Transit, regroupement et traitement de déchets dangereux diffus	36 000		
	CEDILOR	57	AMNEVILLE		70503	Transit, regroupement, pré-traitement et traitement pour valorisation de déchets industriels : Traitement : 165 000 t/an - 90 000 t/an d'eaux chargées en hydrocarbures, traitées par évapo-oxydation, centrifugation, et aéroflottation - 20 000 t/an de résidus minéraux, traités par neutralisation-précipitation, filtration (presse) - 14 000 t/an de fûts organiques et des déchets ménagers dangereux (déchets liquides en petit conditionnement) - 14 000 t/an de déchets en vrac Transit-regroupement : - 14 000 t/an de déchets en vrac - 14 000 t/an de déchets liquides en petit conditionnement (fûts, bidons,...) - 2 000 t/an de piles, de néons et de batteries	165 000		
Co-incinération	EQIOM (HOLCIM)	68	ALTKIRCH	17000	9 928	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution (déchets conditionnés dont le potentiel énergétique et les caractéristiques physico-chimiques sont compatibles avec le fonctionnement normal de l'équipement) ou des déchets intégrés à la fabrication du ciment en mélange en faible proportion aux argiles et aux calcaires	95 000		
	Cimenterie VICAT	54	XEUILLY	25500	19 528	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution			
	Ciment Calcia	51	VITRY-LE-FRANCOIS	31000	29040	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	162 000		
	EQIOM	57	HEMING	47700	45375	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	120 000		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture program-mée
	Four à Chaux	55	SORCY-SAINT-MARTIN	14000	16863	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	20 000		
	Four à chaux	55	DUGNY-SUR-MEUSE	14500	11360	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	19 000	Autorisation N°2017-2547	
Régénération	SALBER RECYCLAGE	68	SAINTE CROIX AUX MINES	2400	2395	Régénération de solvants (procédé physique ou chimique qui redonne à un déchet, son état et ses qualités initiales, permettant de l'utiliser en remplacement d'une matière première vierge)	20000	Autorisation N° 2014191-0019	
	DISLAUB	10	BUCHERES	69600	56 364	Unité de régénération d'alcools et de solvants	95 000		
Incinération	TREDI	67	Strasbourg	60597	54121	Incinération (procédé de traitement par combustion de la fraction organique dans des fours spéciaux adaptés aux caractères des déchets) dont DASRI + Plateforme de transit-regroupement	52000	Autorisation	
Traitement des terres polluées	LINGENHELD Environnement	67	OBERSCHAEFFOLSHEIM	37106	50171	Traitement de terres polluées capacité 105 000 t/an	105 000		
	BIOGENIE	8	Chalandry	4959	0				
	REICHSTETT MATERIAUX	67	Vendenheim	416	0	Traitement des terres polluées et déchets BTP : 60 000 t/an Déchets BTP capacité de stockage : 30 000 tonnes Terres polluées : 60 000 tonnes	60 000		
	GCM	67	Vendenheim	0	0	Traitement des terres polluées et déchets BTP capacité de stockage : 40 000 t/an Déchets BTP capacité de stockage : 150 000 tonnes Terres polluées : 30 000 tonnes	30 000		
	OGD	57	Talange	27370	0	Capacité de l'installation : 50 000 t/an Traitement des terres polluées : capacité 30 000 t/an	30 000		
	BIOGENIE	57	Bourgaltroff	0	0	Plateforme de traitement et de valorisation de sols (AP en janvier 2019) Capacité 60 000 t/an	60 000	janv-19	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture program-mée
	LINGENHELD Environnement	57	Louvigny	10444	0	Traitement des terres polluées Capacité maximale 80 000t/an. 1 600 tonnes envoyées à Lingenheld Oberschaefolsheim (67) pour dépollution	80 000		
Préparation de combustibles	SCORI EST	57	AMNEVILLE LES THERMES	31940	23243	Plate-forme de transit-regroupement et de pré-traitement de déchets dangereux : - Transit et regroupement des déchets dangereux - Fabrication de Combustible Liquide de Substitution pour valorisation en cimenterie (unité de fluidisation) --> N'est plus autorisé à traiter des DD, autorisé seulement pour le transit de déchets ND et D	transit DD uniquement		
Traitement de déchets dangereux spécifiques	RVA Récupération Valorisation Aluminium	51	SAINTE-MENEHOULD	104280	102705	Unité de traitement de scories salées	NC		
	RESOLEST	54	ROSIERES-AUX-SALINES	37367	31362	Unité de valorisation des résidus sodiques du traitement des fumées et des sels industriels	65 000		
	METAL BLANC	8	BOURG-FIDELE	22704	20367	Unité de recyclage des accumulateurs et batteries au plomb	NC		
	ARTEMISE SAS	10	VULAINES	2744	2352	Unité de traitement des déchets mercuriels et sources lumineuses	NC		
	Euro Dieuze Industrie	57	DIEUZE	1334	1617	Plateforme de transit-regroupement et unité de traitement DDD et piles&accumulateurs	NC		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture program-mée
Stockage	ISDD Jeandelaincourt	54	JEANDELAINCOURT		66880	Installation de stockage DD(dont amiante) Unité de stabilisation avant stockage Unité de traitement de terres polluées : capacité maximale autorisée de 80 000 t/an Capacité autorisée (tout DD confondus) : 200 000 t/an avec une fin d'exploitation prévue au 5 décembre 2020 (AP n°2007-540) Nouvelle Demande d'Autorisation d'Exploiter en cours : capacité autorisée de 70 000 t/an en moyenne et de 100 000 t/an maximum Fin d'exploitation fixée au 31 décembre 2035 Amiante 2015 : 799t	200 000	Demande en cours	5/12/2020 nouvel AP : 31/12/2035
	ISDD Laimont	55	LAIMONT		19228	Installation de stockage DD(dont amiante) Capacité autorisée (tout DD confondus) de 35 000 t/an en moyenne et de 50 000 t/an maximum Fin d'exploitation fixée au 23 février 2035 Amiante 2015 : de l'ordre de 4 380 t	35 000	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage	23/02/2035
Traitement amiante	ISDND D'ETEIGNIERES	8	Eteignières	8599	1503	stockage amiante lié Capacité autorisée : 1 250 t/an Durée d'exploitation : 22/08/2030	1 250		22/08/2030
	SARL MASSON ET FILS	10	Chennegy	2487 (donnée 2018)	3383	stockage amiante lié. Capacité de stockage de 1 500 t/an. Demande pour passer à 5 000t/an. Durée d'exploitation : 03/03/2028	1 500	Demande augmentation tonnage	03/03/2028
		52	Chaumont	3999	4173	stockage amiante lié	30 000		2022



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture program-mée
	ISDND DE LESMENIL	54	Lesménils	0	168	stockage amiante lié (casier amiante). Capacité 30 000 t/an	30 000	Dossier déposé (AP en 2019) Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amiante lié	
	ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	Bettborn	1454	886	stockage amiante lié			
	LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	SAINT-LOUIS	90,4	0	stockage amiante lié autorisée jusqu'au 31 juillet 2021. Capacité 15 000 t/an (amiante lié)	15 000		31/07/2021
	KLV ENVIRONNEMENT	57	Bourgaltroff		4492 en 2016	stockage amiante lié	NC		
	ISDND de ROSHEM (VEOLIA)	67	ROSHEM		908	stockage amiante lié	700		31/12/2029
	ISDND WINTZENBACH-SCHAFFHOUSE PRES SELTZ (SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN)	67	WINTZENBACH	77	64	stockage amiante lié	NC		
	ISDND DE WEITBRUCH (SMITOM HAGUNAU SAVERNE)	67	WEITBRUCH	170	169	stockage amiante lié	NC		
	ISDND DE VAUDONCOURT SUEZ	88	Vaudoncourt	6136	2840	stockage amiante lié Capacité autorisée : 10 000 t/an	10 000		2020
	SOTRAVEST	67	Niederbronn	60	0	stockage amiante lié	5 000	17/09/2019	
	ISDND DE BEINE NAUROY VEOLIA	51	Beine Nauroy	80	0	stockage amiante lié Casier de stockage dédié à l'amiante lié ouvert en 2018	NC	Création casier 2018	

Les principales installations de traitement des déchets dangereux du Grand Est (*hors gestion des DEEE, des VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement*) sont présentées sur la carte ci-dessous en fonction de leur activité de traitement, la carte suivante présente les quantités traitées par installation :

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est
(hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant
un pré-traitement)

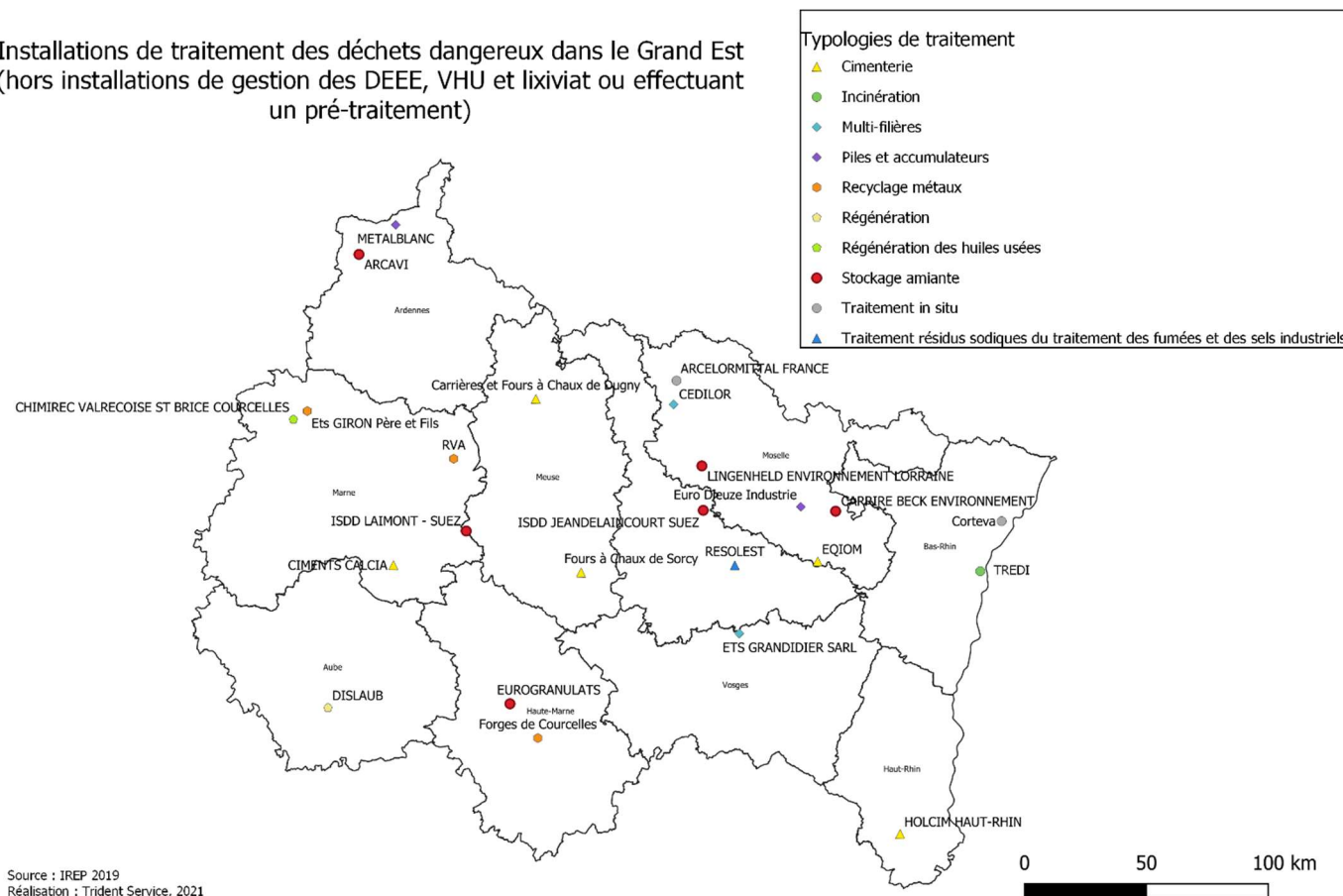


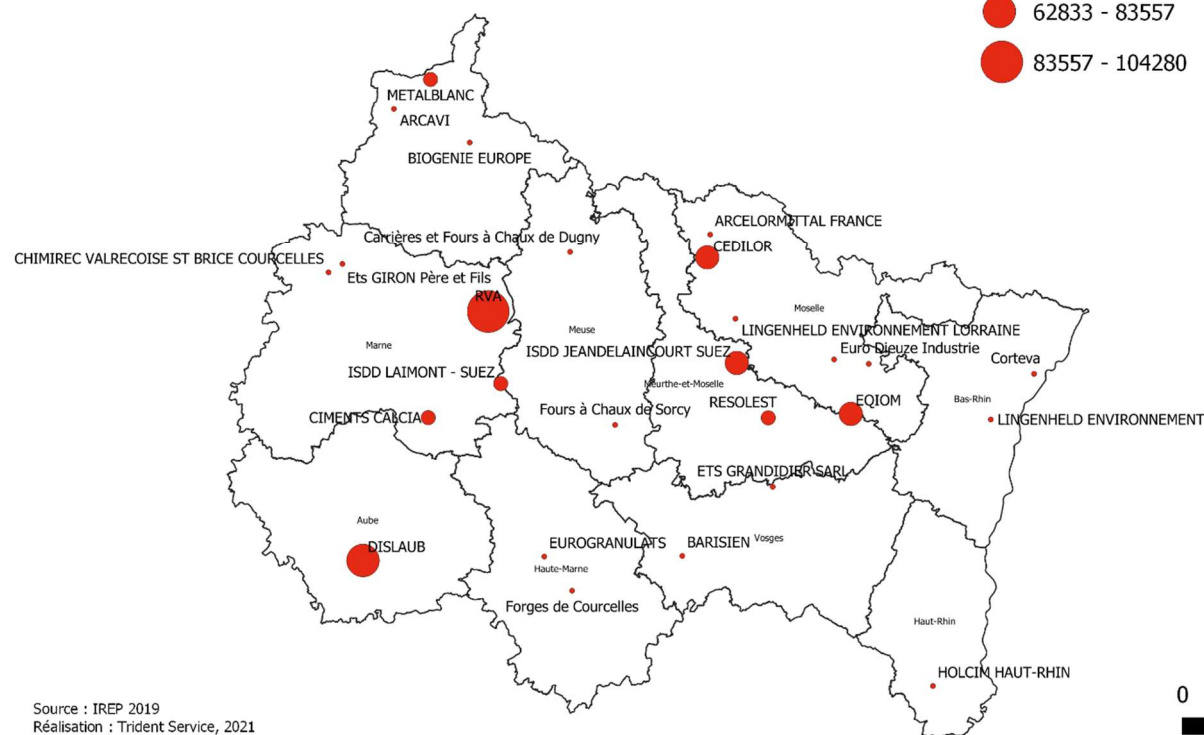
Figure 7 - Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Quantités traitées en 2019 sur les installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)

Quantités traitées par installation (en tonnes)

- 663 - 21387
- 21387 - 42110
- 42110 - 62833
- 62833 - 83557
- 83557 - 104280



Source : IREP 2019
Réalisation : Trident Service, 2021

0 50 100 km

Figure 8 - Quantités traitées en 2019 sur les installations de la Région (source : IREP)

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Traitement des déchets dangereux non diffus produits en Région Grand Est

En 2019, 890 000 tonnes de déchets dangereux (hors traitement in situ) ont été produites dans la Région Grand Est (652 000 tonnes en 2015) :

- 54% des déchets dangereux produits dans le Grand-Est (hors traitement in-situ) était traité dans la Région (480 600 tonnes)
- et 25% était traité hors de la région sur le territoire national (222 500 tonnes) :
 - ▶ Hauts-de-France (10.2% - 91 000 tonnes en 2019 contre 8% - 52 000 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Bourgogne-Franche-Comté (4% - 36 000 tonnes en 2019 contre 3% - 20 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Ile-de-France (2.6% - 23 000 tonnes en 2019 contre 4 % - 24 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Auvergne-Rhône-Alpes (3.3% - 29 000 tonnes en 2019 contre 4% en 24 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Pays-de-la-Loire (2,5% - 22 000 tonnes en 2019 contre 3% - 16 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Normandie (1.9% - 17 000 tonnes en 2019 contre 2% - 14 300 tonnes en 2015) ;
- 21% des déchets dangereux sont exportés à l'étranger (données issues du PNSTD), principalement aux Pays Bas (à 62%) puis en Allemagne. Ces exports concernent en majorité les terres polluées et les déchets de construction.

La carte ci-dessous présente les quantités traitées hors Région Grand Est en 2019 :

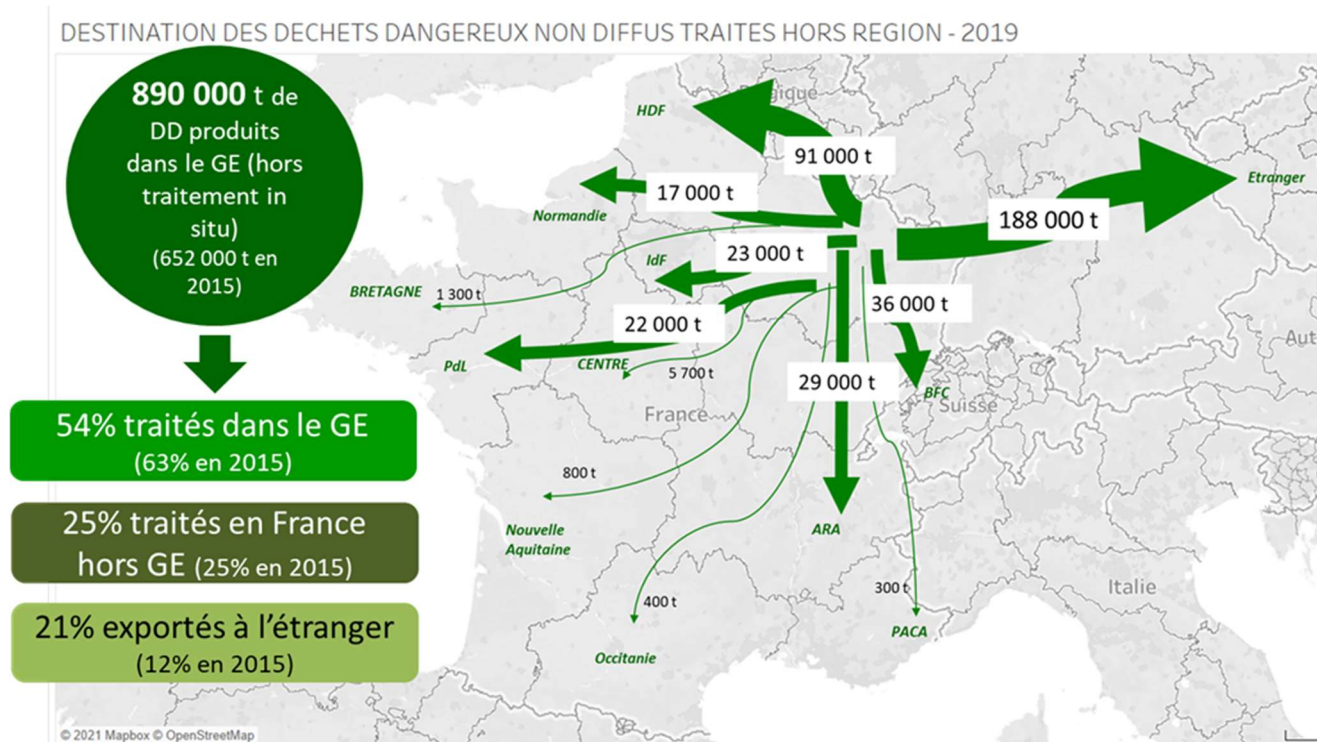


Figure 9 - Cartographie du traitement des DD non diffus produits en Grand Est en 2019

Analyse des DD et Filières REP en 2019

En comparaison, la carte ci-après présente la destination des déchets dangereux traités hors Région Grand Est en 2015 :

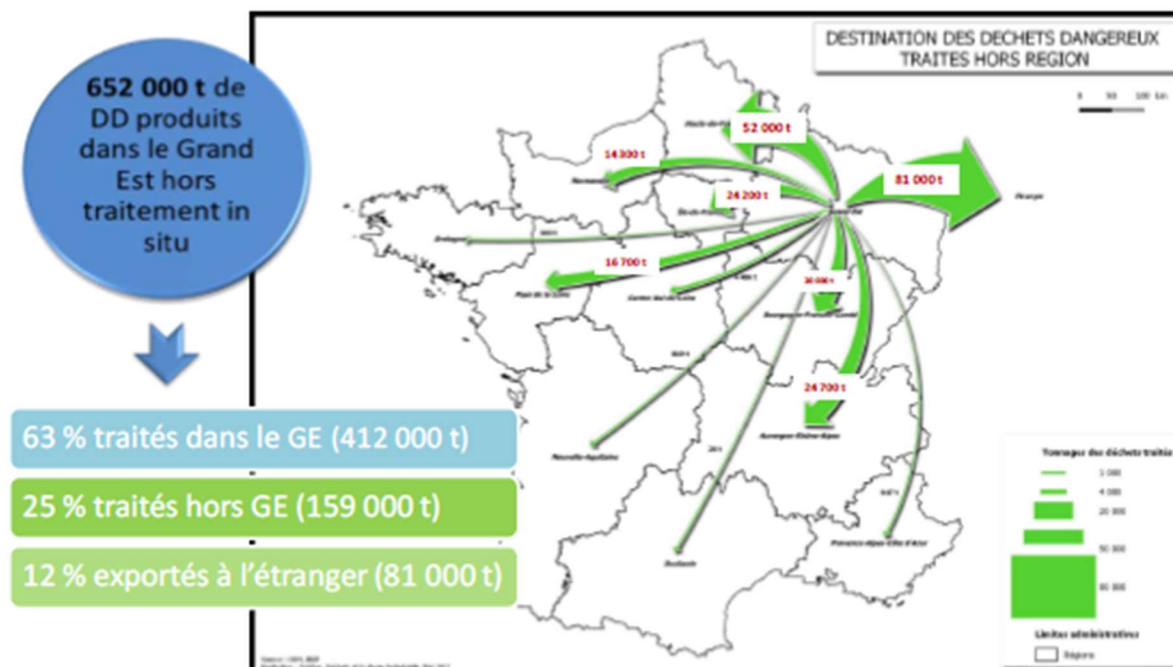


Figure 10 - Cartographie du traitement des DD non diffus produits en Grand Est en 2015

ANALYSE :

Comme en 2015, les principales Régions qui accueillent pour traitement des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est sont :

- la Région Hauts-de-France (91 000 tonnes),
- la Région Bourgogne-Franche-Comté (36 000 tonnes),
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes (29 000 tonnes)
- et la Région Ile-de-France (23 000 tonnes).

En 2019, on observe une augmentation de +75% de déchets dangereux exportés vers la Région Hauts-de-France (passant de 52 000 tonnes en 2015 à 91 000 tonnes en 2019).

Les 3 principales typologies de déchets dangereux exportés vers la Région Hauts-de-France sont les suivantes :

- Résidus de traitement de surface : 18 209 t
- Résidus d'incinération de DND et de DD : 14 639 t
- Emballages souillés : 12 088 t

Les exports vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Ile-de-France sont relativement stables depuis 2015.

Enfin, 16 000 tonnes supplémentaires ont été exportées vers la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2019 par rapport à 2015.

N.B : En 2015, le PNTTD ne disposait pas de données consolidées, on constate donc un fort écart par rapport à 2019 dans les tonnages envoyés à l'étranger : 88 000 tonnes recensées en 2015 contre 188 000 tonnes en 2019.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Mode de traitement des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est

Les déchets dangereux faisant l'objet d'un regroupement, d'un transit ou d'un prétraitement (soit environ 132 000 tonnes) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des modes de traitement. La liste des plateformes de transit, regroupement et de tri de déchets dangereux est disponible en Annexe de ce présent rapport.

Par conséquent, sur les 571 000 tonnes de déchets dangereux produits (hors traitement in situ et regroupement ou transit) en 2019 dans la Région Grand, on observe la répartition des modes d'élimination/valorisation suivante :

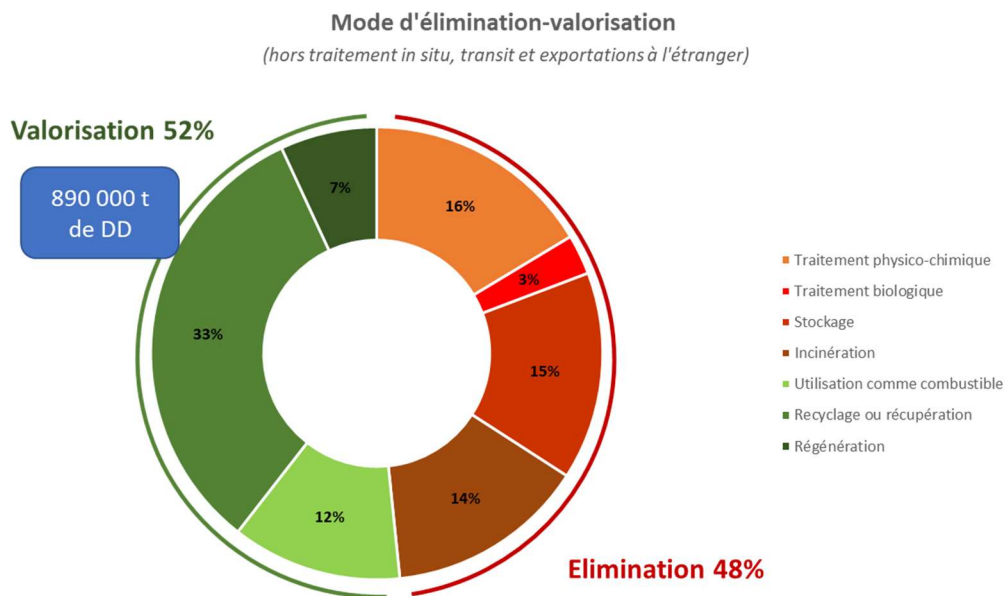


Figure 11 - Mode d'élimination-valorisation des DD non diffus produits en Grand Est en 2019

En comparaison, la répartition des modes de d'élimination-valorisation des déchets dangereux en 2015 est présenté ci-après :

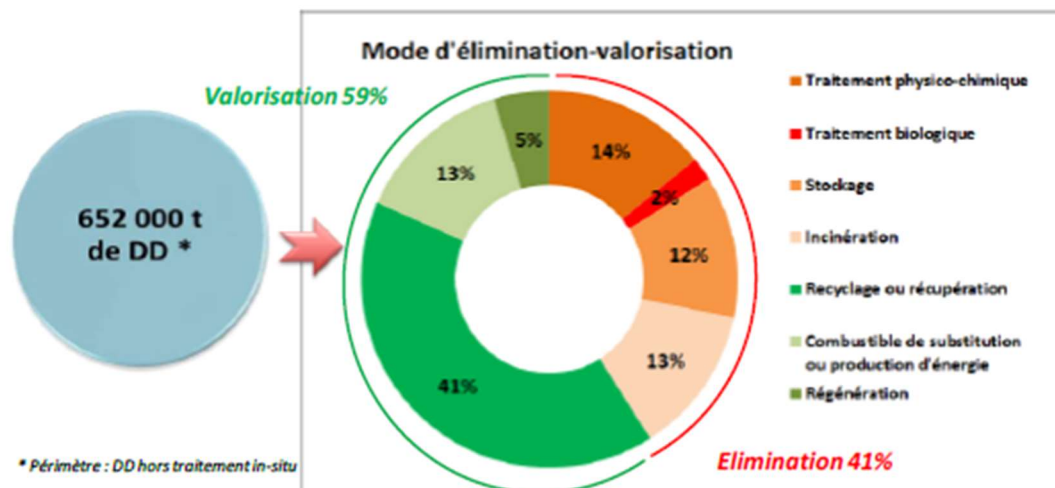


Figure 12 - Mode d'élimination-valorisation des DD non diffus produits en Grand Est en 2015

Les filières de traitement sont principalement les filières suivantes :

- Recyclage ou récupération (33% en 2019 contre 41% en 2015)
- Traitement physico-chimique (16% en 2019 contre 14 % en 2015)
- Stockage (15% en 2019 contre 12% en 2015)
- Incinération (15% en 2019 contre 13% en 2015)

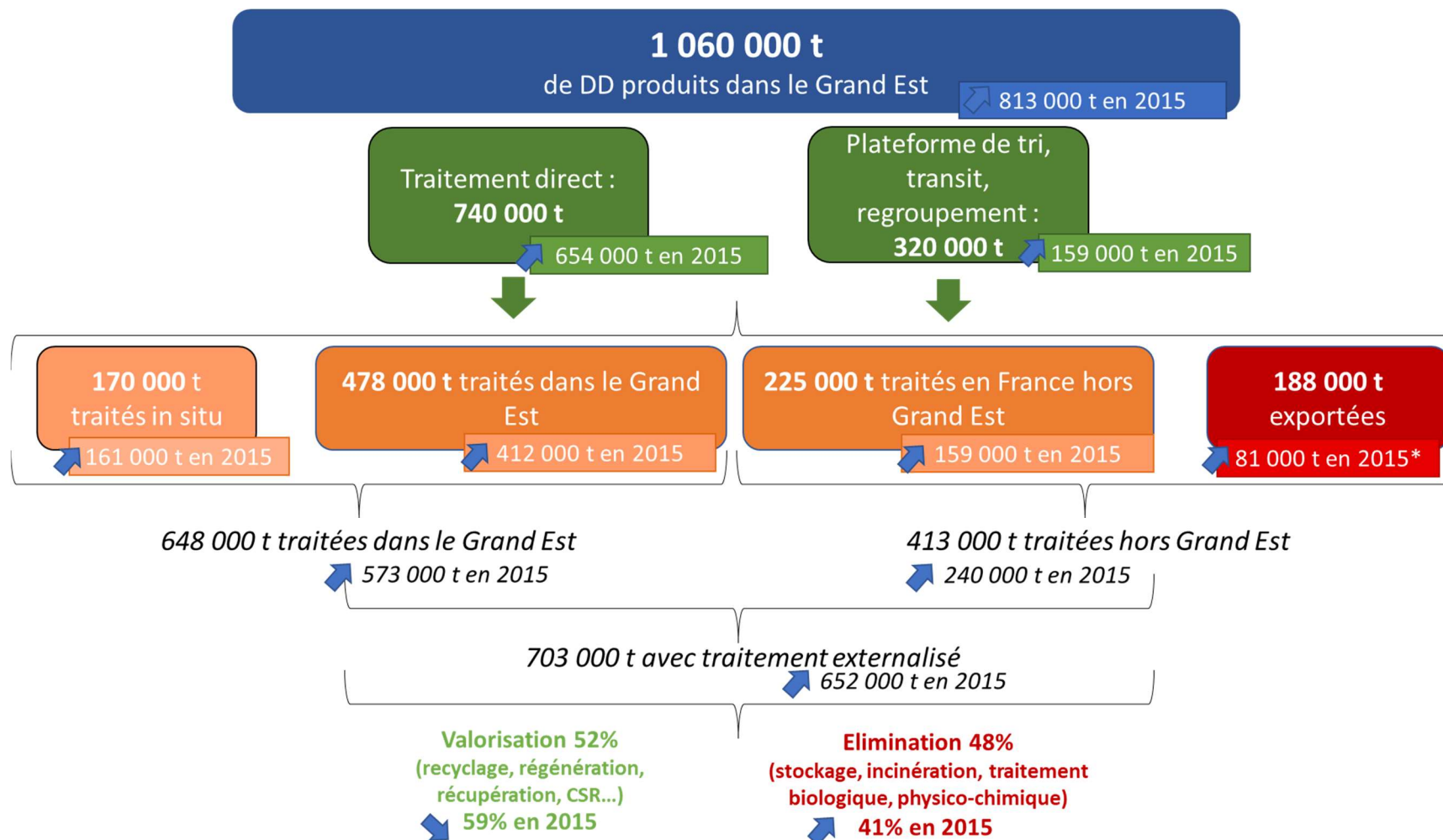
ANALYSE : En 2019, par rapport à 2015, la proportion de valorisation des déchets dangereux a diminué de 7%. Le traitement par recyclage ou récupération a diminué en proportion.

3.1.1.3. Bilan de la production de déchets dangereux

Indicateurs	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs ayant des obligations déclaratives dans GEREP	813 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2015 dont déchets produits in situ	1 060 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2019 dont déchets produits in situ	Stabilisation des Déchets Dangereux au niveau de 2015	 Augmentation significative des quantités produites – due à l'émergence des données du PNTTD, évolution à observer sur les années à venir pour voir si cette tendance se confirme
Evolution de la quantité de DD produits		30% en plus par rapport à 2015	Stabilisation des Déchets Dangereux au niveau de 2015	

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.1.1.4. Synthèse de la gestion des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est



Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.1.2. Les Déchets Dangereux diffus (petits producteurs)

Dans le présent rapport, la quantité de déchets dangereux diffus est le résultat de la différence entre la quantité de dangereux des « gros producteurs » et la quantité de déchets dangereux total produits. Ils comprennent : les déchets des PME/PMI/TPE, les déchets des centres hospitaliers, les déchets des lycées, et les déchets dangereux des ménages.

Pour l'année 2019, on estime le gisement de déchets dangereux diffus à environ 39 500 tonnes :

DD Diffus (petits producteurs) – données 2019

39 500 tonnes

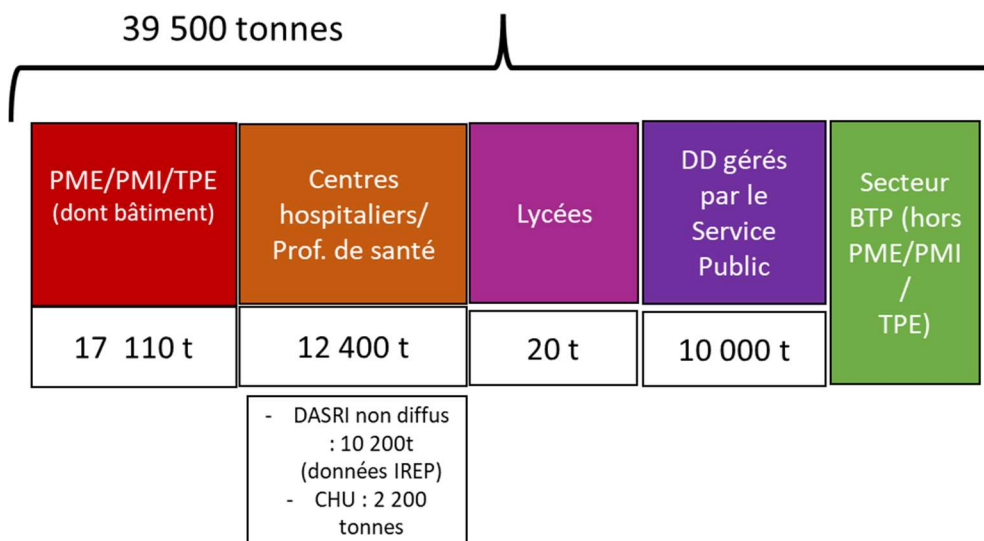


Figure 13 - Origine des déchets dangereux diffus 2019

En 2015, ce gisement était estimé à environ 45 000 tonnes :

DD Diffus (petits producteurs) – données 2015

44 000 tonnes

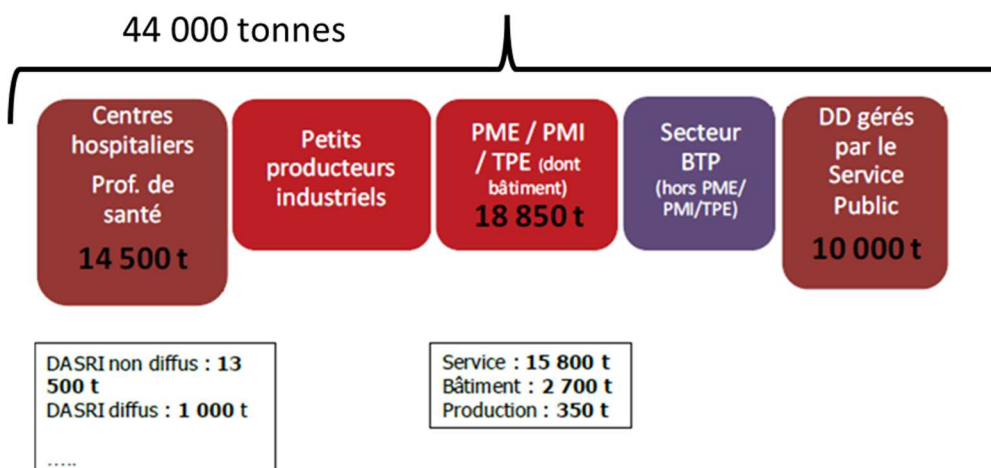


Figure 14 - Origine des déchets dangereux diffus 2015

Analyse : La production de déchets dangereux diffus est relativement stable depuis 2015. Depuis 2019, les lycées collectent également leurs déchets dangereux.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.1.2.1. Gisement de déchets dangereux diffus générés par les entreprises artisanales

Ce gisement a été estimé grâce à l'outil EGIDA2 fourni par le CNIDEP.

L'outil EGIDA a été créé en 2007 en réalisant, par le CNIDEP en partenariat différentes Chambres de Métiers et de l'Artisanat en France (notamment la CMA54), près de 1 000 enquêtes en entreprises artisanales de 22 activités en 2006. Ces enquêtes ont permis la création de ratios nationaux de production de déchets par salarié et par métier, repris dans l'outil EGIDA.

Une nouvelle campagne de 1000 enquêtes a été réalisée entre 2013 et 2014 pour 24 métiers afin de mettre à jour l'outil et de créer EGIDA2 avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'ADEME, de la DREAL et du Conseil Régional de Lorraine.

Les 24 métiers étudiés dans EGIDA2 ont été pris en compte dans cette étude.

Remarque : EGIDA2 ne doit être utilisé que pour un minimum de 30 entreprises par secteur d'activité sur le territoire étudié. Dans le cas où certaines activités ne respecteraient pas ce seuil minimum, les données ont tout de même été présentées.

Les données en dessous de cette valeur concernent principalement les métiers suivants :

- D'Imprimerie de labeur,
- De Réparation de matériel électronique,
- De Fabrication de prothèses dentaires,
- De travaux d'isolation
- De Réparation de matériel informatique,
- De Studio de photographie
- De Nettoyage courant des bâtiments

Pour les départements les moins dotés :

- Haute-Marne,
- Meuse,
- Ardennes
- Aube
- Marne
- Vosges

Le nombre d'entreprises prises en compte dans l'étude pour l'ensemble du territoire de la Région Grand Est est présenté ci-dessous.

Tableau 5 - Effectifs des entreprises identifiées pour l'estimation Egida2 (code NAF)

	Nombre d'entreprises 2019	Nombre d'entreprises 2015
<i>0 salarié</i>	23 200	29 436
<i>de 1 à 2 salariés</i>	9 190	10 077
<i>de 1 à 2 salariés</i>	4 907	6 677
<i>de 1 à 2 salariés</i>	2 705	3 080
<i>de 1 à 2 salariés</i>	1 729	1 895
Total	41 731	51 165

Les entreprises affichant 0 salarié sont des autoentrepreneurs, d'où une variation d'une année sur l'autre qui peut être conséquente, mais n'implique pas forcément un tonnage important.

Les résultats sont présentés ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La production de déchet par les artisans sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 est estimée par l'outil EGIDA2 à :

- 15 330 T pour les déchets dangereux (comprenant les Véhicules hors d'usage non dépollués),
- 1 780 T de déchets d'équipements électriques et électroniques (3 420 T en 2015).

Au total 17 110 T en 2019 et 18 850 T estimées en 2015.

La répartition sectorielle est la suivante (présentation jusqu'à 0,5% du Tonnage total, le tableau complet est en annexe) :

Activités	Tonnage DD 2019	%	Tonnage DD 2015 (dont D3E)	%
Mécanique et carrosserie automobile	10 170 T	66,34%	12 600 T	67 %
Installation électrique	1 883 T	12,29%	1 920 T	10 %
Travaux de couverture	575 T	3,75%	510 T	3 %
Peinture d'extérieur	531 T	3,47%	NC	NC
Mécanique agricole	468 T	3,05%	460 T	2 %
Menuiserie bois-plastique	463 T	3,02%	540 T	3 %
Travaux d'intérieur	302 T	1,97%	600 T	3 %
Mécanique générale	192 T	1,25%	NC	NC
Plomberie - climatisation-chauffage	127 T	0,83%	NC	NC
Métallerie - serrurerie	116 T	0,76%	NC	NC
Travaux de maçonnerie générale	115 T	0,75%	NC	NC
Imprimerie	104 T	0,68%	NC	NC
Studio photographie	81 T	0,53%	NC	NC
Activités représentant moins de 0,5% séparément	201 T	1,31%	NC	NC
TOTAL	15 329 T	100,00%	18 850 T	100%

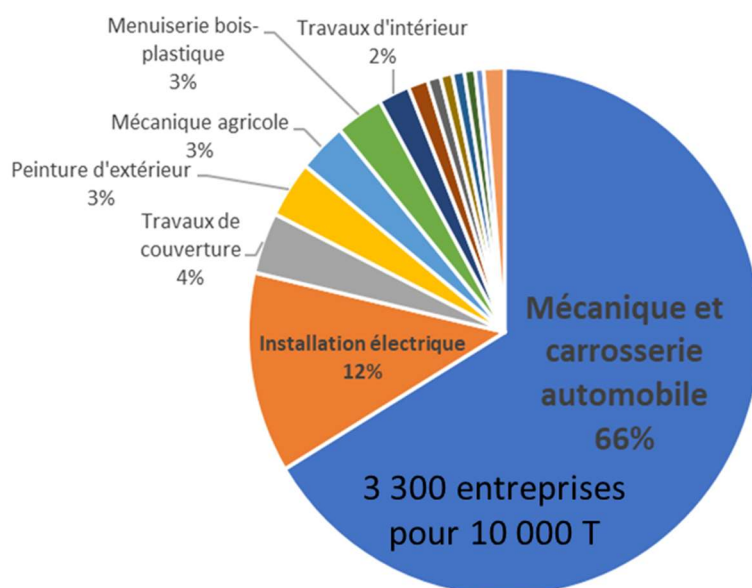


Figure 15 - Répartition sectorielle des déchets dangereux des PME/PMI/TPE

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les premiers postes de déchets dangereux concernés sont les suivants (présentation jusqu'à 5% du Tonnage total, le tableau complet est en annexe) :

Déchets	Quantités - 2015	% - 2015	Quantités - 2019	% - 2019
Véhicules hors d'usage non dépollués	6 020 t	32%	5 629 t	37%
Huiles de vidange	2 810 t	15%	2 587 t	17%
Batteries	2 070 t	11%	1 934 t	13%
Bidons et pots souillés	2 290 t	12%	1 026 t	7%
Fluides	910 t	5%	856 t	6%

Par activité, on peut isoler les artisans produisant le plus de DD en proportion de leur production de déchets total :

Activité	Tonnage Déchets Dangereux	Total tonnage déchets	% DD / Déchets tot
Nettoyage locaux	51 T	94 T	54%
Mécanique et carrosserie automobile	10 170 T	20 098 T	51%
Studio photographie	81 T	285 T	28%
Installation électrique	1 883 T	7 790 T	24%
Mécanique agricole	468 T	2 277 T	21%
Peinture d'extérieur	531 T	3 046 T	17%
Coiffure	50 T	350 T	14%
Imprimerie	104 T	786 T	13%
Mécanique générale	192 T	2 289 T	8%
Prothésiste dentaire	24 T	421 T	6%

La plupart de ces métiers sont pour certains départements en dessous du seuil de traitement minimum de EGIDA2.

Par département les tonnages produits de DDD sont les suivants :

	2015			2019			
	Tonnage DDD	% Région	kg/hab.	Tonnage DDD	% Région	Nb d'entreprises	kg/hab.
Bas-Rhin	3 830 t	20%	3,4	3 107 T	20,3%	8 096	2,7
Moselle	3 070 t	16%	2,9	2 601 T	17,0%	7 666	2,5
Haut-Rhin	2 650 t	14%	3,5	2 117 T	13,8%	5 257	2,8
Meurthe-et-Moselle	2 010 t	11%	2,7	2 022 T	13,2%	5 422	2,8
Marne	1 920 t	10%	3,4	1 455 T	9,5%	3 668	2,6
Vosges	1 460 t	8%	3,2	1 169 T	7,6%	3 456	3,2
Aube	1 530 t	8%	4,9	972 T	6,3%	2 571	3,1
Ardennes	1 080 t	6%	4,0	760 T	5,0%	2 441	2,8
Haute-Marne	760 t	4%	4,4	589 T	3,8%	1 511	3,4
Meuse	550 t	3%	3,0	538 T	3,5%	1 643	2,9
TOTAL	18 850 t	100%	3,4	15 329 T	100,0%	41 731	2,7

ANALYSE : La production de déchets dangereux par les PME/PMI/TPE a diminué de 18% par rapport à 2015. On compte 2,7 kg/hab. de déchets dangereux contre 3,4 kg/hab. en 2015. Ce ratio est supérieur à 3 kg/hab. pour les départements des Vosges, de l'Aube et de la Haute-Marne. En valeur nette, c'est le département du Bas-Rhin qui a produit le plus de déchets dangereux en 2019 ainsi qu'en 2015. Le secteur de l'automobile produit le plus de quantités de déchets dangereux : 10 170 tonnes sur 15 329 tonnes produites au total.

3.1.2.2. Les déchets dangereux ménagers spécifiques

D'après les résultats de l'enquête DMA, **10 018 tonnes de déchets dangereux** (hors DEEE) ont été collectées en **déchèteries publiques en 2019**. Cette quantité est stable par rapport à 2015 (10 011 tonnes).

On note que 71% du flux est composé de déchets chimiques en mélange, à savoir : de la peinture, des solvants, de la colle etc.

On remarque que :

- 81 % du flux a été traité dans la Région Grand Est (8 372 t),
- 9 %, dans les Hauts-de-France (981 t),
- 5 % n'avait pas de destination connue (498 t).
- 3 % en Bourgogne Franche-Comté (356 t),
- 1 % en Auvergne Rhône-Alpes (108 t),
- De façon plus marginale dans les départements suivants : Ile de France (16 t) ; Normandie (23 t) ; à l'étranger (16 t).

Concernant les traitements effectués sur les déchets dangereux, la répartition est la suivante :

- 45 % : traitement thermique (4 647 t),
- 21 % : traitement spécifique, notamment un traitement physico-chimique (2 197 t),
- 16 % : valorisation matière (1 706 t),
- 8 % : regroupement (819 t),
- 7 % : stockage (694 t),
- 3 % : non précisé (304 t).

3.1.2.3. Les déchets dangereux des lycées

Un marché Régional sur la collecte des déchets dangereux des lycées est en cours dans le cadre de la démarche « Lycée en transition ». Ce marché permet la prise en charge particulière des Déchets Dangereux ou toxiques issus des laboratoires et de l'entretien des locaux présentant un risque.

3 titulaires du marché sont présents sur la Région :

- ▶ La société CHIMIREC pour le territoire Lorrain ;
- ▶ La société CEDILOR pour le territoire Champagne-Ardenne ;
- ▶ La société TREDI pour le territoire Alsacien.

Titulaire	Territoire	Nombre de lycées publics	Nombre de lycées collectés	Tonnage collecté en 2019	Nombre de lycées publics 2019 (INSEE)
CHIMIREC	Lorrain	59	N.C	1,256	59
CEDILOR	Champagne-Ardenne	38	12	2,179	38
TREDI	Alsacien	53	52	16,534	53

On observe de faibles tonnages sur les territoires Lorrain et de Champagne-Ardenne dû au fait que le marché de collecte ait débuté en fin d'année 2019. Le territoire Alsacien, déjà préparé à ce marché du fait de marchés antérieurs du même type, a par conséquent collecté un plus gros gisement de déchets dangereux.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les quantités collectées (en tonnes) par typologie de déchets sont présentées dans le graphique ci-dessous :

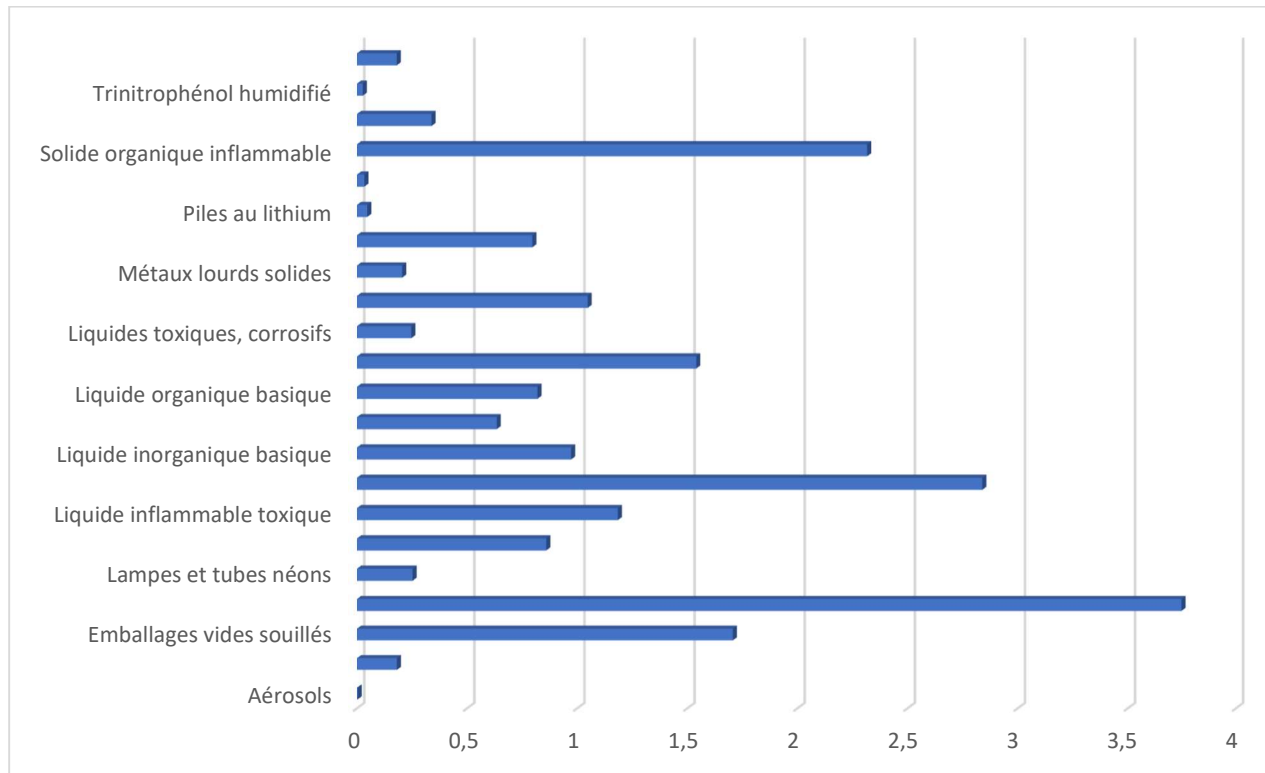


Figure 16 - Tonnages de déchets dangereux collectés dans les lycées en 2019 par typologie de déchets

3.1.2.4. Bilan de la production de déchets dangereux diffus

Indicateurs	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Evolution de la connaissance des DD dont diffus		Enquête auprès des CHU Observations des déchets dangereux des lycées	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	👍
Evolution du tri et collecte des DD diffus	NC	Lycées en transition		👍
Quantité de DDS	10 011 tonnes (DMA)	10 800 tonnes (DMA)	Gisement stable	👍

3.2. Focus sur certaines typologies de déchets

3.2.1. L'amiante

3.2.1.1. Gisement des déchets amiantés

Selon la base IREP « Eliminateur » 2019, complété par des données quantitatives émanant d'installations de stockage ne déclarant pas dans la base IREP, les quantités d'amiante produites dans la Région Grand Est s'élèvent à minima à **25 896 t** en 2019, soit environ 4 500 tonnes supplémentaires par rapport à 2015. Cependant, en 2015, le gisement de déchets amiantés ne prenait pas en compte les terres amiantées.

Ce gisement est constitué des déchets suivants :

- Patins de frein contenant de l'amiante (code « déchet » : 16 01 11*) : 0,1% ;
- Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre (code « déchet » : 16 02 12*) : 2,0 % ;
- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01* et 17 06 03*) : 6,5 % ;
- Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) : 75,2 %.
- Terres contenant des substances amiantées (code « déchets » : 17 05 03* Terres et cailloux contenant des substances dangereuses, où la proportion de terres amiantées a été identifiée) : 4,3 %

Les exploitants en charge du traitement des déchets amiantés ont été contacté par le biais d'un questionnaire afin de collecter les quantités traitées par code déchets et particulièrement la quantité de terres amiantées.

3.2.1.2. Collecte des déchets amiantés sur la Région Grand Est

Différents modes de collecte de l'amiante sont présents sur le territoire de la Région Grand Est.

Collecte en déchèteries publiques

Les déchèteries publiques accueillant des déchets d'amiante lié représentent **6%** des déchèteries publiques du Grand Est qui étaient au nombre de 468 pour l'année 2019, selon l'outil SINOE®. Il est à noter que la répartition de ces déchèteries n'est pas homogène selon les départements du territoire.

Département	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié en 2015	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié en 2019	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié en 2019	Ratio de déchèteries publiques pour 100 000 hab. en 2015	Ratio de déchèteries publiques pour 100 000 hab. en 2019
8	1	0	0%	0,4	0
10	0	0	0%	0	0
51	4	1	4%	0,7	0,2
52	0	0	0%	0	0
54	0	0	0%	0	0
55	1	0	0%	0,5	0
57	0	1	4%	0	0,1
67	8	11	41%	0,7	1
68	1	1	4%	0,1	0,1
88	7	13	48%	1,9	3,6
TOTAL	22 (6% des déchèteries publiques)	27	6%	0,4	0,5

Analyse des DD et Filières REP en 2019

On constate que les déchèteries acceptant l'amiante lié sont en majorité situées dans les départements 88 et 67. Dans les départements 08, 10, 52, 54 et 55 aucune déchèterie n'accepte l'amiante lié.

Parmi les 27 déchèteries publiques acceptant les déchets amiantés, seulement 17 ont effectivement reçu des tonnages en 2019 (Source : Enquête Collecte 2019 - SINOE®). Les tonnages varient de 1 à 30 tonnes environ. La répartition des tonnages collectés en 2019 par département est présentée dans le tableau ci-dessous :

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2019 en déchèteries publiques
51	31
57	-
67	17
68	18
88	178
Total	243

ANALYSE : En 2019, 5 déchèteries supplémentaires acceptent les déchets d'amiante liés par rapport à 2015.

Parmi ces 27 déchèteries publiques, 13 d'entre elles se trouvent dans le département des Vosges, proposant ainsi 3,6 déchèteries pour 100 000 habitants.

Le Bas-Rhin est également bien doté grâce à ses 11 déchèteries publiques, soit l'équivalent de 1 déchèterie pour 100 000 habitants.

Cependant, les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Meurthe-et-Moselle ne disposent d'aucune déchèterie acceptant l'amiante.

Collecte ponctuelle de l'amiante lié

Certaines collectivités mettent en place des collectes d'amiante lié ponctuelles.

Selon l'outil SINOE®, 6 collectes ponctuelles étaient en place sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 :

- ▶ Collecte ponctuelle du Sivom de la Région Mulhousienne (68) par l'exploitant Sogea Est BTP (58 tonnes en 2019);
- ▶ Collecte ponctuelle du Smictom Nord Alsace (67) par l'exploitant Suez RV Nord Est (77 tonnes);
- ▶ 4 collectes ponctuelles du SDED 52 par l'exploitant Eurogranulats – Chaumont sur les communes suivantes :
 - Auberive (8,9 t) ;
 - Bourbonne les Bains (10,28t) ;
 - Eurville-Bienville (16,12t) ;
 - Rimaucourt (17,34t).

Le détail des tonnages collectés en 2015 et 2019 (source : SINOE) ainsi que les destinations de traitement est présenté dans le tableau ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Collecte	Dept	Collecteur	Tonnage 2015	Tonnage 2019	Destination de traitement
SIVOM de la Région Mulhousienne	68	SOGEA Est BTP	39	58	FERRARI (68) – Prétraitement avant stockage
SMICTOM Nord Alsace	67	SUEZ RV Nord Est	64	77	ISDND Wintzenbach (67) - Stockage
SDED 52 – Auberive	52	- Chaumont	0	8,9	CSDI de Chaumont () - Stockage
SDED 52 – Bourbonne les Bains			0,4	10,28	
SDED 52 – Eurville-Bienville			0,75	16,12	
SDED 52 – Rimaucourt			0,86	17,34	

Ces collectes ponctuelles représentent en 2019 **187,64 tonnes**, soit un tonnage dans le même ordre de grandeur que celui relatif aux collectes en déchèteries publiques.

ANALYSE : Le tonnage collecté par le biais des collectes ponctuelles a augmenté de 83 tonnes en 2019 par rapport à 2015.

Collecte en déchèteries professionnelles :

La Région Grand Est est desservie par une trentaine de déchèteries professionnelles, interrogées par le biais de l'enquête ITOM pour les données des années 2019 et 2020. A ce jour, 15 déchèteries professionnelles ont répondu à l'enquête (hors installation hors champ d'enquête). Le questionnaire à destination des déchèteries professionnelles permet de savoir si l'installation accepte ou non les déchets amiantés et de préciser les quantités collectées. L'année 2019 est la première année sur laquelle les déchèteries sont interrogées.

Parmi ces 15 réponses, seulement 3 déchèteries professionnelles ont indiqué accepter les déchets amiantés.

Le détail des tonnages collectés en 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nom déchèterie	Exploitant	Commune	Département	Tonnage 2019	Destination de traitement
Déchèterie de Beine-Nauroy	VEOLIA	Beine-Nauroy	51	0 t	ISDND de Beine - Nauroy
Déchèterie pro ARCAVI	ARCAVI	Chalandry-Elaire	08	172 t	ISDND d'Eteignières (ARCAVI)
Déchèterie pro d'Oberschaeffolsheim	LINGENHELD Environnement	Oberschaeffolsheim	67	46 t	ISDND Saint Louis (57) – Lingenheld Environnement
TOTAL				218 t	

ANALYSE : La présence des 3 déchèteries a permis de collecter 218 tonnes de déchets amiantés en 2019 auprès des professionnels. Cependant une grande majorité des déchèteries professionnelles présentes sur la Région Grand Est ont indiqué dans les questionnaires de l'enquête ne pas accepter les déchets amiantés.

Les 3 déchèteries professionnelles mentionnées précédemment dispose d'une installation de stockage de déchets amiantés.

Apport direct sur l'installation de traitement :

L'ISDND de Weitbruch du Smitom de Haguenau Saverne située sur le département 67, équipée de 2 casiers spécialisés amiante lié, autorise le dépôt d'amiante par les particuliers et professionnels. En 2019, ces apports directs (particuliers ou artisans) représentaient **125 tonnes** sur les 175 tonnes admises au total. Les apports directs doivent arriver filmés ou en big-bags.

L'installation a également reçus les apports en provenance de déchèteries : 45 tonnes.

L'Apport direct des déchets amiantés est autorisé sur l'installation de ARCAVI qui est aussi une déchèterie professionnelle.

La carte ci-dessous présente les installations de collecte des déchets amiantés (issue de l'exploitation SINOE) :

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est

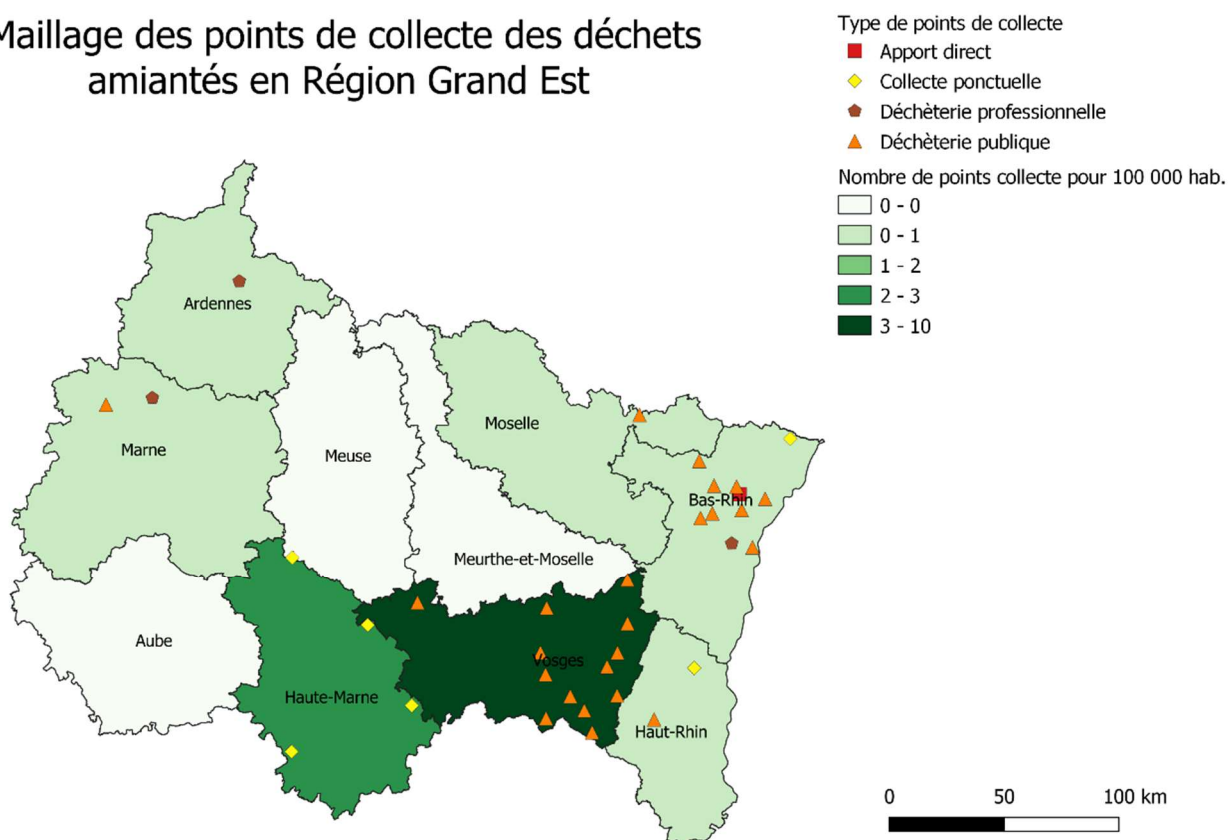


Figure 17 - Maillage des installations de collecte des déchets amiantés

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les tonnages d'amiante lié collectés en 2019 et les ratios par habitants sont présentés dans le tableau suivant :

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2019	Quantité collectée par hab. en kg/hab. (population départementale INSEE 2017)	Points de collecte de l'amiante	Ratio de points de collecte pour 100 000 hab. en 2019
8	172	0,6	1	0,4
10	0	0	0	0
51	31	0,05	2	0,4
52	53	0,3	4	2,3
54	0	0	0	0
55	0	0	0	0
57	0	0	1	0,1
67	265	0,2	11	1
68	76	0,1	2	0,3
88	178	0,5	13	3,6
TOTAL	775 tonnes	0,14 kg/hab.	34	0,6

ANALYSE : Au total, en 2019, la Région Grand Est comptait 34 points de collecte qui ont permis de collecter 775 tonnes de déchets amiantés.

27 de ces points de collecte correspondent à des déchèteries publiques et se trouvent en majorité sur les départements des Vosges et du Bas-Rhin. Ce sont les départements les mieux dotés en points de collecte, respectivement 13 et 11 points. Ces 2 départements ont collecté plus de 57% du gisement global (soit 443 tonnes sur 775 tonnes). La présence d'installations acceptant les apports directs ou organisant des collectes ponctuelles ont également été une source de collecte de déchets amiantés : sur les Ardennes avec l'exploitant ARCAVI, sur le Bas-Rhin avec l'exploitant Lingenheld Environnement et sur la Haute-Marne avec l'exploitant Eurogranulats.

Des carences en proposition de points de collecte sont observables sur les départements de l'Aube, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

Solutions proposées par les EPCI ne disposant pas d'un moyen de collecte d'amiante :

Dans le cas où les EPCI ne prennent pas en charge la collecte de l'amiante, les particuliers sont renvoyés vers des professionnels.

Les principaux professionnels cités par les EPCI sont les suivants :

- ALSADIS – Cernay Environnement à Cernay (68) : les collectes sont envoyées sur Lingenheld Environnement à Saint Louis (57)
- BARUCH & FISH à Rosheim (67)
- AMIANTEKO à Bergheim (68)
- AMIANTE & CO à Toul (54) : formation, mise à disposition de matériel de collecte, transports des déchets et traçabilité.
- MASSON et FILS (10) pour les usagers de l'Aube (apport direct en installation)

Afin de compléter la connaissance sur les pratiques des usagers concernant la collecte des déchets amiantés, pour les données 2020, les entreprises citées précédemment seront contactées. Un questionnaire leur sera envoyé afin d'identifier l'origine des déchets amiantés, les quantités collectées ainsi que les destinations de traitement.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Entreprises de désamiantage :

Les entreprises de désamiantage doivent être agréées car soumises à une réglementation très stricte. Les 2 principales certifications AFNOR et QUALIBAT permettent de connaître ces entreprises dans la Région Grand Est. 73 entreprises sont présentes sur la Région et assez uniformément réparties entre les départements, la Moselle et le Bas-Rhin en tête. On note à nouveau une faiblesse du maillage pour les départements 52 et 55.

Le diagramme ci-dessous présente le nombre d'entreprises de désamiantage agréées par département :

Nombre d'entreprises de désamiantage par département agréées par l'AFNOR et QUALIBAT

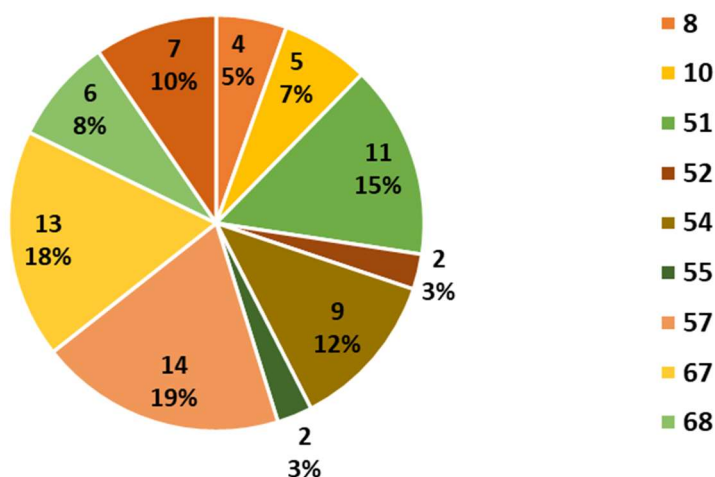


Figure 18 - Entreprises de désamiantage par département

Le nombre d'entreprises de désamiantages disponibles par département pour un ratio de 100 000 habitants est présenté dans le graphe ci-dessous :

Nombre d'entreprises de désamiantages par département pour 100 000 hab.

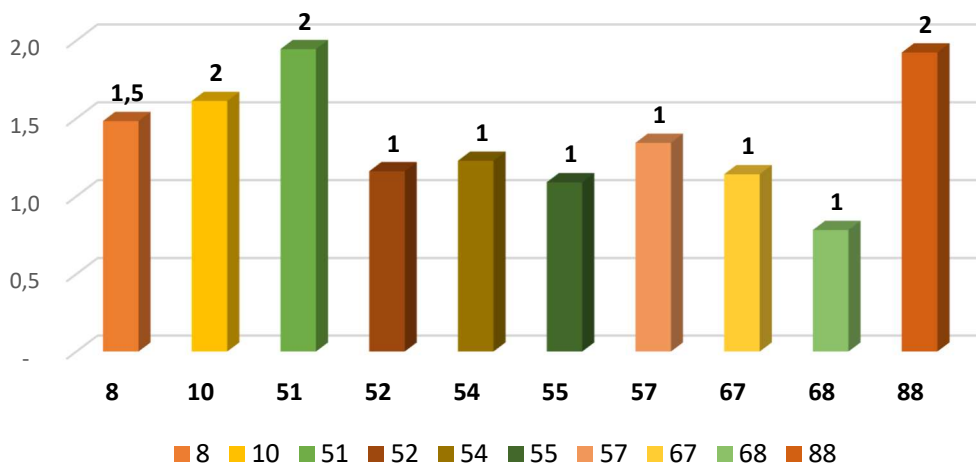


Figure 19 - Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Dépôts sauvages :

Dans le cas où une solution de collecte n'est pas proposée sur un territoire, le tonnage de dépôts sauvages identifié dans la matrice des coûts de collectivités est un indicateur des pratiques des usagers concernant l'amiante.

Sur les 101 matrices à notre disposition (sur 127), on constate le report de 2 collectivités :

Sur la métropole du grand Nancy (54) et la CC des Pays du Sel et du Vermois (54) : respectivement 735 t et 43,72 tonnes collectées issues de dépôts sauvages en 2019.

En 2021, la communauté de communes du Pays de Rhénan (67) a également fait part de la présence de dépôts d'amiante sur les communes de Neuhaeusel et Fort-Louis, malgré la présence de déchèteries acceptant l'amiante sur le territoire. 3 dépôts sauvages de déchets amiantés soit environ 100 sacs ont été jetés dans la Moder¹.

Dans le cadre de l'enquête DMA et à partir des données 2020, les questionnaires ont été enrichies de questions à destination des EPCI concernant la gestion des déchets amiantés ainsi que des dépôts sauvages.

Les résultats de l'enquête DMA 2020 et des années suivantes permettront de compléter l'observation de la collecte des déchets amiantés.

¹ <https://www.topmusic.fr/actu/3548-des-dechets-de-chantier-dans-la-moder-a-neuhaeusel.html>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin-les-dechets-sauvages-sortis-de-la-riviere-a-neuhaeusel-1939306.html>

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.1.3. Installations de traitement de déchets amiantés de la Région Grand Est

Déchets d'amiante produits et traités en Grand Est :

D'après la base BDREP Eliminateur 2019, 48 871 tonnes de déchets amiantés produites sur la Région ont été déclarées traitées par les installations de traitement du Grand-Est. En excluant, les opérations de regroupement, le gisement provenant du Grand Est réellement traité s'élève à 34 110 tonnes.

D'après la liste des installations de traitement des déchets amiantés fournie par la DREAL, on constate que certaines installations n'ont pas déclaré de tonnages de déchets amiantés pour l'année 2019 dans GEREPE. Des questionnaires ont été envoyés aux installations concernées afin de fiabiliser le gisement produit et traité dans la région.

Le tableau ci-après établit la liste des installations de traitement des déchets amiantés et les tonnages traités en provenance du Grand-Est en 2019 et 2015 (hors opération de regroupement ou transit) :

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (hors terres amiantées)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	1 503 t	8 600 t
SARL MASSON & FILS	10	CHENEGY	466 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 10)	940 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 51)
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	/	80 t
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 173 t	3 015 t
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	168 t	Pas de tonnage en 2019
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	799 t	4 249 t
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	4 380 t	3 745 t
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	886 t	1 454 t
KLK TERRASSEMENT	57	BOURGALTROFF	4 492 t	Pas de donnée
TTM Environnement	57	CREHANGE	/	145 t
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	908 t	429 t
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	64 t	77 t
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	169 t	170 t
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	/	60 t
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	2 840 t	950 t
TOTAL			20 848 t	23 912 t

Tableau 6 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traités sur les installations de la Région

En 2015, ce gisement ne prenait pas en compte les terres amiantées mais seulement les déchets identifiés selon les codes 16 01 11* / 16 02 12* / 17 06 01* / 17 06 05*, à la différence des données 2019.

Une version plus complète de ce tableau est disponible en Annexe 6.1.

La carte ci-après présente les installations acceptant l'amiante présentes sur le territoire de la Région, elle précise la typologie de l'installation (stockage ou regroupement) :

Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand-Est

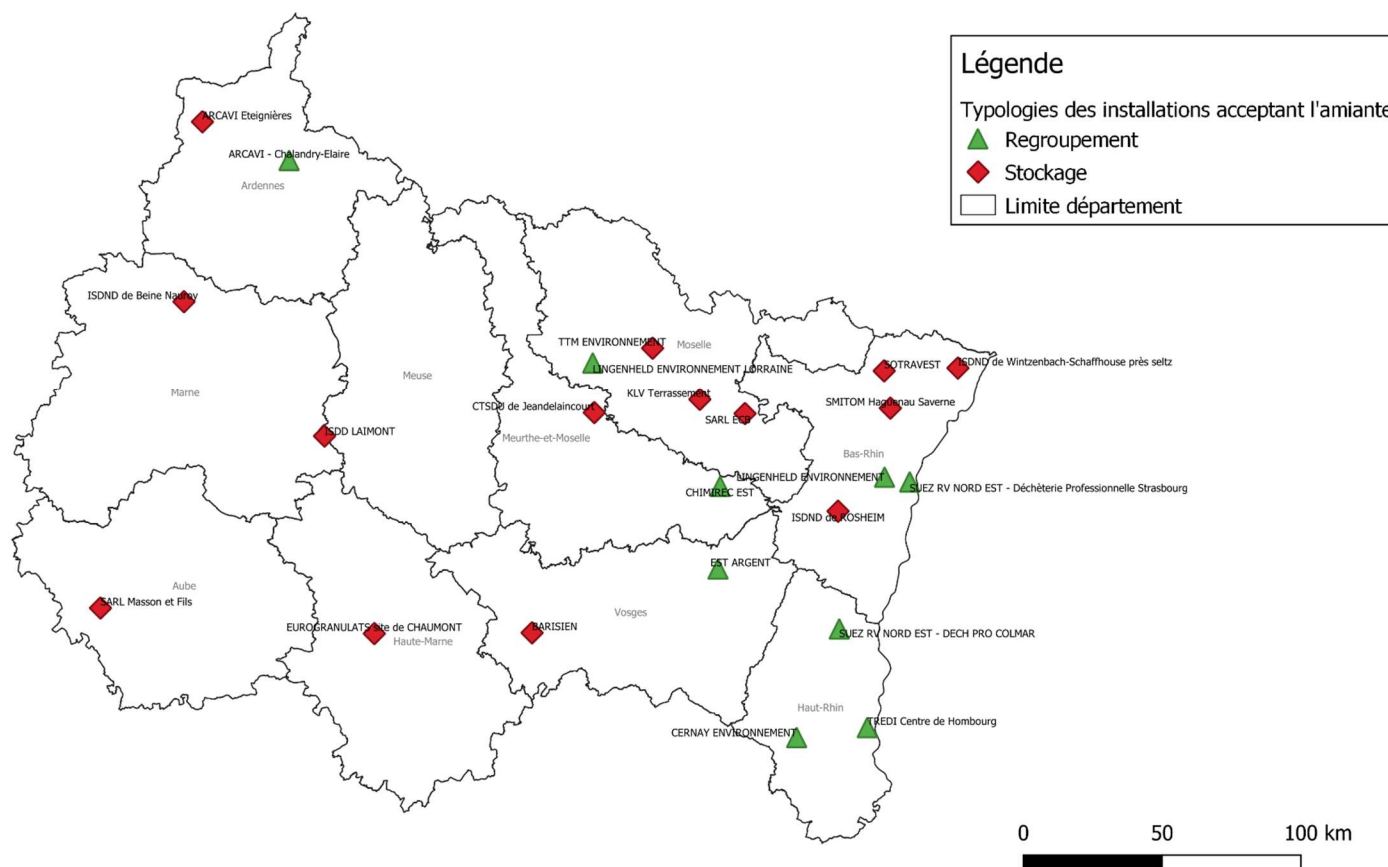


Figure 20 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Répartition du tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est :

CODE DECHETS	Dénomination	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (en tonnes)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019 (en tonnes)
15 01 11*	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par ex amiante), y compris des conteneurs à pression vides	NC	19
16 01 11*	Patins de freins contenant de l'amiante	0,5	13
16 02 12*	Équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre	294	194
17 05 03*	Terres amiantées	NC	4 392
17 06 01*	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	1 078	409
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	17 021	18 904
TOTAL		18 400	23 931

Quantité de déchets amiantés produits et traités dans la Région Grand Est en 2019

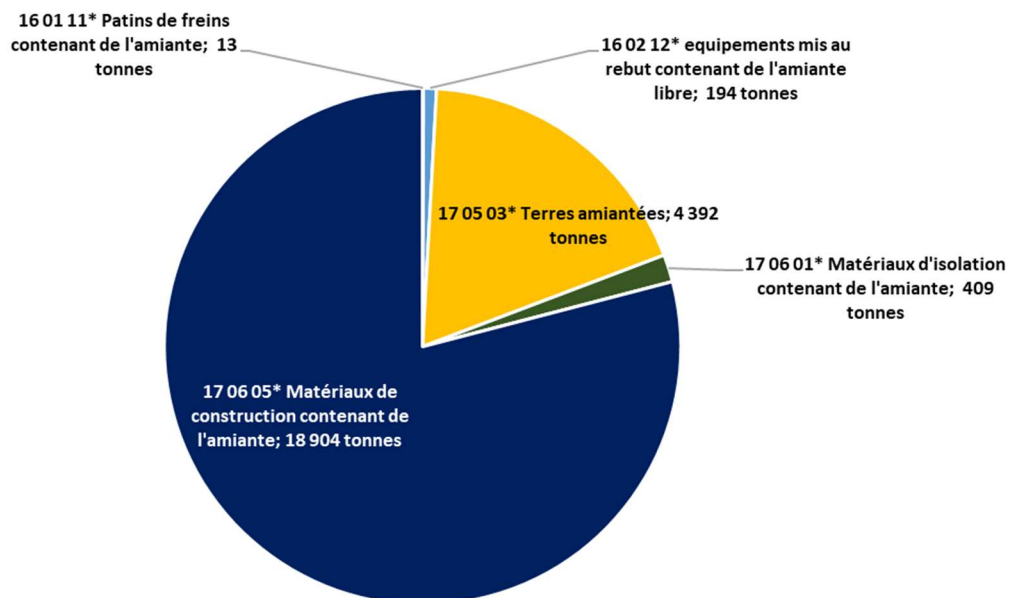


Figure 21 : Graphique des quantités de déchets amiantés produits et traités dans la Région Grand Est en 2019 (en tonnes)

ANALYSE : En 2019 le gisement de déchets amiantés (hors terres amiantées) contient 1 100 tonnes supplémentaires par rapport à 2015.

L'ensemble des codes déchets ont légèrement augmenté en quantités produites sur la Région Grand Est.

Le flux majoritaire concerne les matériaux de construction contenant de l'amiante comme en 2015, il représente 79% du gisement produit.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Déchets d'amiante produits en Grand Est et traités hors Grand Est :

2 435 tonnes de déchets amiantés produits dans le Grand-Est ont été envoyés pour traitement ou regroupement hors de la Région.

Installations de traitement par Région	Tonnage réceptionné en provenance de GE en 2019	Pourcentage du gisement total (traitement GE exclus)	Pourcentage du gisement total (traitement GE inclus)
BFC	2 124 t	87%	11,5%
ISDD de Vaivre	2 051 t		
ISDD de Drambon	73 t		
ARA	66 t	3%	0,3%
ISDND BORDE MATIN	21 t		
TREDI Saint Vulbas	45 t		
Centre	13 t	1%	0,07%
NCI Environnement	13 t		
HDF	87 t	4%	0,5%
ISDND Hersin Coupigny	87 t		
IDF	7 t	1%	0,03%
ISDND de Saint Martin	2 t		
Routière de l'Est Parisien - Site de Claye-Souilly	2 t		
SUEZ RR IWS MINERALS France - ISDD Villeparisis	4 t		
Nouvelle-Aquitaine	35 t	1%	0,1%
INERTAM	35 t		
PDL	104 t	2%	0,6%
Séché Eco-Industries Changé	101 t		
SEDA	2 t		
TOTAL	2 435	100%	13,1%

On note que 81% des exports concernent la typologie de déchets 17 06 05* (matériaux de construction contenant de l'amiante).

L'ISDD de Vaivre est de plus en plus sollicité concernant le traitement de déchets amiantés suite à la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt (88).

Déchets d'amiante produits hors Grand Est et traités en Grand Est :

Flux transfrontalier :

Concernant les déchets amiantés, seuls les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) ont fait l'objet d'importation.

Le tableau ci-après présente les importations dans la Région Grand Est de déchets amiantés en 2019 selon les données transmises par le PNTTD.

Les importations de déchets amiantés depuis les pays étrangers représentent 3 909 tonnes soit 6% du gisement total traité sur la Région Grand Est, dont 3,4% ont été produits par JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A au Luxembourg.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Nom du producteur	Commune du producteur	Pays du producteur	Installation de traitement	Commune de l'installation	Code déchets	Quantités importées (en tonnes)
JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A	BETTEMBOURG	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	2254,58
HEIN Déchets SARL	BECH KLEINMACHER	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	935,34
ECOTEC SARL	BASCHARAGE	Luxembourg	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	638,98
ECOTEC SARL	BASCHARAGE	Luxembourg	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	80

Les données du PNTTD permettent d'obtenir des informations partielles sur les quantités entrantes sur l'installation KLV Terrassement, pour laquelle aucune donnée n'était disponible dans GEREP 2019. L'installation a été sollicitée par l'envoi d'un questionnaire afin de collecter les données sur les quantités d'amiante traitées, sans succès.

Flux inter-Régions :

- **12 904 tonnes de déchets amiantés ont été importées en 2019 sur les installations de traitement et regroupement de la Région Grand Est depuis les autres Régions françaises.**
- **On remarque que 88% de ce gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 06 05*** (matériaux de construction contenant de l'amiante).
On constate alors que 11 367 tonnes de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante ont été importées dans la Région tandis que 1 972 tonnes de cette même typologie de déchets produite dans la Région ont été exportées.
- 2 installations ont réceptionné ces importations de déchets amiantés :
 - ▶ L'ISDD de Laimont (55) pour environ 6 400 tonnes ;
 - ▶ L'ISDND de Vaudoncourt (Barisien) (88) pour environ 7 700 tonnes ;

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Bilan des installations de traitement des déchets amiantés :

Le tableau ci-dessous présente le tonnage total d'amianté traité en 2019 sur chacune des installations (toutes provenances). En 2015, seules les quantités de déchets amiantés en provenance de la Région Grand Est et traitées sur ses installations avaient été recensées.

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amianté traité en 2019	Capacité technique (en t/an)	Commentaires
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	8 599 t	10 000 (pour l'amianté)	
SARL MASSON & FILS	10	CHENEGY	2 487 t	1 500 (pour l'amianté)	Données 2018. Demande de passage à 5 000 t/an
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	80 t	NC	
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 687 t	5 000 (pour l'amianté)	Fermeture programmée en 2022
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	Pas de tonnage en 2019	30 000 (pour l'amianté)	Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amianté lié
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	1 047 t	200 000 (pour les déchets dangereux)	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	23 206 t	35 000 (de déchets dangereux en moyenne par an)	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	1 454 t	17 000 (pour l'amianté)	425 000 tonnes sur 25 ans
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTR OFF	3 190 t	NC	
TTM Environnement	57	CREHANGE	145 t	NC	
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	429 t	700 (pour l'amianté)	
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	77 t	NC	
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	170 t	10 000	
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	60 t	5 000 (pour l'amianté)	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	SAINT-LOUIS	90 t	15 000 (pour l'amianté)	
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	6 136 t	10 000 (pour l'amianté)	Fermeture de l'installation en 2020
TOTAL			54 813 t		

Une version plus complète de ce tableau est disponible en Annexe 6.1.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

*L'ISDD de Laimont est spécialisée dans le traitement de l'amiante. En 2019, 97% des tonnages reçus contenaient de l'amiante (34 943 tonnes sur 36 000 de déchets dangereux traités). Les « Terres et cailloux contenant des substances dangereuses » traitées sur l'ISDD contiennent majoritairement de l'amiante, ainsi que les « Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses ». **L'installation a accepté la totalité de déchets dangereux en provenance de la Région Grand Est (en majorité de l'amiante).**

Parallèlement aux apports de la Région, l'installation a également traité des déchets dangereux en provenance des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. Les Hauts-de-France ne possédant pas d'ISDD, l'installation la plus proche est par conséquent l'ISDD de Laimont. De par sa position dans le département de la Meuse, l'installation est également la troisième installation la plus proche pour traiter les déchets dangereux amiantés produits en Ile-de-France. Un porté-à-connaissance a été déposé afin de modifier la zone de chalandise de l'ISDD.

➤ La société Eurogranulats (67) souhaite exploiter une ISDND couplée à une ISDI sur la commune de **Semoutiers-Montsaon** (52) sur le modèle du site qu'elle exploite actuellement à Chaumont, dont la fermeture est programmée en 2022. Ce dernier est autorisé pour le stockage de déchets inertes du B.T.P et de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Les quantités de déchets qui pourraient être admises chaque année sur le site de Semoutiers-Montsaon seraient, dans le cas d'un avis positif de la part de la DREAL :

- Déchets inertes : 25 000 t/an (maximum 50 000 t/an) ;
- Déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes : 10 000 t/an (maximum 15 000 t/an).

Cette installation pourrait accueillir une partie des déchets amiantés provenant de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui ne dispose en 2021 que de 2 installations traitant l'amiante : ISDND de Drambon et l'ISDD de Vavre (capacité moyenne 40 000 t/an dont stockage amiante).

- La société Masson et Fils (Chennegy, Aube) souhaite également augmenter sa capacité technique et étendre sa zone de chalandise.
- La société Carrières Champenoises (Jully sur Sarce, Aube) souhaite également pouvoir diversifier ses gisements et réceptionner des déchets amiantés.
- L'entreprise BECK réhabilite la friche de l'aciérie de Talange pour y établir des activités de stockage et de recyclage. Le site prévoit d'installer un laboratoire de recherche baptisé **NEUTRAVAL** dont le but est de travailler à la mise au point de techniques de traitement des déchets amiantés.

ANALYSE :

En 2019, environ 3 000 tonnes supplémentaires de déchets amiantés ont été produites et traitées sur la Région Grand Est par rapport en 2015.

Avec la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt (88) en 2020, d'autres installations devraient prendre le relais.

3.2.1.4. Bilan de la production de déchets dangereux d'amiante

Indicateurs	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés	22 déchèteries publiques recensées	34 points de collecte recensés (déchèteries publiques et pro, collectes ponctuelles, apport direct)	Assurer un maillage suffisant d'installation Maillage de 3 déchèteries par département	Maillage suffisant sur les départements 67 et 88. Points de collecte à développer sur le reste de la Région. 
Evolution de la connaissance des déchets dangereux dont diffus		Meilleure connaissance du maillage des points de collecte Estimation des quantités de terres amiantées traitées dans la Région Meilleure connaissance des imports/exports d'amiante	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Pour 2020 : collecte de données auprès des EPCI de collecte sur la gestion de l'amiante
Tonnages (amiante libre et lié) collectées	20 848 tonnes (provenance GE)	25 896 tonnes (provenance GE)		Intégration des tonnages de terres amiantées
Tonnages traités et capacités autorisés	20 848 tonnes (provenance GE, pas de chiffres pour les tonnages importés)	58 569 tonnes (toutes provenances)	Préservation des capacités de traitement	Amélioration de la connaissance des transferts de flux. Différents projets pour le traitement de l'amiante sur la Région

3.2.2. Les VHU

3.2.2.1. Recensement des démolisseurs et broyeurs agréés de VHU

Démolisseurs agréés de VHU

Le tableau ci-après présente le nombre de démolisseurs agréés par départements au 31/12/2019 (source : ANTS) :

Département	Nombre d'entreprises agréées au titre de démolisseurs de VHU au 31/12/2019	Nombre d'entreprises agréées au titre de démolisseurs de VHU du PRPGD
8	5	3
10	9	7
51	17	14
52	10	12
54	18	15
55	5	7
57	38	37
67	26	21
68	17	21
88	15	18
TOTAL	160	155

La Région compte 5 démolisseurs agréés supplémentaires sur son territoire depuis 2015.

Broyeurs agréés de VHU

On recense 7 broyeurs agréés dans la Région Grand Est (source : ANTS) pour l'année 2019 :

- STE ESKA (n° d'agrément : PR5700009B) à Amnéville (57) ;
- GDE (n° d'agrément : PR6700003B) à Erstein (67) ;
- ESKA (n° d'agrément : PR6700002B) à Strasbourg (67) ;
- MARX SPAENLIN SOMETALOR (n° d'agrément : PR6800003B) à Illzach (68) ;
- ESKA (n° d'agrément : PR6800004B) à Illzach (68) ;
- CFF RECYCLING ESKA (n° d'agrément : PR8800003B) à GOLBEY (88) ;
- RECUPFER (n° d'agrément : PR8800012B) à Bleurville (88) ;

ANALYSE : Le nombre de broyeurs agréés présents sur la Région Grand Est est stable depuis 2015. En 2019, la Région compte 5 démolisseurs agréés supplémentaires par rapport à 2015.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La carte ci-dessous présente la répartition de démolisseurs et broyeurs agréés sur la Région Grand Est :

Répartition des centres VHU agréés de la Région Grand Est en 2019 et taux de prise en charge par département

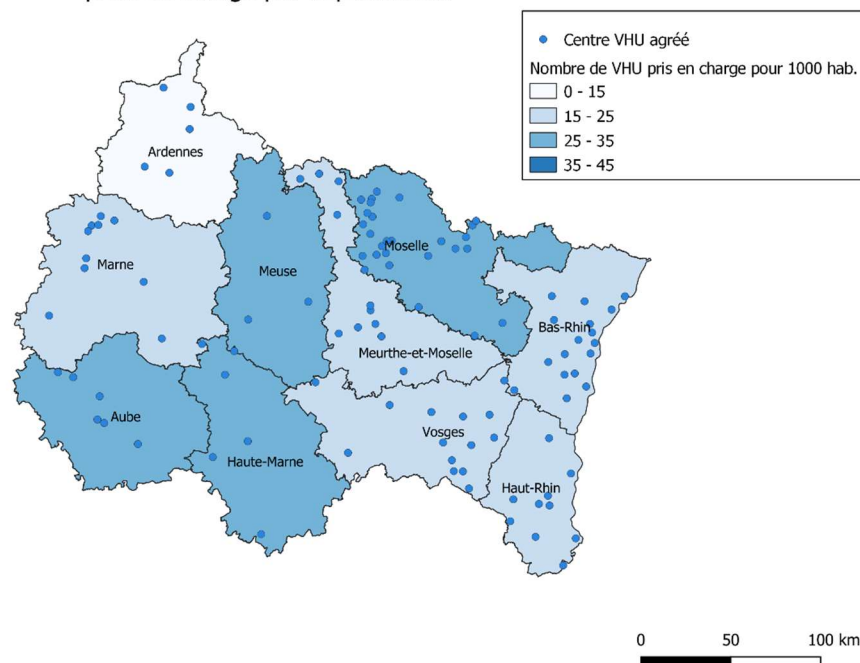


Figure 22 - Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2019

La liste des centres VHU agréés de la Région Grand Est est disponible en annexe.

Département	Nombre de VHU pris en charge en 2015	Nombre de VHU pris en charge en 2018	Taux d'évolution	Nombre de VHU pris en charge en 2018 pour 1000 hab.
8	1 911	3 323	+ 73%	12,4
10	4 927	7 883	+ 60%	25,5
51	7 721	9 769	+ 26%	17,2
52	5 265	5 624	+ 7%	32,5
54	10 351	13 688	+ 32%	18,7
55	3 691	4 817	+ 30%	26,1
57	22 220	27 370	+ 23%	26,4
67	5 139	21 488	+ 318%	19,1
68	358	15 533	-5%	19,1
88	11 263	8 748	-22%	24,2
TOTAL	88 846	118 243	+ 33%	22,12

N.B : L'organisme SYDEREP ne dispose pas de données pour l'année 2019, l'observation de la filière VHU ayant lieu sur les données des années paires.

Analyse : La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est est inférieure à la moyenne nationale (24,2 pour 1000 hab.).

Le nombre de VHU pris en charge a augmenté significativement sur la Région par rapport à 2015 (+33%), et particulièrement sur le département du Bas-Rhin. Cette forte augmentation peut être expliquée par le fait qu'un certain nombre d'entreprises qui exerçaient une activité sans être agréées ont régularisé leur situation depuis 2015 et par l'impact de la prime à la conversion.

3.2.2.2. Gisement de VHU

Les VHU sont classifiés avec le code déchets 16 01 04*.

Le poids moyen d'un VHU est de 1 038,3kg. Ainsi, on peut estimer le tonnage de VHU pris en charge dans le Grand Est à **122 800 tonnes en 2018**.

En 2019, 46 106 tonnes de VHU ont été produites sur la Région Grand-Est d'après la base de données IREP. Ce gisement régional a été traité au sein même de la région. Ce gisement de production est complété grâce à la base SYDEREP. Un focus sur la filière REP VHU est présent au chapitre 5.2.14.

D'après la base de données IREP Eliminateur, **42 407 tonnes** de VHU ont été traitées sur la Région Grand Est en 2019 (données NC en 2015).

Les DD VHU n'ont pas fait l'objet d'exportation vers des pays étrangers. La grande majorité des VHU sont traités sur des filières françaises. Les seuls exports pourraient être des exports de la filière illégale et ne sont donc pas répertoriés dans les données du PNTDD.

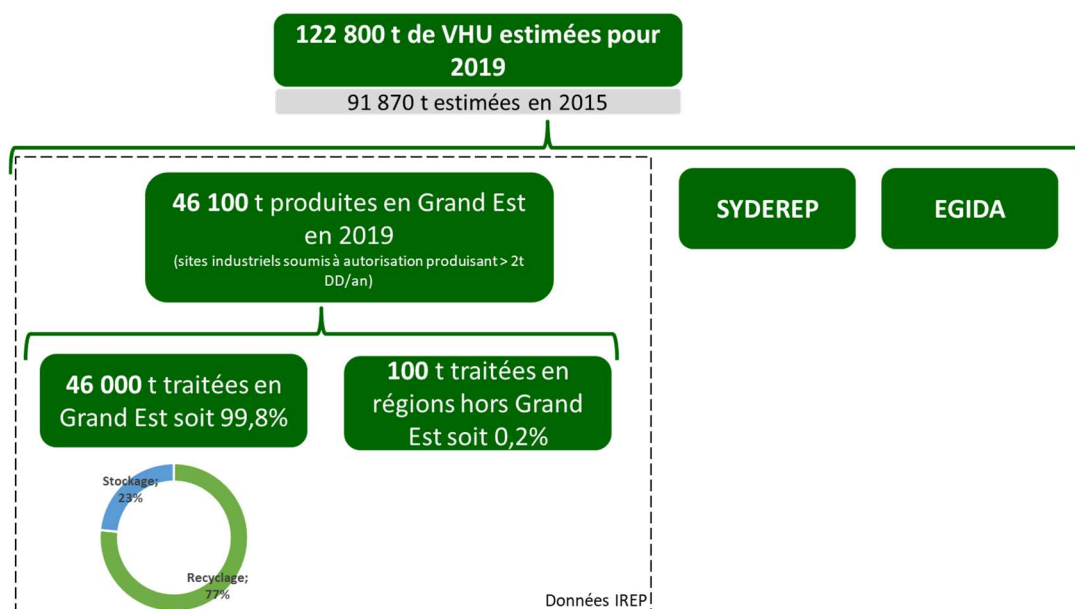


Figure 23 - Diagramme des tonnages de VHU estimés en 2019

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.2.3. Bilan de la production de déchets dangereux de VHU

Les données 2019 ne sont pas disponibles.

Indicateur	Données 2015	Données 2018	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Nombre d'installations de traitement agréées de VHU	155 Centres VHU 7 Broyeurs	160 Centres VHU 7 broyeurs	Assurer un maillage suffisant d'installation	Légère Densification du maillage depuis 2015 La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est de 22,1 pour 1000 hab. est inférieure à la moyenne nationale (24,2 pour 1000 hab.). 
Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	Nombre d'entreprises agréées à la démolition ; Nombre de VHU pris en charge	Nombre d'entreprises agréées à la démolition ; Nombre de VHU pris en charge. Observation de la filière à l'étranger (PNTTD)	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Pour compléter l'observation, identifier des données relatives à la filière illégale des VHU
Tonnages et nombre de VHU pris en charge	88 846 VHU pris en charge soit 16 VHU/ 1 000 hab.	118 243 VHU pris en charge soit 22 VHU/ 1 000 hab.		

3.2.3. Les terres polluées

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
17 05 03*	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses

Les terres polluées (ou terres souillées) sont les terres excavées lors de la dépollution des sites pollués. Elles sont donc considérées comme déchets dangereux et vont faire l'objet d'un traitement destiné à réduire, éliminer, neutraliser, immobiliser ou isoler leurs éléments polluants sur site ou dans un centre de traitement extérieur. Ces terres peuvent aussi être utilisées en tant que remblais et donc subir une valorisation matière.

Ces terres ont subi l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances (hydrocarbures, métaux lourds, ...) ou de préparations susceptibles de contribuer ou de causer un danger pour la santé humaine, ou pour l'environnement.

Plusieurs devenir sont possibles :

- Valorisation matière : remblais, ... ;
- Traitements :
 - Traitement par stabilisation ;
 - Biotraitement ;
 - Traitement physico-chimique ;
 - Désorption thermique ;
 - Incinération et co-incinération ;
 - Mise en stockage.

En France, un inventaire des sites et sols pollués est conduit depuis 1994. Une base de données nationale est issue de cet inventaire : la base de données « BASOL ».

En 2019, 1024 sites sont recensés dans la Région Grand Est (11,17% des sites nationaux) :

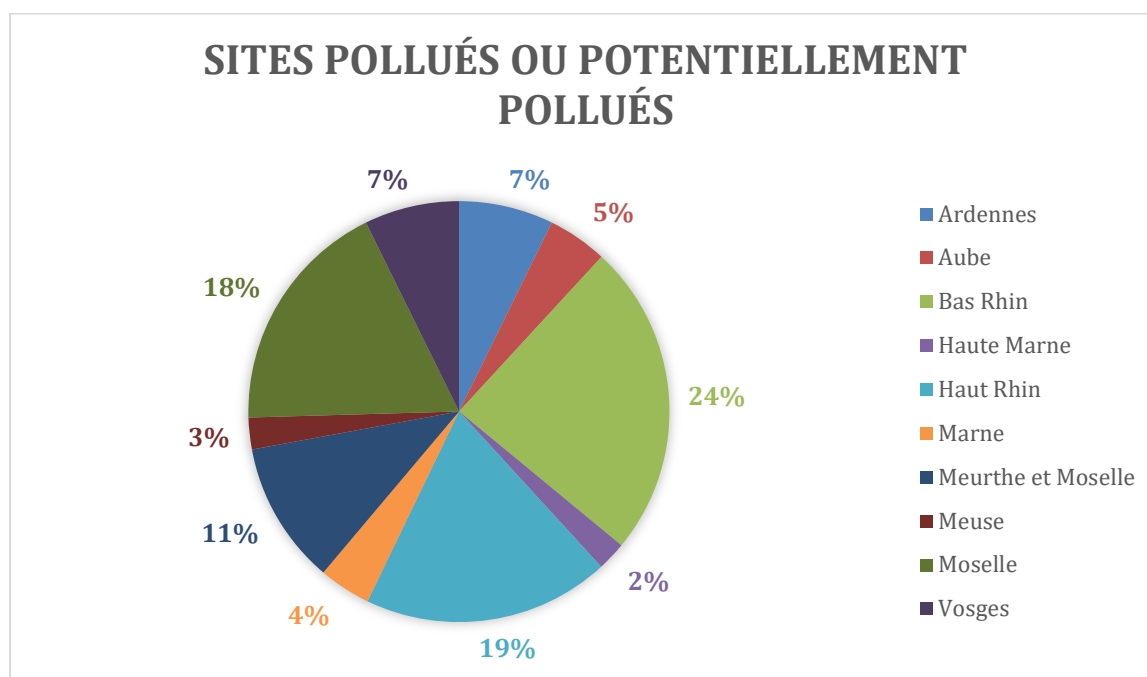


Figure 24 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand-Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Département	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2019	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2015	Taux d'évolution
Ardennes	75	89	-16%
Aube	47	58	+ 18%
Bas Rhin	248	242	+2,5%
Haute Marne	23	21	+9%
Haut Rhin	195	191	+2%
Marne	41	46	-11%
Meurthe et Moselle	113	112	+1%
Meuse	25	25	+0%
Moselle	187	179	+4,5%
Vosges	75	75	+0%
TOTAL	1024	1038	-1,4%

3.2.3.1. Gisement des terres polluées

En 2019, **156 955 tonnes** de terres polluées ont été produites en Région Grand-Est d'après la base IREP, la base du PNTTD et ont été traitées :

- A 19% en Grand-Est soit environ 30 000 tonnes ;
- A 77% à l'étranger soit environ 120 000 tonnes (à 93% aux Pays-Bas soit 112 000 tonnes) ;
- A 3% en Bourgogne-Franche-Comté soit environ 4 700 tonnes.

En 2015, le gisement de terres polluées était évalué à 43 450 tonnes. Cet écart est notamment dû au fait que les quantités de terres polluées produites diffèrent en fonction des chantiers annuels.

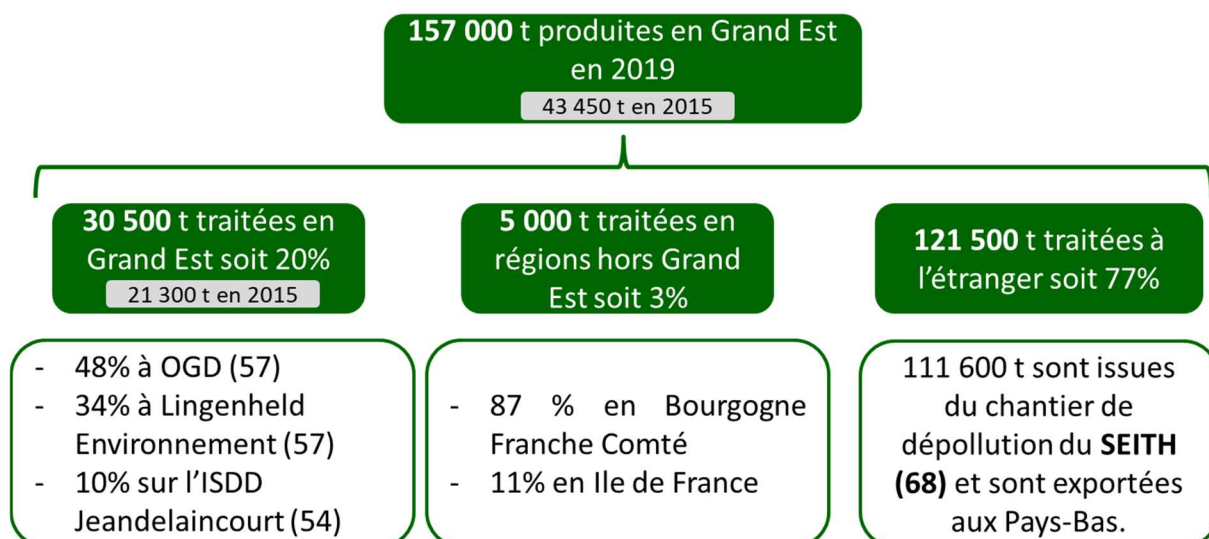


Figure 25 - Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La répartition du gisement Régional par département est présentée dans le tableau ci-après :

Département	Quantité produite (en tonnes)
Ardennes (08)	0 t
Aube (10)	91 t
Marne (51)	8 792 t
Haute Marne (52)	1 386 t
Meurthe et Moselle (54)	1 874 t
Meuse (55)	172 t
Moselle (57)	18 715 t
Bas-Rhin (67)	10 436 t
Haut-Rhin (68)	115 219 t
Vosges (88)	330 t
TOTAL Région Grand Est	156 955 t

Analyse : En 2019, la quantité de terres polluées produite dans la Région Grand Est a augmenté de 113 500 tonnes par rapport à 2015 du fait de chantiers annuels tel que le chantier de dépollution du SEITH qui a engendré la production de 111 600 tonnes de terres polluées.

Ces 111 600 tonnes ont été exportés au Pays-Bas. En effet, les Pays-Bas, du fait de leur géographie spécifique, n'ont pas la même réglementation en ce qui concerne le traitement des terres polluées. Le coût de traitement y est sensiblement moins élevé qu'en France car la réglementation permet la réutilisation des terres dépolluées à large échelle.

Au niveau européen, à ce jour, il n'y a pas d'harmonisation concernant la valorisation et l'utilisation des terres après dépollution.

3.2.3.2. Installations de traitement des terres polluées dans la Région Grand Est

En 2019, hors opérations de transit, 86 867 tonnes de terres polluées ont été traitées sur les installations de traitement du Grand-Est (source : IREP 2019 – Enquête BTP – PNTTD). 11 installations de traitement ont traité des terres polluées en 2019 :

Installation	Commune	Dept	Tonnage traité	Capacité (t/an)	Source
LINGENHELD Environnement	Oberschaefolsheim	67	29 948 t	105 000	BTP
BIOGENIE	Chalandry	8	4 959 t	NC	IREP
REICHSTETT MATERIAUX	Vendenheim	67	324 t	60 000	IREP
GCM	Vendenheim	67	0 t	30 000	En attente retour Dreal
OGD	Talange	57	21 138 t	30 000	IREP
BIOGENIE	Bourgaltroff	57	4 958 t	60 000	IREP (provenance Luxembourg)
ISDD Jeandelaincourt	Jeandelaincourt	54	3 640 t	80 000	IREP
ISDD Laimont	Laimont	55	11 907 t	35 000	IREP (à 90% terres amiantées)
LINGENHELD Environnement	Louvigny	57	8 698 t	80 000	BTP
TREDI	Strasbourg	67	193 t	52 000	IREP
TERRAG France SAS	Mutzig	67	1 102 t	NC	BTP
TOTAL			86 867 t		

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La carte ci-dessous présente l'implantation des installations de traitement des terres polluées et précise le type de traitement par installation.

Installations de traitement des terres polluées

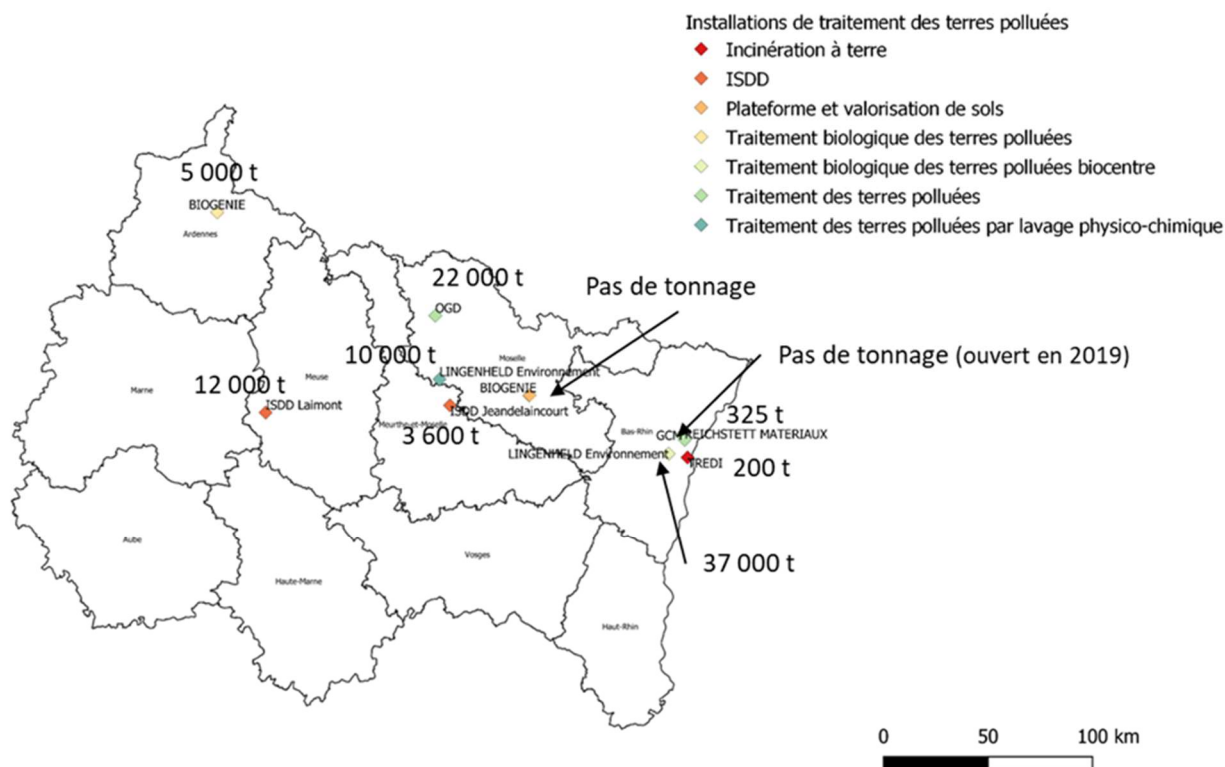


Figure 26 - Cartographie des installations de traitement des terres polluées

Analyse : Depuis 2015, la Région Grand Est compte de nouvelles installations de traitement des terres polluées :

- Biogénie à Chalandry-Elaine (08)
- GCM à Vendenheim (67) dont l'exploitation a débuté en janvier 2020
- Reichstett Matériaux à Vendenheim (67)
- Biogénie à Bourgaltruff (57) dont l'instruction est toujours en cours
- OGD à Talange (57)

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Terres polluées produites en Grand Est et traitées hors Grand Est (en France)

Tableau 7 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2019

Installations de traitement par Région	Tonnage traité en provenance du GE en 2019
AUVERGNE-RHONE-ALPES	533 t
GRS VALTECH	450 t
TREDI	27 t
VICAT	56 t
BFC	4 350 t
ISDD de Vaivre	4 350 t
ILE-DE-FRANCE	54 t
ISDD Villeparisis - SUEZ	7 t
OGD	39 t
SMAB	8 t
PAYS-DE-LA-LOIRE	48 t
Séché Eco-Industries Changé	48 t
TOTAL	4 985 t

87% du gisement de terres polluées produits en Grand Est et non traité dans la Région, est dirigé est vers la Bourgogne-Franche-Comté, et plus particulièrement vers l'ISDD de Vaivre (70).

Terres polluées produites hors Grand Est en France et traitées en Grand Est :

Tableau 8 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées

Installations de traitement et Région de provenance des terres polluées	Tonnage traité en Grand Est, produit hors Grand Est en 2019
ISDD Jeandelaincourt	439 t
Normandie	439 t
ISDD Laimont	10 716 t
Hauts-de-France	722 t
Ile-de-France	9 994 t
TREDI	41 t
ARA	26 t
BFC	15 t
TOTAL	11 196 t

Les opérations de regroupement préalablement à l'une des opérations de valorisation ne sont pas comptabilisés dans les flux, celles-ci correspondent à des flux de transit.

89% des flux importés des autres Régions françaises proviennent de la Région Ile-de-France, pour laquelle les terres polluées sont traitées sur l'ISDD de Laimont.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Imports et exports à l'étranger

Les données des imports et exports des déchets dangereux à l'étranger ont été transmises par le PNTTD.

L'import de terres polluées :

En 2019, 8 710 tonnes de terres polluées produites à l'étranger ont été traitées en Région Grand Est sur 2 installations de traitement :

Nom de l'installation de traitement	Département de l'installation	Pays du producteur	Tonnage importé
BIOGENIE EUROPE	Ardennes (8)	Luxembourg	4 959 t
OGD Talange	Moselle (57)	Luxembourg	3751 t (5 717 t d'après IREP)
TOTAL			8 710 t (10 676 t d'après IREP)

Export des terres polluées :

En 2019, 121 451 tonnes de terres polluées produites dans la Région Grand Est ont été envoyées pour traitement à l'étranger.

64% des flux ont été traités aux Pays-Bas.

Ci-dessous, le détail des exports :

Nom du producteur	Département du producteur	Nom de l'installation de traitement	Pays de l'éliminateur	Tonnage exporté
SEITH	Haut-Rhin	ATM (Afvalstoffen Terminal Moerdijk)	Pays-Bas	111 588 t
Biocentre OGD Talange	Moselle (57)	BOWESA GmbH	Allemagne	4 833t
Remex Ressources Minérales	Bas-Rhin	ARGE BSA	Allemagne	3 530 t
Biocentre OGD Talange	Moselle (57)	Boskalis Environmental BV	Pays-Bas	1 500 t
TOTAL				121 451 t

92% des quantités exportées à l'étranger proviennent du chantier de dépollution du SEITH (Société pour le Traitement des Eaux Industrielles de Huningue), site de l'ancienne usine de pesticides Ugine-Kuhlmann (PCUK) à Huningue. Novartis, propriétaire du site d'une surface de près de 6 hectares, a investi afin d'éradiquer le lindane (insecticide classé comme substance cancérigène) du site de SEITH. Près de 445 000 m3 de terres ont alors été excavées sur une durée de 8 ans, les travaux se sont achevés fin 2019.

3.2.3.3. Bilan de la production de terres polluées

Indicateurs	Donnée 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Recensement des installations et capacités autorisées	Liste non exhaustive	5 installations supplémentaires depuis 2015	Préservation des capacités de traitement	
Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	Quantité produite	Quantité produite, Quantité traitée, Exports et imports	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Meilleure connaissance des exportations à l'étranger 
Tonnages traités et capacités autorisés	N.C	86 867 tonnes traitées dans le Grand Est (toutes provenances) 30 000 tonnes produites et traitées dans le Grand Est	Préservation des capacités de traitement	 Lié aux chantiers annuels de dépollution des sols d'importantes quantités de terres polluées sont exportées vers les Pays-Bas.

3.2.4. Les REFIOM et REFIDI

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
19 01 05*	Gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées
19 01 06*	Déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux
19 01 07*	Déchets secs de l'épuration des fumées
19 01 10*	Charbon actif utilisé provenant de l'épuration des gaz de fumées
19 01 13*	Cendres volantes contenant des substances dangereuses
19 01 15*	Cendres sous chaudières contenant des substances dangereuses

Les REFIOM/REFIDI (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagère/Déchets Industriels) sont des résidus solides collectés en aval du traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Les REFIOM et REFIDI sont stabilisés avant d'être stockés dans des ISDD.

3.2.4.1. Bilan quantitatif

Le gisement des résidus d'épuration des fumées d'incinération, dans le Grand Est était de 36 206 tonnes en 2019, contre 29 300 tonnes en 2015 (selon la base IREP 2015 pour les mêmes codes déchets définis précédemment).

En 2019, ce gisement produit dans la Région est traité à :

- 44% en Région Grand Est (contre 39,4% en 2015) ;
- 26 % en Ile-de-France sur le site de SARP Industries (contre 16,9% en 2015) ;
- 18 % en Bourgogne Franche Comté sur l'ISDD de Vaivre ;
- 8 % à l'étranger en Allemagne (contre 18.6% en 2015) ;
- 4 % en Pays de la Loire sur Séché Eco-industries Changé ;

DESTINATION DE TRAITEMENT DES REFIOM-REFIDI PRODUITS EN GRAND-EST EN 2019

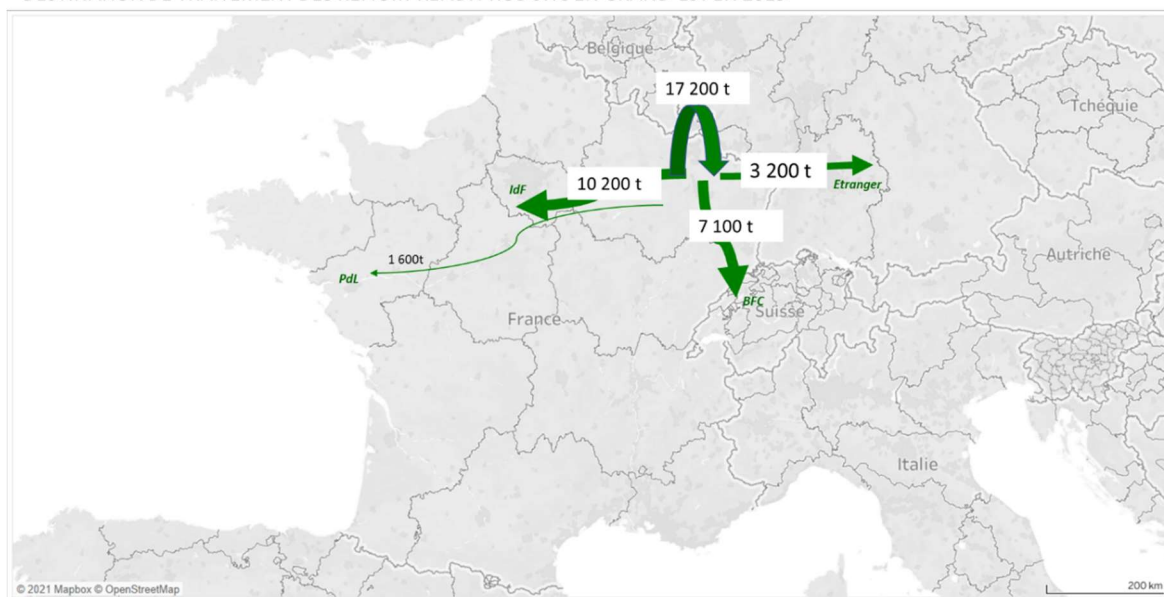


Figure 27 - Destination de traitement des REFIOM et REFIDI produits en Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

En 2019, les REFIOM et REFIDI sont orientés à :

- **66% vers une filière d'élimination** (pour 87% vers du traitement physico-chimique via une stabilisation avant stockage, 13% vers du stockage) contre 51% en 2015 ;
- 34 % vers une filière de valorisation (recyclage) contre 49% en 2015.

A noter : sur les 36 206 tonnes produites en Région Grand Est, 1 638 tonnes ont fait l'objet d'un regroupement ou d'un transit, leurs filières d'élimination ou de valorisation ne sont donc pas connues.

Analyse : On compte environ 7 000 tonnes de REFIOM et REFIDI supplémentaires produites sur la Région Grand Est.

La proportion de ce gisement traitée sur la Région Grand Est a augmenté de 4,5% par rapport à 2015, passant ainsi de 11 500 tonnes en 2015 à 16 000 tonnes en 2019 traitées sur la Région.

En proportion, les exports de REFIOM vers l'Allemagne ont diminué de 10 points par rapport à 2015, correspondant à une diminution de 2 600 tonnes exportées en 2019.

3.2.4.2. Les installations de traitement de la Région Grand-Est

En 2019, 54 307 tonnes de REFIOM et REFIDI ont été traitées en Région Grand-Est, dont :

- 32% en provenance de la Région Grand-Est ;
- 21 % en provenance de l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Suisse);
- 14% en provenance de l'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 11% en provenance de l'Île-de-France ;
- 10% en provenance de Normandie ;
- 8% en provenance des Hauts-de-France ;
- 2% en provenance du Centre Val de Loire ;
- 1% en provenance de l'Occitanie.

PROVENANCE DES REFIOMS & REFIDI TRAITÉS EN GRAND EST EN 2019

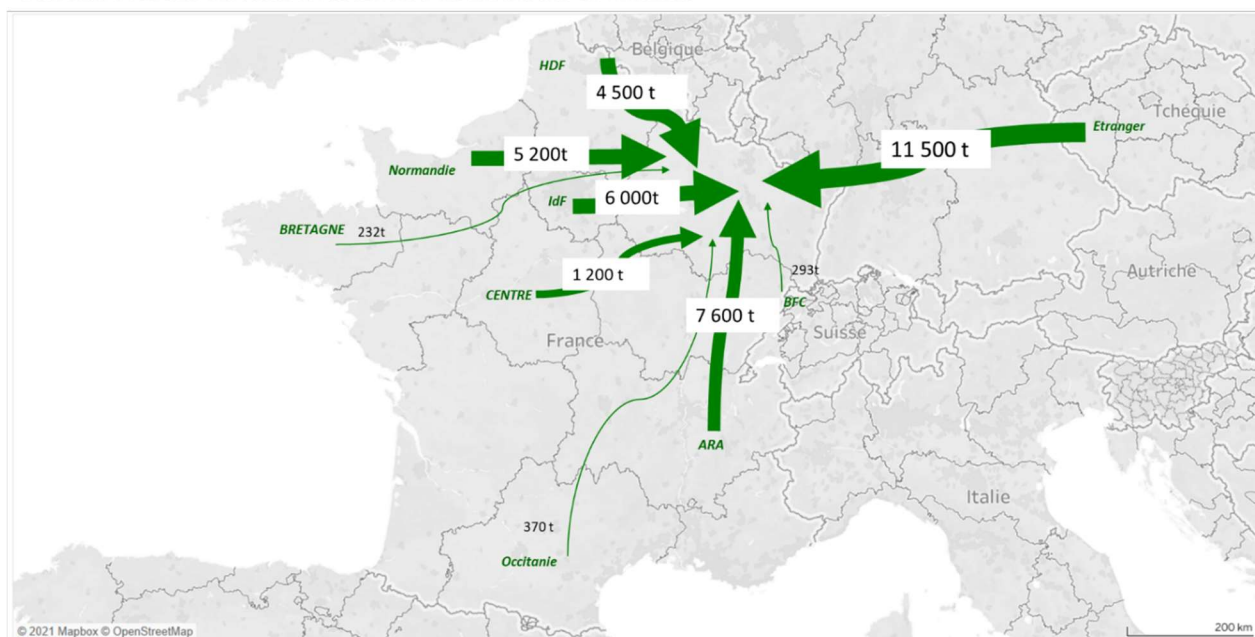


Figure 28 - Provenance des REFIOMS & REFIDI traités en Grand Est

Les REFIOM & REFIDIS traités en Grand-Est sont orientés à :

- 17% vers une filière d'élimination (pour 98% vers du traitement physico-chimique via une stabilisation avant stockage, 2% vers du stockage) ;
- 83% vers une filière de valorisation.

D'après la base IREP 2019, la Région Grand-Est compte 7 installations en charge du traitement des REFIOM et des REFIDI. Ces installations sont présentées sur la carte ci-dessous.

Installations de traitement des REFIOM & REFIDI de la Région Grand-Est



Figure 29 - Installations de traitement des REFIOM et REFIDI du GRAND-EST

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La répartition des REFIOM et REFIDI sur les différentes installations est la suivante :

Installation	Dept	Quantité traitée en 2015	Quantité traitée en 2019	Capacité
RESOLEST	54	31 362 t	36 861 t	65 000 t/an
ISDD JEANDELAINCOURT SUEZ	54	NC	4 881 t	200 000 t/an (tout DD confondus)
VYNOVA PPC	68	NC	4 611 t	62 000 t/an
TREDI HOMBOURG	68	NC	3 766 t	36 000 t/an (tout DD confondus)
CEDILOR	57	NC	3 731 t	
RUBIS TERMINAL	67	NC	436 t	32 265 t/an
SUEZ RR IWS Saint-Brice Courcelles	51	NC	21 t	NC
TOTAL		N.C	54 307 t	

Analyse : Le détail des installations de la Région Grand Est sollicitées pour le traitement des REFIOM et des REFIDI en 2015 n'est pas connu.

Toute provenance confondue, les installations de la Région Grand Est ont traitées 54 307 tonnes de REFIOM et REFIDI en 2019. 68% du tonnage a été traité sur l'installation de RESOLEST.

Zoom sur l'installation RESOLEST :

L'installation RESOLEST, située à Rosières-aux-Salines dans le département de la Meurthe-et-Moselle a traité en 2019 68% du tonnage global de REFIOM et REFIDI traité en Grand-Est. RESOLEST, co-entreprise des Groupes Solvay et Sita Spécialités, est une installation de valorisation et de recyclage des résidus issus de l'épuration des fumées industrielles, avec un procédé de traitement au bicarbonate de sodium.

La capacité de l'installation est de 50 000 tonnes par an pour les résidus de traitement de fumées provenant de la valorisation énergétique des déchets ultimes des collectivités et 15 000 tonnes par an provenant du traitement des fumées de l'industrie et des sels industriels.

Le procédé de l'installation permet de récupérer de la saumure épurée contrôlée, les déchets ultimes stabilisés sont ensuite enfouis en ISDD.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.4.3. Bilan de la production de REFIDI ET REFION

Indicateur	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Recensement des installations et capacités autorisées des DD	N.C	On compte 7 installations sur la Région qui traitent des REFION et REFIDI.	Préservation des capacités de traitement	Les quantités traitées sur la Région Grand Est ont augmentées en 2019
Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	29 300 tonnes produites. Installations de traitement non connues	36 206 tonnes produites. Installations de traitement connues et recensées	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Meilleure connaissance des installations et de la destination et provenance des flux
Tonnages traités et capacités autorisées	Quantités traitées sur la Région non connue	54 307 tonnes traitées sur les installations de la Région.	Préservation des capacités de traitement	Augmentation des tonnages traités dans la Région et diminution de l'export à l'étranger

3.2.5. Les DASRI

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes déchets suivants :

Code déchets	Description
18 01 03*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
18 02 02*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

Les déchets d'activités de soins sont les résidus issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Ces déchets peuvent être classifiés selon 2 catégories :

- Les **déchets de soins non contaminés assimilables aux déchets ménagers** ;
- Les **déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** relevant de l'un des catégories suivantes :
 - Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils étaient été ou non en contact avec un produit biologique,
 - Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables,
 - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption.

Les déchets peuvent provenir de 2 gisements :

- Les producteurs non diffus : **les établissements de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...)**
- Les producteurs diffus (**professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers en auto-traitement**).

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.5.1. Bilan quantitatif

En 2019, d'après la base IREP, la quantité de DASRI produit par les producteurs non diffus sur le territoire Régional est de 10 252 tonnes, soit environ 3 500 tonnes de moins qu'en 2015 :

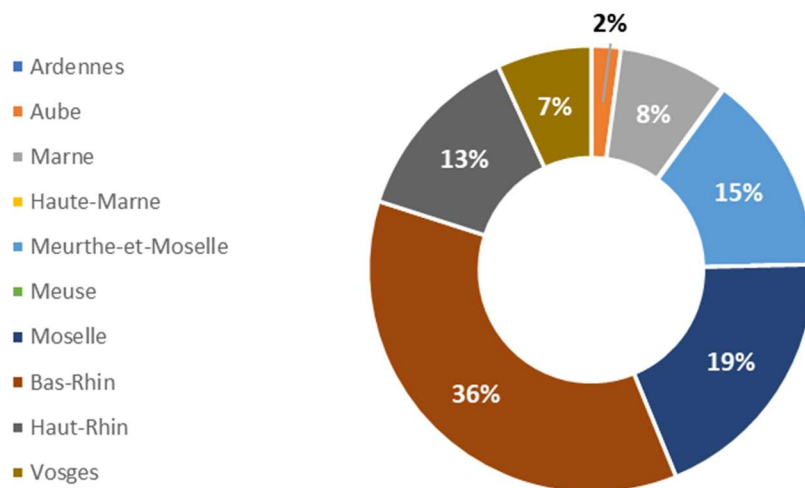


Figure 30 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2019

A titre de comparaison, la répartition des gisements de DASRI par département en 2015 est présentée ci-dessous :

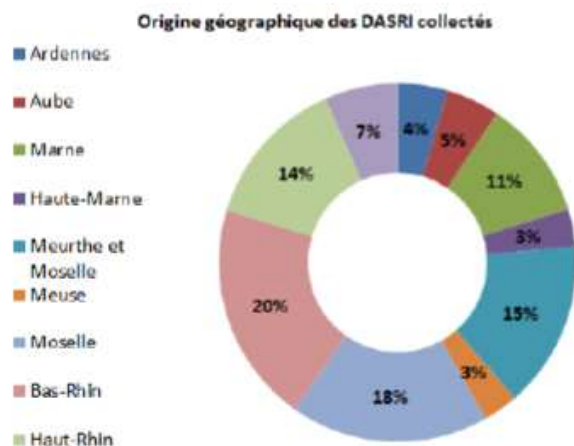


Figure 31 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2015

Les DASRI produits et collectés par les producteurs (non diffus) dans le Grand-Est sont traités via incinération :

- Pour 92 % en Région Grand Est soit 9 425 tonnes ;
- Pour 7% en Région Ile-de-France sur l'installation VALO'MARNE (94) soit 752 tonnes ;
- Pour 1% en régions ARA et Pays-de-la-Loire, respectivement 6 et 33 tonnes.

Analyse : On constate une baisse des quantités de DASRI produites en 2019 par rapport à 2015. Concernant le traitement des DASRI, la proportion traitée sur la Région Grand Est a augmenté par rapport à 2015 : passant de 87% à 92%.

3.2.5.2. Les installations de traitement de la Région Grand-Est

En 2019, d'après la base IREP, 9 440 tonnes de DASRI ont été traitées via incinération en Région Grand-Est. Ce gisement provient en quasi-totalité de la Région. On compte 15 tonnes et 7 tonnes provenant respectivement des Hauts-de-France et des Pays-de-la-Loire.

4 installations en charge de l'incinération des DASRI des producteurs non diffus sont recensées :

- ▶ Val'ERGIE, situé à Ludres (54) pour 4 500 tonnes ;
- ▶ TREDI, situé à Strasbourg, pour 3 830 tonnes ;
- ▶ L'incinérateur de Tronville-en-Barrois pour 2 210 tonnes ;
- ▶ L'incinérateur de Sausheim du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour 1 110 tonnes.

Ces installations traitent également des DASRI gérés par l'éco-organisme DASTRI, appartenant au périmètre de la filière REP. Les tonnages totaux traités des DASRI (dont DASTRI) sur l'ensemble des installations de la Région sont détaillés ci-dessous :

Tableau 9 - Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI)

Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Capacité technique (t/an)	Quantités traitées en 2015 (tonnes)	Quantités traitées en 2019 (tonnes)
Strasbourg	TREDI	Incinération de DD	7 000	4 280	3 830
Sausheim	Incinérateur de Mulhouse	UIOM	1 200	920	1 112
Ludres	Nancy Energie	UIOM	5 000	5 050	4 504
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV Meuse	UIOM	2 500	2 480	2 210
TOTAL			15 700	12 730	11 656

Analyse : Les capacités de traitement de DASRI dans le Grand Est, identiques à celles de 2015, semblent à ce jour suffisantes pour couvrir les besoins de la région. Certaines installations reçoivent des quantités de DASRI provenant de régions limitrophes pour traitement.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.5.3. Bilan de la production de DASRI

Indicateur	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Recensement des installations et capacités autorisées des DD	4 installations de traitement et capacités associées	Identique à 2015	Préservation des capacités de traitement	Capacités suffisantes pour couvrir les besoins de la région
Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	Origine départementale, quantité produite et traitée, destination de traitement	Identique à 2015	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Assez bonne connaissance en 2015
Tonnages traités et capacités autorisées	12 730 tonnes traitées (dont tonnages DASTRI) – capacité totale de 15 700 tonnes	11 830 tonnes traitées (dont tonnages DASTRI) – capacité totale de 15 700 tonnes	Préservation des capacités de traitement	

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.6. Les DEEE

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes déchets suivants :

Code déchets	Description
16 02 10*	Équipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09
16 02 13*	Équipements mis au rebut contenant des composants dangereux
20 01 23*	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones
20 01 35*	Équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux

3.2.6.1. Bilan quantitatif

En 2019, 46 768 tonnes de DEEE ont été produites en Région Grand-Est par les producteurs non diffus (35 067 tonnes en 2015) :

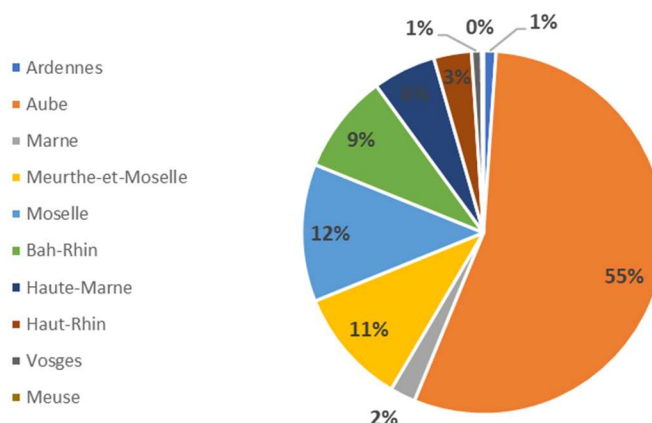


Figure 32 - Répartition départementale des DEEE produits en Grand-Est

Analyse : Plus de la moitié du tonnage déclaré sur la base IREP provient du département de l'Aube, où se trouve une installation de traitement des DEEE REMONDIS Electrorecycling SAS.

Sur le gisement produit et déclaré par les producteurs non diffus de la Région, les DEEE sont traités :

- ▶ A 82 % soit 38 350 tonnes sur le Grand-Est ;
- ▶ A 10 % soit 4 600 tonnes à l'étranger (Belgique, Allemagne et Pays-Bas) ;
- ▶ A 3 % soit 1 400 tonnes en Ile-de-France ;
- ▶ A 2 % soit 930 tonnes en Auvergne-Rhône-Alpes ;

Le détail de la répartition géographique de traitement du gisement produit en 2015 n'est pas connu.

En 2015, la production et le traitement des DEEE par les gros producteurs n'avaient pas été analysés. Les DEEE avaient été analysés dans le cadre de l'observation des filières REP. Ce présent rapport traite de la production et du traitement des DEEE issus des éco-organismes dans le chapitre 5.2.9.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.2.6.2. Les installations de traitement en Région Grand-Est

Un recensement des unités de transit, regroupement et tri des DEEE (rubriques 2711-1 et 2711-2) a été réalisé à partir de des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Unités de transit, regroupement ou tri des DEEE

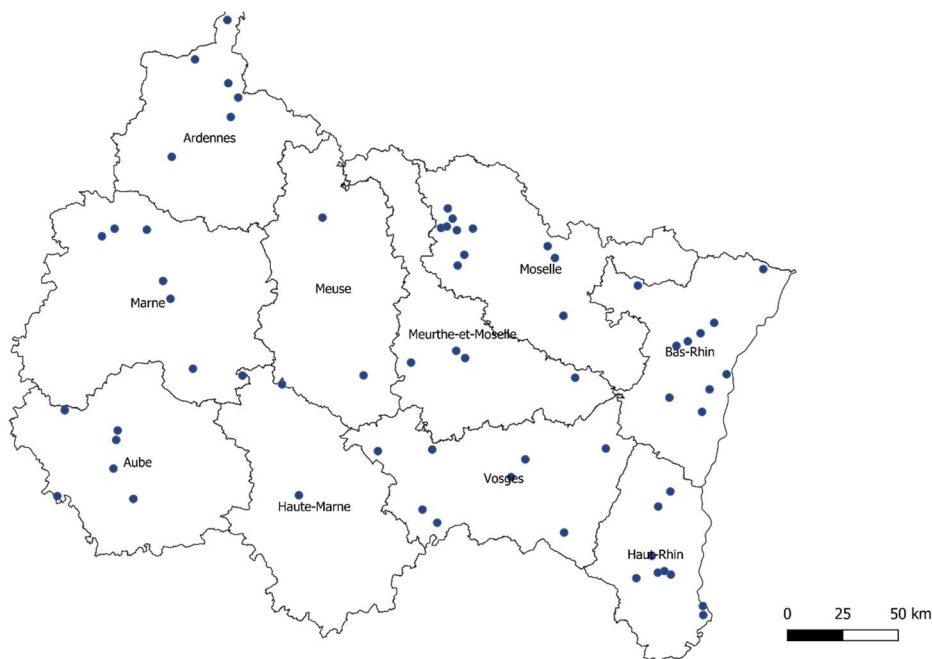


Figure 33 - Carte des unités de transit, regroupement ou tri des DEEE

La liste des unités de transit, regroupement ou tri des DEEE est disponible en annexe.

En ce qui concerne le traitement des DEEE, on compte 7 installations sur le territoire Régional (rubrique 2790 des ICPE) :

Installation	Département	Commune	Tonnage traité en 2019	Capacité
ALSAREC	68	Rosenau	NC	19 t/j
HAUTE ALSACE RECYCLAGE	68	Sausheim	NC	NC
ARTEMISE	10	Vulaines	2 745 tonnes	NC
REMONDIS	10	Saint-Thibault	23 622 tonnes	17 000 t/an
REFINAL INDUSTRIES DERICHEBOURG	55	Pagny-sur-Meuse	5 278 tonnes	1 210 m3 (volume susceptible d'être entreposé)
ENVIE	67	Strasbourg	4 933 tonnes	66,3 t/j (Rubrique 3510)
EURODIEUZE (piles et accumulateurs)	57	Dieuze	1 334 tonnes	NC

N.B : Les tonnages traités en 2015 par ces installations ne sont pas connus.

Les données relatives à la filière REP DEEE sont présentées dans la partie sur l'observation des filières REP de ce présent rapport.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Analyse : Le parc d'installation de traitement des DEEE n'a pas évolué depuis 2015. La Région Grand-Est compte sur son territoire l'installation ARTEMISE, filière nationale du traitement des tubes lumineux. L'installation traite des tonnages en provenance de différentes régions françaises.

3.2.6.3. Bilan de la production de DEEE

Indicateurs	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Tendance
Recensement des installations et capacités autorisées des DEEE	7 installations de traitement	7 installations de traitement	Préservation des capacités de traitement	Pas d'évolution depuis 2015
Tonnages traités et capacités autorisés	NC	A minima 38 000 tonnes traitées en provenance des gros producteurs	Préservation des capacités de traitement	Capacités préservées depuis 2015
Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	NC	Quantités produites par les gros producteurs Quantités traitées sur les installations	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	

3.3. Flux transfrontaliers et inter-Régionaux

L'origine des déchets dangereux traités dans le Grand Est est en 2019 présentée sur la carte ci-dessous :

PROVENANCE DES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS TRAITES EN GRAND EST EN 2019

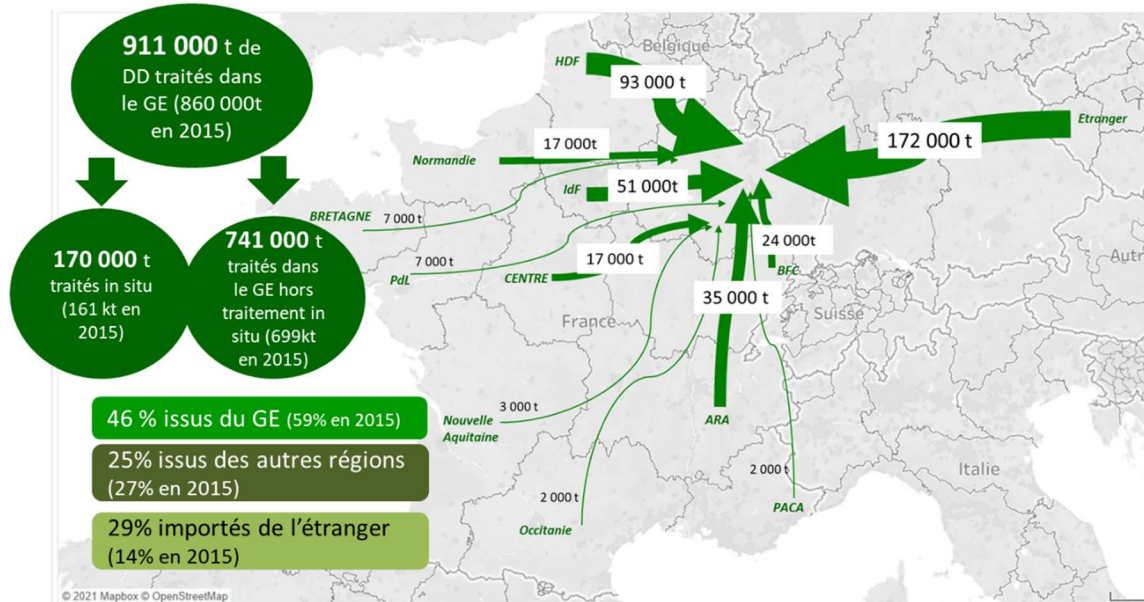


Figure 34 - Provenance des déchets dangereux non diffus traités en Grand Est 2019

L'origine des déchets dangereux traités dans le Grand Est est en 2015 présentée sur la carte ci-dessous :

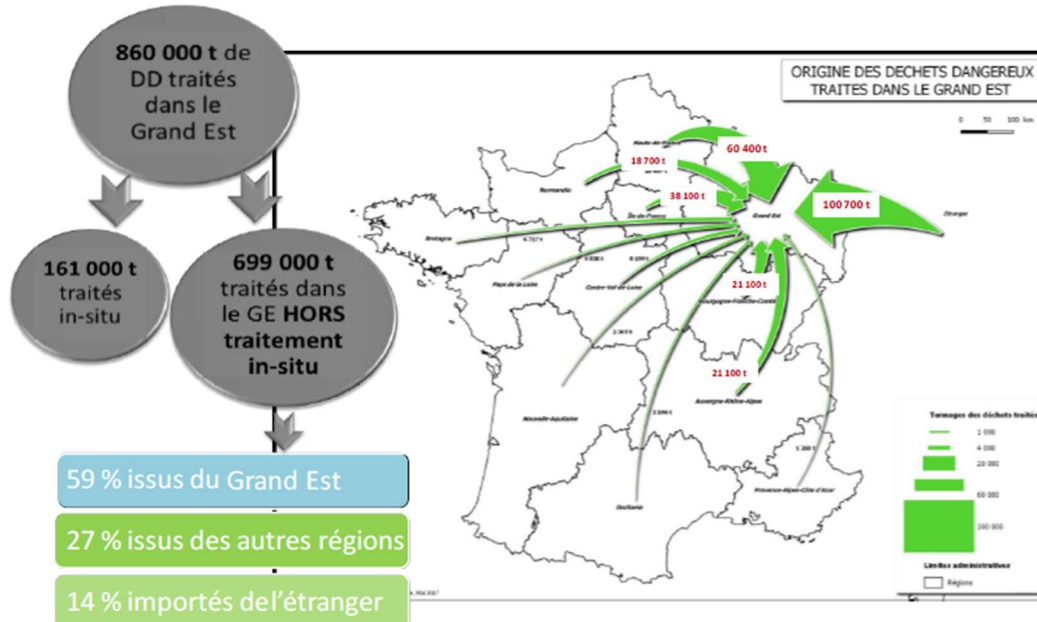


Figure 35 - Provenance des déchets dangereux non diffus traités en Grand Est 2015

Analyse : En 2019, 911 000 tonnes de déchets dangereux ont été traitées dans la Région Grand Est, soit 51 tonnes supplémentaires par rapport à 2015.

La quantité de déchets dangereux traités in situ est stable depuis 2015.

La proportion de déchets issus de la Région Grand Est a diminué de 13% par rapport à 2015 tandis que la proportion de déchets importés de l'étranger pour traitement a augmenté de 15%. Une meilleure connaissance des imports et exports des déchets dangereux vers l'étranger via les données du PNTTD pourrait expliquer cette évolution.

3.3.1. Les flux inter-Régionaux

3.3.1.1. Hauts-de-France

Exportations vers la Région Hauts-de-France :

90 654 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans les Hauts-de-France. Sur ce gisement, 22 267 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations des Hauts-de-France, soit 25% du gisement exporté.

Sur les 68 387 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

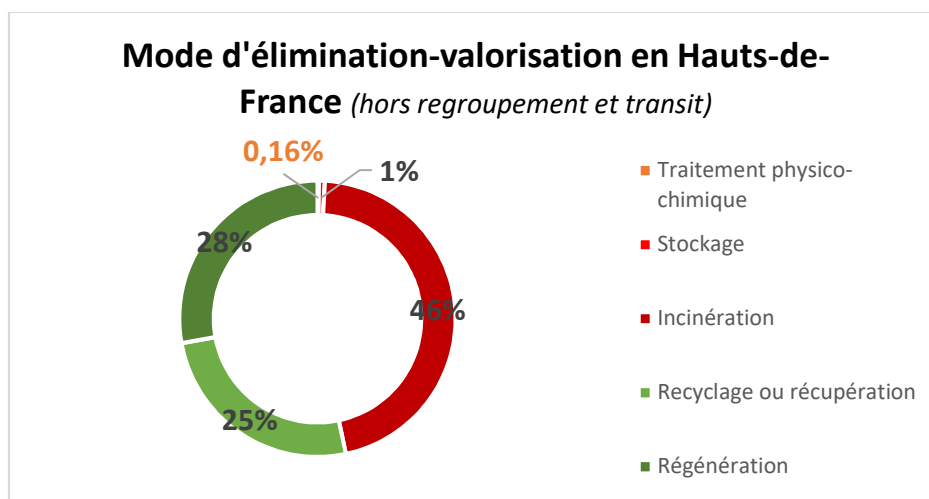


Figure 36 - Mode de traitement des déchets dangereux du Grand Est traités dans le Hauts-de-France

24 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 4 établissements ont traité 90% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SOTRENOR	Courrières	Nord-Pas-de-Calais (62)	20 778	Traitement et valorisation des déchets liquides, pâteux, solides
Produits Chimiques de Loos	Loos	Nord (59)	16 861	
RECYTECH	Fouquières-lès-Lens	Nord-Pas-de-Calais (62)	13 454	Recyclage des métaux
ARF (3 installations)	Saint-Rémy-du-Nord, Vendeuil et Chauny	Nord (59) Aisne (02)	10 368	Valorisation énergétique des déchets dangereux industriels

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région Hauts-de-France pour traitement sont :

- ▶ Les résidus de traitement de surface (26%) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (21%) ;
- ▶ Les déchets liquides (14%) ;
- ▶ Les boues et pâteux (9%).

Importations en Région Grand-Est :

92 855 tonnes de déchets dangereux produites dans les Hauts-de-France ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 15 591 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 17% du gisement importé.

Sur les 77 265 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

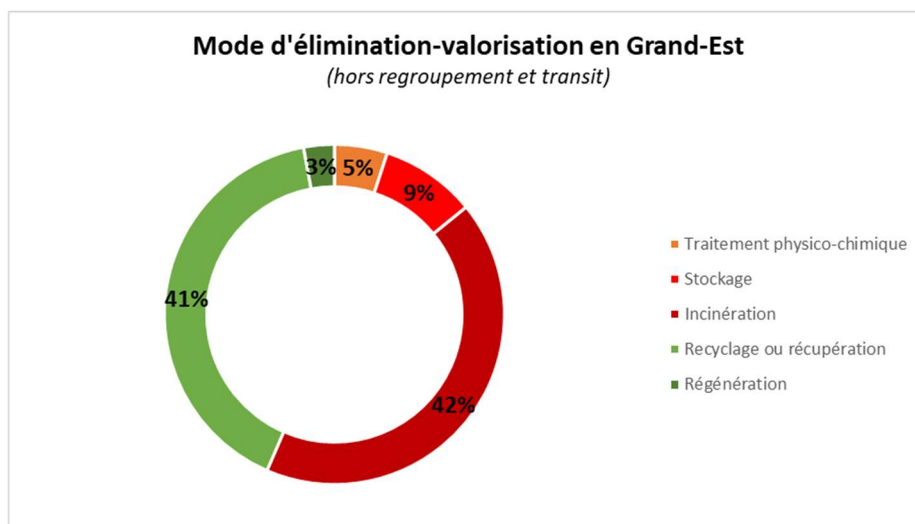


Figure 37 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Grand-Est

24 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 3 établissements ont traité 69% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
CIMENTERIES CALCIA	Couvrot	Marne (51)	26 667	Co-incinération
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	19 530	Recyclage métaux
ISDD Laimont-SUEZ	Laimont	Meuse (55)	6 852	Stockage

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les déchets de traitement physico-chimique (41%) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (26%) ;
- ▶ Les REFIOM (6%).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France est présentée ci-dessous :

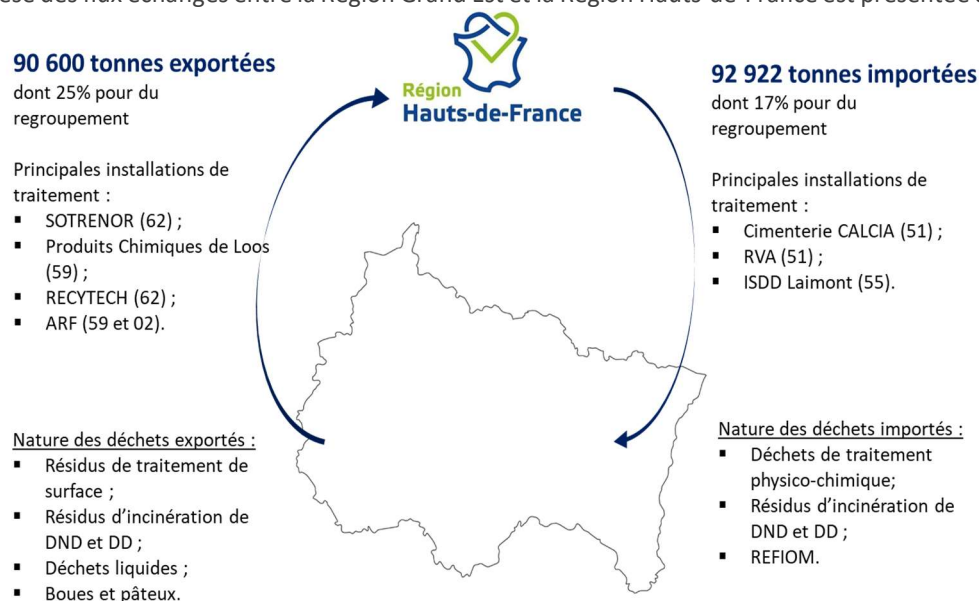


Figure 38 : Synthèse des échanges entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France

3.3.1.2. Bourgogne-Franche-Comté

Exportations vers la Région Bourgogne-Franche-Comté :

35 875 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans la Région Bourgogne-Franche-Comté. Sur ce gisement, 2 466 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de la Bourgogne-Franche-Comté, soit 7% du gisement exporté.

Sur les 33 409 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

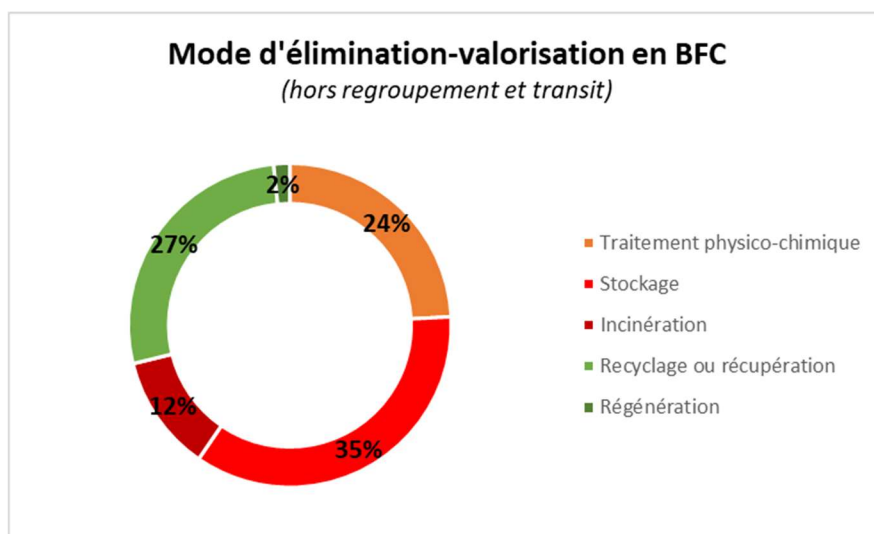


Figure 39 - Mode de traitement des déchets dangereux exportés en BFC

14 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 3 établissements ont traité 93% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
ISDD de Vaivre	Vaivre	Haute-Saône (70)	17 403	Installation de stockage de DD
EQUIOM Cimenterie Rochefort	Rochefort-sur-Nenon	Jura (39)	8 470	Co-incinération
SOTREFI	Etupes	Doubs (25)	5 252	Traitement multi-filières

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région BFC pour traitement sont :

- ▶ Les mâchefers, scories et cendres (21%) ;
- ▶ Les terres polluées (13%) ;
- ▶ Les solvants usés (11%).

Importations dans le Grand-Est :

24 494 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région BFC ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 2 046 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 8% du gisement importé.

Sur les 22 448 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

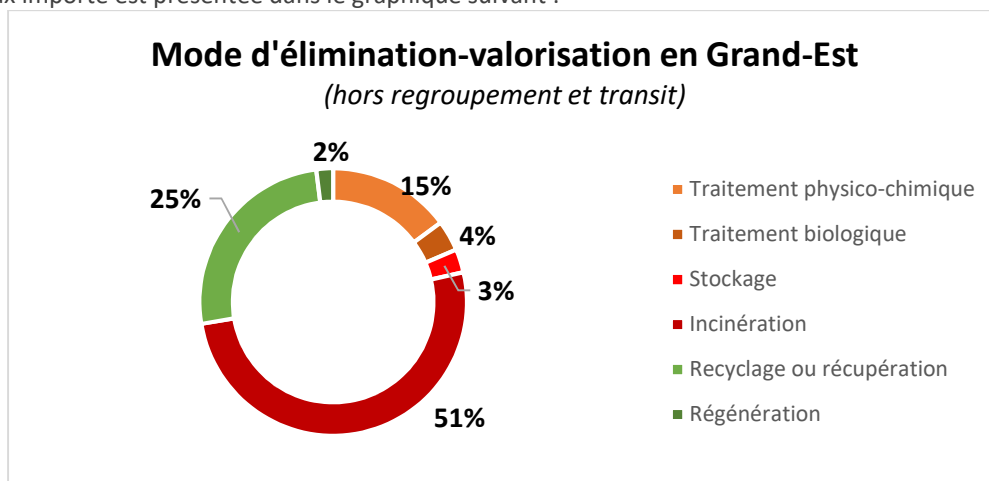


Figure 40 - Mode de traitement des déchets dangereux de BFC traités dans le Grand-Est

24 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 3 établissements ont traité 69% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
HOLCIM Haut-Rhin	Altkirch	Haut-Rhin (68)	6 196	Co-incinération
TREDI	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	3 381	Incinération de DD
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	3 363	Recyclage métaux

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les déchets liquides (18%)
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (15%) ;
- ▶ Les déchets de peintures, vernis, colle (13%),
- ▶ Les résidus de traitement de surface (10%).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté est présentée ci-dessous :

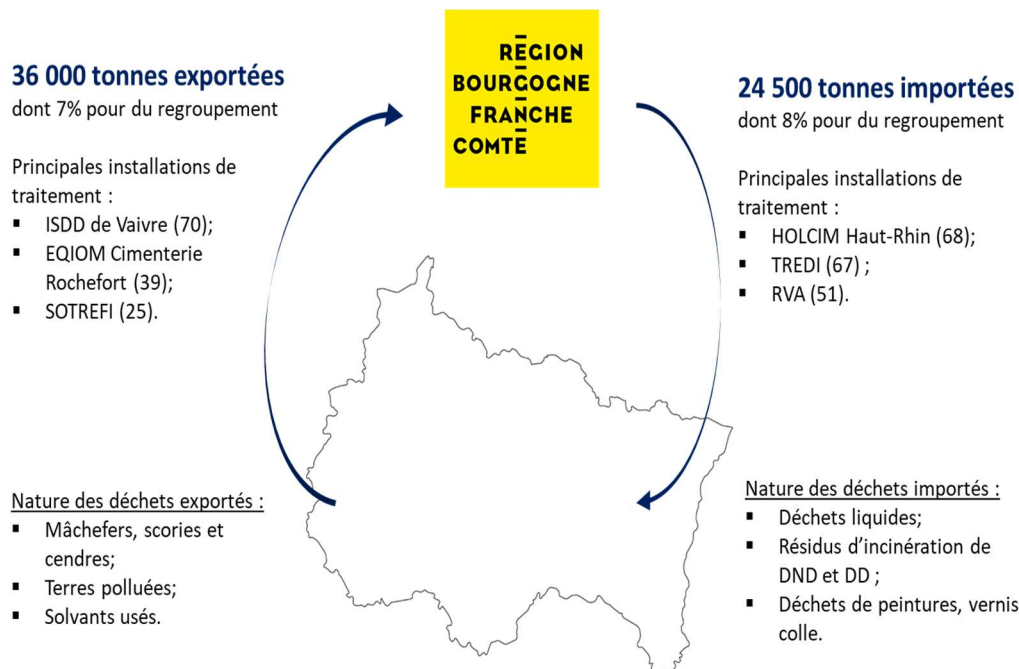


Figure 41 : Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté

3.3.1.3. Ile-de-France

Exportations vers la Région Ile-de-France :

23 401 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans la Région Ile-de-France. Sur ce gisement, 2 618 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'Ile-de-France, soit 11% du gisement exporté.

Sur les 20 783 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

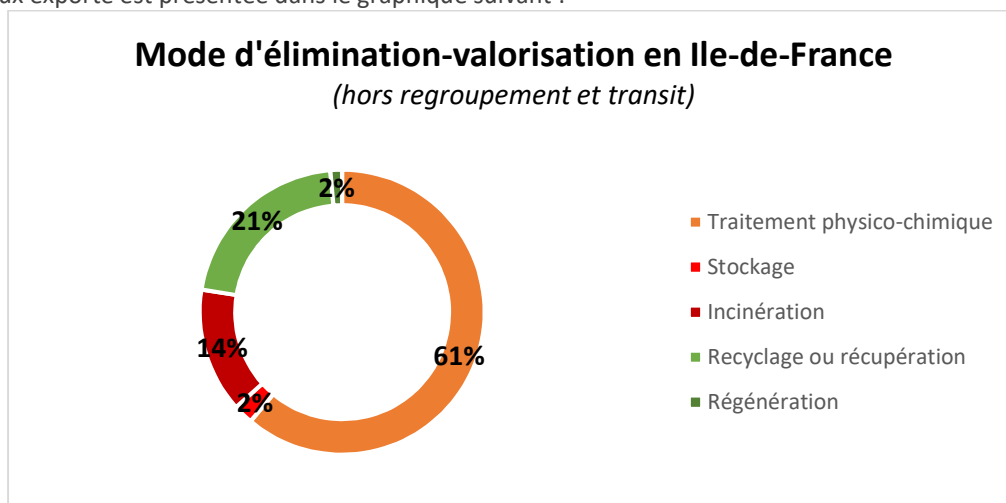


Figure 42 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Ile-de-France

20 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 4 établissements ont traité 87% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SARP Industries	Limay	Yvelines (78)	13 260	Traitement multi-filières
SUEZ RR IWS MINERALS	Villeparisis	Seine-et-Marne (77)	2 323	Traitement physico-chimique
SITREM	Noisy-le-sec	Seine-Saint-Denis (93)	1 425	Traitement et valorisation des effluents industriels
SCHÜTZ France	Marcoussis	Essonne (91)	1 126	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région Ile-de-France pour traitement sont :

- ▶ Les REFIOM (49%) ;
- ▶ Les DEEE hors lampes (13%).

Importations dans le Grand-Est :

50 737 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Ile-de-France ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 1 847 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 4% du gisement importé.

Sur les 48 891 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

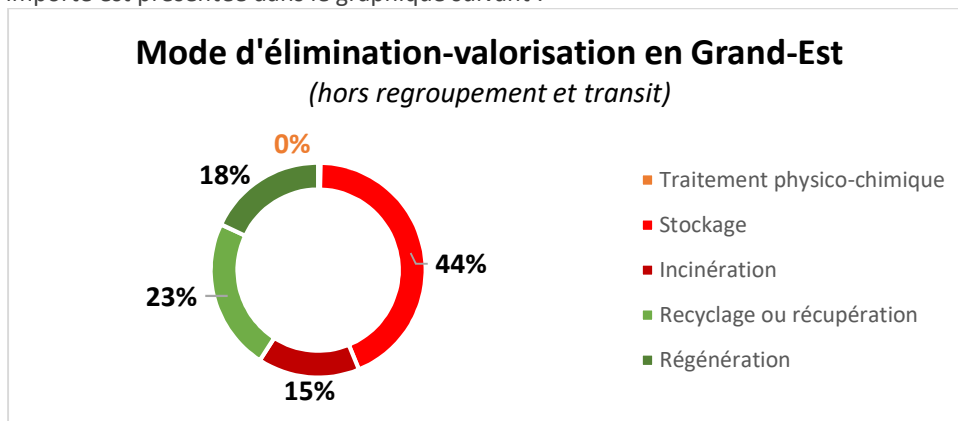


Figure 43 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'IdF traités en Grand-Est

16 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 4 établissements ont traité 86% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
ISDD Laimont-SUEZ	Laimont	Meuse (55)	21 178	Stockage
DISLAUB	Buchères	Aube (10)	8 797	Régénération
RESOLEST	Rosières-aux-Salines	Meurthe-et-Moselle (54)	6 092	Valorisation des REFIDI
Carrières et Fours à Chaux de Dugny	Dugny-sur-Meuse	Meuse (55)	5 814	Co-incinération

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les terres polluées (20%)
- ▶ Les eaux de lavage industriel (18%) ;
- ▶ Les déchets de construction (13%),
- ▶ Les REFIO (12%).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France est présentée ci-dessous :

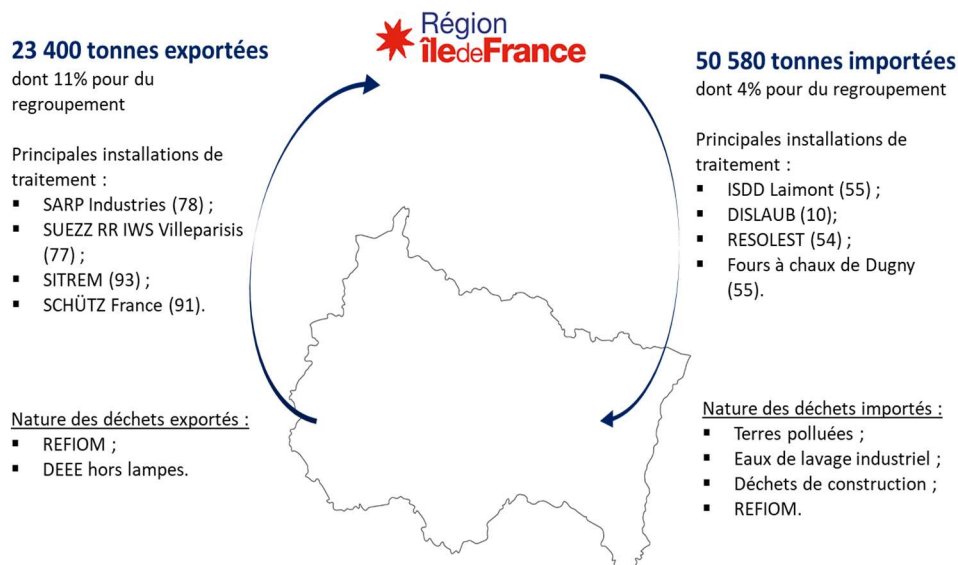


Figure 44 : Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France

3.3.1.4. Auvergne-Rhône-Alpes

Exportations vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

26 973 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Sur ce gisement, 536 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'ARA, soit 2% du gisement exporté.

Sur les 26 437 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

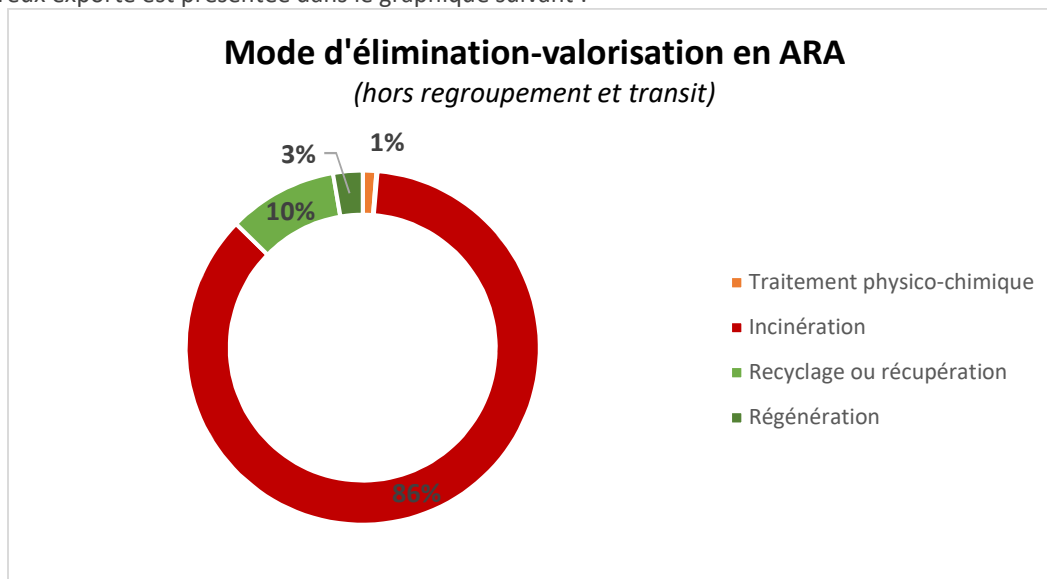


Figure 45 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA

28 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 2 établissements ont traité 72% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
TREDI	Salaise-sur-Sanne	Isère (38)	12 126	Incinération de DD
VICAT	L'Isle-d'Abeau	Isère (38)	6 831	Co-incinération

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région ARA pour traitement sont :

- ▶ Les eaux de lavage industriel (33%) ;
- ▶ Les déchets liquides (23%) ;
- ▶ Les solvants usés (16%).

Importations dans le Grand-Est :

35 394 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région ARA ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 2 928 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 8% du gisement importé.

Sur les 32 466 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

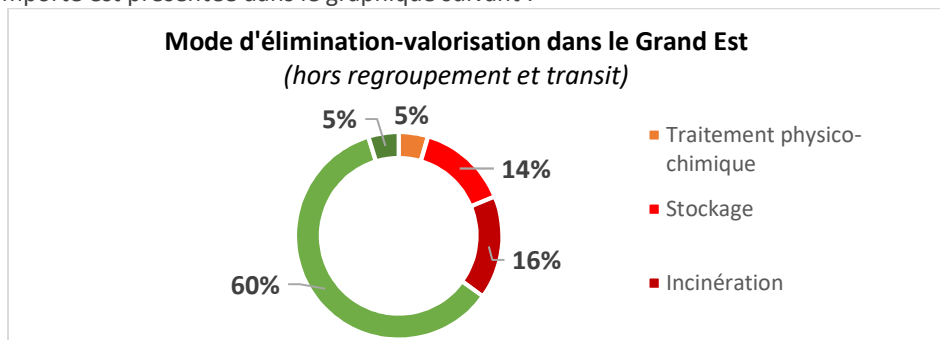


Figure 46 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA dans le Grand Est

17 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 4 établissements ont traité 75% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	11 253	Recyclage métaux
VYNOVA PPC	Thann	Haut-Rhin (68)	4 611	Traitement physico-chimique
BARISIEN	Vaudoncourt	Vosges (88)	4 488	ISDND
TREDI	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	4 004	Incinération de DD

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les Résidus d'incinération de DND et de DD (37%) ;
- ▶ Les REFIOM (24%) ;
- ▶ Les eaux de lavage industriel (19%) ;
- ▶ Les déchets amiantés (14%).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes est présentée ci-dessous :

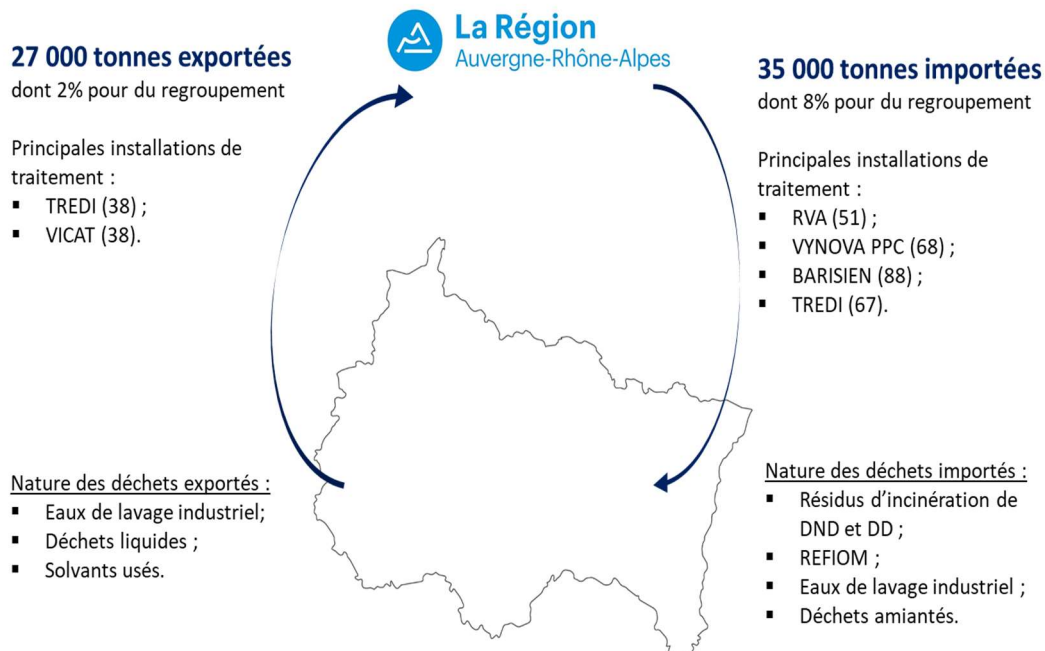


Figure 47 : Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes

3.3.1.5. Bilan des exports

Les principales installations de traitement de déchets dangereux ayant reçu des déchets dangereux collectés dans le Grand Est sont présentées dans la carte ci-après :

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement de Déchets Dangereux déclarant dans GERE 2019 recevoir les déchets dangereux collectés dans le Grand Est

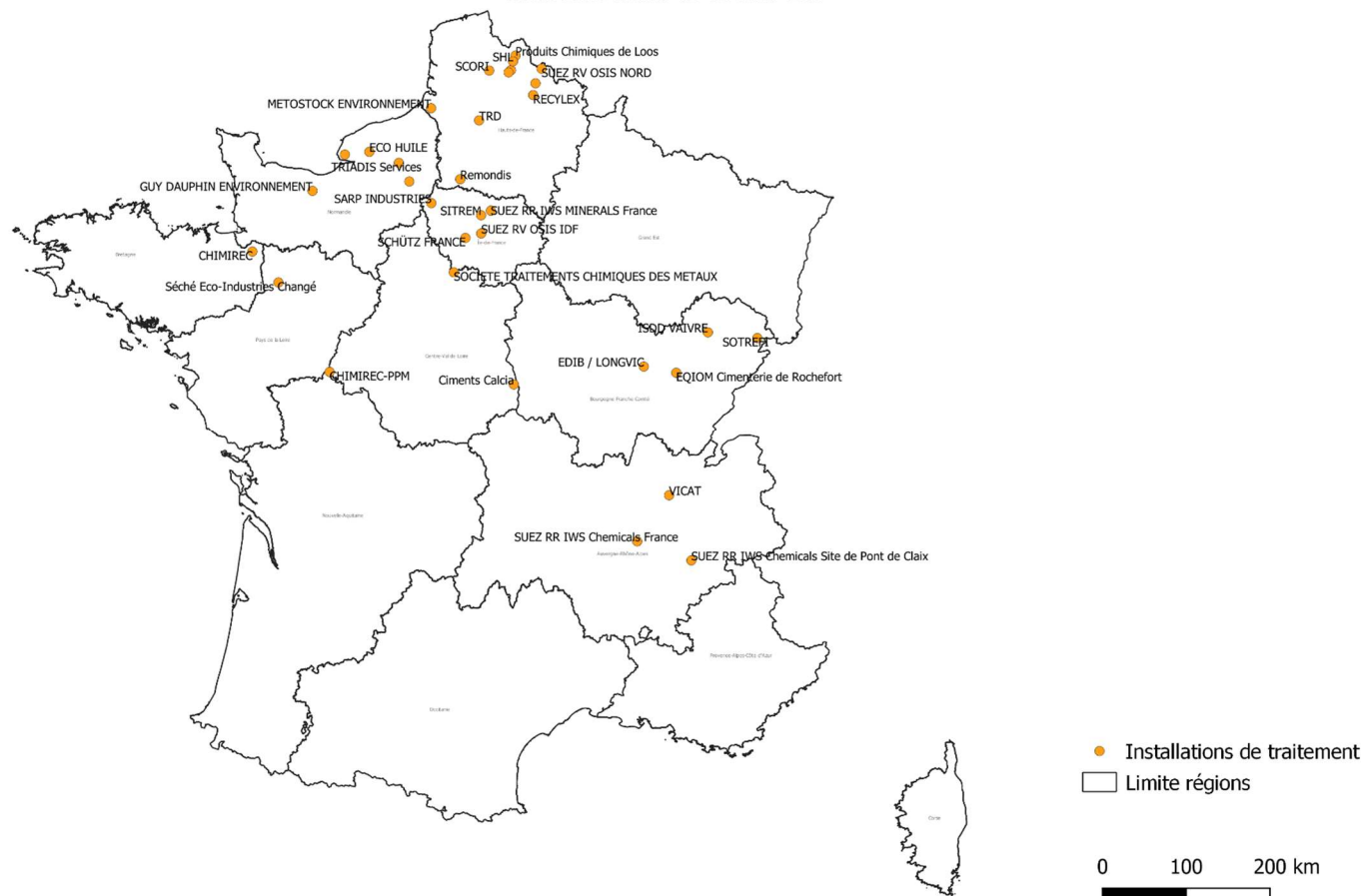


Figure 48 - Installations de traitement des DD hors Région Grand Est ayant reçu des déchets du Grand Est

3.3.1.6. Bilan des imports

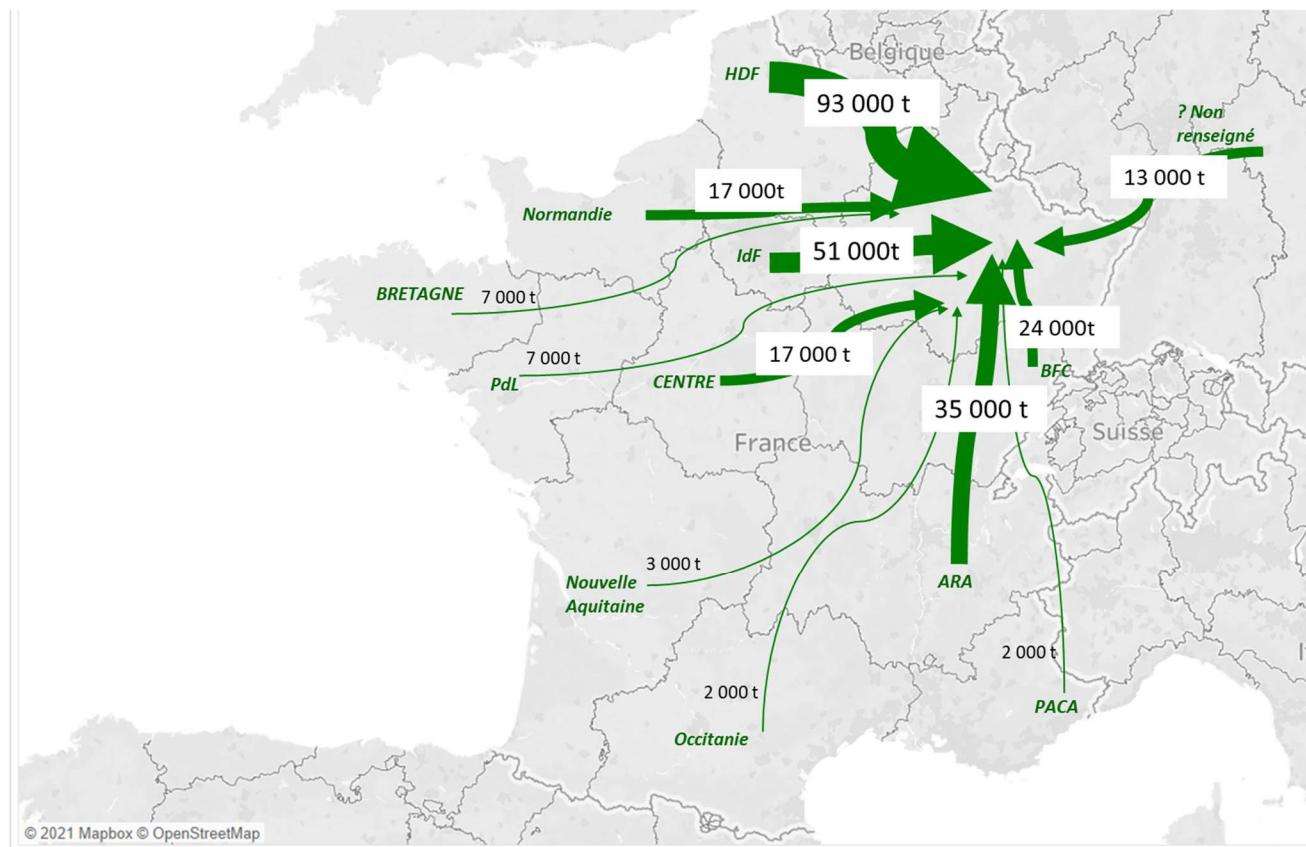
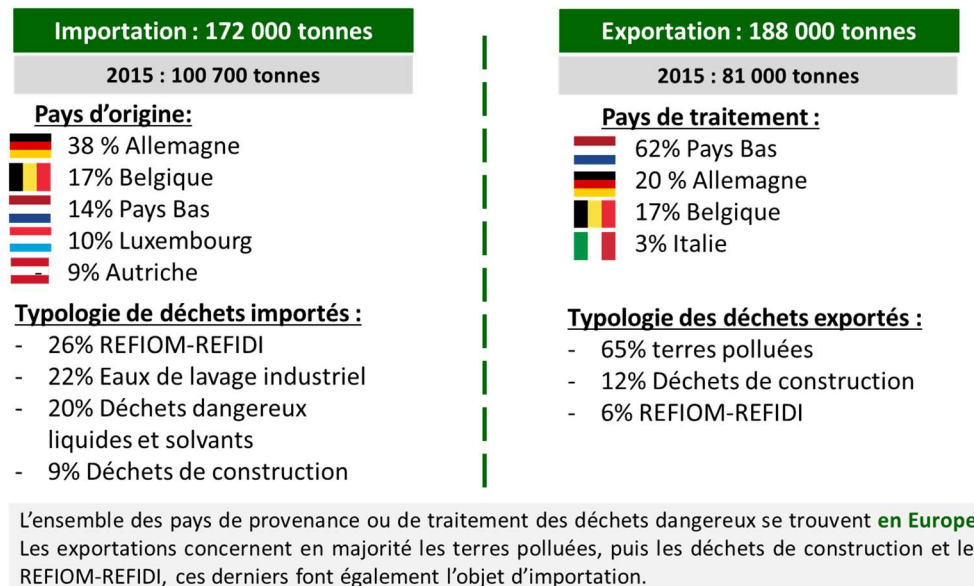


Figure 49 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est en 2019 (source : IREP 2019)

Analyse des DD et Filières REP en 2019

3.3.2. Flux transfrontaliers

Les flux transfrontaliers sont évalués à partir des données du PNTTD.



En 2019, 172 000 tonnes ont été importées en Région Grand Est (100 700 tonnes – 2015) et 188 000 tonnes ont été exportées vers des pays étrangers (81 000 tonnes - 2015).

Les principaux pays exportateurs de déchets dangereux sont : ► L'Allemagne pour 38 % ; ► La Belgique pour 17% ; ► Les Pays-Bas pour 14% ; ► Le Luxembourg pour 10% ; ► L'Autriche pour 9%.	Les principaux déchets dangereux produits à l'étranger et importés sur la Région sont : ► Des REFIO-REFIDI pour 26% ; ► Des eaux de lavage industriel pour 22% ; ► Des liquides et solvants pour 20% ; ► Des déchets de construction pour 9%.	La Région Grand-Est sollicite des installations des pays suivants : ► Les Pays-Bas pour 62% du gisement exporté ; ► L'Allemagne pour 20% du gisement exporté ; ► La Belgique pour 17% du gisement exporté ; ► L'Italie pour 3% du gisement exporté.	Les typologies de déchets exportés sont les suivantes : ► Les terres polluées pour 65% ► Les déchets de construction pour 12% ; ► Les REFIO-REFIDI pour 6%.
--	---	---	---

4.1. Conclusion générale sur la production des Déchets

Depuis 2015, une **augmentation généralisée de la quantité de déchets dangereux non diffus** a pu être constatée, passant de 813 000 tonnes en 2015 à 1 060 000 tonnes en 2019. En 2019, 80% du tonnage produit a été traité en France, dont 25% directement sur les sites de production (traitement *in situ*). La quantité de déchets dangereux traités sur site est restée stable, cependant les quantités traitées hors de la Région Grand Est (en France ou à l'étranger) ont augmenté de manière significative, +42% en France hors Grand Est et +132% à l'étranger. En ce qui concerne les modes de traitement, le taux de valorisation a diminué passant de 59% en 2015 à 52% en 2019.

La **production de déchets dangereux diffus est quant à elle restée relativement stable** entre 2015 et 2019, passant d'environ 44 000 tonnes à 40 000 tonnes. Une diminution de 18% de la quantité de déchets dangereux produits est tout de même constatée pour les PME, PMI et TPE.

Même si une augmentation générale de la production de déchets dangereux peut être observée, certaines données sont à relativiser car en 2015 certaines informations étaient potentiellement incomplètes. En effet, les données du PNTTD concernant les flux transfrontaliers n'étaient pas consolidées et seuls les tonnages issus de la base IREP ont été pris en compte. De plus, le nombre de VHU pris en charge a augmenté grâce à la prime à la conversion, mais aussi à la régularisation de certaines entreprises, qui de ce fait déclaraient officiellement leurs tonnages en 2019 contrairement à 2015.

Les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages (hors déchets *in situ* et traités hors Grand Est soit 702 000 t) sont :

- les déchets liquides,
- les résidus d'incinération,
- les résidus de traitement de surface,
- les VHU.

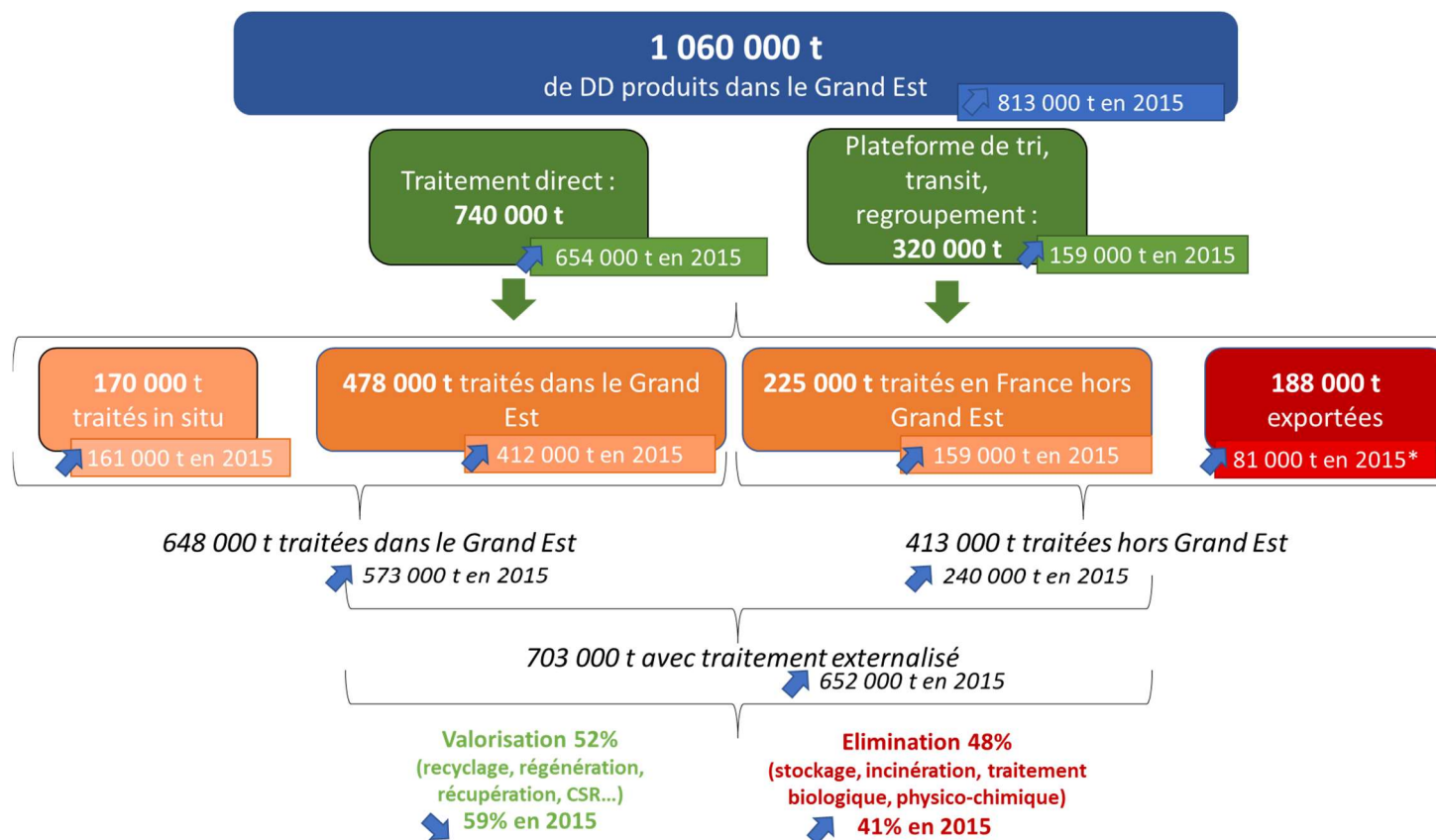
Les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux sont :

- l'industrie ;
- le traitement des déchets ;
- le traitement des eaux usées ;
- le traitement des sols pollués ;
- l'automobile ;
- le BTP ;
- les chaufferies.

Concernant les **filières REP**, une **augmentation générale des quantités collectées** peut être observée, notamment grâce à une meilleure connaissance pour certaines filières. Même si les objectifs fixés par le PRPGD ne sont pas tous atteints, la tendance est encourageante.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Synthèse de la gestion des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est



Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les Déchets Dangereux diffus (petits producteurs)

DD Diffus (petits producteurs) – données 2019

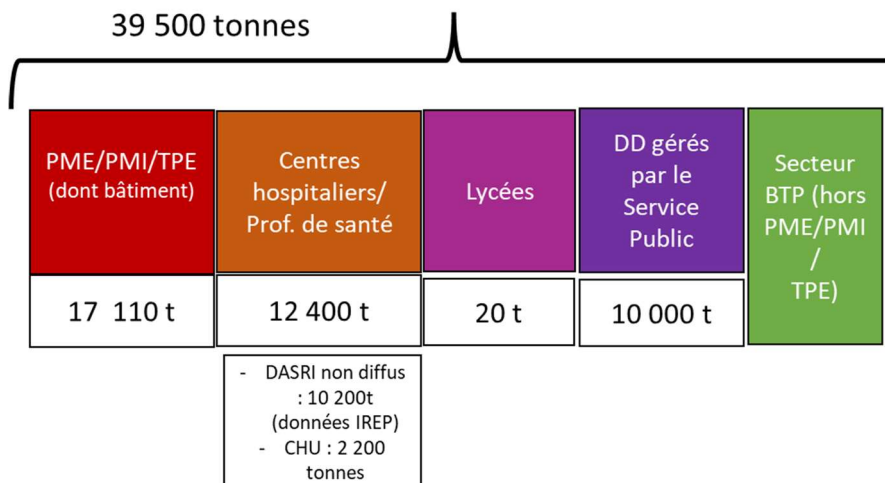


Figure 50 - Origine des déchets dangereux diffus 2019

DD Diffus (petits producteurs) – données 2015

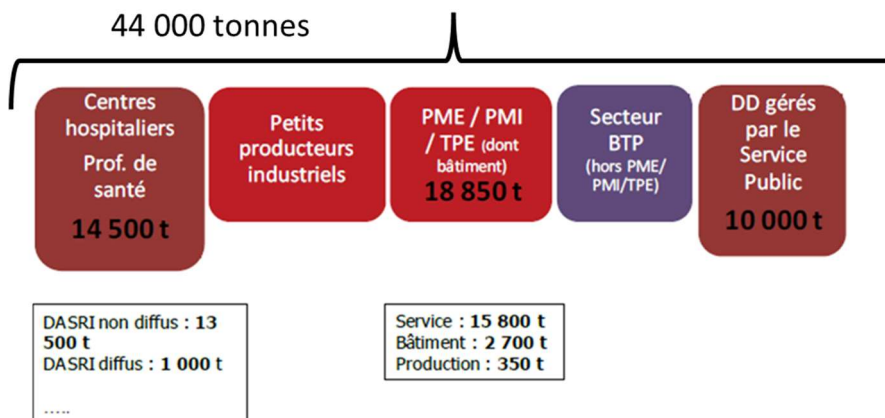


Figure 51 - Origine des déchets dangereux diffus 2015

Analyse : La production de déchets dangereux diffus est relativement stable depuis 2015. Depuis 2019, les lycées collectent également leurs déchets dangereux.

Pour améliorer les connaissances sur les gisements de déchets diffus des questionnaires spécifiques pourront être mis en place, notamment pour les déchets dangereux du BTP ou les DASRI. A terme, l'outil Trackdéchets pourra être utilisé lorsque les données seront accessibles au public.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

4.2. Les bilans de production et indicateurs de suivi

Bilan de la production de déchets dangereux

Règles SRADET	Indicateurs	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Analyse/Tendance
Déchets Dangereux					
R13 : Réduire la production de déchets	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs ayant des obligations déclaratives dans GEREP	813 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2015 dont déchets produits in situ	1 060 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2019 dont déchets produits in situ	Stabilisation des Déchets Dangereux au niveau de 2015	 Augmentation significative des quantités produites – due à l’émergence des données du PNTTD, évolution à observer sur les années à venir pour voir si cette tendance se confirme
	Evolution de la quantité de DD produits		30% en plus par rapport à 2015		
Déchets Dangereux diffus					
R12 à R15	Evolution de la connaissance des DD dont diffus		Enquête auprès des CHU Observations des déchets dangereux des lycées	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Evolution du tri et collecte des DD diffus	NC	Lycées en transition	Amélioration de la collecte des données, mise en place des collectes des lycées	
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de DDS	10 011 tonnes (DMA)	10 800 tonnes (DMA)	Gisement stable	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Déchets Dangereux d'amiante					
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés	22 déchèteries publiques recensées	34 points de collecte recensés (déchèteries publiques et pro, collectes ponctuelles, apport direct)	Assurer un maillage suffisant d'installation Maillage de 3 déchèteries par département Suivi des tonnages	Maillage suffisant sur les départements 67 et 88. Points de collecte à développer sur le reste de la Région. 
<i>R12 à R15</i>	Evolution de la connaissance des déchets dangereux dont diffus		Meilleure connaissance du maillage des points de collecte Estimation des quantités de terres amiantées traitées dans la Région Meilleure connaissance des imports/exports d'amiante	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Pour 2020 : collecte de données auprès des EPCI de collecte sur la gestion de l'amiante
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Tonnages (amiante libre et lié) collectées	20 848 tonnes (provenance GE)	25 896 tonnes (provenance GE)		Intégration des tonnages de terres amiantées
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Tonnages traités et capacités autorisés	20 848 tonnes (provenance GE, pas de chiffres pour les tonnages importés)	58 569 tonnes (toutes provenances)	Préservation des capacités de traitement	Amélioration de la connaissance des transferts de flux. Différents projets pour le traitement de l'amiante sur la Région



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Déchets Dangereux de VHU*

*Les données 2019 ne sont pas disponibles, présentation des données 2018

<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Nombre d'installations de traitement agréées de VHU	155 Centres VHU 7 Broyeurs	160 Centres VHU 7 broyeurs	Assurer un maillage suffisant d'installation	Légère Densification du maillage depuis 2015 La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est de 22,1 pour 1000 hab. est inférieure à la moyenne nationale (24,2 pour 1000 hab.). 
<i>R12 à R15</i>	Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	Nombre d'entreprises agréées à la démolition ; Nombre de VHU pris en charge	Nombre d'entreprises agréées à la démolition ; Nombre de VHU pris en charge. Observation de la filière à l'étranger (PNTTD)	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Pour compléter l'observation, identifier des données relatives à la filière illégale des VHU
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Tonnages et nombre de VHU pris en charge	88 846 VHU pris en charge soit 16 VHU/ 1 000 hab.	118 243 VHU pris en charge soit 22 VHU/ 1 000 hab.		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Terres polluées					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées	Liste non exhaustive	5 installations supplémentaires depuis 2015	Préservation des capacités de traitement	
	Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	Quantité produite	Quantité produite, Quantité traitée, Exports et imports	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Meilleure connaissance des exportations à l'étranger
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages traités et capacités autorisés	N.C	86 867 tonnes traitées dans le Grand Est (toutes provenances) 30 000 tonnes produites et traitées dans le Grand Est	Préservation des capacités de traitement	 Lié aux chantiers annuels de dépollution des sols d'importantes quantités de terres polluées sont exportées vers les Pays-Bas.
REFIOM et REFIDI					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DD	N.C	On compte 7 installations sur la Région qui traitent des REFIOM et REFIDI.	Préservation des capacités de traitement	Les quantités traitées sur la Région Grand Est ont augmentées en 2019
	Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	29 300 tonnes produites. Installations de traitement non connues	36 206 tonnes produites. Installations de traitement connues et recensées	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Meilleure connaissance des installations et de la destination et provenance des flux
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages traités et capacités autorisées	Quantités traitées sur la Région non connue	54 307 tonnes traitées sur les installations de la Région.	Préservation des capacités de traitement	Augmentation des tonnages traités dans la Région et diminution de l'export à l'étranger



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

DASRI					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DD	4 installations de traitement et capacités associées	Identique à 2015	Préservation des capacités de traitement	Capacités suffisantes pour couvrir les besoins de la région
	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	Origine départementale, quantité produite et traitée, destination de traitement	Identique à 2015	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Assez bonne connaissance en 2015
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages traités et capacités autorisées	12 730 tonnes traitées (dont tonnages DASTRI) – capacité totale de 15 700 tonnes	11 830 tonnes traitées (dont tonnages DASTRI) – capacité totale de 15 700 tonnes	Préservation des capacités de traitement	
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DEEE	7 installations de traitement	7 installations de traitement	Préservation des capacités de traitement	Pas d'évolution depuis 2015
	Tonnages traités et capacités autorisés	NC	A minima 38 000 tonnes traitées en provenance des gros producteurs	Préservation des capacités de traitement	Capacités préservées depuis 2015
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	NC	Quantités produites par les gros producteurs Quantités traitées sur les installations	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	

4.3. Les principales cartographies

Installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est
(hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)

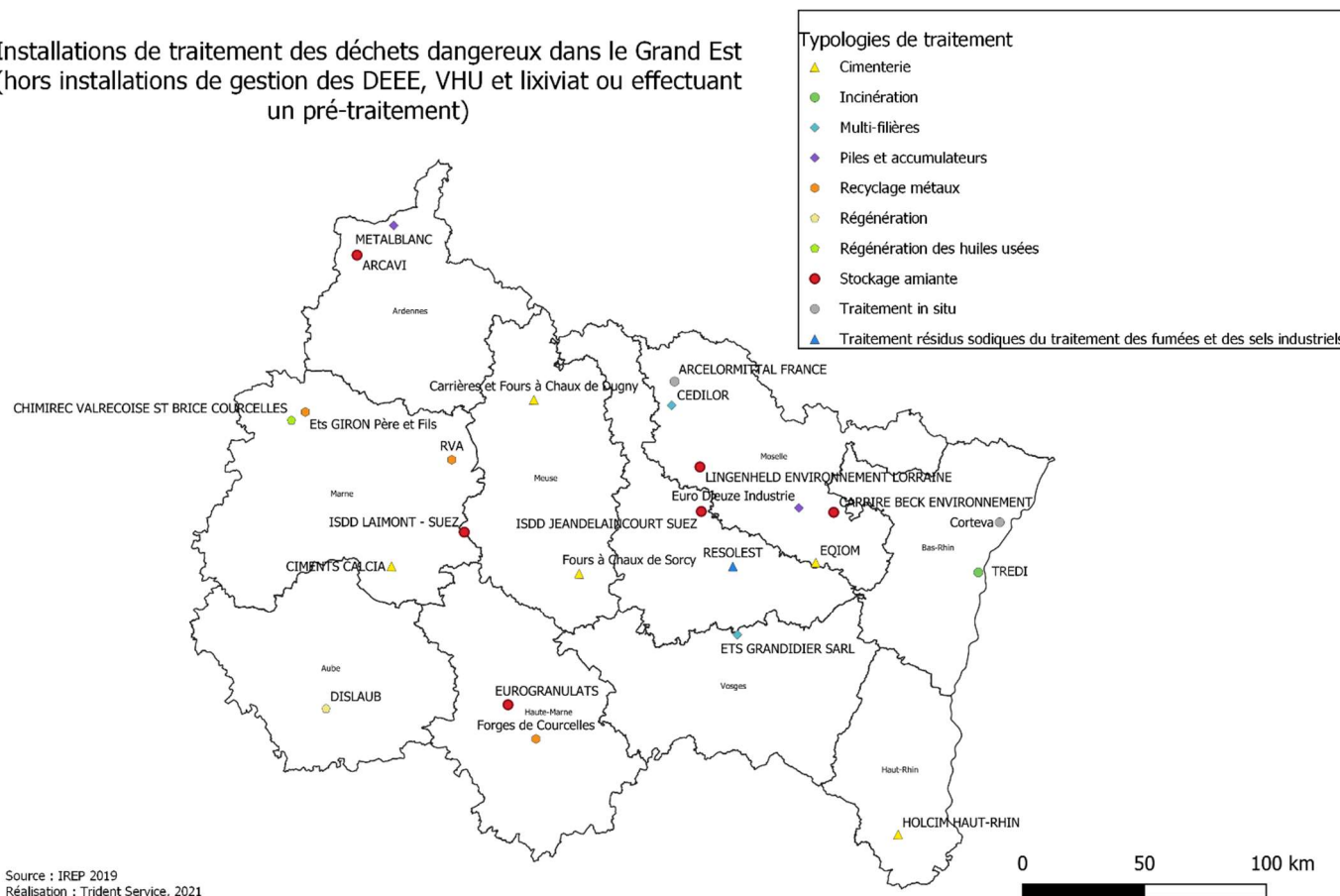


Figure 52 : Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est

La région Grand Est est bien pourvue en termes d'installation de traitement, de ce fait peu de changement concernant ces installations ont été constaté.

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est

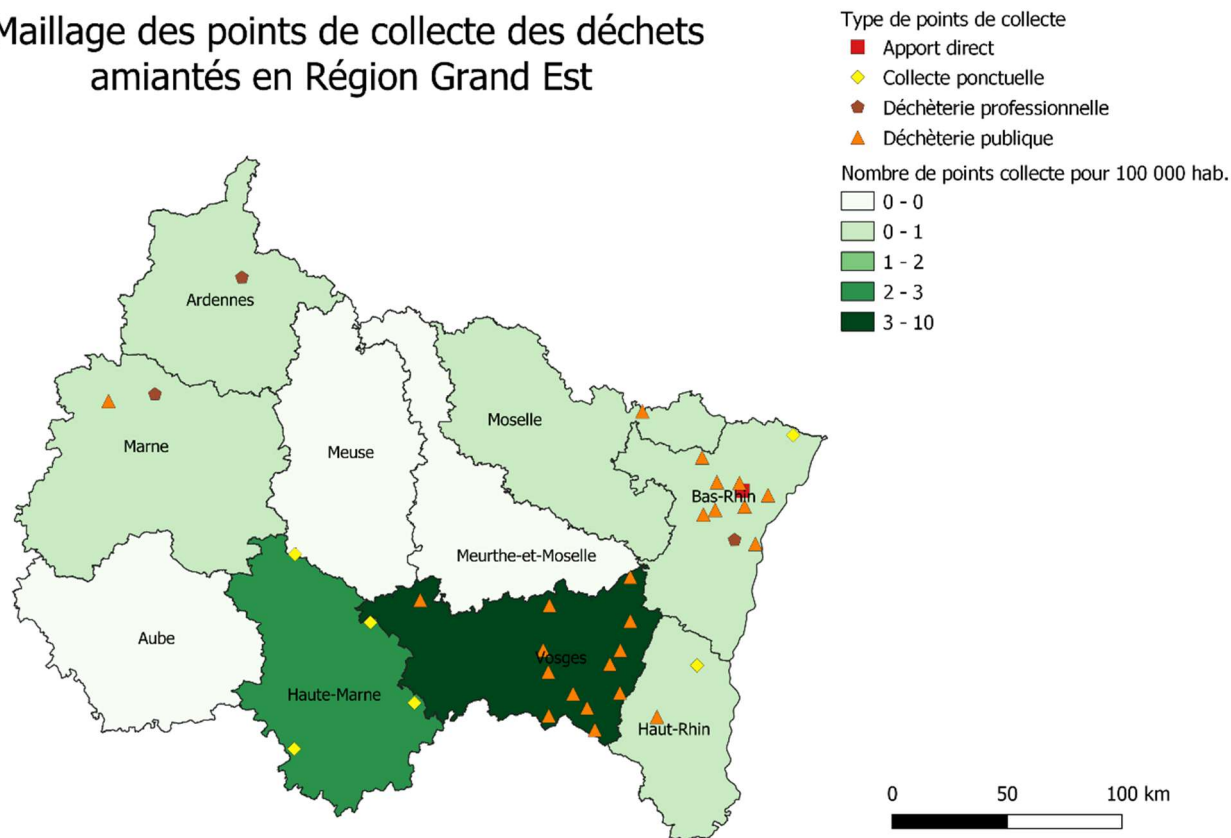


Figure 53 : Maillage des installations de collecte des déchets amiantés

La répartition des points de collecte pour l'amiante sur la Région Grand Est est inégale. Les départements de l'Aube, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse ne disposent pas de point de collecte. Les départements de la Haute-Marne et des Vosges sont les mieux pourvus en nombre de points de collecte.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand-Est

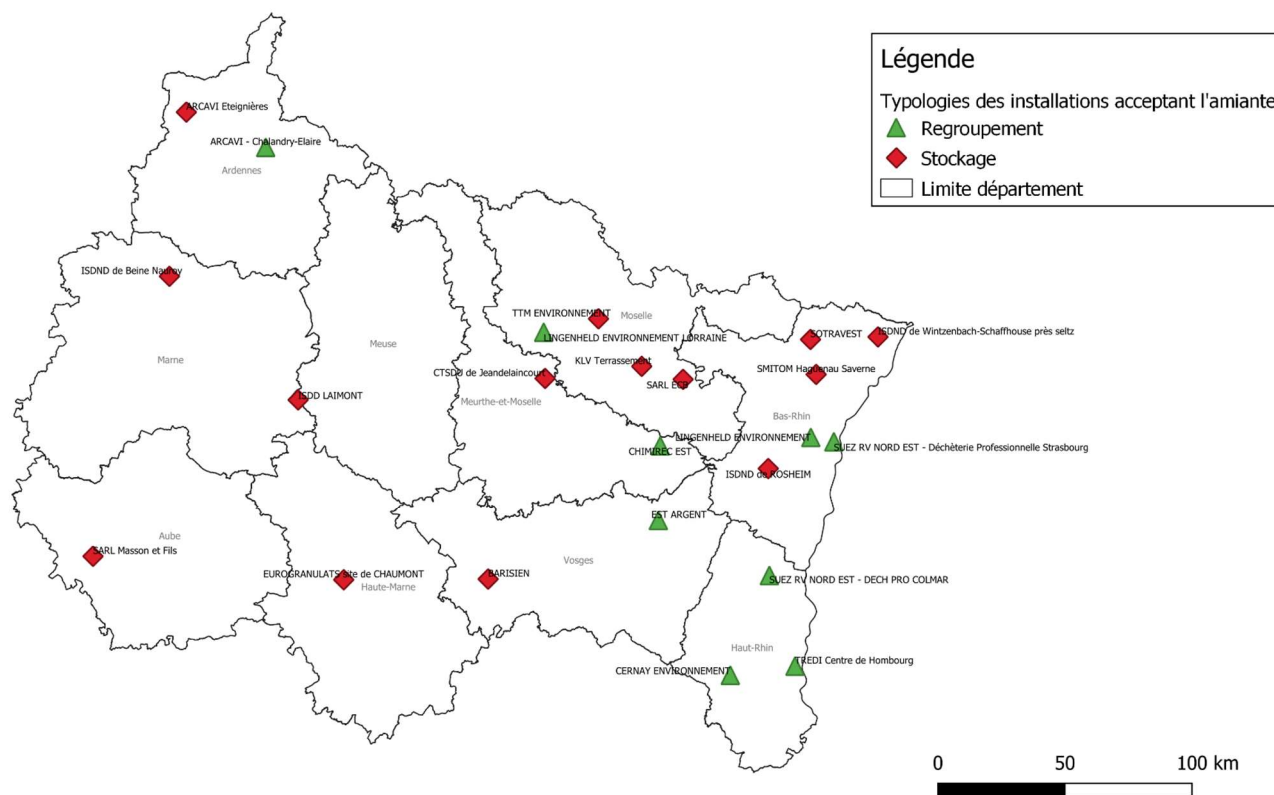


Figure 54 : Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est

Le maillage des installations de stockage pour la réception de déchets amiantés est adéquat sur la Région Grand Est.

N.B. : L'ISDND de Vaudoncourt (88) a fermé en 2020.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Répartition des centres VHU agréés de la Région Grand Est en 2019 et taux de prise en charge par département

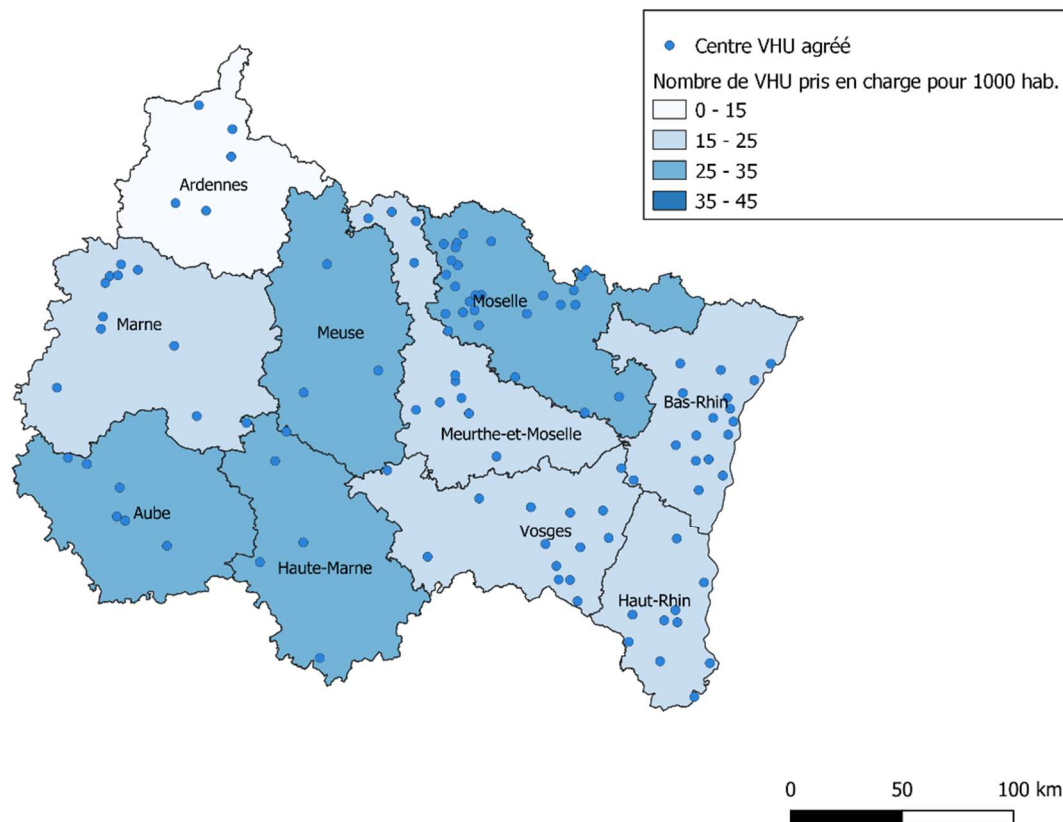


Figure 55 : Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2019

Le nombre moyenne de VHU pris en charge sur la Région Grand Est (22,12) est légèrement inférieur à la moyenne nationale (24,2). Cependant, le nombre de VHU pris en charge est en augmentation sur la région (+ 33% par rapport à 2015).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

DESTINATION DES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS TRAITES HORS REGION - 2019

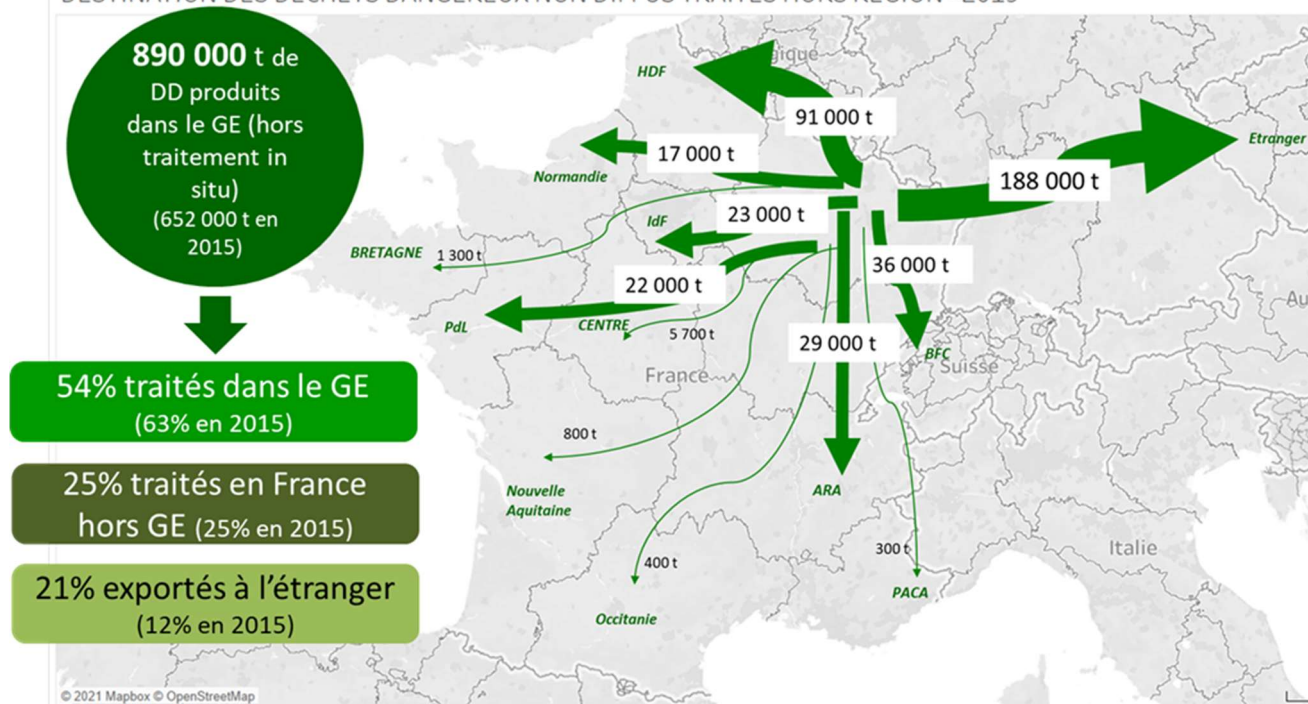


Figure 56 - Cartographie du traitement des DD non diffus produits en Grand Est en 2019

Les déchets dangereux produits en Grand-Est sont majoritairement traités dans la région. Les déchets traités en France hors Grand-Est sont principalement traités dans les Hauts-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France. 21% des déchets dangereux produits en Grand-Est sont exportés, majoritairement aux Pays-Bas, pour être traités.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

PROVENANCE DES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS TRAITÉS EN GRAND EST EN 2019

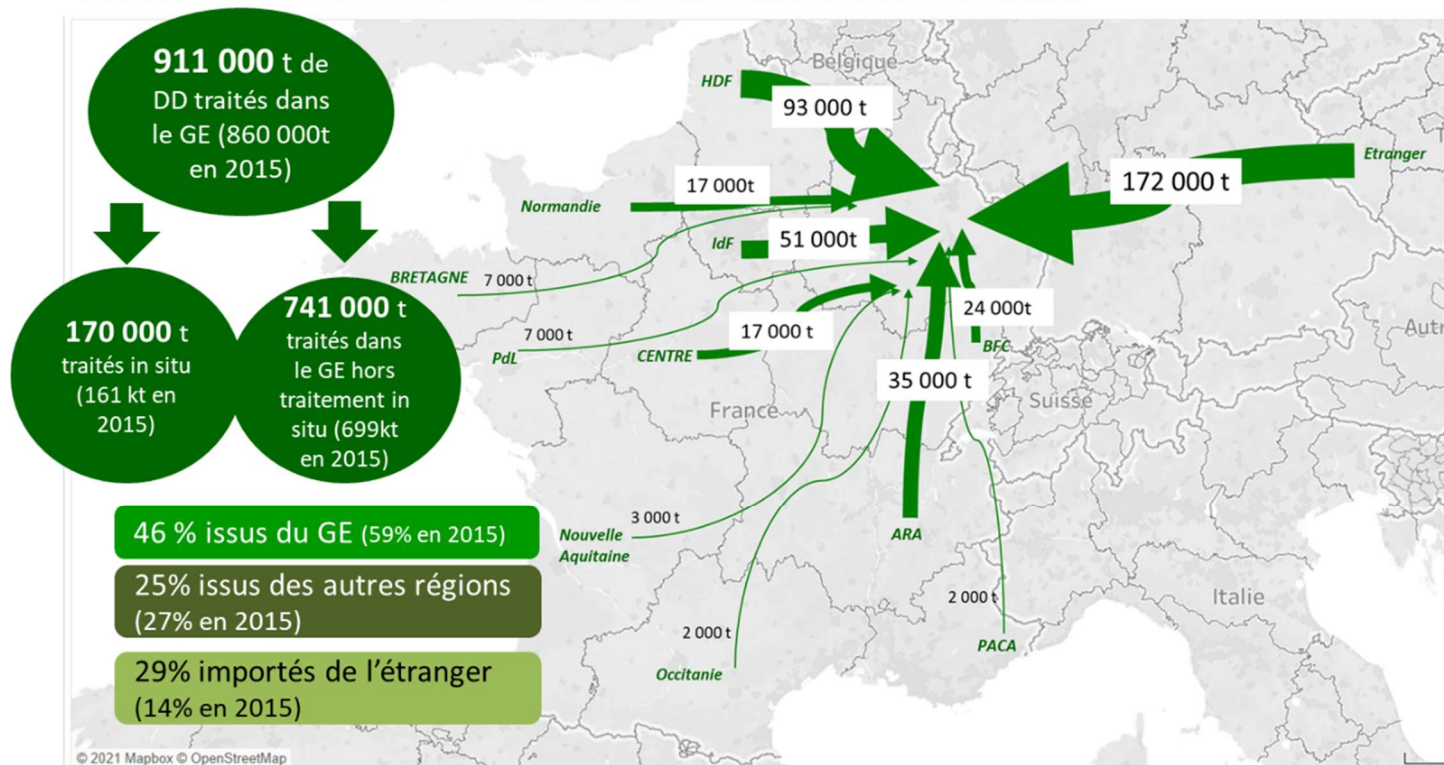


Figure 57 - Provenance des déchets dangereux non diffus traités en Grand Est 2019

Les déchets dangereux traités en Grand Est proviennent en grande partie de la région. Les déchets importés en Région Grand-Est pour être traités et provenant d'autre régions françaises représentent un quart du flux traité et viennent principalement des régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Les déchets provenant de l'étranger pour être traités en Grand Est sont principalement originaires d'Allemagne et de Belgique.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Dans ce présent rapport, l'ensemble des filières sont présentées selon les éléments suivants :

- ▶ Le périmètre de la filière définissant les déchets et producteurs concernés ;
- ▶ Un rappel des objectifs nationaux et définis par la Région dans le PRPGD ;
- ▶ Une description de l'organisation de la filière ;
- ▶ Un bilan quantitatif ;
- ▶ Le devenir des déchets ;
- ▶ Une synthèse des chiffres clés de la filière.

L'ensemble des données proviennent des éco-organismes ou de l'ADEME en charge de l'observation de certaines filières REP.

5.1. Organisation du dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur

La responsabilité élargie du producteur repose sur un principe selon lequel les metteurs sur le marché de certains produits sont responsables de leurs déchets. Ils sont tenus de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Les trois principaux objectifs de la mise en place des filières REP sont les suivants :

- Inciter les producteurs à éco-concevoir leurs produits et à réduire la quantité de déchets, en les faisant prendre en charge le coût environnemental de la fin de vie des produits ;
- Atteindre les objectifs de valorisation des déchets fixés au niveau communautaire ou par les États membres, ce qui suppose de développer le recyclage ;
- Permettre une meilleure répartition des coûts de gestion des déchets en ne les faisant plus porter aux seules collectivités locales, tout en faisant émerger une industrie (privée) du recyclage pour les flux de déchets relevant de la REP.

En France, une vingtaine de filières REP ont été mises en œuvre progressivement. La première filière REP concerne les emballages et a été mise en place en 1993. La chronologie de mise en œuvre des filières est présentée dans la frise ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

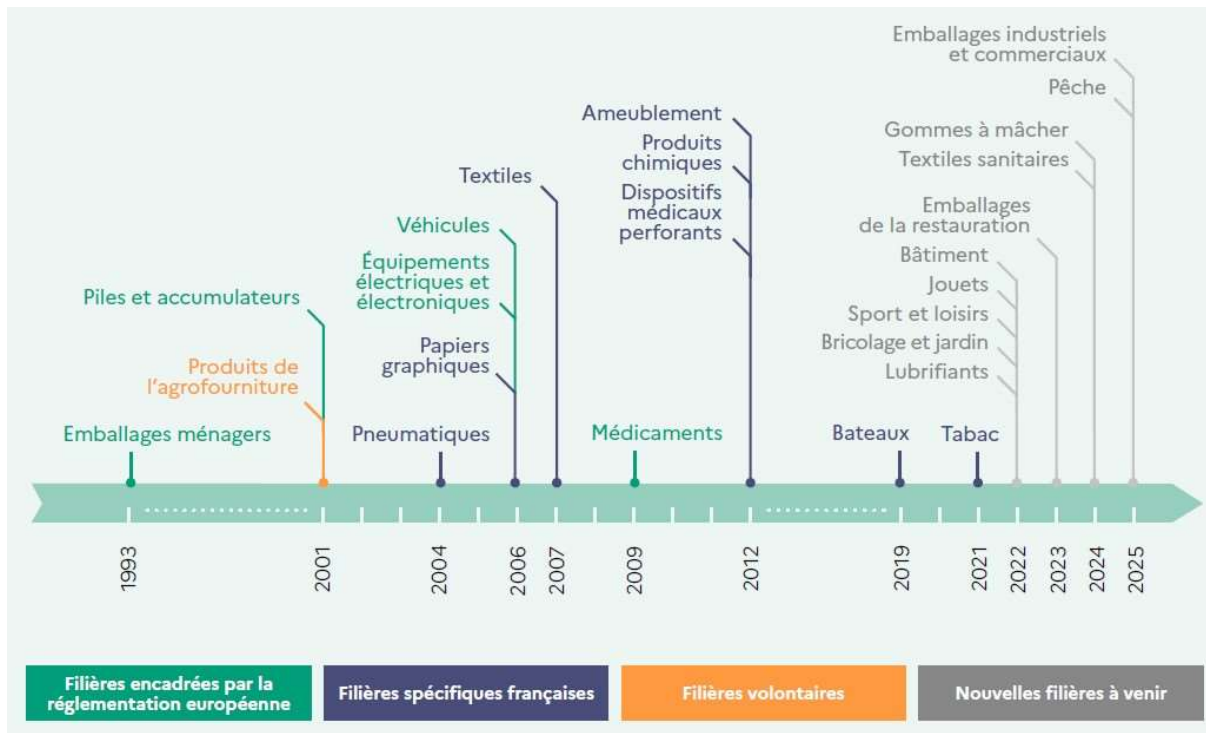


Figure 58 - Chronologie des filières REP (source : ADEME – Mémo REP 2021 – données 2020)

Lors de la mise en œuvre d'une filière, trois grands schémas d'organisation sont possibles, avec la création ou non d'éco-organismes :

- **Le schéma dit « individuel »** : le producteur assume lui-même la collecte et le traitement des déchets des produits qu'il a mis sur le marché ;
- **Le schéma dit « mutualisé »** : le responsable de la mise sur le marché confie l'organisation de la collecte et du traitement des produits usagés à un prestataire ou à une structure non agréée, et la responsabilité du producteur reste donc individuelle ;
- **Le schéma dit « collectif » des éco-organismes** : les producteurs transfèrent leur responsabilité à un organisme collectif, appelé éco-organisme, moyennant une écocontribution. Les producteurs participent directement à la gouvernance de l'éco-organisme. Il existe trois types d'organisation pour les éco-organismes :
 - Le type **financier** : l'éco-organisme assume uniquement la responsabilité financière du producteur (le plus souvent financement des collectivités territoriales) ;
 - Le type **organisateur** : l'éco-organisme assume la responsabilité technique du producteur (prise en charge directe des flux de déchets). Les prestataires sont sélectionnés sur appel d'offres ;
 - Le type **mixte** : l'éco-organisme assure un soutien financier aux collectivités territoriales mais également organisateur.

Une nouvelle filière REP a vu le jour en 2021 « Produits du tabac » et 5 nouvelles filières REP verront le jour à partir de 2022 :

- Articles de sport et de loisirs (ASL) ;
- Articles de bricolage et de jardin (ABJ) ;
- Jouets ;
- Bâtiment.

5.2. Les filières REP

5.2.1. Les déchets d'emballages ménagers

Les déchets d'emballages ménagers désignent l'ensemble des déchets qui résultent de la consommation d'emballages par les ménages et qui sont par la suite abandonnés par ceux-ci. Ils sont composés de plastiques, d'acier, d'aluminium, de papier, de cartons ou de verre.

Les producteurs répondent à leur obligation réglementaire en adhérant à un éco-organisme. Ils payent alors une contribution en fonction du nombre, du poids et du matériau des emballages ménagers mis sur le marché. Les éco-organismes reversent ensuite ces contributions sous forme de soutiens aux collectivités en charge de la collecte séparée, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers.

3 éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics pour la période 2018-2022 :

- CITEO (ex Eco-Emballages)
- Adelphe
- Léko

Bien qu'agréé par l'Etat en 2017 pour la période 2018-2022, l'éco organisme Léko a été mis en sommeil en 2018 et a repris son activité en 2020. L'éco organisme Adelphe est quant à lui une filiale de CITEO qui s'occupe principalement du recyclage des emballages de vins et spiritueux et des médicaments non utilisés.

Les conventions avec l'éco-organismes CITEO sur le territoire de la Région Grand Est sont répartis comme suit :

Département	Nombres de conventions CL	Population concernée (Mhab)
Ardennes (08)	1	0,3
Aube (10)	1	0,3
Marne (51)	2	0,6
Haute Marne (52)	1	0,2
Meurthe et Moselle (54)	18	0,8
Meuse (55)	15	0,2
Moselle (57)	13	1
Bas-Rhin (67)	9	1,1
Haut-Rhin (68)	14	0,7
Vosges (88)	1	0,8
Région	75	6

Objectifs de la filière :

- ▶ Etendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastiques d'ici fin 2022 ;
- ▶ Harmoniser progressivement les consignes de tri et les couleurs des poubelles d'ici 2025 ;
- ▶ Augmenter le taux de recyclage global pour le porter à 75% d'ici 2022 ;
- ▶ Augmenter les tonnages de déchets d'emballages ménagers collectés et triés issus de la consommation hors foyer ;

La quantité de déchets d'emballages ménagers traités en Région Grand Est en 2019 s'élève à 328 000 tonnes, soit 9% du tonnage national. Le nombre de collectivité ayant contractualisé avec Citeo étaient de 75 soit 5,5 Mhab. Le montant total des soutiens financiers versés par CITEO en Région Grand Est s'élève à environ 59 millions d'euros (9% du budget national). Le taux de recyclage national est de 68,7%, celui de la Région n'a pas été communiqué.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les données suivantes ont été communiquées :

Département	Nombre Centres de tri	Nombre de centre de tri en ECT
Ardennes (08)	1	1
Aube (10)	0	0
Marne (51)	2	0
Haute Marne (52)	0	0
Meurthe et Moselle (54)	2	0
Meuse (55)	0	0
Moselle (57)	3	0
Bas-Rhin (67)	2	0
Haut-Rhin (68)	3	1
Vosges (88)	1	0
Région	14	2

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Recyclage de 75% des emballages d'ici 2022	N.C	87%*	Tendance non identifiable sans donnée pour 2015. La tendance sera identifiée pour 2020

*Ce chiffre correspond au pourcentage d'emballages sortants du centre de tri et partants en recyclage. Il ne s'agit pas du pourcentage d'emballages réellement recyclé chez les recycleurs.

5.2.2. Les papiers graphiques

La filière papiers graphiques couvre l'ensemble des imprimés papiers, gratuits ou non ainsi que les publications de presse. En Région Grand Est en 2019 les tonnages de papiers traités s'élèvent à 132 000 t soit un ratio de collecte de 24 kg/hab.

Département	Tonnages collectés (t) en 2019	Ratio de collecte (kg/hab.)
Ardennes (08)	6 000	22,6
Aube (10)	6 000	19,4
Marne (51)	12 000	21,3
Haute Marne (52)	4 000	23,6
Meurthe et Moselle (54)	15 000	20,5
Meuse (55)	4 000	22,0
Moselle (57)	22 000	22,2
Bas-Rhin (67)	32 000	28,3
Haut-Rhin (68)	11 000	14,4
Vosges (88)	8 000	22,3
Total	132 000	24,0

Le département du Bas-Rhin est celui avec le ratio de collecte le plus élevé.

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Recyclage de 65% des papiers d'ici 2022	NC	95%*	Tendance non identifiable sans donnée pour 2015. La tendance sera identifiée pour 2020

*Ce chiffre correspond au pourcentage d'emballages sortants du centre de tri et partants en recyclage. Il ne s'agit pas du pourcentage d'emballages réellement recyclé chez les recycleurs.

5.2.3. Déchets d'emballages ménagers et papiers rappel des résultats DMA

Depuis 2015, le tonnage issu de la collecte des emballages et du papier graphique (*en prenant en compte les cartons des déchèteries*) est passé de 326 108 t à 354 981 t en 2019, soit **une évolution de 8,9 % en 4 ans**. Entre 2018 et 2019, ce flux a augmenté de 1,4 %.

Le ratio de collecte par habitant est **de 64 kg/hab. en 2019**. Ce dernier était à 59 kg/hab. en 2015.

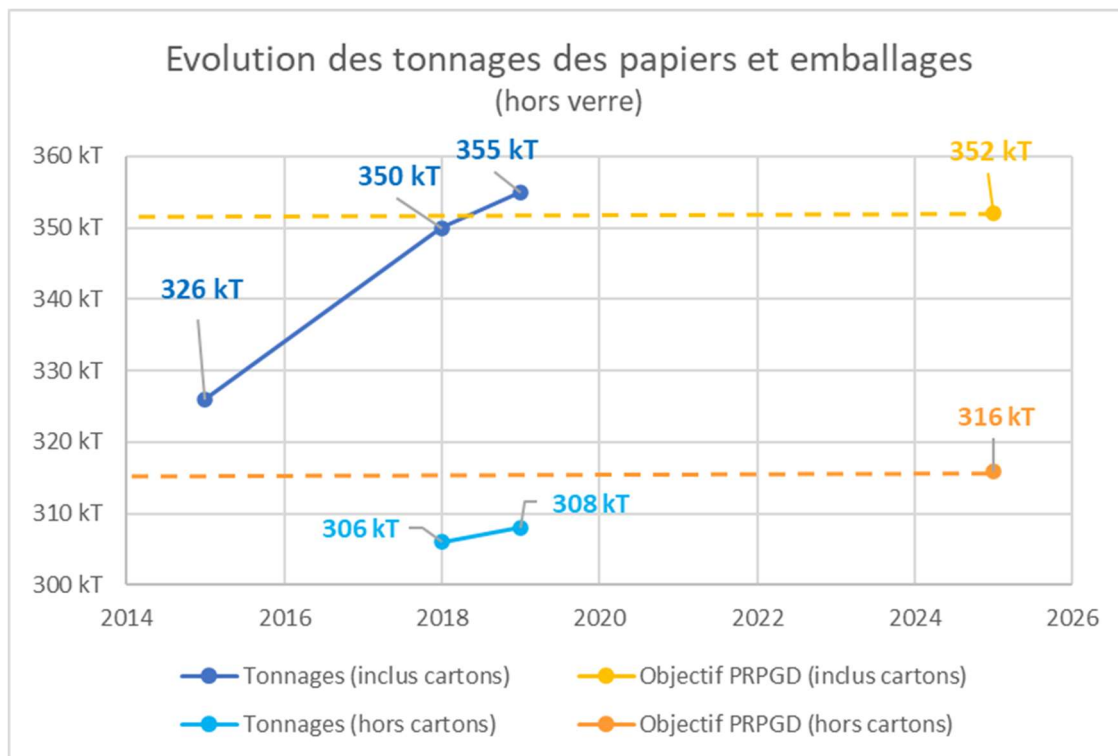


Figure 59 : Evolution des tonnages des emballages et papiers graphiques

Hors prise en compte des cartons collectés en déchèterie, ce sont 308 065 t qui ont été collectées en 2019 (et 306 135 t en 2018). Le ratio de collecte par habitant s'élève à **55 kg/hab. en 2018 et à 56 kg/hab. en 2019**.

A titre de comparaison, la moyenne nationale s'élève à 49 kg/hab./an (*Source : ADEME – La collecte des déchets ménagers en France – Résultats 2017*).

Lorsque l'on compare les données de 2019 aux objectifs fixés dans le PRPGD, les tonnages de papiers et emballages (hors verre) comprenant les cartons, l'objectif a d'ores et déjà été atteint. Si l'on retire les cartons, l'objectif de 316 kt est en bonne voie pour être atteint en 2025, notamment avec la génération de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire du Grand Est.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

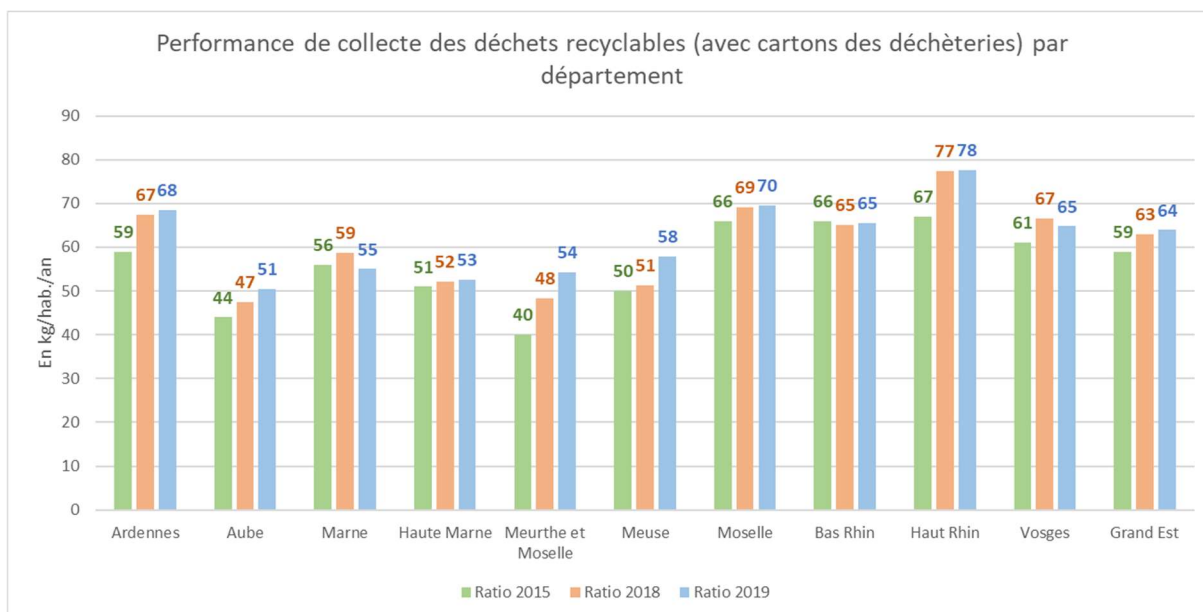


Figure 60 : Performance de collecte des emballages et papiers (inclus cartons de déchèterie)

Les disparités de performance de collecte entre les départements sont importantes. Certains départements comme les Ardennes et le Haut-Rhin ont des ratios très supérieurs à la moyenne régionale. Ceci s'explique notamment par le déploiement de l'extension des consignes de tri dans ces deux départements. A l'inverse, certains départements affichent des taux relativement faibles, en particulier les départements situés le plus à l'ouest de la région (hors Ardennes). Le graphique ci-dessous détaille les ratios de collecte et leurs évolutions depuis 2015.

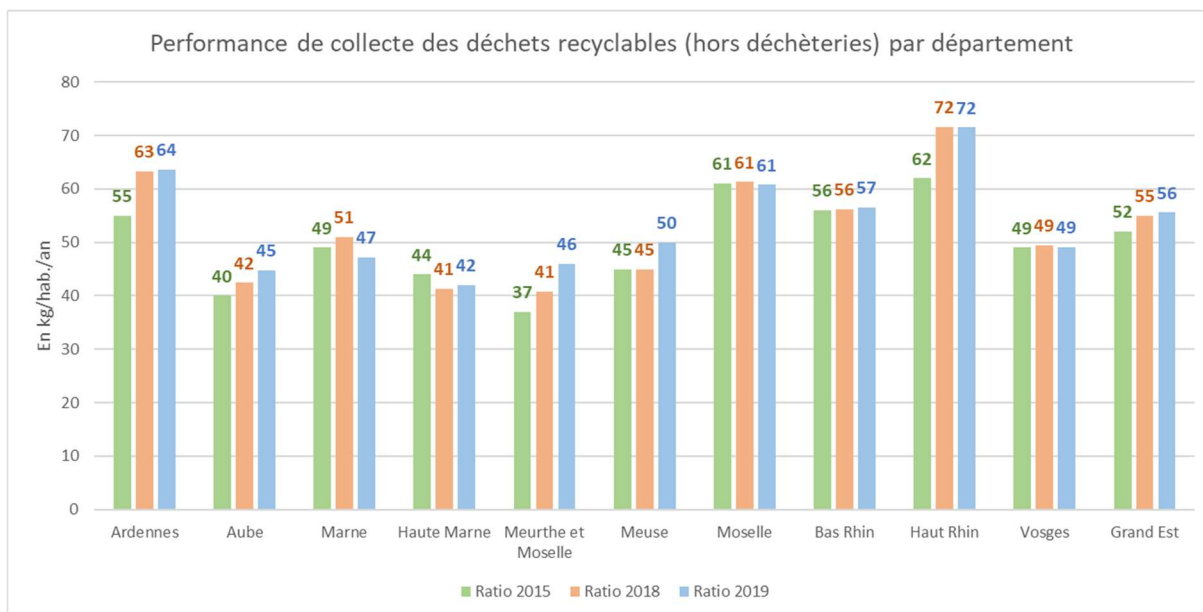


Figure 61 : Performance de collecte des emballages et papiers (hors cartons de déchèterie)

La carte ci-dessous illustre le ratio de collecte des emballages, du papier et également du verre.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

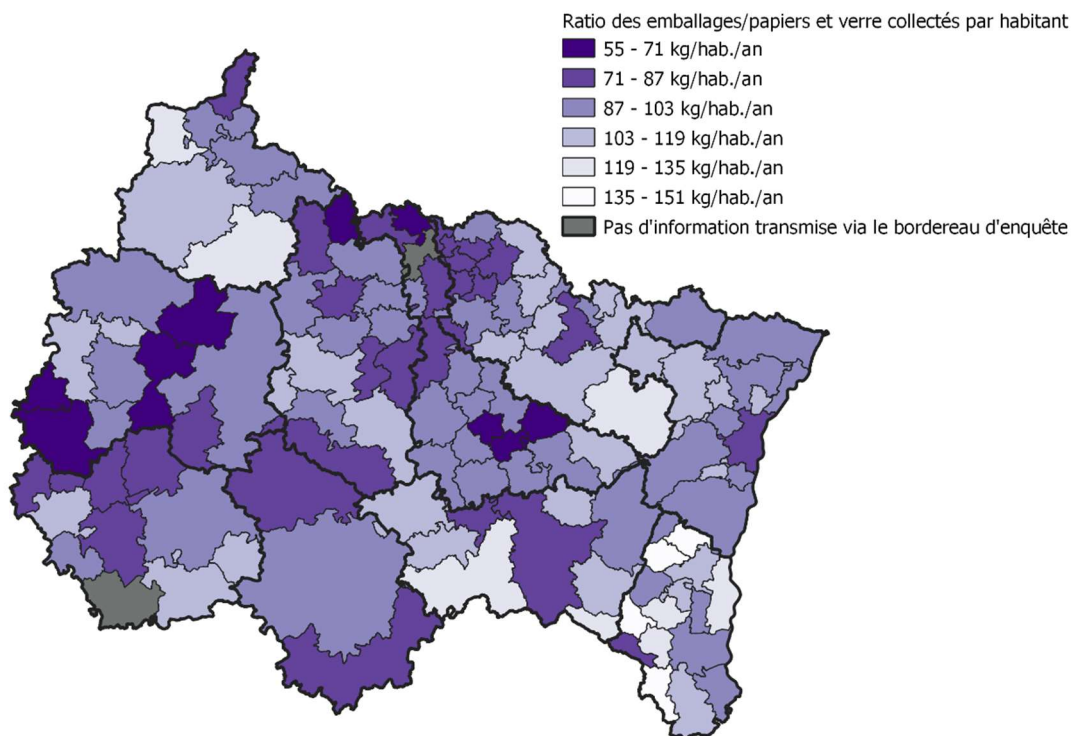


Figure 62 : Carte des ratios des emballages, papier et verre collectés par EPCI
(Source : SINOE ; Réalisation : Trident Service)

Schémas de collecte

Il existe différents schémas de collecte des emballages et papiers selon les intercommunalités.

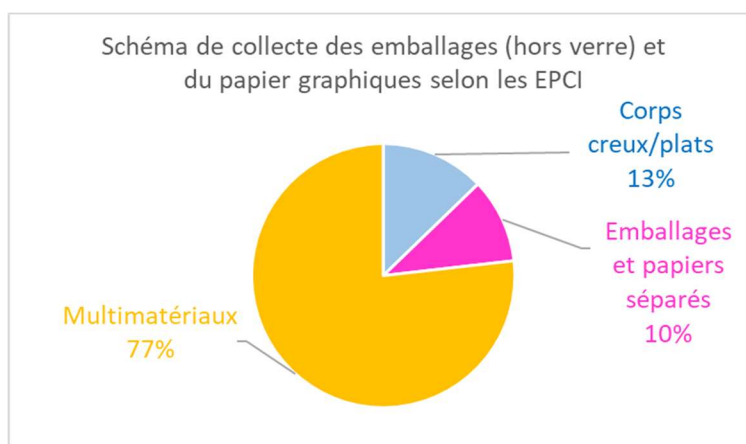


Figure 63 : Répartition des schémas de collecte des emballages (hors verre) et du papier graphique

La grande majorité des EPCI collecte en multimatériaux à savoir emballages et papiers mélangés.

En effet, on compte :

- ▶ 77 % des tonnages collectés en multimatériaux sur la Région Grand Est (66% au niveau national) ;
- ▶ 13 % sont collectés selon l'organisation corps creux/plats ;
- ▶ 10 % en emballages/papiers.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les départements des Ardennes, du Haut-Rhin et des Vosges collectent exclusivement en multimatériaux. Tandis que les 3 EPCI du département de la Haute-Marne collectent selon la séparation corps creux/corps plats. Dans les autres départements, la collecte est mixte.

Extension des consignes de tri

Ci-dessous, la liste des EPCI qui avaient mis en place l'extension des consignes de tri en 2018 et 2019 :

Tableau 10 : Liste des EPCI ayant mis en place l'extension des consignes de tri au 31/12/2019

Total	893 560 hab.
08 - Ardennes	269 168 hab.
Communauté d'Agglomération Ardenne métropole	
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse	
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	
Communauté de Communes des Portes de Luxembourg	
Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne	
SICOMAR	
10 - Aube	45 000 hab.
Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt	
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson	
Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance	
Communauté de Communes du Pays d'Othe	
Communauté de Communes Seine et Aube	
67 – Bas Rhin	118 766 hab.
Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile	
Select'om	
68 – Haut Rhin	460 626 hab.
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	
Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin	
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	
Communauté de Communes Sundgau	
Sictom de la région sous vosgienne (pour la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach)	
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région Mulhousienne	
Syndicat Mixte de Thann - Cernay	

Au total, ce sont **893 560 habitants répartis sur 19 EPCI** qui sont en extension de consignes de tri fin 2019, soit **16,1 % de la population régionale**.

A noter que l'ensemble du département des Ardennes est en extension des consignes depuis septembre 2016. La performance de collecte pour ces EPCI varie entre 43 kg/hab. et 74 kg/hab., **la moyenne pondérée étant à 67 kg/hab., soit une performance supérieure à la moyenne régionale de 11 kg.**

La moyenne nationale des collectivités en extension des consignes de tri s'élève à 56 kg/hab./an.

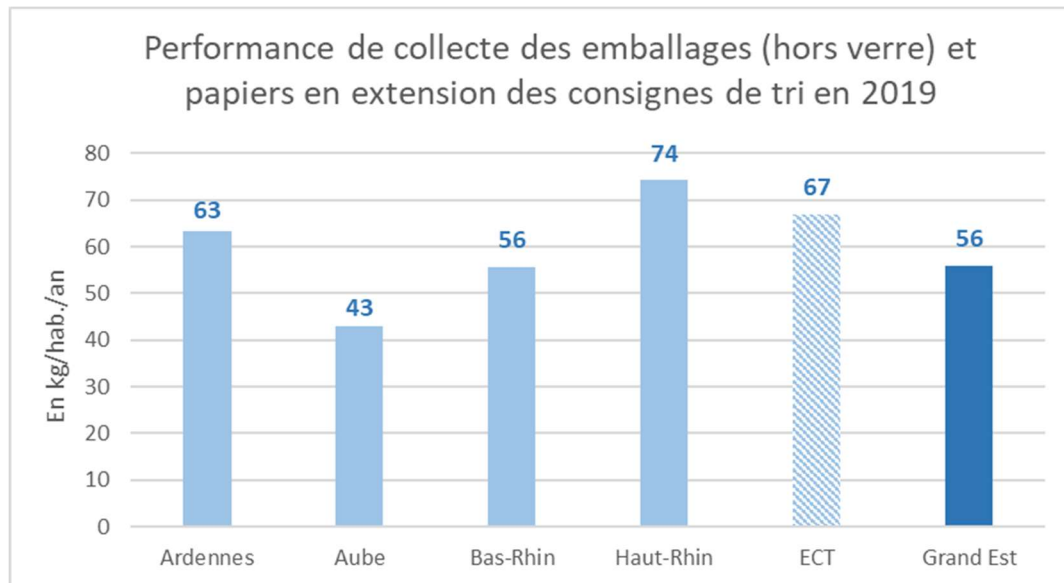


Figure 64 : Performance de collecte des emballages et papiers en extension des consignes de tri

L'objectif de couverture de la population par l'extension des consignes de tri est de 100 % en 2022. D'après des projections (de l'ADEME et de CITEO) seule 35% de la population du Grand Est est en extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2021. Néanmoins, les centres de tri régionaux sont en cours de modernisation afin d'accueillir ces nouveaux flux et la projection montre que 100 % de la population sera couverte par l'ECT au moins par une solution transitoire à fin 2022.

La production moyenne d'OMR par habitants de ECPI en extension des consignes de tri s'élève à 179 kg/hab./an soit une production inférieure à la moyenne régionale de 33 kg/hab. Cependant, il faut nuancer cette donnée car elle ne s'explique pas seulement par la mise en place de l'extension des consignes de tri mais également par la collecte des biodéchets et la tarification incitative.

Refus de tri

Le taux de refus de tri est de 14,7 % en 2018 et **16,4 % en 2019**, au niveau national le taux de refus de tri était de 18,4 % en 2019. **L'objectif du PRPGD est de maintenir le taux de 15 % de refus de tri.** Cependant, cette augmentation du taux de refus peut s'expliquer par la communication réalisée autour de l'extension des consignes de tri. En effet, 41 % de la population française est couverte par l'ECT contre 16 % au niveau régional. Ainsi, les habitants du Grand Est peuvent dégrader la qualité de leur tri en anticipant l'extension des consignes sur leur territoire.

De plus, nous pouvons remarquer que les taux de refus de tri varient beaucoup selon les départements. Les valeurs extrêmes étant 20 % pour la Moselle et 13,1 % pour l'Aube.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

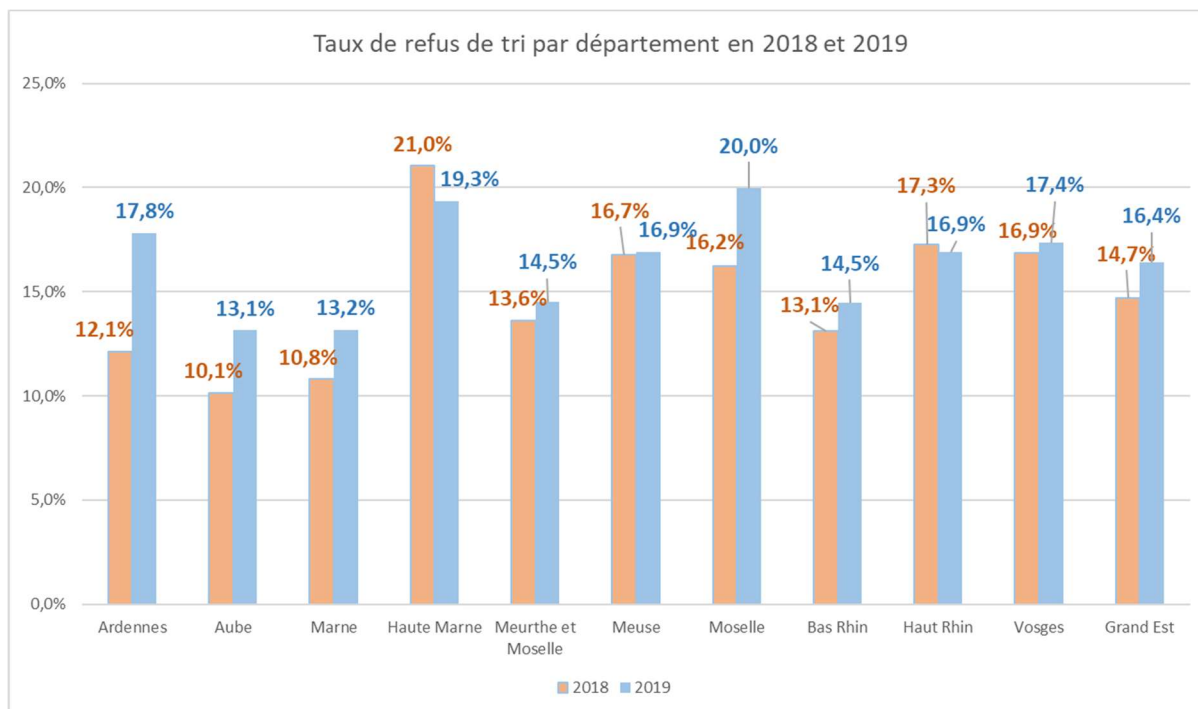


Figure 65 : Taux de refus de tri par département en 2018 et 2019

Sur les 3 schémas de collecte existant dans le Grand Est, le taux de refus de tri est plus élevé dans les collectivités pratiquant la collecte en multimatériaux.

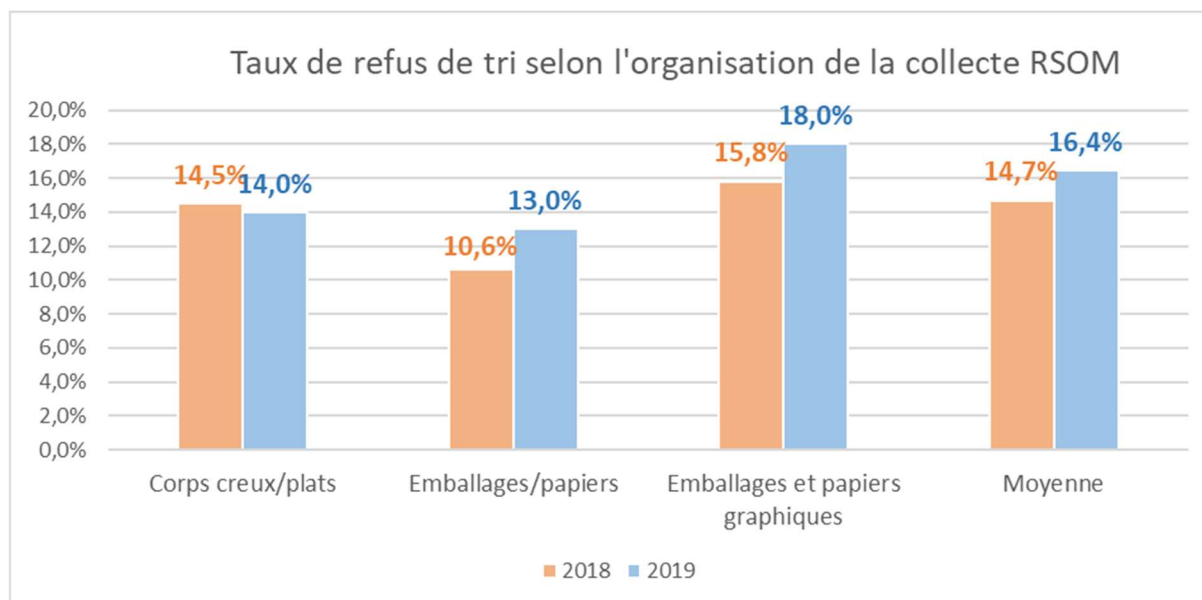


Figure 66 : Taux de refus de tri selon l'organisation de la collecte des RSOM

Nous pouvons également remarquer que le **taux de refus de tri des collectivités en extension** des consignes de tri est plus élevé de 3,8 % que la moyenne, **atteignant 20,2 %**.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Transit

Tableau 11 : Quantités de papiers et d'emballages (hors verre) ayant transité en 2018 et 2019

Département de production des CS	Quantités en transit en 2018	Quantités en transit en 2019
08	5 983	4 847
10	9 090	4 913
51	25 783	9 652
52	7 194	7 159
54	13 674	13 035
55	2 398	2 903
57	14 054	23 294
67	10 229	10 471
68	/	/
88	7 860	6 247
Total	96 265	82 520

En 2018, 96 265 t soit 31 % du flux a fait l'objet de transit. En 2019, ce sont 82 520 t de matériaux recyclables qui ont transité via un quai de transfert, soit 26 % du flux.

Cependant, les données présentées ci-dessus **manquent de fiabilité**. En effet ces données sont à renseigner dans l'enquête collecte par une petite case à cocher qui peut être omise par les acteurs. **Ces données seront consolidées pour 2020.**

Traitement

Tableau 12 : Origine et département de traitement du papier et des emballages (hors verre) du Grand Est

Dpt d'export	Département d'origine des déchets										Total
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88	
Aube						388					3
Ardennes	17 145										17 145
Marne		7465	24907	2373		65					388
Meurthe-et-Moselle					20889	2887	20986				34 811
Meuse						3					44 763
Moselle							36377	1 890			3
Bas-Rhin								55854			38 267
Haut-Rhin								6 662	54725		61 387
Vosges		4 695	1 767	4856	12766	5827	5959			17846	53 715
Aisne (HdF)						3					3
Yonne (BFC)		1 738									1 738
Total	17145	13897	26674	7231	33655	9172	63322	64397	54725	17846	308 065

Près de 99,4 % du flux papiers et emballages produit dans la Région est traité dans le Grand Est. Les deux autres départements à recevoir des emballages et du papier sont l'Aisne (3 t) et l'Yonne (1 738 t).

Notons que l'Aube ainsi que la Haute-Marne ne traitent pas leurs déchets sur leur département mais les exportent sur les départements voisins.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Synoptique

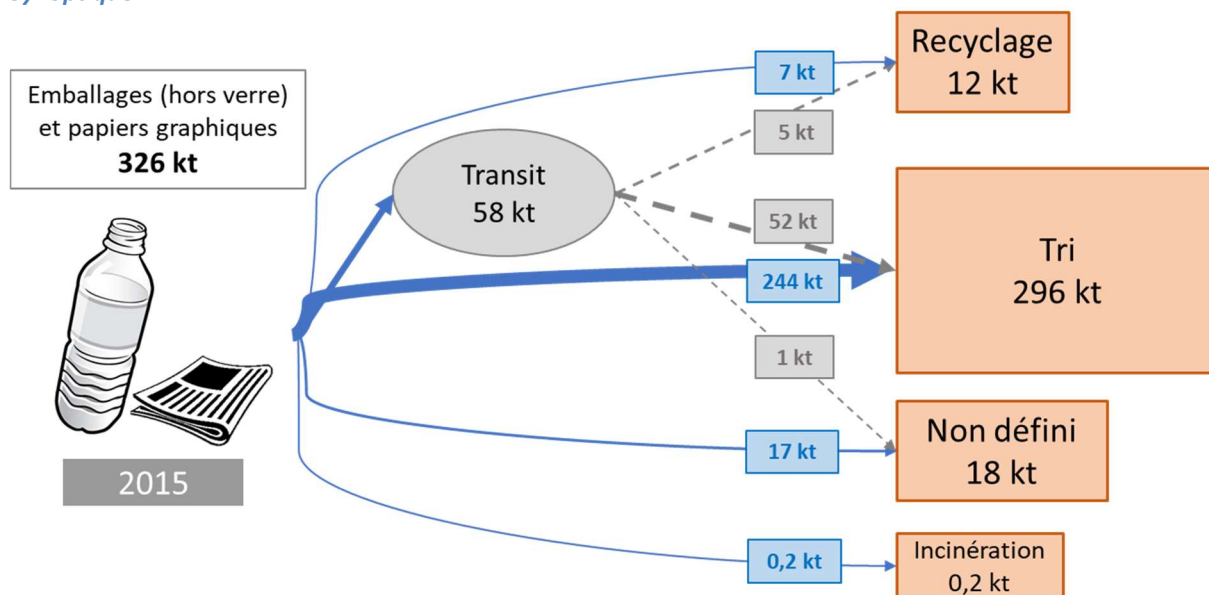


Figure 67 : Synoptique du mode de traitement des emballages et papiers sur la région Grand Est en 2019

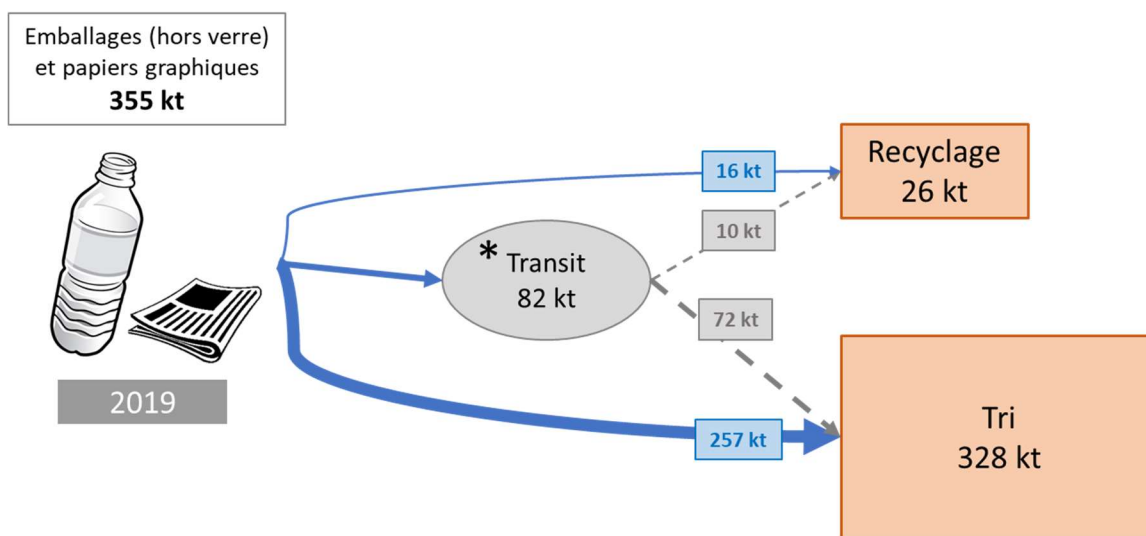
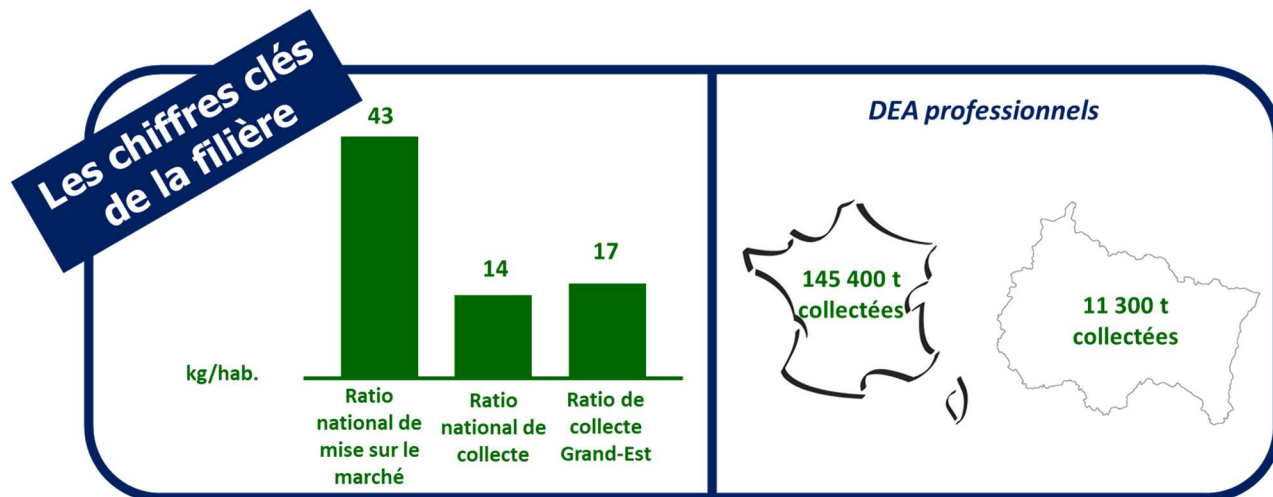


Figure 68 : Synoptique des modes de traitement en 2019

* Données transit non fiables

Les emballages, papiers graphiques et cartons collectés hors déchèterie et en déchèterie, sont à 95 % du flux triés dans des centres de tri. Les 26 kt allant en recyclage sont majoritairement les papiers et des cartons collectés à part qui sont directement acheminés vers une installation pour y être recyclés.

5.2.4. Les déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)



La filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) concerne à la fois les metteurs sur le marché des mobiliers des ménages et des professionnels. Depuis le 1^{er} Janvier 2011, selon la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, les metteurs sur le marché de DEA sont dans l'obligation d'assurer la prise en charge de la collecte, du tri, de la revalorisation et de l'élimination des produits sous forme de filière REP.

Les éléments d'ameublement de la filière appartiennent à l'une des 10 catégories suivantes, qu'ils soient de type ménager ou professionnel :

Catégorie	Descriptif
1	Meubles de salon, séjour, salle à manger
2	Meubles d'appoint
3	Meubles de chambres à coucher
4	Literie
5	Meubles de bureau
6	Meubles de cuisine
7	Meubles de salle de bain
8	Meubles de jardin
9	Sièges
10	Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité

2 éco-organismes ont été agréés pour la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement :

- **Eco-Mobilier**, réagréé par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans en 2018. L'éco-organisme est en charge de la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation du mobilier et de la literie usagée. Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les entreprises du secteur de l'ameublement peuvent adhérer à Eco-mobilier. Le périmètre d'intervention de l'éco-organisme s'est également élargi en 2018 aux couettes et aux oreillers usagés.
- **VALDELIA** (VALorisation des DEchets LIés à l'Ameublement), réagréé par les pouvoirs publics pour la période 2018-2023 pour le compte des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement professionnels.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Objectifs de la filière fixés par les pouvoirs publics :

- ▶ Un taux de collecte en 2023 des DEA collectés séparément des autres déchets de 40% des quantités d'éléments d'ameublement mis sur le marché ;
- ▶ Un **recyclage en 2022 de 50%** des DEA collectés séparément des autres déchets ;
- ▶ Une **valorisation (réutilisation, recyclage et valorisation énergétique) en 2022 de 90%** des DEA collectés séparément des autres déchets ;
- ▶ Mettre à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire 1,5 % des DEA collectés à partir de 2021 pour ceux détenus par les ménages, 5 % pour les autres détenteurs, et selon un critère de qualité permettant un taux de réutilisation de 60 % de ces DEA.

5.2.4.1. Bilan quantitatif

En 2019, **2 884 056 tonnes d'éléments d'ameublement ont été mises sur le marché** en France soit 349 226 257 unités (d'après l'ADEME). Au total, **947 490 tonnes de DEA ont été collectées** en France, équivalant à un ratio de 1 419 t/100 000 habitants.

A l'échelle de la Région Grand Est, le ratio de collecte est supérieur au ratio national : 1 745,5t /100 000 habitants soit **96 205,4 tonnes collectées**.

Le détail des ratios de collecte pour 100 000 habitants et des tonnages collectés par département est présenté dans le tableau ci-dessous (source ADEME- rapport DEA 2019).

Département	Tonnages collectés en 2019	Tonnage 2019 / 100 000 hab.
Ardennes (08)	4 988,4	1 878,6
Aube (10)	3 802	1 226,8
Marne (51)	8 667,9	1 537,3
Haute Marne (52)	3 148,9	1 860,5
Meurthe et Moselle (54)	11 574,8	1 584,7
Meuse (55)	1 455,1	801,1
Moselle (57)	16 207,6	1 564,6
Bas-Rhin (67)	23 832,3	2 104,2
Haut-Rhin (68)	12 318,8	1 614,1
Vosges (88)	10 209,7	2 839,8
Total	96 205,5	1 745,5

Analyse des DD et Filières REP en 2019

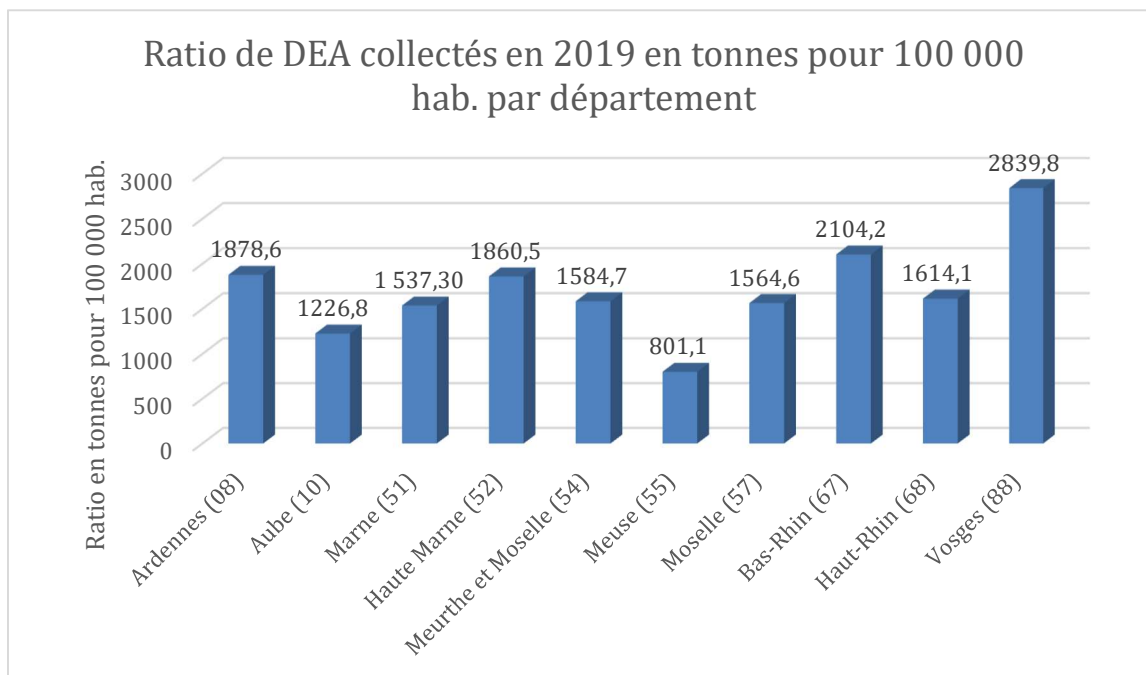


Figure 69 - Ratio de DEA collectés en tonnes pour 100 000 hab. par département

Eco-Mobilier :

En 2019, selon Eco-Mobilier, la collecte en Région Grand Est s'est élevée à 90 406 tonnes de meubles usagés (DEA des ménages) (10% de la collecte nationale).

Le taux de valorisation Régionale est de 93%, dont 57% de recyclage/réemploi-réutilisation.

Modalités de collecte :

- ▶ Après des collectivités locales : 294 déchèteries publiques sont équipées d'un dispositif de collecte Eco-mobilier. Ainsi 75 114 tonnes de DEA ont été collectées en déchèteries publiques en 2019. 63 collectivités étaient sous convention avec Eco-Mobilier, soit un bassin de population de 5,2 millions d'habitants.
- ▶ Après des structures de l'ESS : la Région compte 34 structures de l'ESS sous convention et 40 points ESS équipés d'un dispositif de collecte. Les plateformes de l'ESS ont permis de collecter 7 505 tonnes de DEA.
- ▶ Après des professionnels et autres points de réception : En 2019, 131 points professionnels équipés d'un dispositif de collecte étaient présents sur le territoire Régional. Ils ont ainsi permis la collecte de 7 364 tonnes de DEA. De plus, 421 tonnes de DEA ont été collectées grâce à des collectes alternatives.

Au total, la Région Grand Est compte 465 points de collecte des DEA sur les 4 577 points nationaux.

Le gisement collecté a fait l'objet pour 58% de recyclage, réemploi et réutilisation en Région Grand Est contre 57% sur le territoire national. 35% du gisement a été valorisé, ce taux est très légèrement inférieur au taux de valorisation national (36%). Enfin, 7% du gisement a fait l'objet d'une opération d'élimination.

Type de traitement des DEA collectés par Eco-mobilier en 2019

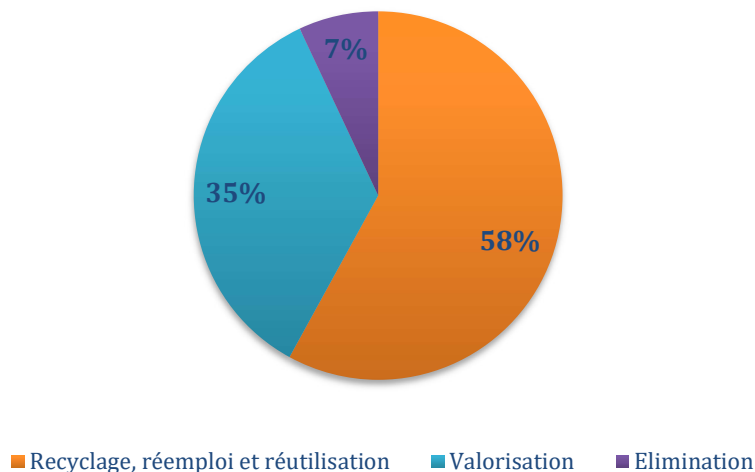


Figure 70 - Type de traitement des DEA collectés par Eco-mobilier

19 centres de traitement de DEA présents sur la Région étaient en marché avec Eco-Mobilier en 2019.

Département	Centres de traitement	Type d'opérations
08	Arcavi - Chalandry Elaire	Collecte
55	Derichebourg - Pagny Sur Meuse	Préparation plastiques
88	Egger - Rambervilliers	Préparation bois
67	Egger - Strasbourg	Préparation bois
54	Paprec - Dieulouard	Collecte
68	Praxy - Cernay	Collecte
67	Sardi - Strasbourg	Collecte, Préparation bois, plastiques
57	Schroll - Betting	Collecte
68	Schroll - Colmar	Collecte
57	Schroll - Rombas	Collecte
68	Suez - Kingersheim	Préparation bois
10	Suez - La Chapelle Saint Luc	Collecte
51	Suez - Oiry	Collecte
51	Suez - Saint Brice Courcelles	Collecte
54	Suez - Toul	Collecte, Préparation bois
52	Veolia - Chaumont	Collecte
54	Veolia - Ludres	Préparation rembourrés
57	Veolia - Maizieres Les Metz	Collecte
88	Veolia - Thaon-Les-Vosges	Collecte

Leur répartition géographique est représentée dans la carte ci-dessous :

Centres de traitement de DEA en marché avec Eco-mobilier en 2019

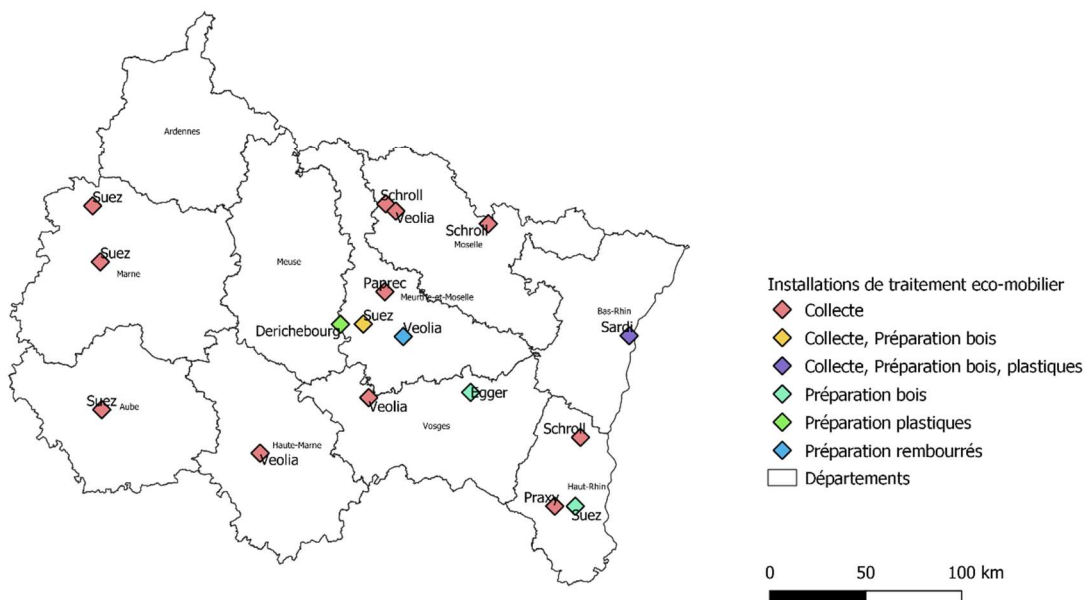


Figure 71 - Carte des centres de traitement de DEA en marché avec Eco-mobilier

VALDELIA :

Selon VALDELIA, en 2019, 93 500 tonnes de DEA professionnels ont été collectées en France dont 3 940 tonnes en Région Grand Est, soit 4% du gisement collecté au niveau national. A l'échelle nationale, le taux de recyclage/réutilisation du gisement est de 80,5% et le taux de valorisation s'élève à 84%.

En Région Grand-Est, sur les 3 940 tonnes collectées, 3 895 tonnes sont destinées à des fins de recyclage et 45 tonnes à des fins de réemploi et réutilisation. La répartition des modes de collecte est telle que : 59% de la collecte a eu lieu auprès des détenteurs, 39% via des centres de massification volontaires et 2% en points d'apport volontaire.

En 2019, 528 opérations de collecte ont eu lieu en Région Grand Est. La Région compte 23 centres de massification volontaire et 8 points d'apport volontaire. 5 centres de traitement sont présents sur la Région ainsi que 12 structures ESS. La carte ci-après présente la localisation de chacun des centres.

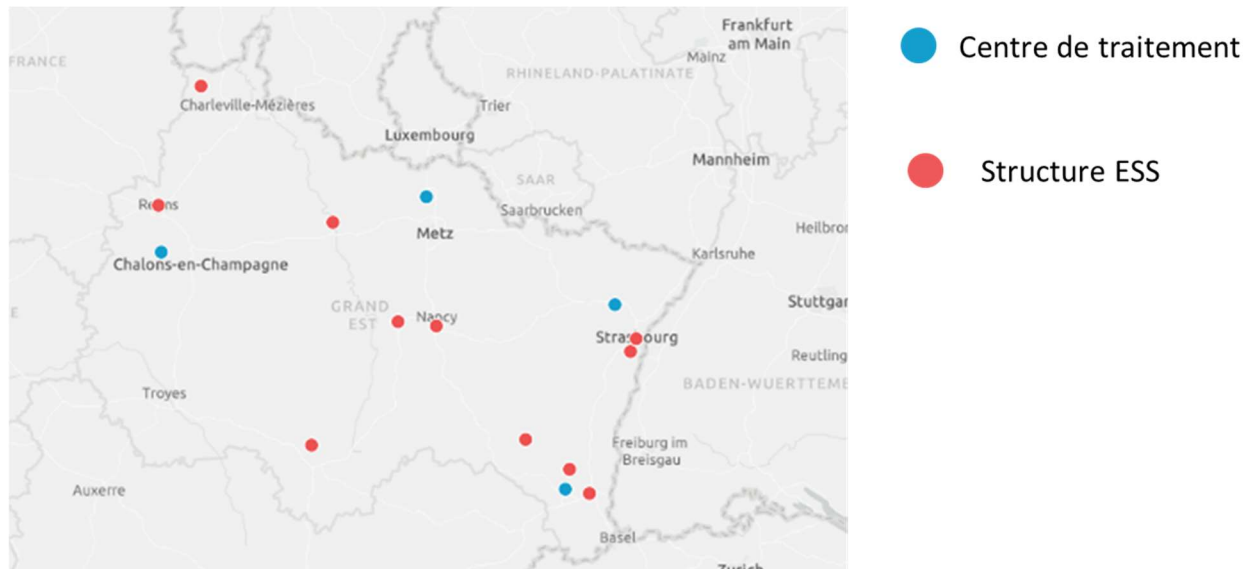


Figure 72 : Centres de traitement et Structures ESS de VALDELIA

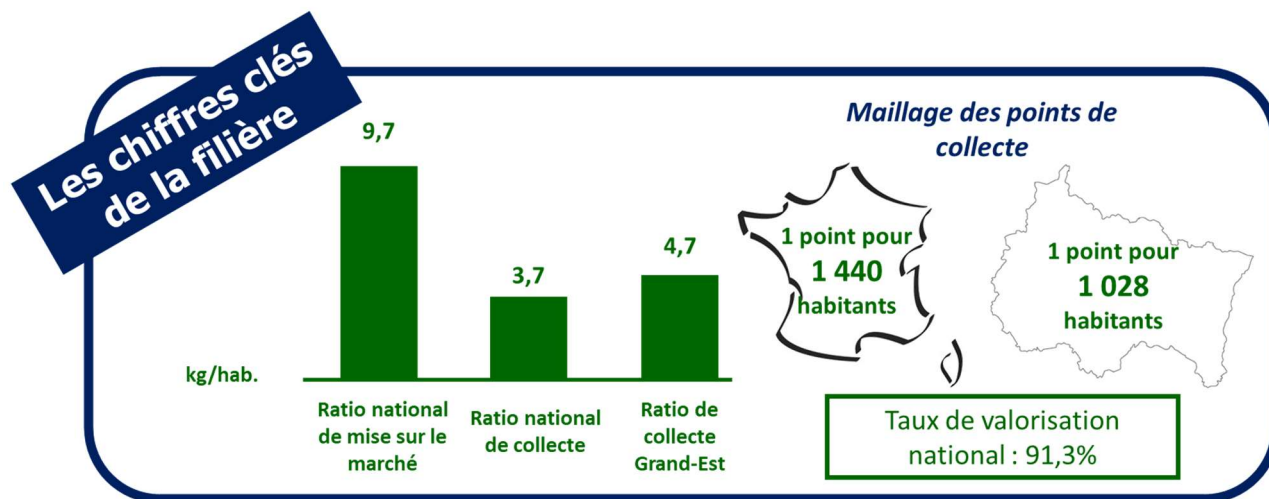
DEA professionnels :

Au total, 145 437 tonnes de DEA professionnels ont été collectées en France (dont 51 937 tonnes via Eco-mobilier). Sur le territoire de la Région Grand-Est, 11 304 tonnes ont été collectées en 2019 dont 3 940 tonnes par VALDELIA.

5.2.4.2. Bilan de la filière DEA

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Taux de collecte en 2023 : 40 % des quantités mises sur le marché	13,64 kg/hab.	17,45 kg/hab. Taux de collecte nationale : 33 % des quantités mises sur le marché	Ratio de collecte supérieur au ratio national (14,19 kg/hab.) et au ratio 2015.
Taux de recyclage de 50% en 2022	47%	Donnée nationale : 58%	Atteinte en 2019 de l'objectif 2022
Taux de valorisation de 90% en 2022	70%	Donnée nationale : 93%	Atteinte en 2019 de l'objectif 2022
Taux de 60% de l'activité de réutilisation des DEA par l'ESS	N.C	N.C	

5.2.5. Les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)



L'éco-organisme Eco-TLC devenu Re_Fashion en 2020, a été agréé par les pouvoirs publics pour 2 périodes de 6 ans, puis en 2019 pour une nouvelle période de 3 ans.

Les objectifs de l'éco-organisme Eco-TLC sont les suivants :

- ▶ Objectif de collecte : 50% des quantités mises en marché d'ici 2019, soit 4,6 kg/hab. ;
- ▶ Objectif de valorisation matière de 95% et un maximum de 2% des éliminés.

En 2019, environ **648 000 tonnes de TLC ont été mises sur le marché** au niveau national, soit 9,7 kg/an/hab., réparti selon les catégories dans les proportions suivantes :

- 66% représentant les textiles d'habillement ;
- 19% représentant le linge de maison ;
- 15% représentant les chaussures.

248 547 tonnes de TLC ont été collectées en 2019 à l'échelle nationale soit 3,7 kg/an/hab. Parmi ces tonnes collectées, on compte 196 054 tonnes ont été triées et valorisées auprès d'ECO-TLC, dont :

- 57,8 % ont été réutilisés ;
- 33,5% ont été recyclés en chiffons, effilochage ;
- 7,6% ont été orientés vers la filière de valorisation énergétique de CSR ;
- 0,6% en incinération avec valorisation énergétique ;
- 0,5% en incinération sans valorisation énergétique ;

Au niveau national, Eco-TLC atteint un taux de **valorisation matière de 91,3%** proche de l'objectif de 95%.

En 2019, en Région Grand Est, **25 963 tonnes ont été collectées soit 4,7 kg/an/hab.** Appliqué à l'échelle de la région, l'objectif national de collecte de 4,6kg/an/hab. est donc bien atteint, et est supérieur à la moyenne de collecte nationale (3,7kg/an/hab.).



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les TLC sont traités dans des centres de tri Régionaux. On en compte 5 dans la Région Grand Est :

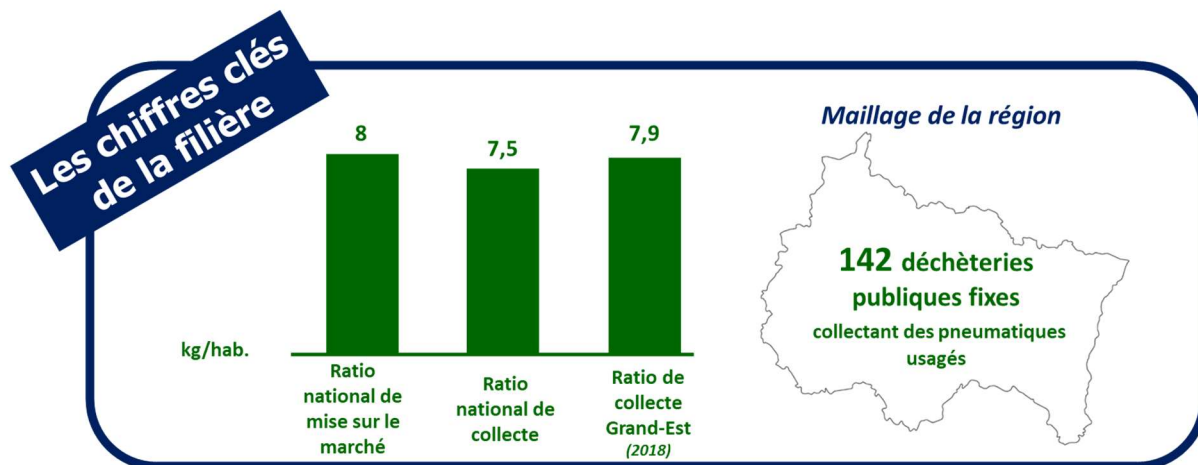
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
LE RELAIS 10	15 rue des frères Michelin	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
LE RELAIS EST	ZA jeune Bois, 8 rue de la Hardt	68270	WITTENHEIM
Le RELAIS LORRAINE	ZA la Haie des Vignes	54170	ALLAIN
VOSGES TLC	20 rue du général de Gaulle	88150	GIRMONT
TRI D'UNION	Rue Robert Schuman	57350	STIRING-WENDEL

- ➔ Le détail des quantités traitées par chacun des centres sera fournis au fur et à mesure des retours de l'enquête ITOM 2019 afin d'évaluer si ces centres de tri seront en capacité de recevoir des quantités supplémentaires.

5.2.5.1. Bilan de la filière TLC

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Taux de collecte : 6 kg/hab./an en 2019	3,66 kg/hab.	4,7 kg/hab.	Objectif 2019 atteint, nettement supérieur au taux de collecte national (3,6 kg/hab.) et Régional 2015.
Valorisation : 95% des tonnages triés	Donnée nationale : >95%	91,3%	Objectif non atteint en 2019, mais proche.

5.2.6. Les Pneumatiques Usagés (PU)



La filière des Pneumatiques Usagés regroupe les différents acteurs de la filière, des fabricants et distributeurs jusqu'aux opérateurs de la collecte et du traitement des pneus usagés.

Leur gestion est encadrée depuis 2003 selon le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs, qui sont tenus d'assurer la collecte et le traitement des pneumatiques usagés à hauteur des quantités de pneus neufs mis sur le marché l'année n-1.

En 2015, la réglementation a été renforcée par le décret n° 2015-1003 du 18 août 2015 relatif à la gestion des déchets de pneumatiques. Ainsi, ce renforcement a consisté principalement à :

- Elargir la filière au pneus cyclomoteurs ;
- Modifier les obligations des producteurs. En cas de déficit de la collecte des pneumatiques en fin d'année, un rattrapage est prévu lors de l'exercice suivant dans une certaine limite ;
- Introduire des objectifs pour les organismes collectifs et les systèmes individuels en matière de couverture territoriale, de recyclage et de valorisation, d'études, d'éco-conception, de concertation, de transmission de données, de réalisation d'audit. Les organismes collectifs sont notamment tenus d'élaborer un **plan pluriannuel de réalisation d'objectifs**. Il est également prévu que les **volumes de déchets de pneumatiques destinés à la valorisation énergétique ne devront pas dépasser 50% des volumes de déchets de pneus traités au 1^{er} janvier 2020** ;
- Renforcer le cadre de la collecte. Les détenteurs et les distributeurs doivent remettre leurs déchets de pneus à des collecteurs agréés sous peine de sanctions administratives.

Les 2 principaux organismes chargés de la collecte et du traitement des déchets pneumatiques sont :

- ▶ La société **ALIAPUR**
- ▶ Le GIE **France Recyclage Pneumatiques (FRP)**

79 % des producteurs ont choisi de confier la mission de remplir collectivement leurs obligations en matière de traitement des déchets de pneumatiques à ces 2 organismes collectifs. La collecte des pneumatiques usagés s'organise dans un premier temps auprès des détenteurs : les pneumatiques sont triés par catégorie avant d'être envoyés vers les filières de traitement correspondantes.

5.2.6.1. Bilan quantitatif

En 2019, **577 205 tonnes de pneumatiques usagés ont été mises sur le marché** sur le territoire national (soit plus de 58 millions d'unités), dont **145 813 tonnes issues des déclarants de l'organisme FRP** et **381 650 tonnes issues des déclarants de ALIAPUR**. Les deux organismes couvrent alors 91,4% des 577 205 tonnes mises sur le marché.

508 220 tonnes de pneumatiques toute catégories confondues ont été collectées en 2019 sur le territoire national.

La carte ci-dessous présente le panorama des tonnages collectés par département en 2019.

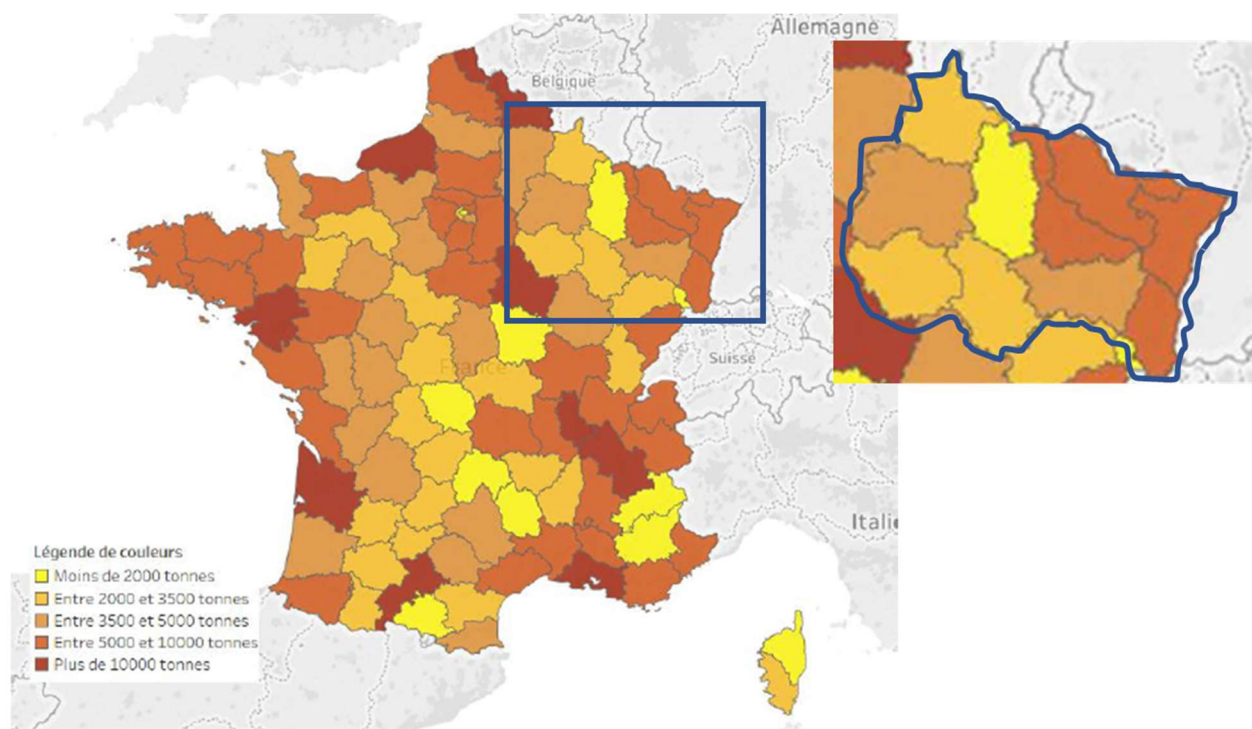


Figure 73 - Cartographie nationale des quantités de pneumatiques usagés collectés en 2019 (source : ADEME)

Dans l'attente de la publication des données d'observation de la filière par SYDEREP pour l'année 2019, les données de l'année 2018 ont été analysées. Elles permettront d'établir l'ordre de grandeur des quantités collectées sur l'ensemble de la filière à l'échelle Régionale.

En 2018, d'après SYDEREP, 43 568 tonnes de pneumatiques usagés toutes catégories confondues ont été collectées sur la Région Grand-Est, soit environ 4 440 000 unités. La majorité des pneumatiques collectés appartiennent à la catégorie des pneumatiques de cyclomoteurs et véhicules légers (CYVL). La répartition des tonnages collectés par catégorie est présentée dans le graphique suivant (source : SYDEREP) :

Analyse des DD et Filières REP en 2019

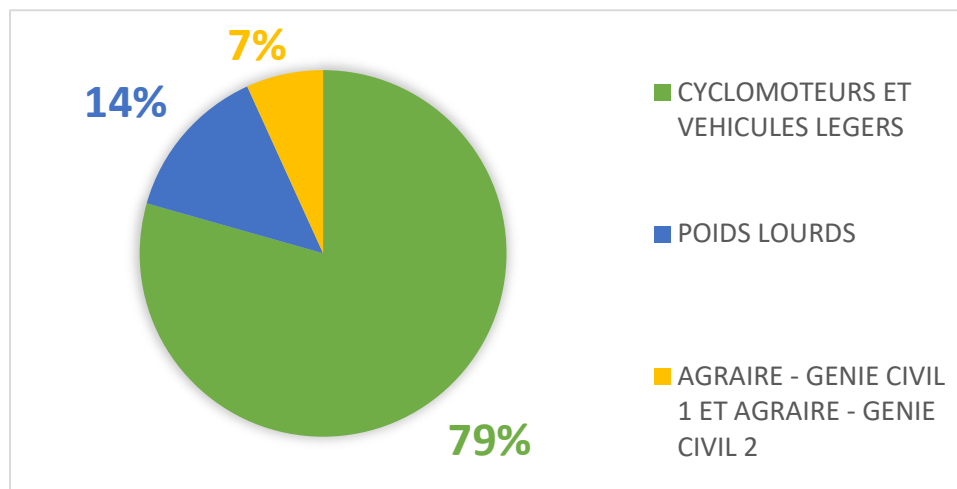


Figure 74 - Catégories de pneumatiques usagés collectés en 2018

La quantité collectée (en tonnes) par département et la performance de collecte associée (en kg/hab.) sont représentées dans le graphique suivant :

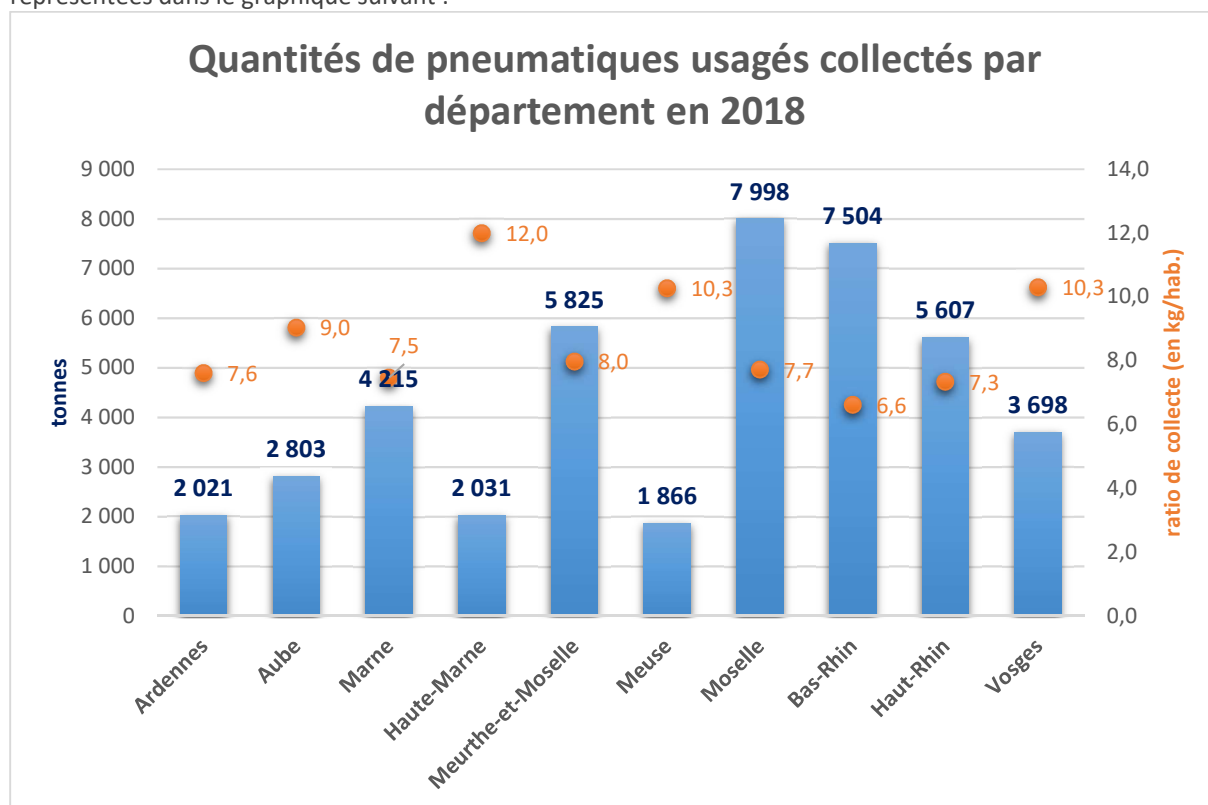


Figure 75 - Performance de collecte par département en 2018

ALIAPUR :

Un accord de partenariat renouvelé en 2018 entre la filière pneumatiques ALIAPUR et FRP et les associations d'élus AMF (l'Association des maires de France) et CNR (Cercle National du Recyclage) prévoit les conditions en charge des pneumatiques qui arriveraient en déchèteries. Ce dispositif ne concerne que les pneus de voiture et de deux-roues.

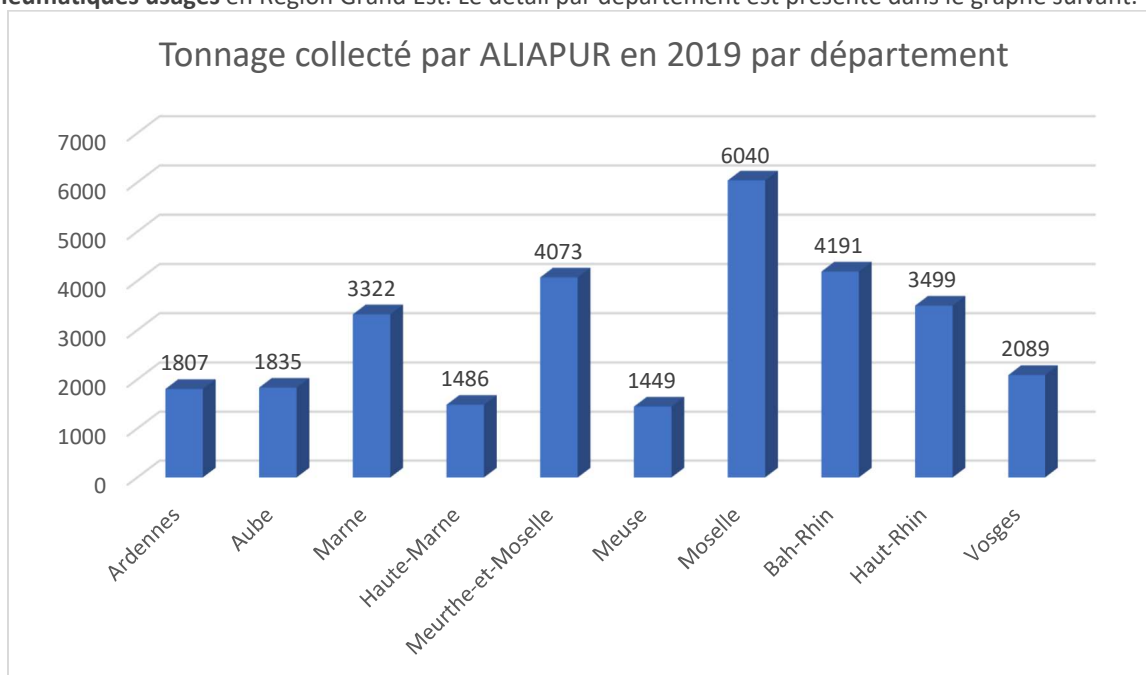
142 déchèteries de la Région Grand-Est sont collectées par ALIAPUR en 2019. Le détail du nombre de déchèteries collectées par ALIAPUR et du tonnage collecté est présentée dans le tableau ci-dessous.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Département	Nombre de déchèteries collectées par ALIAPUR	Tonnage collecté en déchèterie (2019)
Ardennes (08)	9	121 t
Aube (10)	11	159 t
Marne (51)	16	144 t
Haute Marne (52)	21	215 t
Meurthe et Moselle (54)	12	261 t
Meuse (55)	11	112 t
Moselle (57)	34	943 t
Bas-Rhin (67)	16	104 t
Haut-Rhin (68)	12	329 t
Vosges (88)	0	0 t
TOTAL Région Grand Est	142	2 388 t

Seul le département des Vosges n'est pas concerné par ce dispositif de collecte.

En complément de ce dispositif de collecte en déchèterie, ALIAPUR a collecté au total **29 791 tonnes de pneumatiques usagés** en Région Grand Est. Le détail par département est présenté dans le graphe suivant.



La Région compte 3 collecteurs ALIAPUR sur son territoire :

- Autopneus Varennes ;
- Alpha recyclage ;
- Gilles Henry (également site de transformation des pneus).

France Recyclage Pneumatiques (FRP) :

Les données de la filière n'ont pas pu être récupérées pour l'année 2019, le rapport 2020 précisera les données 2019 et 2020. Les données ne sont pas accessibles avant juillet de l'année N+2, les données seront donc demandées pour les deux années simultanément. Le rapport sera actualisé après l'obtention des données 2019.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.6.2. Devenir des pneus usagés :

ALIAPUR met en œuvre 3 types de valorisation des pneus usagés :

- Pour **55%** du tonnage collecté, transformation des pneus en un **combustible (CSR)** destinés aux cimenteries, aciéries et fonderies, chaufferies urbaines et industrielles.
- Pour **20 %** du tonnage collecté, **recyclage des pneus en caoutchouc** (granulats et poudrettes) utilisés pour les terrains de sports et de loisir, les objets moulés et les applications dans le bâtiment.
- Pour **10%** du tonnage collecté, utilisation des pneus comme **matériau de remblaiement** et de soutènement à l'usage spécifique des infrastructures et chantiers TP.

En 2018 en Grand-Est, 7 entreprises de traitement des pneumatiques usagés étaient recensées sur la plateforme SYDEREP, dont 2 situées sur la commune de Chaudeney-sur-Moselle : AGIL et Gilles Henry.

La cartographie de ces installations de traitement est disponible ci-dessous :

Installations de traitement des pneumatiques usagées recensées en 2018 par SYDEREP



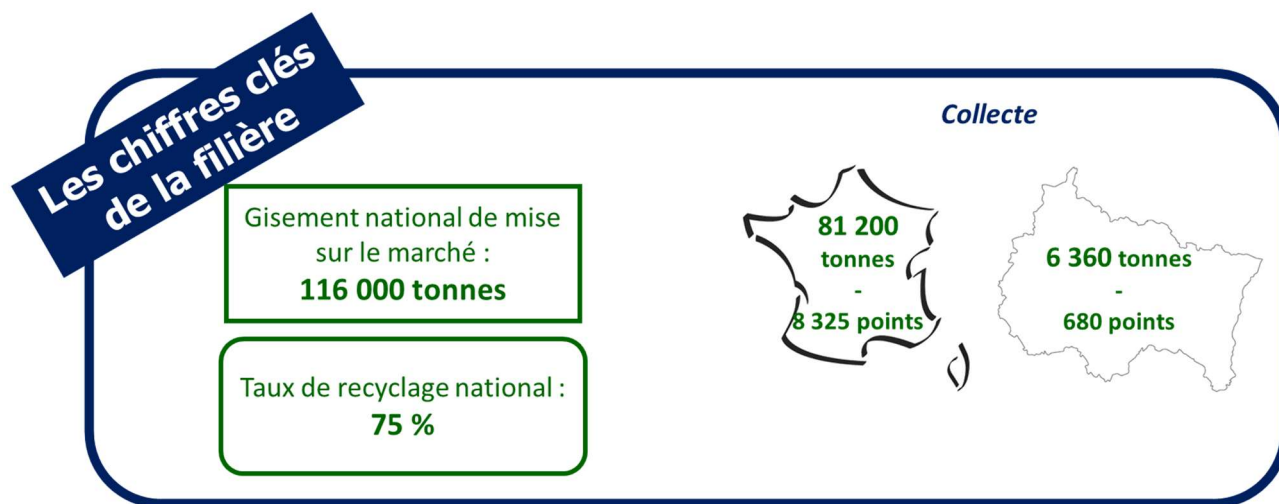
Figure 76 - Cartographie des entreprises de traitement des pneumatiques usagés

5.2.6.3. Bilan de la filière pneumatiques usagés

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Objectif de collecte et de valorisation implicite de 100%	Ratio Grand Est : 6,25 kg/hab. Donnée nationale : taux de collecte 95%	Ratio Grand Est : 7,9 kg/hab.	Ratio de mise sur le marché (8 kg/hab.) Ratio de collecte sur la Région très proche.

Valorisation énergétique < 50% du volume total traité	Donnée nationale : 49%	Donnée nationale Aliapur : 55%	
--	---------------------------	--------------------------------------	--

5.2.7. Les déchets de l'agrofourniture



L'organisme **A.D.I.VALOR** (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles), est chargé de la gestion des produits de l'agrofourniture en fin de vie. Créé en 2001 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), il rassemble différents actionnaires du secteur de l'agriculture. A.D.I.VALOR a signé un nouvel accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement, le 6 Juillet 2016, pour la période 2016-2020 et un accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture, le 28 février 2018. Le périmètre de collecte s'est élargi progressivement.

La filière collecte 3 grandes catégories :

- ▶ Les emballages vides (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène),
- ▶ Les plastiques usagés (films d'élevages et maraichage, ficelles, filets),
- ▶ Les déchets dangereux (les Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU), les Equipements de Protection Individuelle chimique usagés (EPIU), les déchets d'effluents phytopharmaceutiques.

D'ici 2020, l'accord-cadre prévoit un taux de collecte moyen de 78% et un taux de recyclage moyen de 74%. En 2019, **116 000 tonnes de produits d'agrofourniture ont été mises sur le marché français**. Sur ce gisement, **le taux de collecte est estimé à 70%**. En effet, ce sont près de **81 211 tonnes d'emballages vides, plastiques usagés et déchets dangereux** qui ont été collectées, grâce aux 8325 points de collecte présents sur le territoire français.

Le taux de recyclage national est de 75% : 60 908 tonnes ont été recyclées en 2019.

En Région Grand-Est, **6 360 tonnes d'emballages vides, plastiques usagés et déchets dangereux ont été collectées par le biais de 680 points de collecte**. Le taux de collecte Régional n'est pas connu, car les statistiques récupérées par l'éco-organisme ne se recoupent pas avec les collectivités territoriales (Régions, départements etc...) et ne sont exploitables qu'au niveau national.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

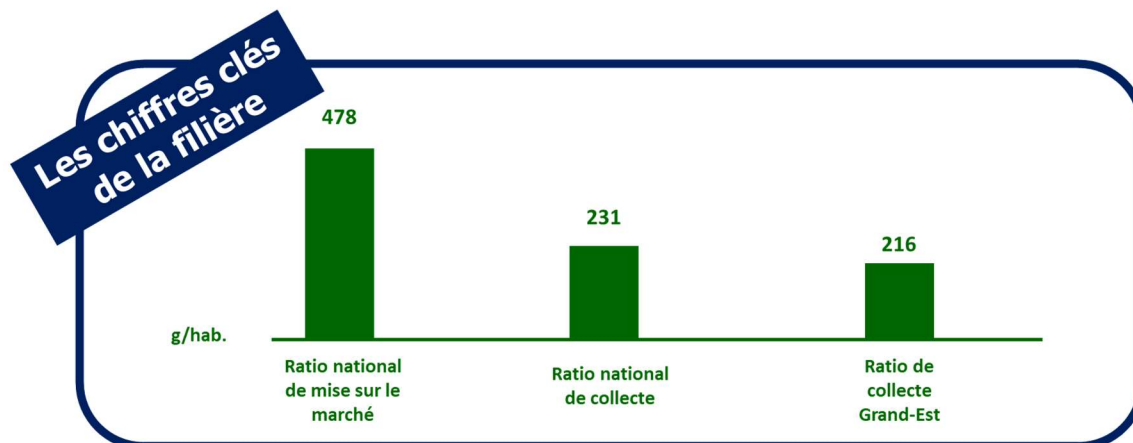
Le détail des tonnages collectés par typologie de flux est présenté dans le tableau suivant :

Périmètre	Période	Tous programmes	Emballages vides	Plastiques usagés	Déchets dangereux	
					PPNU	EPIU
		Tonnage collecté	Tonnage collecté	Tonnage collecté	Tonnage collecté	Tonnage collecté
Région Grand-Est	2019	6 360	2 128	4 186	41	4,9
Région Grand-Est	2015	5 191	1 851	3 313	27	
Données nationales	2019	81 211	16 388	64 551	260	12,7

5.2.7.1. Bilan de la filière déchets de l'agrofourniture

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Taux de collecte moyen de 78% d'ici 2020	Taux de collecte moyen national de 61% GE : 0,9 kg/hab.	Taux de collecte moyen national de 70% GE : 1,1 kg/hab.	La marge de progression est de 8% entre 2019 et 2020 pour atteindre la cible du PRPGD en 2020.
Taux de recyclage moyen de 74% d'ici 2020	N.C	Donnée nationale : 75 %	Objectif atteint

5.2.8. Les Piles et Accumulateurs (PA)



D'après l'ADEME, est considérée comme pile ou accumulateur (PA), toute source d'énergie obtenue par transformation directe d'énergie chimique, constituée d'un ou de plusieurs éléments primaires (non rechargeables) ou d'un ou de plusieurs éléments secondaires (rechargeables).

3 types de PA sont alors définis par la réglementation :

- **PA portable** : est considérée comme pile ou accumulateur portable toute pile, pile bouton, assemblage en batterie ou accumulateur qui est scellé et susceptible d'être porté à la main et qui n'est par ailleurs ni une pile ou un accumulateur industriel ni une pile ou un accumulateur automobile ;
- **PA automobile** : est considérée comme pile ou accumulateur automobile tout pile ou accumulateur destiné à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage automobile ;
- **PA industriel** : est considérée comme pile ou accumulateur industriel tout pile ou accumulateur conçu à des fins exclusivement industrielles ou professionnelles ou utilisé dans tout type de véhicule électrique.

La filière des piles et accumulateurs est encadrée par le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 qui transpose en droit français la directive européenne 2006/66/CE.

Cette directive européenne fixe 2 objectifs :

- **Objectif de taux de collecte** : atteindre 50% de taux de collecte d'ici fin 2021 ;
- **Objectif de rendement de recyclage** par technologie en poids moyen des déchets de PA : 65% pour la technologie plomb-acide, 75% pour la technologie nickel-cadmium et 50% pour les autres technologies.

Le cadre réglementaire prévoit :

- L'enregistrement en ligne des producteurs et des opérateurs de traitement ;
- La déclaration annuelle des quantités de PA mis sur le marché, ainsi que des quantités de déchets de PA collectés et traités selon les 3 catégories définies précédemment.

Depuis janvier 2014, cette déclaration a lieu sur le site de SYDEREP.

Ainsi les producteurs doivent s'enregistrer et déclarer annuellement au registre national des producteurs leurs données de mise sur le marché, de collecte et de traitement pour chaque nature de PA mis sur le marché. Les opérateurs de traitement doivent déclarer les quantités de PA traitées.

Pour les piles et accumulateurs portables, deux éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour la période 2016-2021 :

- ▶ **COREPILE**, acteur de la filière depuis avril 1999, assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France. Depuis 2018, Corepile organise une filière hors agrément pour la reprise et le traitement des batteries de vélos et de mobilité électrique.
- ▶ **SCRELEC**, créé en avril 1999, assure la mission de prise en charge des piles et accumulateurs portables usagés. Depuis août 2018, Screlec est également agréé pour la gestion des Cartouches d'impression professionnelles usagées.

5.2.8.1. Bilan quantitatif

Selon l'ADEME, en 2019, 272 496 tonnes de piles et accumulateurs tous types confondus ont été mises sur le marché national.

Le gisement de piles et accumulateurs portables mis sur le marché en 2019 s'élève à 32 103 tonnes.

Les piles alcalines représentent la principale nature de PA portables (58% des tonnages). Les accumulateurs lithium sont la seconde principale nature de PA portables (26 % des tonnages), lié à l'essor du marché des objets connectés.

Les piles salines, les piles bouton et les piles lithium représentent respectivement 5%, 2% et 1% des tonnages totaux des PA portables.

15 500 tonnes de PA ont été collectées en 2019 en France, le taux de collecte national est donc de 48,9%.

Sur le territoire de la Région Grand-Est, **1 191,68 tonnes de PA portables ont été collectées en 2019**, le **ratio de collecte par habitant** était donc de **216 g/hab.**, légèrement inférieur au ratio de collecte national de 231 g/hab. La répartition de la collecte entre les 2 éco-organismes est telle que **Corepile a collecté 845,75 tonnes** et **Screlec a collecté 345,93 tonnes**. Le ratio de collecte Régional par habitant est légèrement inférieur à celui de 2015 : 220 g/hab. En effet, en 2015, 1 206 tonnes de PA portables avaient été collectées. Le taux de collecte Régional n'est pas connu, mais par extrapolation par rapport au taux de collecte national, on évalue le **taux de collecte Régional à 46%**, soit 1,5 points de plus par rapport à 2015.

La collecte des piles et accumulateurs portables par les 2 éco-organismes s'effectue auprès de différentes structures : les collectivités locales, les distributeurs ou par d'autres structures.

Les différentes structures collectent les mêmes proportions de PA. On note une différence de répartition du type de structures de collecte entre les 2 éco-organismes. En effet, les déchets de PA à la charge de Corepile sont essentiellement collectés auprès des collectivités locales (CL) et des distributeurs, tandis que Screlec collecte essentiellement par le biais d'autres structures. La répartition du tonnage collecté en Région Grand Est en 2019 selon le type de structures par Corepile et Screlec est présentée dans le diagramme ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

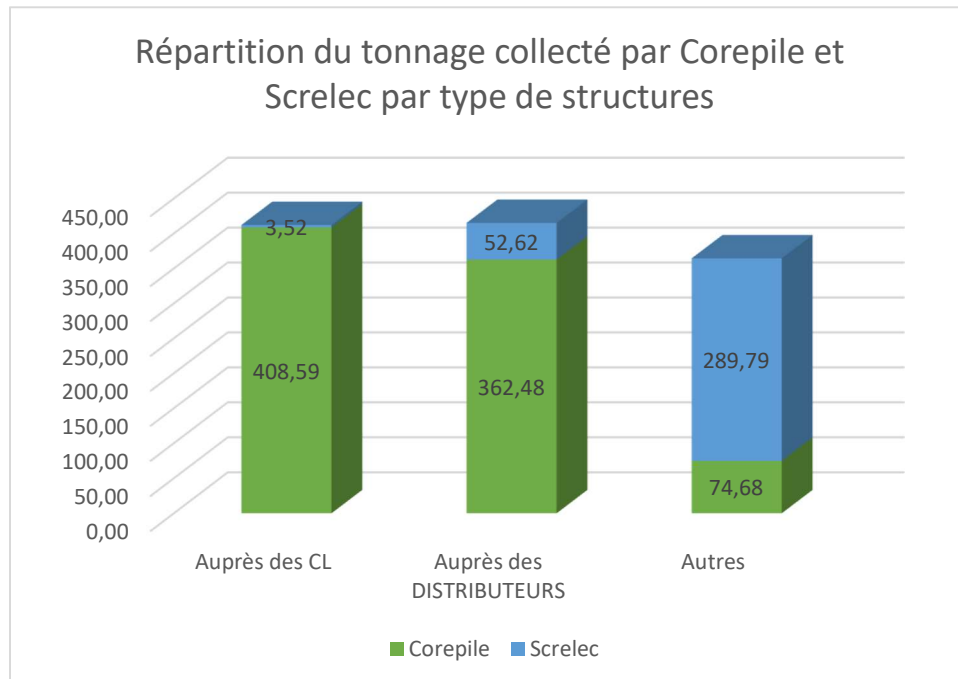


Figure 77 - Répartition du tonnage de PA collectés par les éco-organismes par type de structures

La Région Grand-Est compte 128 collectivités locales en convention avec un des 2 éco-organismes. Conformément au tonnage collecté par Corepile auprès des collectivités locales, parmi les 128 collectivités en convention, 125 le sont avec Corepile.

4 905 points de collecte sont présents sur le territoire Régional, dont 2 746 dans la distribution. 1 713 points de collectes, autres que les distributeurs ou les collectivités locales sont disponibles en Région Grand-Est, dont 1236 gérés par Screlec.

Les données clés de la collecte des PA portables par département de la Région et par origine de collecte sont synthétisées dans le tableau ci-dessous (source : Rapport Piles et accumulateurs données 2019 – ADEME).

Département	Origine de la collecte (en tonnes)				Part du tonnage national collecté	Quantités collectées en g/hab.
	Distribution	Collectivités	Autre	Total		
Ardennes (08)	14,49	15,58	6,23	36,3	0,2%	135 (120 en 2015)
Aube (10)	23,75	17,04	96,96	137,7	0,3%	444 (620 en 2015)
Marne (51)	45,5	39,98	9,87	95,4	0,6%	169 (170 en 2015)
Haute Marne (52)	12,66	14,79	6,02	33,5	0,2%	195 (250 en 2015)
Meurthe et Moselle (54)	58,17	48,78	32,53	139,5	0,9%	191 (160 en 2015)
Meuse (55)	16,6	16,49	45,63	78,7	0,5%	429 (430 en 2015)
Moselle (57)	78,16	70,7	41,24	190,1	1,2%	183 (170 en 2015)

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Bas-Rhin (67)	87,78	72,33	76,92	237	1,5%	210 (210 en 2015)
Haut-Rhin (68)	53,09	75,53	23,13	151,7	1%	199 (190 en 2015)
Vosges (88)	24,91	40,89	25,95	91,7	0,6%	253 (220 en 2015)
TOTAL	415,11	412,11	364,48	1191,6	8%	216 (220 en 2015)

Les quantités collectées en gramme par habitant par département en 2015 et 2019 sont représentées dans le diagramme suivant :

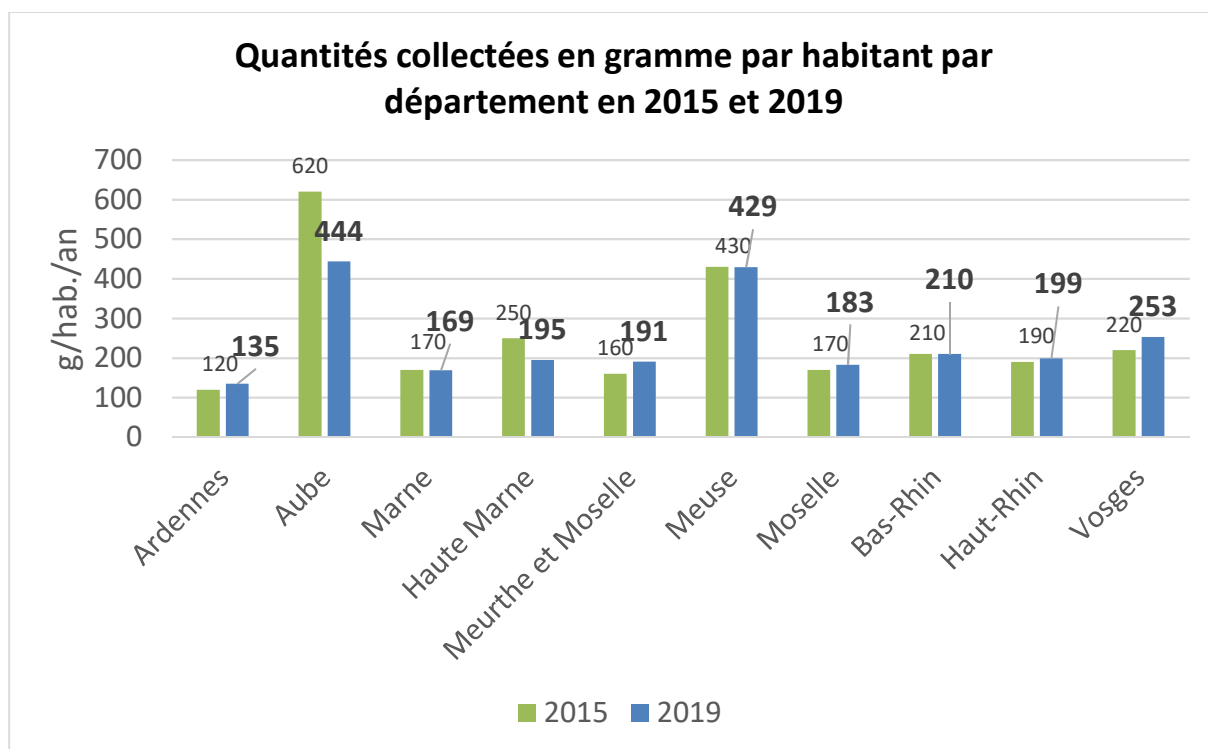


Figure 78 - Quantités collectées de P&A en g/hab. en 2015 et 2019

On constate une baisse de la performance de collecte des P&A en 2019 sur le département de l'Aube par rapport à 2015. D'après COREPILE, cette baisse ne serait pas liée à leur filière, les quantités sur le département par l'éco-organisme n'ayant pas évoluées significativement : 45,76 tonnes en 2015 contre 64,9 tonnes en 2019. La diminution des quantités collectées dans l'Aube, s'explique par de plus faibles quantités collectées sur plusieurs sites de Collecteurs Professionnels (entreprise qui collecte des déchets de par son activité commerciale ou sa production) de SCRELEC. Ces sites contribuant parfois de manière importante aux quantités collectées sur le département, cela explique la baisse observée. Même si les quantités collectées diminuent, le gisement est toujours présent et est simplement collecté ailleurs. Plus précisément, d'après SCRELEC les quantités collectées auprès du grand public (en déchèterie et en magasins) sont restées stable, mais la collecte auprès des activités économique a diminué dans l'Aube, d'où la baisse sur le département.

Les 2 éco-organismes Corepile et Screlec font appels à des opérateurs de collecte et regroupement selon les différentes Régions françaises. Pour la Région Grand-Est, Corepile fait appel aux Etablissements Grand Didier, à Chimirec et Praxy, tandis que Screlec fait appel à Paprec pour l'Ouest de la Région, Grandidier pour le centre et Schroll pour l'Est.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

L'organisation des opérateurs de collecte et logistique des 2 éco-organismes est présentée sur les cartes ci-dessous.

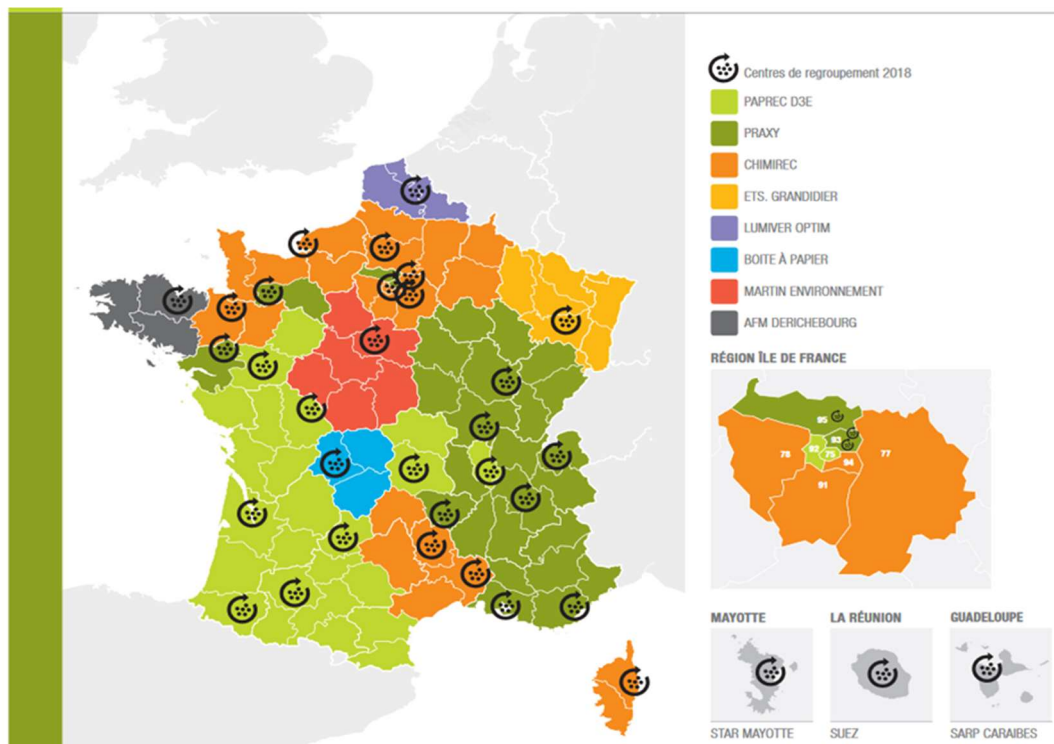


Figure 79 - Organisation de la collecte par COREPILE

Analyse des DD et Filières REP en 2019



Figure 80 - Organisation de la collecte par SCRELEC

5.2.8.2. Devenir des PA

12 opérateurs de traitement sont inscrits au registre PA d'après l'ADEME. A noter, qu'il peut y avoir plusieurs sites par opérateur de traitement. En 2019, 16 707 tonnes de PA portables ont été traitées en France (45% de plus qu'en 2018).

Sur le territoire de la Région Grand-Est, 2 opérateurs de traitement sont présents.

Opérateur de traitement	Natures de PA traités	Procédé de traitement	Capacité de traitement annuelle (en t/an)	Localisation
Euro Dieuze	- Piles alcalines et salines - Piles lithium - Accumulateurs nickel-cadmium (NiCd) - Accumulateurs lithium	- Tri - Broyage/séparation - Hydrométallurgie (précipitation par voie chimique)	5 000	57260 - Dieuze
Métal Blanc	Accumulateurs au plomb	- Tri - Broyage - Pyrométallurgie (fusion et affinage)	45 000	08230 – Bourg Fidèle



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

La directive 2006/66/CE fixe des objectifs de rendement de recyclage par processus de recyclage en poids moyen des déchets des PA :

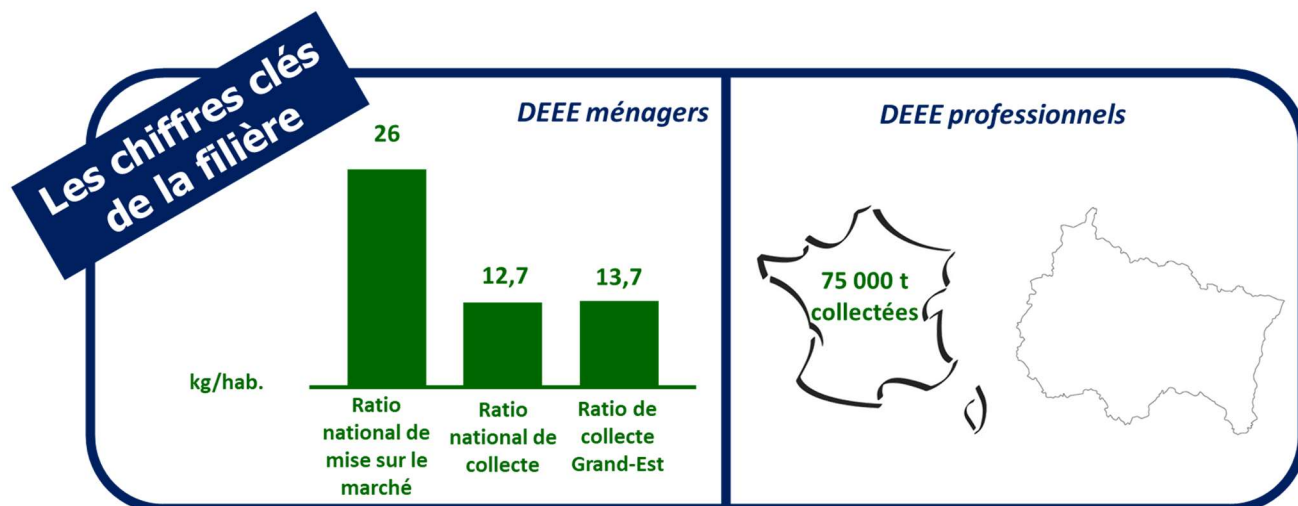
Nature de PA	Objectif européen	Rendement de recyclage 2019 en France
Accumulateurs NiCd	75%	82%
Accumulateurs Plomb	65%	81%
Autres piles et accumulateurs	50%	71%

Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.8.3. Bilan de la filière P&A

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Collecte des PA portables : 50% en 2021 des mises sur le marché	44,5%	46 %	La marge de progression est de 4% entre 2019 et 2021 pour atteindre la cible du PRPGD en 2021.
Recyclage : au minimum 75 % pour les accumulateurs au cadmium	Donnée nationale : 81%	Donnée nationale : 82%	Au niveau national le taux de recyclage des accumulateurs au cadmium est relativement stable
Recyclage : au minimum 65% pour les accumulateurs au plomb	Donnée nationale : 82%	Donnée nationale : 81%	Au niveau national le taux de recyclage des accumulateurs au plomb est relativement stable
Recyclage : au minimum 50% pour les autres PA	Donnée nationale : 64%	Donnée nationale : 71%	

5.2.9. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



5.2.9.1. Définition et réglementation

Un Équipement Électrique et Électronique (EEE) est un équipement fonctionnant grâce à un courant électrique, à un champ électromagnétique, ou un équipement de production, de transfert ou de mesure de ces courants et champs, conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

La filière DEEE est réglementée par la directive 2002/96/CE dite « directive DEEE » et la directive 2002/95/CE dite « RoHS ».

La directive DEEE impose :

- L'écoconception des EEE, pour favoriser le réemploi et le traitement des DEEE ;
- La collecte séparée de DEEE ;
- Le traitement systématique de certains composants et substances dangereuses ;
- La réutilisation, le recyclage, la valorisation des DEEE collectés, avec des objectifs de recyclage et de valorisation élevés.

Qu'ils soient ménagers ou professionnels, les EEE sont classés selon différentes catégories. La liste des catégories est présentée dans le tableau ci-après.

Catégories	
1	Équipements d'échange thermique
2	Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm ²
3	Lampes
4	Gros équipements
5	Petits équipements
6	Petits équipements informatiques et de télécommunications
7	Panneaux photovoltaïques

Des objectifs réglementaires de réutilisation et recyclage ainsi que de valorisation ont été établis pour chacune des 7 catégories et sont présentés dans les tableaux ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Catégories	Objectif réglementaire de réutilisation et recyclage	Objectif réglementaire de valorisation
1	80%	85%
2	70%	80%
3	80%	-
4	80%	85%
5	55%	75%
6	70%	80%
7	80%	85%

Depuis le 15 août 2018, tous les équipements électriques et électroniques sont concernés par la Directive, sauf ceux explicitement exclus par la Directive. Jusqu'à cette date, les EEE étaient classés selon 11 catégories et seules les 10 premières relevant de cette classification étaient concernées par la Directive.

4 nouvelles familles d'équipements ont alors été intégrées à la nouvelle classification :

- Les luminaires ménagers (supports où l'on fixe une lampe)
- Les cartouches d'imprimantes (traitées spécifiquement plus tard dans ce rapport)
- Les groupes électrogènes
- L'appareillage électrique : prise, interrupteurs, disjoncteurs.

5.2.9.2. Filière des DEEE ménagers

Au 1^{er} janvier 2020, 3 éco-organismes sont agréés pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers :

- Ecologic ;
- Ecosystem ;
- PV Cycle pour les panneaux photovoltaïques ;

848 millions d'équipements électriques et électroniques ménagers ont mis sur le marché national en 2020, soit un total de 1 739 972 tonnes équivalent à 26 kg/hab. 854 906 tonnes de DEEE ont été collectées en France en 2019. Le taux de collecte national en 2019 est donc de 47,5% et n'atteint pas l'objectif national de 65% (d'après l'ADEME).

Au total en 2019, la Région Grand Est a collecté **75 479 tonnes de DEEE ménagers**, équivalent à un ratio de **13,7 kg/hab**. Le taux de collecte Régional est alors évalué à 51%, soit 2 points de plus par rapport à 2015.

La répartition des tonnages collectés des DEEE ménagers par département et par éco-organisme est présenté dans le tableau suivant.

Département	Tonnages collectés				Population	Tonnage collecté kg/hab.
	ECOLOG IC	ECOSYSTEM	PV CYCLE	TOTAL		
Ardennes (08)	2 436	367	1	2 804	265 531	10,6
Aube (10)	2 761	928		3 688	309 907	11,9
Marne (51)	3 854	1 883	3	5 740	563 823	10,2
Haute Marne (52)	490	2 053	9	2 552	169 250	15,1
Meurthe et Moselle (54)	334	7 902		8 236	730 398	11,3
Meuse (55)	5	5 436		5 441	181 641	30,0
Moselle (57)	2 304	9 994	22	12 320	1 035 866	11,9
Bas-Rhin (67)	603	20 083	36	20 723	1 132 607	18,3
Haut-Rhin (68)	3 785	5 247		9 032	763 204	11,8
Vosges (88)	61	4 881		4 942	359 096	13,7
Grand-Est	16 633	58 774	71	75 479	5 511 323	13,7

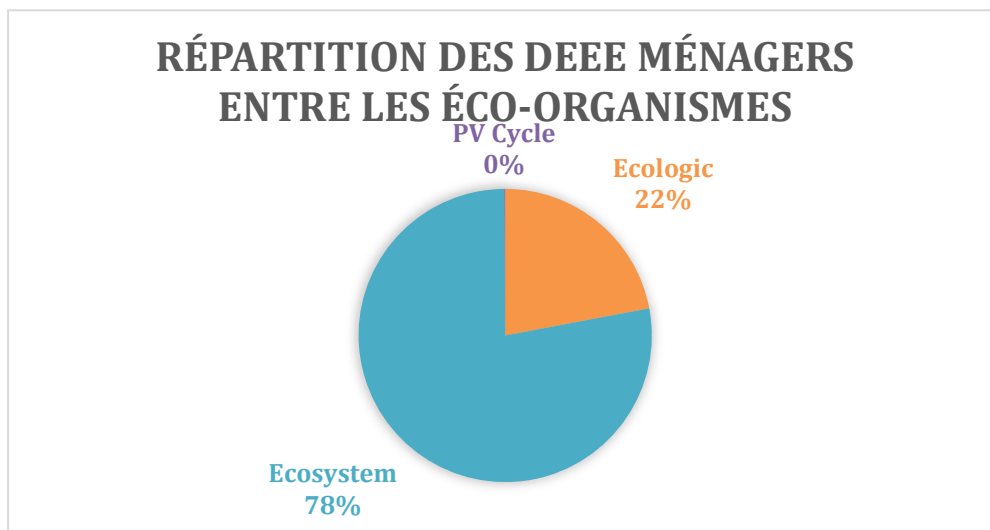


Figure 81 - Répartition des DEEE ménagers collectés entre les différents éco-organismes

Les performances de collecte par département en 2015 et 2019 sont présentées dans le graphique ci-dessous :

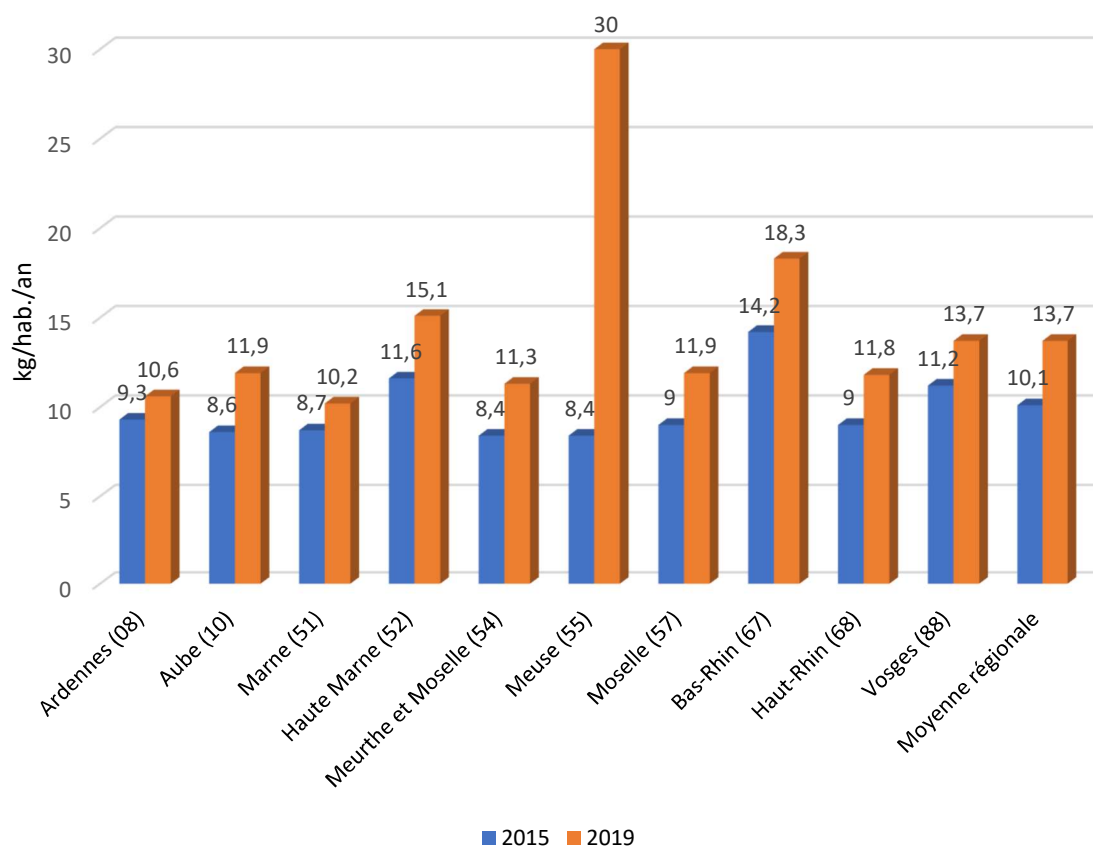


Figure 82 - Performances de collecte des DEEE ménagers en 2015 et 2019

On note une forte augmentation de la performance de collecte sur le département de la Meuse, principalement collecté par l'éco-organisme Ecosystem par rapport à 2015. Depuis 2017, les flux collectés par les récupérateurs de métaux sur au moins 3 départements et vendus au broyeur GDE situé à AUBANGE (Luxembourg) sont affectés par l'éco-organisme au département de la Moselle pour 2017 et 2018 puis au département de la Meuse en 2019 et 2020.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Afin de corriger la performance réelle de collecte de la Meuse, les tonnages collectés via les autres canaux sur les 3 départements mentionnés ci-dessus de 2018 à 2020 ont été détaillés par Ecosystem. Les tonnages ont été lissés sur la population des 3 départements afin de corriger les gros écarts de performance par département.

Tableau 13 - Tonnages lissés de collecte par Ecosystem sur les départements 54, 55, 57

Département	Tonnage « autres canaux » lissé - 2019	Tonnage total lissé - 2019	Tonnage total avant lissage - 2019
54	2 879 t	9 192 t	7 902
55	682 t	2 516 t	5 436
57	4015 t	11 624 t	9 994
Total des 3 départements	7 576 t	23 331 t	23 331 t

On obtient ainsi les performances de collecte lissées par département en 2019 en comparaison aux performances en 2015 :

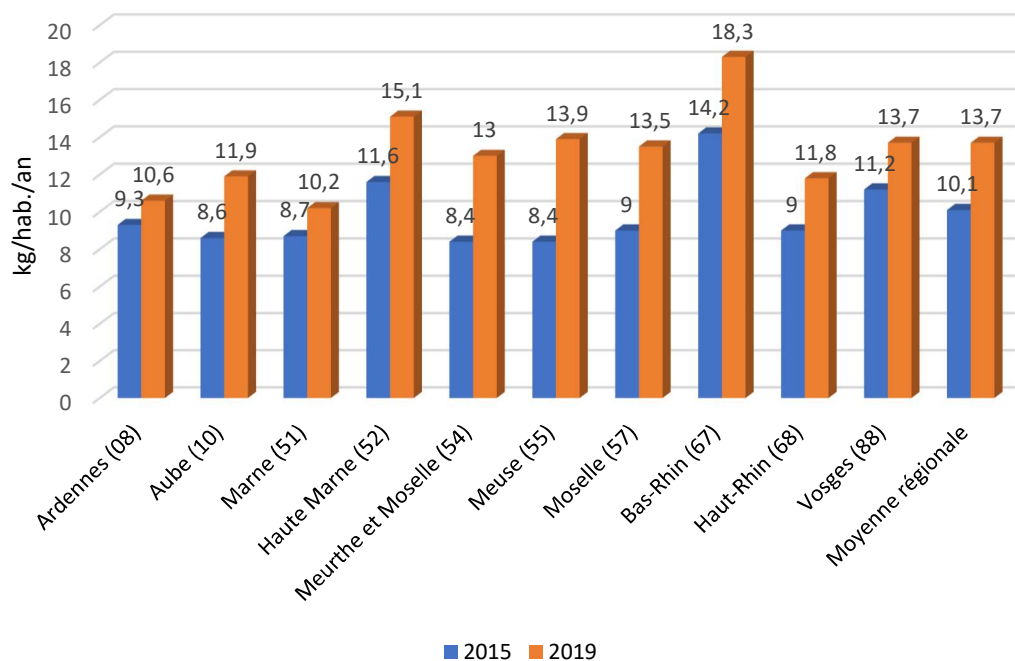


Figure 83 - Performances de collecte lissées des DEEE ménagers en 2015 et 2019

Analyse des DD et Filières REP en 2019

L'évolution des tonnages collectés par département depuis 2009 est présentée dans la carte ci-dessous :

Evolution des tonnages collectés des DEEE ménagers par département de 2009 à 2019

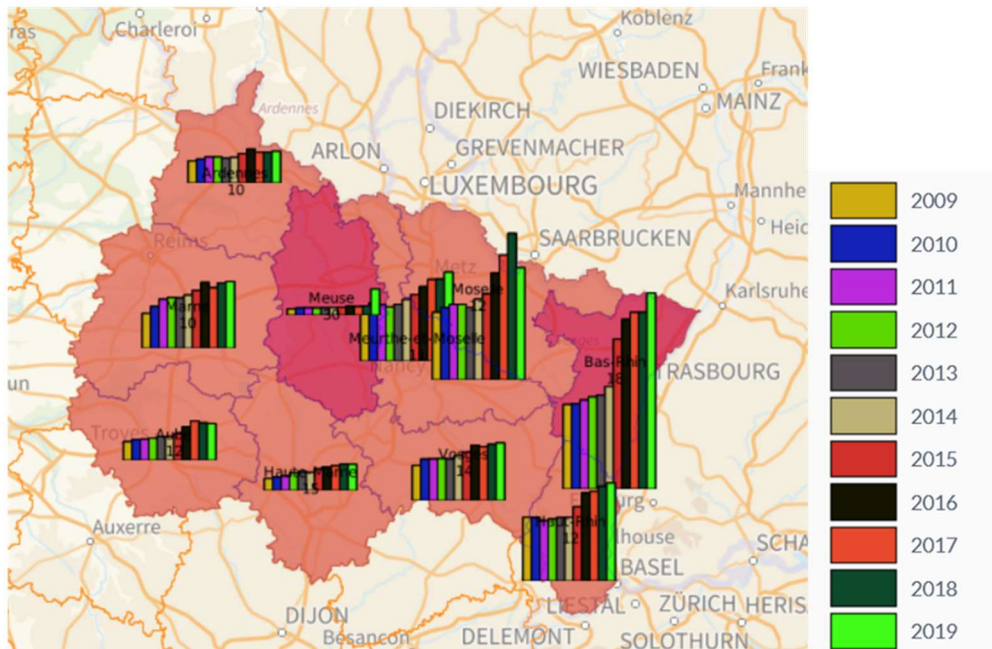


Figure 84 - Evolution des tonnages collectés des DEEE ménagers par département

On constate une réelle augmentation des tonnages collectés dans tous les départements à partir de 2015.

Les DEEE ménagers peuvent être collectés par différents biais : les collectivités, les distributeurs, les ESS ou par d'autres structures. La répartition par département, par origine et par flux des tonnages d'équipements ménagers collectés en Région Grand-Est est présentée dans le tableau suivant.

Département	Origine	Flux					
		Ecrans	GEM froid	GEM hors froid	Lampes	PAM	PV
Ardennes (08)	Collectivités	340	484	734	10	873	
	Distribution	4	59	115	6	25	1
	ESS	4	5	14		16	
	Autre	0	5	45	3	60	
Aube (10)	Collectivités	303	431	690	7	918	
	Distribution	17	179	354	9	42	
	ESS	11	11	20		44	
	Autre	24	54	254	13	308	
Marne (51)	Collectivités	519	773	1 015	12	1 672	
	Distribution	31	326	635	23	136	3
	ESS	10	11	23		47	
	Autre	30	102	169	8	196	
Haute Marne (52)	Collectivités	226	327	633	6	668	
	Distribution	2	36	61	5	12	
	ESS	20	12	46		44	
	Autre	18	23	135	1	268	
Meurthe et Moselle (54)	Collectivités	579	774	1 424	17	1 754	
	Distribution	37	471	1 005	49	128	
	ESS	11	13	31		52	
	Autre	108	148	443	16	1 178	

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Département	Origine	Flux					
		Ecrans	GEM froid	GEM hors froid	Lampes	PAM	PV
Meuse (55)	Collectivités	233	330	471	7	607	
	Distribution	8	55	106	4	12	
	Autre	3	3	3 546	2	53	
Moselle (57)	Collectivités	951	1 264	2 251	38	2 651	
	Distribution	59	529	1 376	27	191	
	ESS	50	52	108		155	
	Autre	20	198	1 468	20	890	22
Bas-Rhin (67)	Collectivités	867	1 297	2 717	30	3 172	
	Distribution	65	526	1 362	37	159	
	ESS	79	121	272		288	
	Autre	127	260	7 253	49	2 008	
Haut-Rhin (68)	Collectivités	636	975	1 646	26	2 062	
	Distribution	44	426	1 057	22	136	
	ESS	25	1	2		59	
	Autre	27	55	1 186	27	620	
Vosges (88)	Collectivités	491	695	1 396	20	1 398	
	Distribution	14	97	203	21	31	
	ESS	10	10	20		20	
	Autre	29	70	252	10	156	
Grand-Est	Collectivités	5145	7350	12977	173	15775	0
	Distribution	281	2704	6274	203	872	4
	ESS	220	236	536	0	725	0
	Autre	386	918	14751	149	5737	22
	TOTAL	6032	11208	34538	525	23109	26

Les DEEE ont été collectés principalement par les collectivités (via les déchèteries) pour plus de la moitié des tonnages, puis pour 30% par d'autres structures (par exemple les gestionnaires de déchets et Détenteurs (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier) :

- Collectivités : 41 420 tonnes
- Distribution : 10 338 tonnes
- ESS : 1 717 tonnes
- Autres : 21 963 tonnes

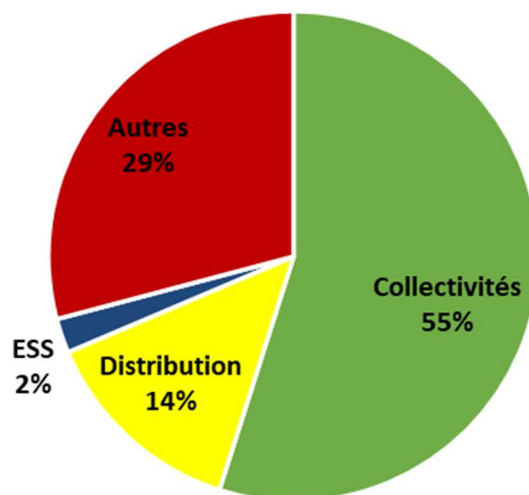


Figure 85 - Modalités de collecte des DEEE ménagers

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Répartition par origine de collecte des DEEE ménagers par département en 2019

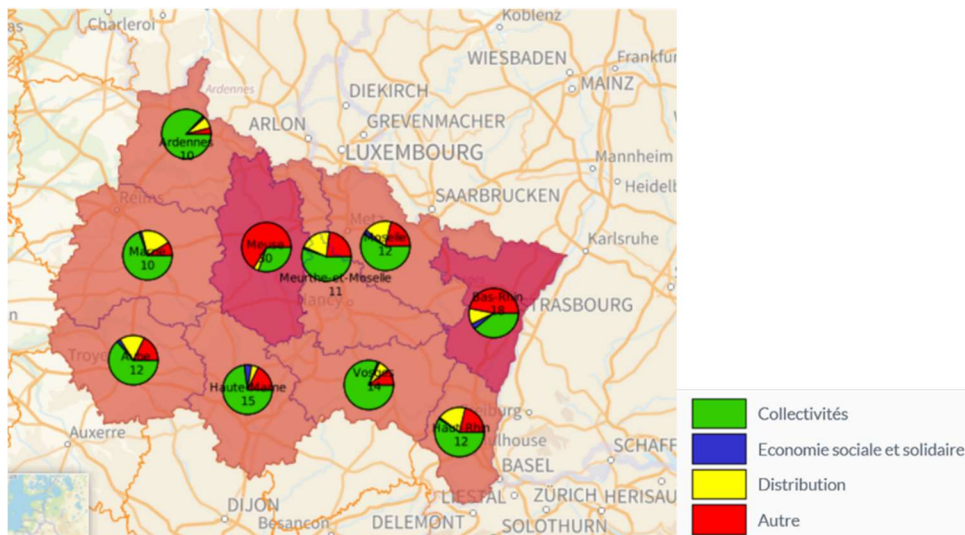


Figure 86 - Répartition par origine des DEEE ménagers par département

Comme indiqué précédemment, en 2019, les flux collectés par les autres canaux ont été artificiellement affectés au département de la Meuse par Ecosystem.

En règle générale, depuis 2008, les tonnages collectés au sein des collectivités représentent la part la plus importante, grâce à la multiplication des contrats entre les éco-organismes et les collectivités.

Les DEEE collectés sont principalement des Gros électroménagers (GEM) hors froid et froid et de petits appareils ménagers :

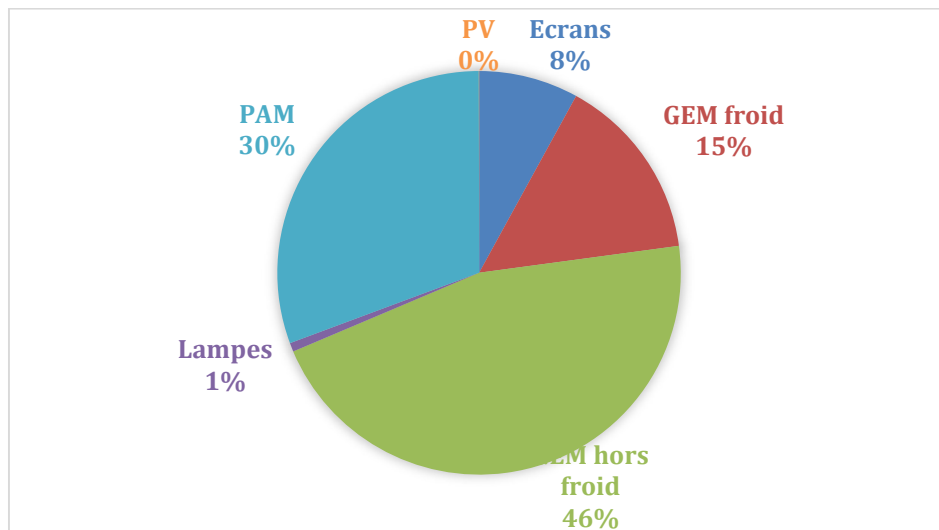
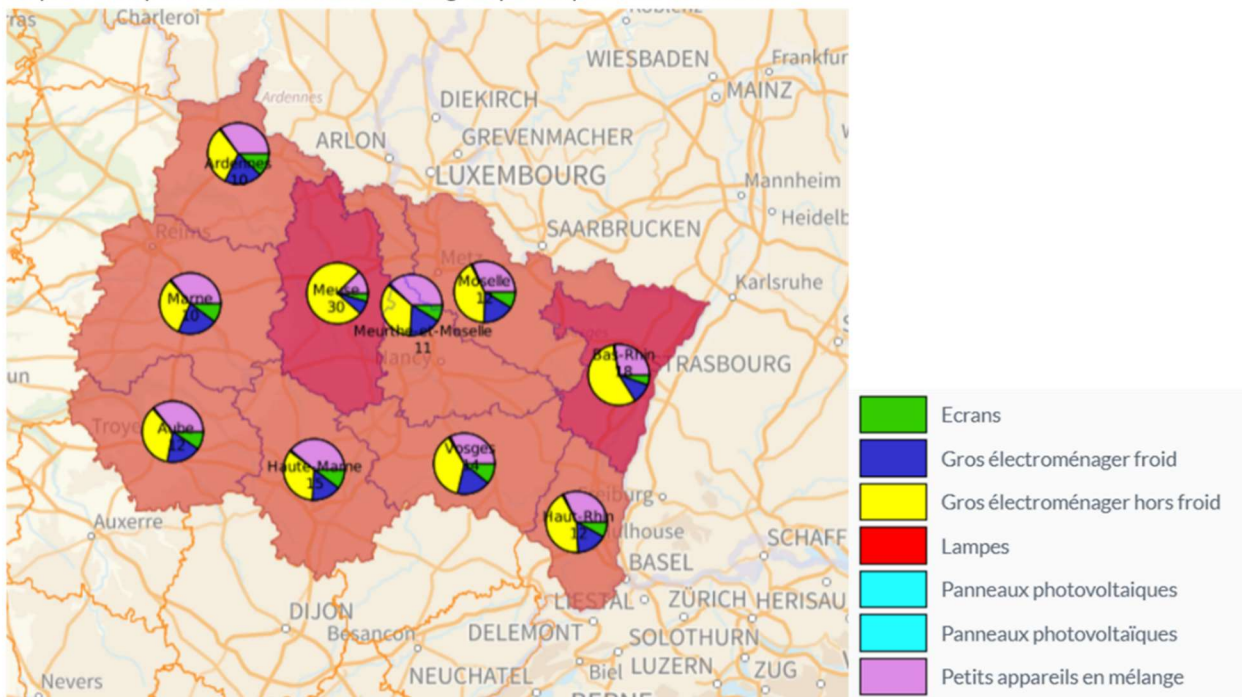


Figure 87 - Nature des DEEE ménagers collectés

La répartition par nature de DEEE ménagers par département en 2019 est représentée sur la carte ci-dessous.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Répartition par nature des DEEE ménagers par département en 2019



5.2.9.3. Filières des DEEE professionnels

Au 1^{er} janvier 2020, 3 éco-organismes sont agréés pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers :

- Ecologic ;
- Ecosystem ;
- Screlec pour les cartouches depuis août 2018.

Les catégories 3 (lampes) et 7 (Panneaux photovoltaïques) relèvent exclusivement du domaine ménager donc ne sont pas couverts par ces éco-organismes.

En 2019 à l'échelle nationale, on estime que 354 392 tonnes d'équipements professionnels ont été mises sur le marché, équivalent à 5 kg/hab. Ce gisement ne cesse d'augmenter depuis 2013.

La quantité de DEEE professionnels déclarés collectés en 2019 à l'échelle nationale s'élève à 75 121 tonnes.

Les données à l'échelle régionale ne sont pas connues.

5.2.9.4. Le traitement des DEEE

5 types de traitement des DEEE sont distingués :

Tableau 14 - Type de traitement des DEEE (source : ADEME)

Intitulé	Type de traitement
Préparation à la réutilisation	Réutilisation de l'équipement entier
Réutilisation de pièces	Réutilisation de pièces ou sous-ensembles de l'équipement
Recyclage matière	Recyclage de la matière
Valorisation énergétique	Incinération avec récupération d'énergie
Elimination	Elimination sans valorisation (mise en décharge, incinération sans récupération d'énergie)

Analyse des DD et Filières REP en 2019

En 2019 à l'échelle nationale, le recyclage représentait 75 % des DEEE traités, l'élimination 14 %, la valorisation énergétique 10 % et la préparation en vue d'une réutilisation 1 %.

Focus sur la filière des panneaux photovoltaïques

L'éco-organisme PV CYCLE a été agréé le 1^{er} janvier 2015 pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques. PV CYCLE compte 273 adhérents en 2019, producteurs de panneaux photovoltaïques.

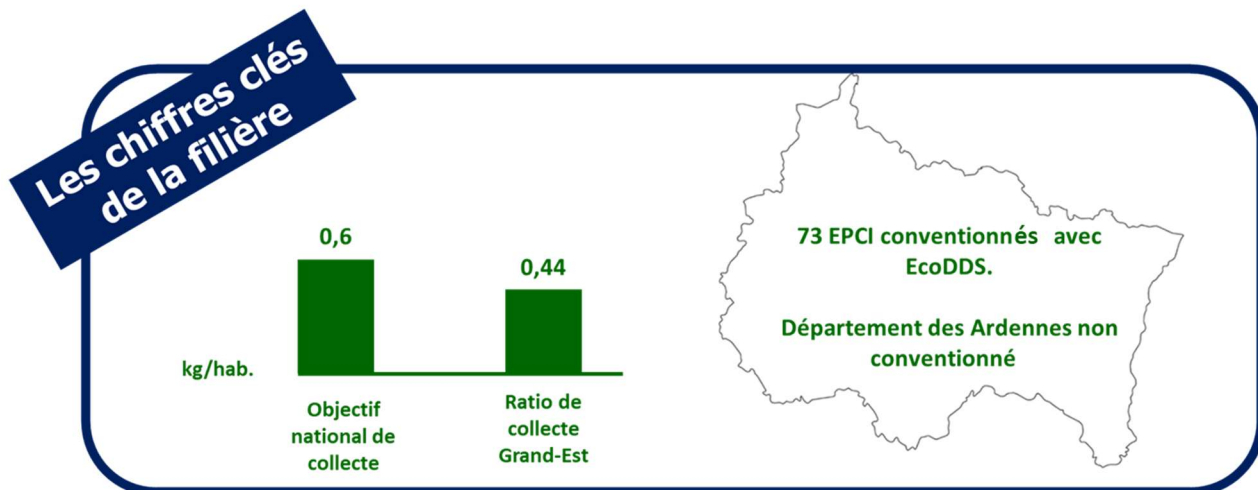
4,2 millions de panneaux photovoltaïques ont été mis sur le marché en 2019.

Les volumes de panneaux photovoltaïques collectés par PV CYCLE étaient traités en Belgique ou en Allemagne selon la technologie (la génération) des panneaux. En 2017, PV Cycle a confié à VEOLIA un contrat de 4 ans portant sur le traitement et la valorisation d'équipement photovoltaïques usagés. Ainsi, la première unité de recyclage de panneaux photovoltaïques en fin de vie en France a été inaugurée en 2018 sur la commune de Rousset, dans le Bouches-du-Rhône. L'usine a pour objectif d'atteindre une capacité de 4 000 tonnes/an.

5.2.9.5. Bilan de la filière DEEE

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Objectif de collecte DEEE ménagers 2019 : 65% Après 2019 : 85%	49%	51%	Taux de collecte en légère augmentation, mais objectif 2019 non atteint
Objectif de collecte DEEE professionnels : 25%	N.C	Donnée nationale : 21%	Se renseigner auprès de l'ADEME et les éco organismes pour fournir des données départementalisées
Objectif de valorisation : 70 à 80 % selon la catégorie	Donnée nationale : 80%	Donnée nationale : 85%	Se renseigner auprès de l'ADEME et les éco organismes pour fournir des données départementalisées
Objectif de recyclage : 50 à 80 % selon la catégorie		Donnée nationale : 75%	Se renseigner auprès de l'ADEME et les éco organismes pour fournir des données départementalisées

5.2.10. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont des déchets issus de produits chimiques qui en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement et relèvent d'au moins une des catégories suivantes :

1. produits pyrotechniques,
2. extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice,
3. produits à base d'hydrocarbures,
4. produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface,
5. produits de traitement et de revêtement des matériaux,
6. produits d'entretien spéciaux et de protection,
7. produits chimiques usuels,
8. solvants,
9. biocides et phytosanitaires ménagers,
10. engrais ménagers,
11. produits colorants et teintures pour textile,
12. encres, produits d'impression et photographiques,
13. générateurs d'aérosols et cartouches de gaz.

La filière REP sur les DDS a pour objectif d'augmenter les quantités annuelles collectées de 10% au minimum par an.

3 éco-organismes sont en charge de la filière :

- ▶ **EcoDDS**, éco-organisme opérationnel agréé par les pouvoirs publics en avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2024. Il a pour mission d'organiser le fonctionnement de la filière DDS des ménages et d'en assurer la pérennisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé. Pour cela, EcoDDS prend directement en charge le déploiement, la collecte, le regroupement le traitement et les coûts de prestation associés concernant les DDS ménagers.
- ▶ **Aperpyro**, l'Association pour une Plaisance Eco-Responsable pour les produits PYROtechniques est agréé jusqu'au 31 décembre 2020 en tant qu'éco-organisme pour la gestion des produits de sécurité pyrotechniques périmés dont les navires de plaisance doivent être équipés.
- ▶ **Ecosystem (ex Récyclum)** est agréé pour les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice pour la période 2017-2020.

5.2.10.1. Modalités de collecte des DDS

La collecte des DDS ménagers s'effectue via les collectivités qui ont mis en place une collecte séparée, principalement en déchèterie. EcoDDS assure également des opérations de collecte ponctuelle des déchets chimiques des ménages chez les distributeurs partenaires.

En 2019, EcoDDS a recensé les tonnages provenant de 73 EPCI de la Région. Le département des Ardennes n'est pas conventionné avec l'éco-organisme. Une réflexion est en cours pour que l'ensemble du département contractualise avec l'éco-organisme.

Le déploiement de la filière DDS ménagers sur la Région Grand-Est au 01/01/2019 est présenté dans la carte suivante (source : EcoDDS) :

Déploiement de la filière DDS ménagers dans le Grand Est au
1er Janvier 2019

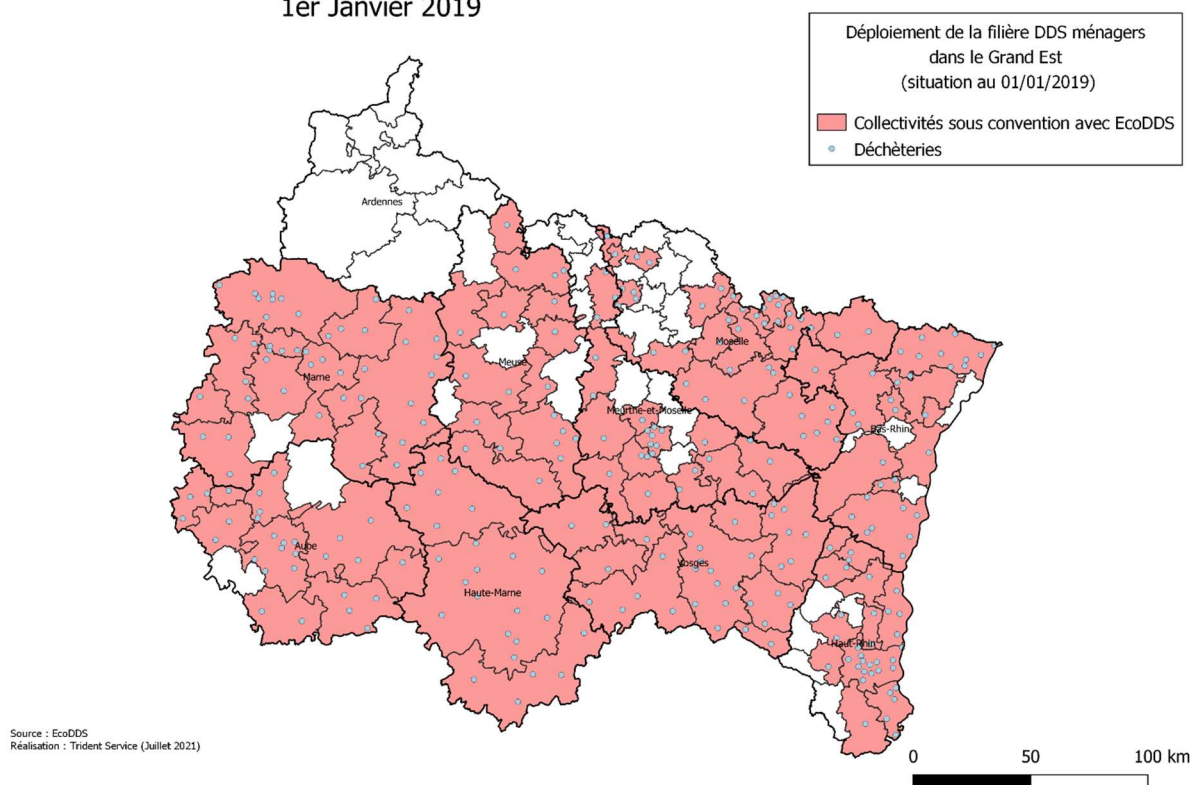


Figure 89 - Déploiement de la filière DDS ménagers au 01/01/2019

Pour les produits pyrotechniques, le point de vente dans le cadre du principe du « un pour un » peut collecter le nombre de produits périmés équivalents aux achats réalisés par le plaisancier.

5.2.10.2. Bilan quantitatif

En 2019, EcoDDS a collecté 2 283 tonnes de déchets dangereux spécifiques sur la Région.

La quantité collectée par rapport à 2015 est stable (2 295 tonnes en 2015). Le ratio de collecte au niveau Régional est de **0,43 kg/hab./an.**

La répartition par département est présentée dans le graphique suivant :

Analyse des DDS et Filières REP en 2019

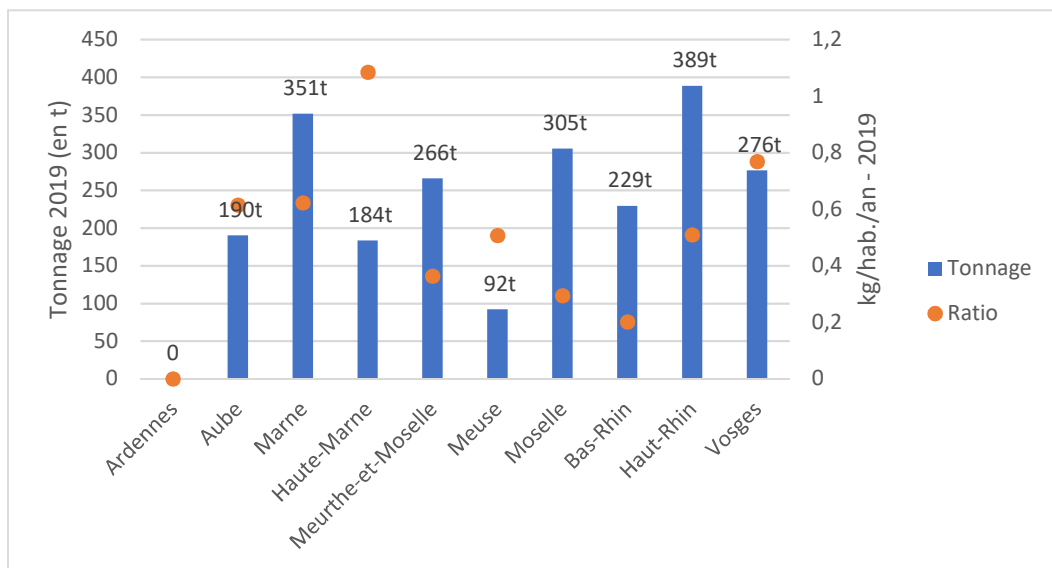


Figure 90 – Performances de collecte départementale des DDS par EcoDDS

La performance de collecte est comme en 2015, inférieure à l'objectif national de 0,6 kg/hab./an d'ici 2024. En excluant le département des Ardennes, département sur lequel EcoDDS n'est pas conventionné, le ratio de collecte est de 0,44 kg/hab./an, soit toujours en dessous de l'objectif national à horizon 2024.

Les départements de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et des Vosges ont des performances de collecte supérieures à l'objectif national.

Les quantités collectées sont classifiées par EcoDDS selon la typologie du déchet : la majorité des déchets DDS collectés correspond à des pâteux et solides inflammables.

Tableau 15 - Nature des DDS collectés en 2019

Nature du flux	Quantité collectée en 2019
Pâteux et solides inflammables (Pâteux)	2 009 t
DDS Vidés	21 t
Aérosols	31 t
Autres DDS liquides	78 t
Phytosanitaires et biocides	69 t
Filtres à huile	16 t
Acides	8 t
Bases	7 t
Combustibles	9 t
Bidons vides de combustibles de chauffage	35 t

Produits pyrotechniques :

63 346 kg de produits pyrotechnique ont été mis sur le marché en 2019.

Dans la Région Grand Est, AperPYRO compte un point de collecte permanent. 611 points de collecte sont présents sur le territoire national. Les points de collecte nationaux ont permis de collecter 23 344 kg de produits pyrotechniques, le taux de collecte nationale est donc 37%.

Aucun produit pyrotechnique n'a été collecté en Région Grand-Est. En effet, la collecte de ces produits est plus importante en Bretagne et en Région PACA. Ce sont notamment dans ces 2 Régions que se trouvent les 2 centres de traitement de l'APER PYRO qui disposent d'autorisation pour réaliser le traitement des produits pyrotechniques périmés.

5.2.10.3. Devenir des DDS

Les principaux volumes de déchets collectés par EcoDDS sont traités par incinération ou par co-incinération dans des cimenteries. Les acides et les bases subissent quant à elles un traitement physico-chimique, généralement de la neutralisation. Enfin les filtres à huile de voiture et les aérosols sont recyclés et/ou traités pour récupérer le métal et les huiles.

Différents opérateurs interviennent pour le traitement des DDS collectés par EcoDDS en fonction des départements :

- ▶ PRAXY – ALSADIS à Cernay (68) pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ;
- ▶ SARPI CEDILOR à Amnéville (57) à pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle ;
- ▶ SARPI EDIB à Longvic (21) pour l'Aube et la Haute-Marne ;
- ▶ CHIMIREC EST à Domjevin (54) pour les Vosges ;
- ▶ CHIMIREC VALRECOISE à Saint-Just-en-Chaussée pour la Marne ;

Centres de traitement destinataires des DDS collectés par EcoDDS par département

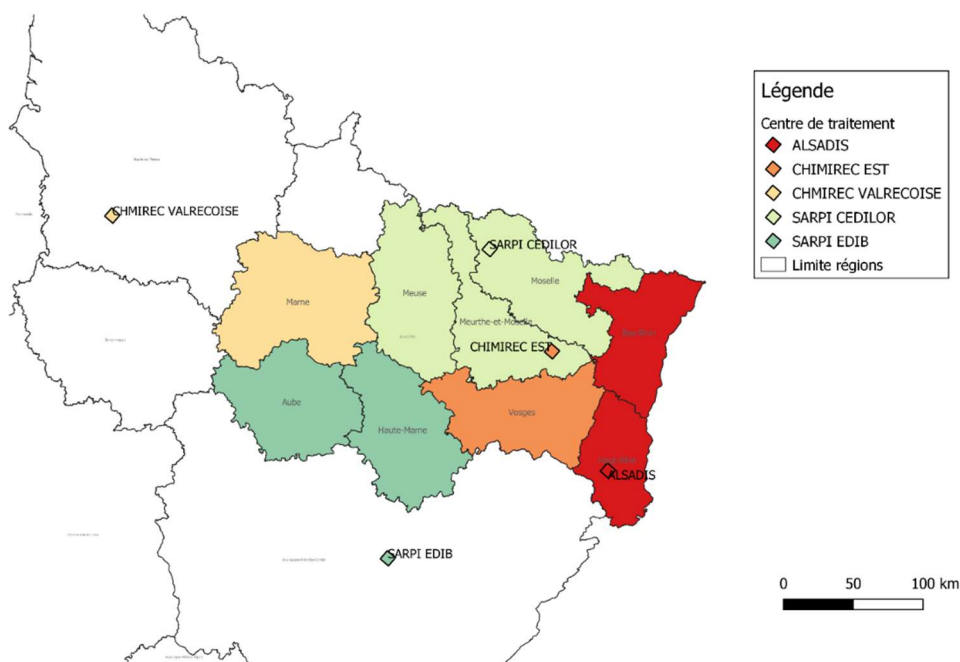
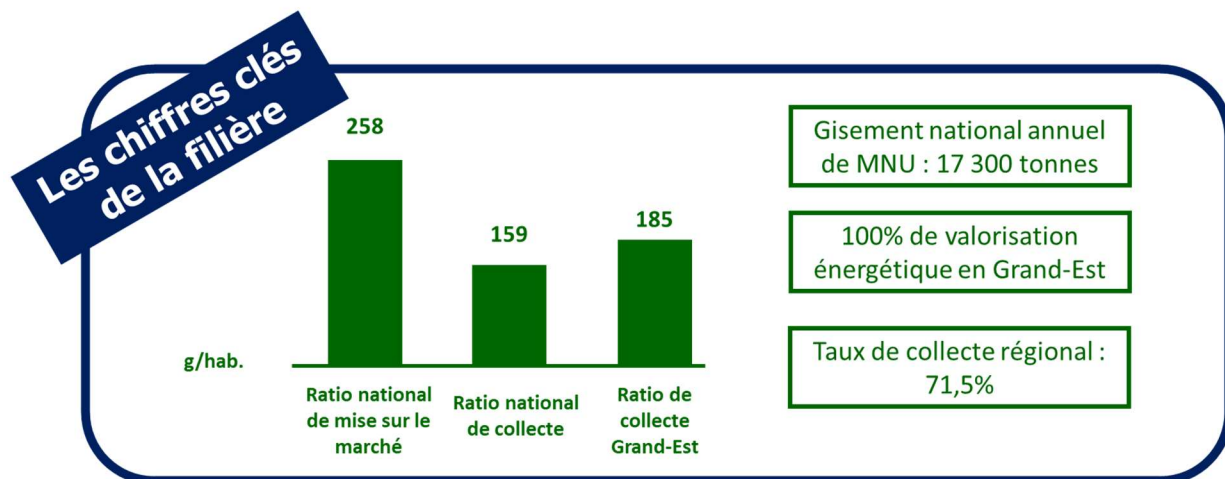


Figure 91 - Centres de traitements destinataires des DDS collectés par EcoDDS

5.2.10.4. Bilan de la filière DDS

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Objectif de collecte : 0,6 kg/hab. d'ici 2024	0,44 kg/hab.	0,43 kg/hab.	Objectif de collecte non atteint en 2019, en légère baisse par rapport à 2015.

5.2.11. Les médicaments non utilisés (MNU) des ménages



Le financement de la collecte et du traitement en incinérateur des MNU est assuré par les laboratoires pharmaceutiques, via **CYCLAMED** chargé d'organiser le dispositif de gestion de ces déchets. L'association CYCLAMED regroupe l'ensemble des acteurs de la filière pharmaceutique : pharmaciens, grossistes répartiteurs et laboratoires pharmaceutiques.

L'éco-organisme est agréé par les pouvoirs publics selon un cahier des charges et pour une période de 6 ans (2016 – 2021).

D'après la loi n°2007-248, toute pharmacie française a pour obligation de reprendre gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les patients. Ils sont ensuite placés, après vérification par les pharmaciens dans un carton Cyclamed. Les grossistes répartiteurs récupèrent pendant leur tournée quotidienne les cartons qui sont ensuite déposés dans des conteneurs. Une fois ces conteneurs pleins, un transporteur se charge de les acheminer vers les unités d'incinération dédié à leur destruction, avec valorisation énergétique. En 2019, 195 grossistes répartiteurs étaient conventionnés avec Cyclamed, dont 19 dans la Région Grand-Est

5.2.11.1. Bilan quantitatif

Près de 3 800 millions d'unités de médicaments ont été mises sur le marché en 2019, soit l'équivalent de 17 300 tonnes (source : GERS).

En 2019, Cyclamed a déclaré avoir collecté environ **0,185 kg/an/hab.** de M.N.U. (+1% par rapport à 2018) sur la Région Grand Est, via les 1 614 pharmacies présentes sur le territoire. Ce ratio représente **1 020 tonnes de M.N.U.**

	Quantités collectées (t)	Performance de collecte (kg/hab.)
Région Grand Est	1 020	0,185
France	10 675	0,159

A l'échelle nationale, la **performance de collecte des M.N.U par rapport au gisement est de 62%.**

En transposant ce pourcentage à l'échelle de la Région Grand Est au prorata des performances de collecte par habitant et par an, on obtient un **taux de collecte de 71,5%.**

Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.11.2. Devenir des MNU

Les M.N.U sont traités en incinération. Les usines d'incinération ayant traité des M.N.U en 2019 dans la Région Grand Est, sont :

- SCCU à COLMAR ;
- NOVERGIE à SAUSHEIM ;
- REMIVAL à REIMS ;
- SHMVD à Chaumont ;
- SENERVAL à Strasbourg ;
- MEUSE Energie à Tronville en Barois.

La localisation des installations est représentée sur la carte ci-dessous :

Usines d'incinération de la région Grand Est recevant des Médicaments Non Utilisés



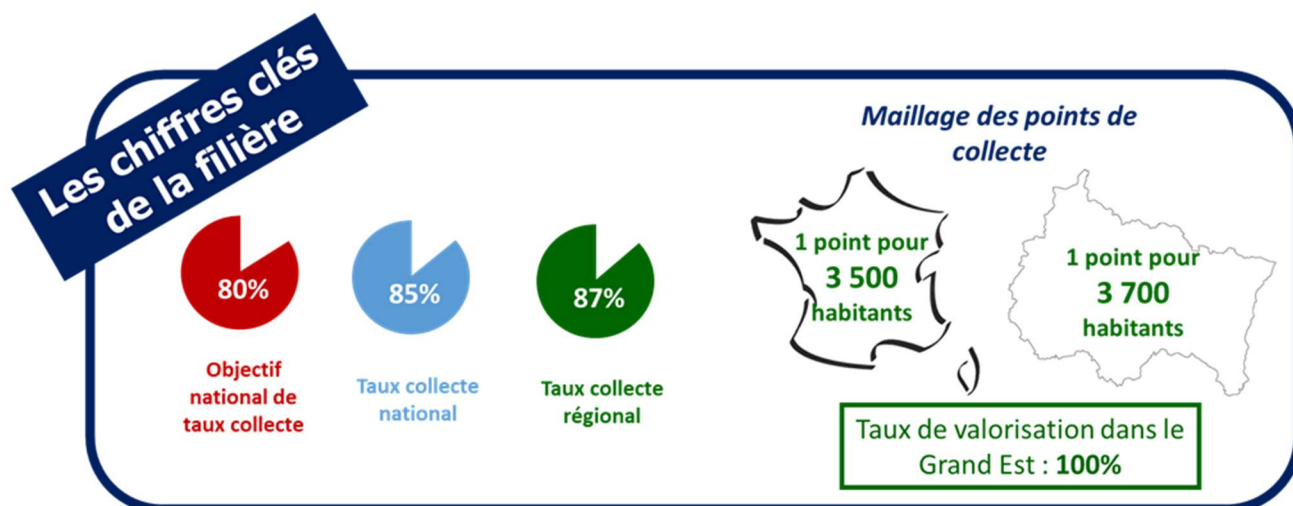
Figure 92 - Cartographie des UVE traitant des M.N.U dans le Grand Est en 2019 (source : CYCLAMED)

La totalité du gisement de M.N.U collecté a été traité via incinération, **le taux de valorisation sous forme d'énergie ou de chaleur de la Région est donc de 100%.**

5.2.11.3. Bilan de la filière M.N.U

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Objectif de collecte d'environ 2% par an sur la durée d'un agrément de 6 ans soit + 13% par rapport à 2015 (Objectif visé pour 2021 : 80%)	Taux de collecte estimé à 68% (+5% par rapport au ratio moyen national)	Taux de collecte estimé à 71,5% (+9,5% par rapport au ratio moyen national) (Objectif visé pour 2019 : 76%)	Objectif non atteint, mais taux de collecte en hausse. Taux de collecte Régional supérieur au taux national

5.2.12. Les DASRI des patients en auto-traitement



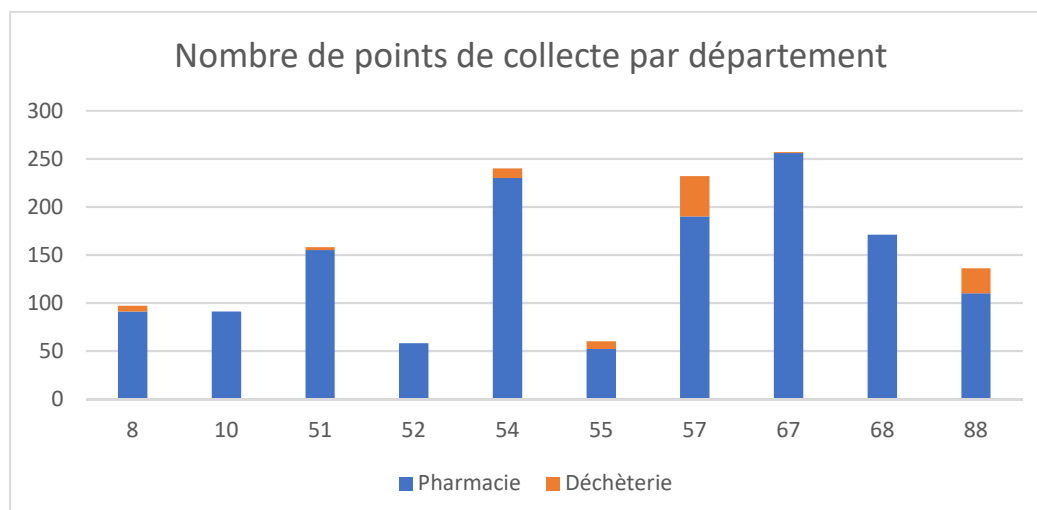
La filière REP des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés (DASRI)** ne concerne qu'une partie des DASRI qui correspondent aux déchets issus de matériaux piquants, coupants ou tranchants produits par des patients en auto-traitement. Les déchets nécessitant l'intervention d'un professionnel de la santé sont donc exclus de cette filière REP.

DASTRI est l'éco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles. Suite à son premier agrément, DASTRI a été agréé pour 6 ans pour la période 2017 à 2022.

L'objectif de l'éco-organisme est de parvenir à la **collecte de 80%** des tonnages de DASRI d'ici 2022.

5.2.12.1. Modalités de collecte des DASRI

En Région Grand Est, les **pharmacies** sont les principaux points de collecte des DASRI, on en compte **1 404 en 2019**. Les autres points de collecte des DASRI se trouvent en **déchèterie** pour un total de **96 points**.



Analyse des DD et Filières REP en 2019

La Région Grand Est dispose en moyenne d'un point de collecte pour 3 700 habitants.

Les opérateurs de collecte pour le compte de DASTRI dans le Grand Est en 2019 sont :

- COVED pour les anciennes Régions Lorraine et Alsace ;
- HOSPI.D pour l'ancienne Région Champagne-Ardenne.

5.2.12.2. Bilan quantitatif

Au total, en 2019, **70 127kg (poids net)** de déchets ont été collectés dans la Région Grand Est (source : Rapport Annuel DASTRI).

Département	Quantités de déchets collectées en 2019 (en kg)		
	Pharmacie	Déchèterie	TOTAL
Bas-Rhin	13 792	37	13 828
Haut-Rhin	9 342	0	9 342
Ardenne	3 825	135	3 960
Aube	4 624	0	4 624
Haute Marne	2 439	0	2 439
Marne	7 554	0	7 554
Meurthe-et-Moselle	8 348	199	8 548
Meuse	2 418	99	2 517
Moselle	9 238	2 241	11 479
Vosges	4 670	1 166	5 837
TOTAL			70 127

Le taux de collecte de la Région Grand Est est de 87 % et est supérieur au taux de collecte national (85%). Seul le département de la Moselle (72%) a un taux de collecte inférieur au taux de collecte national.

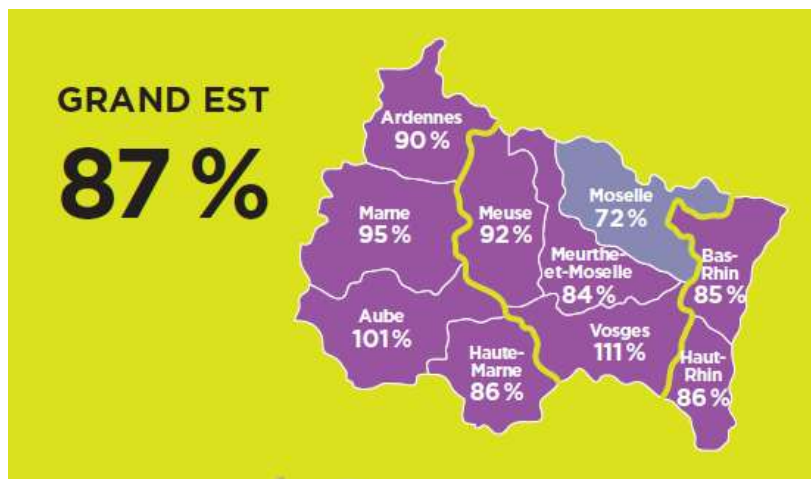


Figure 93 - Taux de collecte DASRI par département (source : Rapport Annuel DASTRI)

On constate un taux de collecte plus faible dans le département de la Moselle (en dessous de l'objectif national). Comme indiqué dans le tableau suivant, la Moselle dispose d'un point de collecte pour 4 500 habitants. C'est le département avec le Haut-Rhin dont le maillage en points de collecte par habitant est le plus faible. Cependant, le département du Haut-Rhin, malgré ce maillage, dépasse l'objectif de collecte.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Tableau 16 - Maillage en points de collecte DASTRI par département

Département	Nombres de points de collecte	Population	Nombre d'habitants desservis par un point de collecte
Ardennes (08)	97	265 531	2 800
Aube (10)	91	309 907	3 400
Marne (51)	158	563 823	3 600
Haute Marne (52)	58	169 250	2 900
Meurthe et Moselle (54)	240	730 398	3 000
Meuse (55)	60	181 641	3 000
Moselle (57)	232	1 035 866	4 500
Bas-Rhin (67)	257	1 132 607	4 400
Haut-Rhin (68)	171	763 204	4 500
Vosges (88)	136	359 096	2 600
Grand-Est	1500	5 511 323	3 700

5.2.12.3. Devenir des DASRI

La Région Grand Est dispose de 4 installations d'incinération de DASRI collectés par DASTRI :

Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Quantités brutes gérées par DASTRI traitées en 2019 (kg)
Strasbourg	TREDI	Co-incinération DD	26 472
Sausheim	Incinerateur de Mulhouse	UIOM	14 960
Ludres	Nancy Energie	UIOM	59 583
Tronville-en-Barrois	Meuse Energie	UIOM	19 742
TOTAL			120 757

Les capacités de traitement de DASRI dans le Grand Est semblent à ce jour suffisantes pour couvrir les besoins de la Région. Certaines installations reçoivent des quantités de DASRI provenant de Régions limitrophes pour traitement.

La carte ci-après représente les installations de traitement des DASRI sur la Région Grand Est :

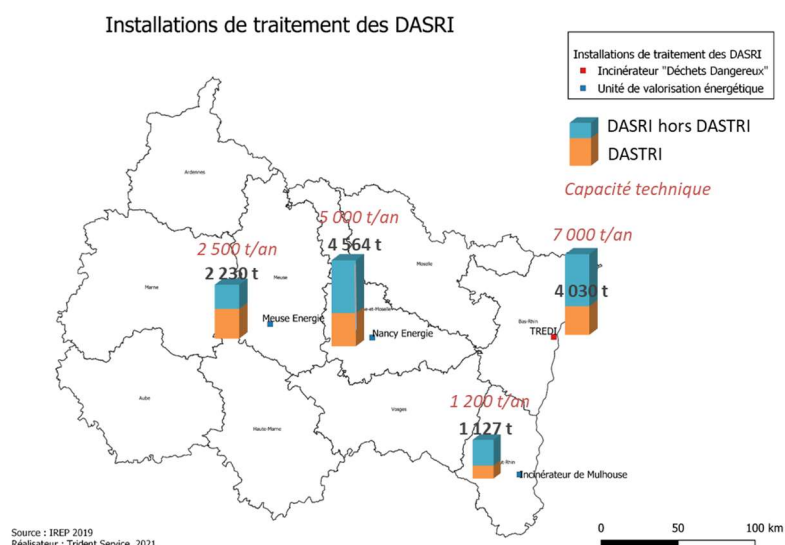


Figure 94 - Installations de traitement des DASRI



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.12.4. Bilan de la filière DASRI

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Collecte de 80% des tonnages de DASRI d'ici 2022	Taux de collecte de 68%	Taux de collecte de 87%	Objectif 2022 atteint en 2019. Vigilance sur le département de la Moselle.

5.2.13. Les gaz fluorés

Les fluides frigorigènes fluorés sont des substances utilisées dans les systèmes de refroidissement (réfrigération et climatisation) en raison de leurs propriétés thermodynamiques. Ils concernent les ChloroFluoroCarbures (CFC), les HydroChloroFluoroCarbures (HCFC) et les HydroFluoroCarbures (HFC).

Les articles R. 543-75 à R. 543-123 (Livre V, Titre IV, Chapitre III, Section 6) du Code de l'environnement réglementent les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des CFC, HCFC et HFC lorsqu'ils sont utilisés ou destinés à être utilisés en tant que fluides frigorigènes dans des équipements frigorifiques ou climatiques.

En 2019, le gisement national de gaz fluorés mis sur le marché est estimé par l'ADEME à **7 355 tonnes, soit une réduction de 40% par rapport à 2015**. Dans le même temps que le gisement mis sur le marché croît, une part des gaz fluorés est retirée du circuit lors des opérations de maintenance ou de démantèlement.

En 2019, **2 505 tonnes de gaz ont ainsi été récupérées par les opérateurs**. De plus, certains équipements sont démantelés dans les centres de traitement de DEEE, les volumes de gaz sont alors déclarés par la filière DEEE en plus de la filière Gaz Fluorés.

Au total, **541 tonnes de gaz fluorés ont été récupérées via la filière DEEE**. La filière ne dispose pas de données à l'échelle Régionale.

Deux types de traitement des fluides frigorigènes usagés sont à distinguer :

- ▶ La régénération ou le retraitement est la remise en conformité avec les spécifications d'origine d'une substance réglementée, récupérée, au moyen d'opérations telles que filtrage, séchage, distillation et traitement chimique, afin de restituer à la substance des caractéristiques opérationnelles déterminées.
- ▶ La destruction par une installation de traitement.

Sur le total de gaz déclaré traité en 2019 (1020 tonnes) :

- ▶ **80 % ont été régénérés** : 807 tonnes ont été régénérées, soit 241 tonnes de plus qu'en 2015. Cette augmentation est due au fait que la réglementation limite la quantité de gaz vierge disponible sur le marché depuis 2015.
- ▶ **20 % ont été détruits** : 213 tonnes ont été détruites, soit 198 tonnes de moins qu'en 2015.



Figure 95 - Cartographie des installations de traitement des gaz fluorés

Comme indiqué sur la carte, la Région Grand Est ne dispose pas d'installations de traitement des gaz fluorés.



Financé par :



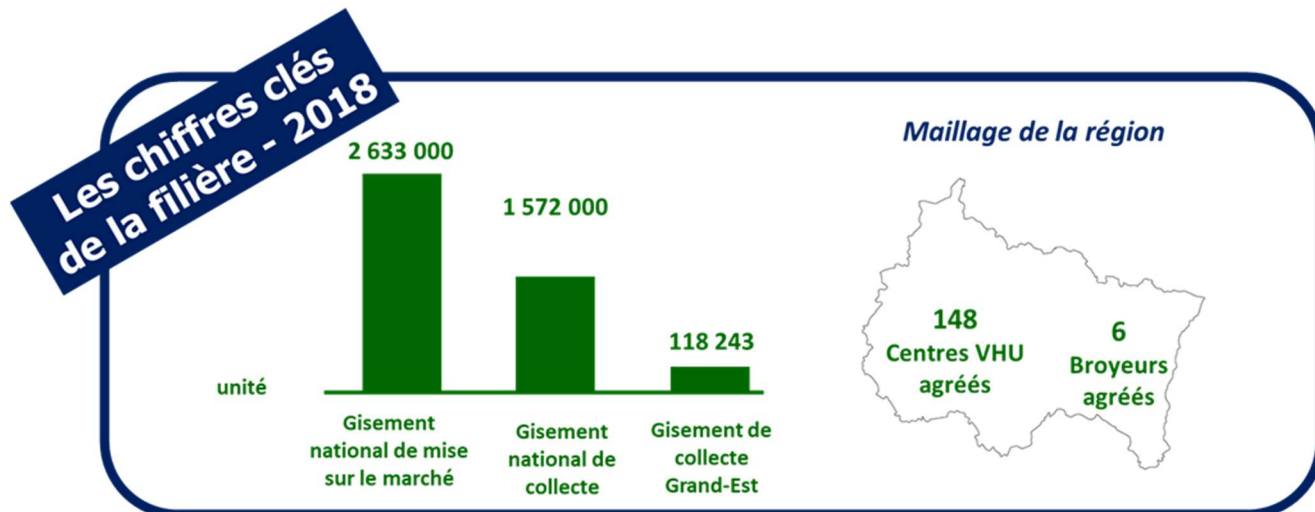
Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.13.1. Bilan de la filière des gaz fluorés

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Objectif de collecte et de destruction implicite de 100%	Donnée nationale : Collecte : N.C Destruction : 46% Régénération : 54%	Données nationales : Collecte : N.C Destruction : 20% Régénération : 80%	Augmentation de la proportion de gaz régénérés

5.2.14. Les VHU



La filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU) comprend dans son périmètre les véhicules des particuliers, les cyclomoteurs à trois roues et les véhicules utilitaires des professionnels d'un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes.

Les VHU sont des déchets dangereux tant qu'ils n'ont pas subi une dépollution complète.

La réglementation prévoit alors que le détenteur d'un VHU doit le remettre obligatoirement à un centre VHU agréé par le préfet de département et que ce dernier a pour obligation de lui reprendre gratuitement.

La directive européenne du 18 septembre 2000 relative aux VHU fixe des objectifs à atteindre en termes de performances environnementales :

- ▶ Un taux minimum de réutilisation et de recyclage de 85% en masse du VHU ;
- ▶ Un taux minimum de réutilisation et de valorisation de 95% en masse du VHU.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les consommateurs doivent être informés de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien de leur véhicule. Ces pièces proviennent des centres VHU agréés. Elles sont sécurisées et tracées.

5.2.14.1. Bilan quantitatif

En 2018, environ **2 633 000 véhicules ont été mis sur le marché national**. **1 572 000 VHU environ ont été déclarés pris en charge par les centres VHU agréés**, soit l'équivalent d'environ **1 730 000 tonnes** (soit 1 638 000 tonnes supplémentaires par rapport à 2015).

L'augmentation importante du nombre de VHU pris en charge par rapport à 2015 peut s'expliquer selon l'ADEME par la prime à la conversion qui a doublé pour les ménages les plus modestes, et par les résultats des actions des pouvoirs publics pour promouvoir la filière légale de traitement des VHU.

Les détenteurs de véhicules hors d'usage sont dans l'obligation de les déposer auprès de centres VHU agréés qui les collectent gratuitement. Les flux de VHU collectés sont alors tracés. En 2018, 148 centres VHU agréés et 6 broyeurs agréés étaient présents sur la Région Grand Est.

En 2018, **117 243 VHU ont été collectés sur les centres VHU agréés de la Région Grand Est**, soit l'équivalent de **121 733 tonnes de VHU** (le poids moyen d'un VHU étant de 1 038,3 kg). Les 6 broyeurs agréés de la Région ont pris en charge **89 435 carcasses**.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Le détail du nombre de centre VHU et de VHU pris en charge par département en 2018 est présenté dans le tableau ci-après (source : SYDEREP) :

Tableau 17 - Nombre de VHU pris en charge en 2018 par département

Département	Nombre de centres VHU	Total des VHU pris en charge	Age moyen des VHU
08	4	3 323	NC
10	7	7 883	19,5
51	16	9 769	19,0
52	8	5 624	19,9
54	16	13 688	17,6
55	6	4 817	20,8
57	37	27 370	18,6
67	20	21 488	18,7
68	18	14 533	19,8
88	16	8 748	19,8

On comptabilise différents types de détenteurs de véhicules hors d'usage. En grande majorité, les centres VHU agréés ont reçu en 2018 des véhicules provenant des particuliers (55%). Les origines des VHU de la Région sont présentées dans la graphique suivant (source : SYDEREP 2018) :

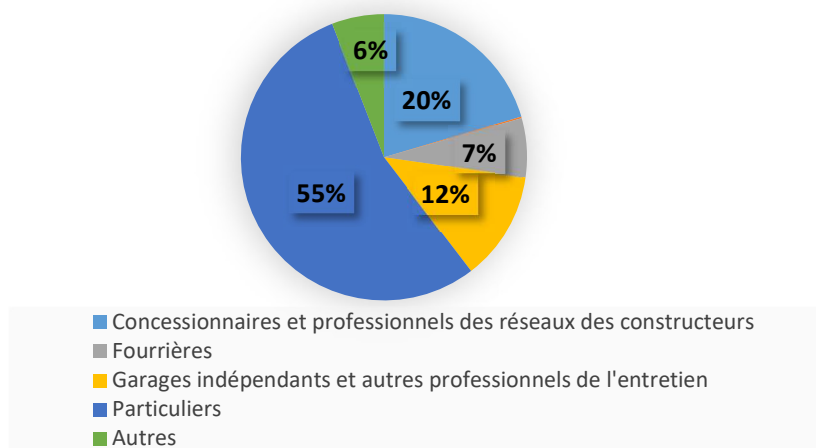


Figure 96 - Origine des véhicules hors d'usage réceptionnés sur les centres VHU agréés du Grand Est en 2018

5.2.14.2. Devenir des VHU

Les premières étapes de traitement des VHU ont lieu dans les centres VHU où s'opèrent la dépollution et le démontage des pneumatiques, des matières recyclables et des pièces dans le but de les réutiliser. Une fois le véhicule dépollué, il est acheminé chez un broyeur agréé qui va procéder au broyage et au tri des flux (métaux ferreux et non ferreux notamment).

La dépollution des VHU consiste en le retrait :

- Des batteries ;
- Des huiles usagées et filtres ;
- Des liquides de refroidissement ou de freins ;
- Les fluides de climatisation.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les centres VHU sont tenus d'atteindre les objectifs suivants :

- Un taux de réutilisation et de recyclage (TRR) minimum des matériaux issus des VHU, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 3,5% de la masse moyenne des véhicules ;
- Un taux de réutilisation et de valorisation (TRV) minimum des matériaux issus des VHU, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 5% de la masse moyenne des véhicules.

Sur la Région Grand Est, en 2018, les taux TRR et TRV par département sont détaillés dans le tableau suivant (source : SYDEREP) :

Tableau 18 - TRR et TRV moyens des centres VHU agréés par département

Département	TRR moyen (%)	TRV moyen (%)
08	NC	NC
10	4,59	6,03
51	3,70	4,95
52	4,26	5,87
54	4,78	6,21
55	3,97	5,06
57	3,87	5,10
67	4,68	5,93
68	4,21	5,64
88	3,56	4,77

Concernant les broyeurs agréés, les objectifs attendus sont les suivants :

- TRR : taux de réutilisation et de recyclage (pour la partie non métallique des VHU) de 3,5% de la masse moyenne du véhicule ;
- TRV : taux de réutilisation et de valorisation pour la partie non métallique des VHU) de 6% de la masse moyenne du véhicule ;

Sur la Région Grand Est, en 2018, les taux TRR et TRV des broyeurs agréés de la Région sont détaillés dans le tableau suivant (source : SYDEREP) :

Tableau 19 - TRR et TRV moyens des broyeurs agréés par département

Département	Nom du broyeur	TRR moyen (%)	TRV moyen (%)
ESKA - AMNEVILLE	57	2,5%	5,8%
ESKA - ILLZACH	68	1,0%	15,2%
ESKA - STRASBOURG	67	2,4%	6,7%
METALIFER GROUPE ECORE	67	7,6%	13,3%

La base SYDEREP ne dispose pas des données pour tous les broyeurs agréés.

La performance cumulée centres VHU-broyeurs permet d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés à l'ensemble de la filière VHU :

- Un TRR minimum de 85% de la masse moyenne des véhicules ;
- Un TRV minimum de 95% de la masse moyenne des véhicules.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les performances cumulées par département sont présentées dans le tableau suivant (source : SYDEREP) :

Tableau 20 - TRR et TRV moyens par département en 2018

Département	TRR moyen (%)	TRV moyen (%)
08	84,7	89,6
10	83,5	87,7
51	84,6	89,3
52	84,0	91,2
54	82,9	87,7
55	82,6	87,9
57	83,8	89,5
67	86,6	93,3
68	84,2	97,2
88	63,2	66,9
GRAND EST	82	88

Les TRR et TVR sont quasiment atteints dans la plupart des départements de la Région, sauf dans le département des Vosges où les taux sont d'environ 20 points inférieurs aux objectifs nationaux.

Les centres VHU et broyeurs agréés dans le Grand Est sont présentés dans le chapitre « focus Les VHU ».

5.2.14.3. Bilan de la filière VHU

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2018	Tendance
Objectif implicite de collecte de 100% par les centres VHU	Taux de prise en charge : 16 VHU/1000 hab.	Taux de prise en charge : 22,12 VHU/1000 hab.	Augmentation du taux de prise en charge.
Taux de réutilisation et de recyclage : 85%	Donnée nationale : TRR : 85,9%	Grand Est : TRR : 82%	Objectif non atteint en 2018. TRR à améliorer sur le département des Vosges.
Taux de réutilisation et de valorisation : 95%	Donnée nationale : TRV : 91,3%	Grand Est : TRV : 88%	Objectif non atteint en 2018. TRR à améliorer sur le département des Vosges.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.15. Les cartouches d'impression bureautique

Un accord cadre a été signé en novembre 2011 entre le ministère du Développement durable et les professionnels de la filière des cartouches d'impression bureautique.

Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'imprimantes contenant des parties électriques et nécessitant du courant électrique pour fonctionner sont intégrées à la filière REP des DEEE.

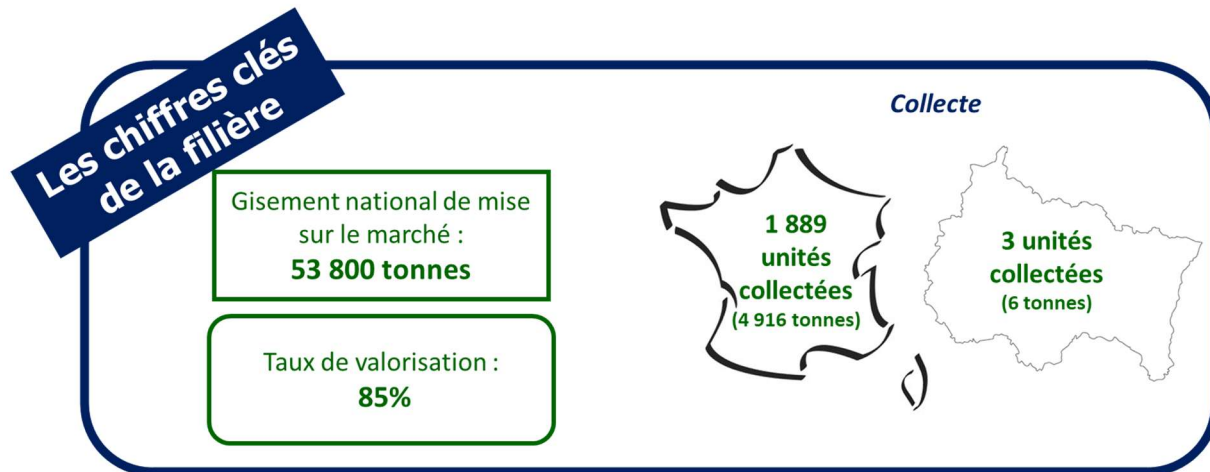
Les éco-organismes **Ecologic et Screlec**, ont été agréés sur la filière DEEE pour les cartouches professionnelles. Tandis que les éco-organismes **ESR et Ecologic** ont été agréés pour les cartouches des ménagers.

Des objectifs de collecte et de recyclage ont alors été fixés :

- ▶ Taux de collecte de 65% pour 2021, (43% pour 2019)
- ▶ Taux de réutilisation et de recyclage de déchets issus des cartouches de 70%

75 millions de cartouches d'impression sont mises sur le marché français chaque année, soit environ 6 650 tonnes de cartouches professionnels et 1 850 tonnes de cartouches destinées aux ménages.

5.2.16. Les Mobil-homes en fin de vie



Créé en 2011, de l'initiative volontaire des professionnels de la filière, **Eco Mobil-Home** est l'éco-organisme en charge la fin de vie des mobil-homes, de leur enlèvement à leur traitement. Les constructeurs adhèrent volontairement à l'éco-organisme et versent une éco-contribution (environ 100€), incluse dans le prix du mobil-home. Le prix moyen de la déconstruction, en moyenne de 760 € est alors pris en charge par Eco Mobil-Homes.

En 2019, **53 800 tonnes de mobil-homes ont été mises sur le marché.**

1 889 mobil-homes en fin de vie ont été collectés en France dont **3 en Région Grand-Est**, représentant respectivement 4 916 tonnes et 5,7 tonnes. **Le taux de collecte nationale est évalué à 26%.**

L'âge moyen des mobil-homes en fin de vie est de 24 ans.

5.2.16.1. Devenir des mobil-homes

Le point de départ du processus de déconstruction des mobil-homes est le camping. En effet, 2 mobil-homes en fin de vie sur 3 se trouvent dans les campings. Les mobil-homes sont acheminés par des transporteurs dans des centres de tri partenaires au plus proche du gisement.

Les mobil-homes sont composés majoritairement des matériaux banals et non dangereux. Leur déconstruction est essentielle pour la valorisation des matières.

Le bilan matière d'un mobil-home est présenté dans le graphe suivant.

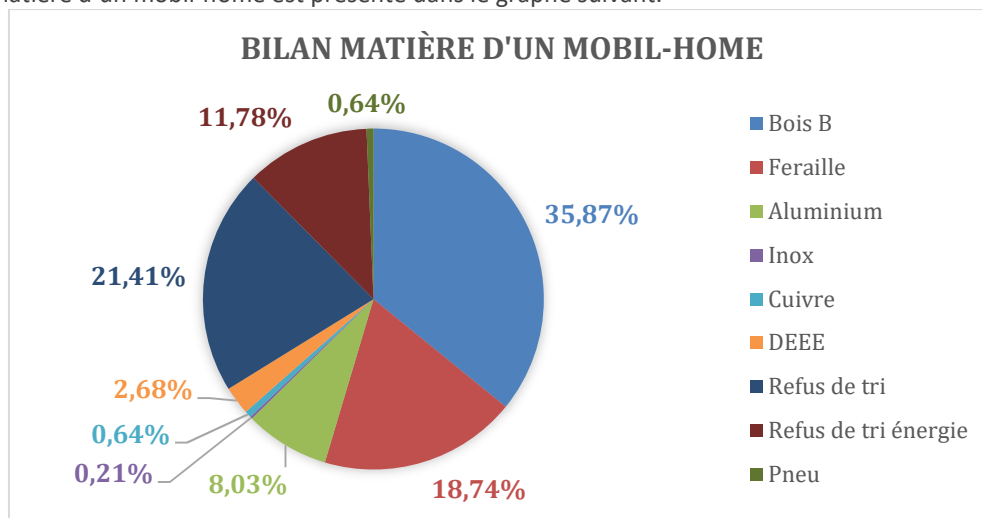


Figure 97 – Bilan matière d'un mobil-home

Le taux de valorisation matière et énergétique est de l'ordre de 85%, tandis que le taux de recyclage est de 43%. 42 opérateurs traitement sont mobilisés par l'éco-organisme.

5.2.16.2. Bilan de la filière mobil-home

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Tendance
Taux de recyclage de 75%	Donnée nationale : Valorisation : 77%	Donnée nationale : 85%	Objectif atteint à l'échelle nationale. Seulement 3 unités collectées sur la Région.

5.2.17. Les bouteilles de Gaz

La filière REP pour les bouteilles de gaz destinées à un usage individuel a été instaurée à partir du 1^{er} janvier 2011 dans l'article 193 de la loi Grenelle. Depuis le 1^{er} juillet, 2003, seules les bouteilles de gaz conçues et fabriquées conformément à une directive européenne peuvent être mise sur le marché français. Les bouteilles de gaz sont considérées comme des équipements sous pressions transportables et sont donc soumis à la réglementation du transport de marchandises dangereuses.

Les metteurs sur le marché ont l'obligation de reprendre à titre gratuit et sans condition les déchets de bouteilles de gaz. Les bouteilles de gaz ne sont pas alors vendues mais consignées.

En fonction de la nature du gaz et de la marque du distributeur de la bouteille, les modalités de reprises diffèrent :

- Pour les bouteilles de gaz propane et butane : les modalités de reprises sont disponibles auprès du Comité Français Butane Propane (CFBN).
- Pour les bouteilles de gaz industriels, médicaux : les modalités de reprises sont disponibles auprès de l'Association française des gaz comprimés (AFGC).

D'après le Comité Français Butane Propane (CFBN), **68 000 000 bouteilles de gaz butane et propane** étaient sur le marché français en 2019, soit **390 000 tonnes de gaz vendues**. Le secteur de la bouteille de gaz est en baisse régulière depuis de nombreuses années.

D'après France Gaz liquides, la durée de vie moyenne d'une bouteille de 13 kg est de 60 ans. Une fois la bouteille retournée au distributeur, elle est renvoyée au centre de traitement où elle est expertisée, triée et envoyée en réparation ou réformée et retirée du circuit de distribution.

Le cycle de vie de la bouteille de gaz est présenté dans l'infographie suivante (source : France Gaz Liquides).

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Cycle de vie de la bouteille de gaz

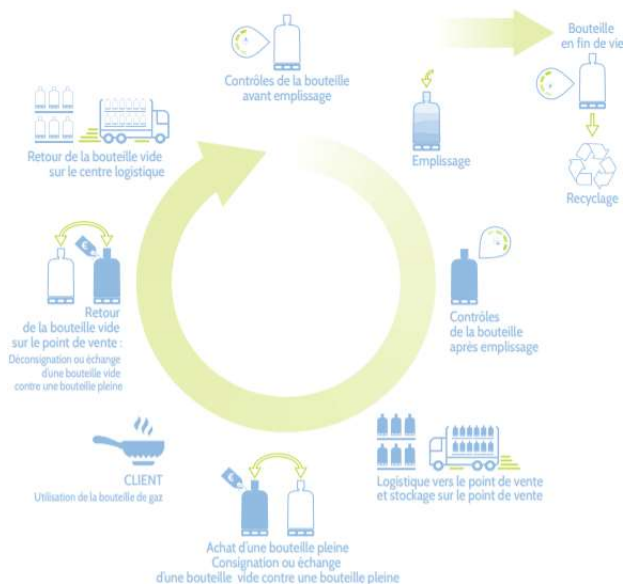


Figure 98 - Cycle de vie d'une bouteille de gaz

5.2.18. Les bateaux de plaisance et de sport

La filière REP des bateaux de plaisance et de sport (DBPS) en fin d'usage est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les constructeurs de DBPS doivent assurer le recyclage ou la déconstruction des navires en fin d'usage.

La filière est financée par une éco-contribution sur le prix de vente des DBPS et une dotation annuelle de l'Etat qui mobilise une quote-part du DAFN (droit annuel de francisation et de navigation).

L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) est l'éco-organisme officiel de la filière de traitement des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport, elle a été agréée par les pouvoirs publics pour mettre en place et gérer la filière sur le territoire national. Ces adhérents sont les fabricants et importateurs de DBPS.

L'objectif de l'éco-organisme est de traiter 20 000 à 25 000 bateaux sur les 5 prochaines années.

Le dispositif est opérationnel à partir du deuxième trimestre 2019, aucune donnée nationale ou régionale n'est disponible actuellement pour l'année 2019



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

5.2.19. Synthèse des filières REP

Le tableau ci-dessous présente le bilan du tonnage de déchets collectés sur la Région Grand Est dans le cadre des REP :

Type de produits	Tonnages 2019	Ratio kg/hab.	Tonnages 2015	Ratio kg/hab.	% différence 2019/2018 et 2015
Emballages ménagers	354 981 t	64,4 kg/hab.	326 000 t*	58,5 kg/hab.	+ 9%
Papiers graphiques			*Tonnage issu du rapport DMA 2019 et incluant les cartons de déchèteries		
Déchets d'Eléments d'Ameublement ménagers	90 406 t	16,4 kg/hab.	75 871 t	13,6 kg/hab.	+ 19%
Déchets d'Eléments d'Ameublement professionnels	3 940 t	0,7 kg/hab.	926 t	0,17 kg/hab.	+ 325%
DEEE ménagers	75 479 t	13,7 kg/hab.	56 304 t	10,1 kg/hab.	+ 34%
DEEE professionnels	NC	NC	NC	NC	
Textiles, Linges, Chaussures	25 963 t	4,7 kg/hab.	20 325 t	3,7 kg/hab.	+ 28%
Piles et accumulateurs	1 191,7 t	0,22 kg/hab.	1 206 t	0,22 kg/hab.	-1%
Médicaments Non Utilisés	1 020 t	0,185 kg/hab.	1 130 t	0,2 kg/hab.	-10%
DASRI issu de l'autotraitement	70 t	0,01 kg/hab.	71 t	0,01 kg/hab.	-1%
Huiles usagées	34 200 t	6,2 kg/hab.	19 786 t	3,6 kg/hab.	+ 73%
Gaz fluorés	NC	NC	NC	NC	
Pneus	43 568 t (2018)	7,9 kg/hab. (2018)	34 732 t	6,2 kg/hab.	+ 25%
DDS	2 370 t	0,43 kg/hab.	2 295 t	0,4 kg/hab.	+ 3%
Mobil-homes	5,7 t	0,001 kg/hab.	NC	NC	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de produits	Tonnages 2019	Ratio kg/hab.	Tonnages 2015	Ratio kg/hab.	% différence 2019/2018 et 2015
Véhicule Hors Usage	121 733 t (2018)	22,1 kg/hab. (2018)	91 870 t	16,5 kg/hab.	+ 33%
Déchets de l'agrofourniture	6 360 t	1,1 kg/hab.	5 191 t	0,93 kg/hab.	+ 23%
Cartouches d'impression bureautique	8 500 t	1,5 kg/hab.	NC	NC	
Produits pyrotechnique	NC	NC	NC	NC	
Bouteilles de gaz	NC	NC	NC	NC	
Bateaux de plaisance et de sport	NC	NC	NC	NC	
Total (sur catégories connues en 2015 et 2019/2018)	761 281,7 t	138,1 kg/hab.	635 707 t	114, 2 kg/hab.	+ 20%



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Les tableaux ci-après synthétisent l'ensemble des objectifs nationaux fixés pour chacune des filières. Les données relatives aux données 2015 sont indiquées dans les cases grisées.

FILIERES REP	Objectif national	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Filières REP européennes				
P&A	Collecte PA portables : 45% en 2016 et de 50% en 2021 des mises sur le marché. Recyclage : au minimum 75% pour les accumulateurs au cadmium, 65% pour les accumulateurs au plomb et 50% pour les autres PA.	Taux de collecte : 46%	Taux de recyclage : - NI-Cd : 82% - Plomb : 81% - Autres PA : 71%	Progression du niveau de collecte, à augmenter pour atteindre l'objectif 2021.
		GE : environ 44,5%, +7 points par rapport au niveau national	Donnée nationale : NI-Cd : 81% Plomb : 82% Autres PA : 64%	
DEEE	2019 : 65% de collecte. Après 2019 : 85% Valorisation : 70 à 80% selon catégorie de DEEE. Recyclage : 50 à 80% selon catégorie de DEEE.	Taux de collecte : 51%		Progression du niveau de collecte, mais objectif de 2019 non atteint.
		GE : environ 49%	Données nationales : 80%	
VHU	Performances pour centres de VHU. Objectif implicite de collecte : 100% au 1 ^{er} janvier 2015 : Taux de réutilisation et de recyclage : 85%. Taux de réutilisation et de valorisation : 95%.	Taux de prise en charge : 22,12 VHU/1000 hab.	Grand Est : TRR : 82 % TRV : 88%	Amélioration des taux de réutilisation et valorisation pour atteindre les objectifs nationaux
		GE : Taux de prise en charge : 16 VHU/ 1000 hab.	Donnée nationale : TRR : 85,9% TRV : 91,3%	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

FILIERES REP	Objectif national	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Filières REP françaises mettant en œuvre une réglementation européenne				
Emballages ménagers	Recyclage de 75% des emballages. Extension des consignes de tri des emballages plastiques à 2022.	N.C	87%* *Pourcentage d'emballages sortants du centre de tri et partants en recyclage. Il ne s'agit pas du pourcentage d'emballages réellement recyclé chez les recycleurs.	Amélioration du taux d'emballages allant en recyclage
		-	Estimation d'un niveau de recyclage proche de 78%, > à l'objectif de 75%	
Gaz fluorés	Objectif de collecte et de destruction implicite de 100%.	N.C	Données nationales : % de destruction : 20 % % de régénération : 80 %	Augmentation de la proportion de gaz régénérés
		-	Donnée nationale : Destruction : 46% Régénération : 54%	
Médicaments non utilisés	Objectif de collecte de +2% par an sur la durée d'un agrément de 6 ans à partir du 25 janvier 2010 soit +13% par rapport à 2008	Taux de collecte : 71,5 % (+9,5% par rapport au ratio moyen national)	/	Taux de collecte en hausse, supérieur au taux de collecte national
		Taux de collecte estimé à 68% +5% par rapport au ratio moyen national	/	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

FILIERES REP	Objectif national	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Pneus usagers	Objectif de collecte et de valorisation implicite de 100%. Valorisation énergétique < 50 % du volume total traité.	Ratio GE : 7,9 kg/hab.	Donnée nationale (ALIAPUR) : Valo énergétique : 55%	Amélioration du niveau de collecte
		Ratio GE : 6,25 kg/hab. Donnée nationale : collecte de 95% des pneus mis sur le marché l'année précédente	Donnée nationale : Valo énergétique : 49%	
Papiers graphiques	Recyclage de 55% des vieux papiers en 2016 Objectif : 65% de recyclage en 2022. Objectif de recyclage : 60% des papiers des ménagers et assimilés en 2018	NC	NC	
		Supérieur au ratio moyen national (+21%)	GE : > 55%	
TLC	Valorisation (dont réutilisation et recyclage) : 95% des tonnages triés. Taux de collecte 4,6 kg/hab. en 2019	4,7 kg/hab.	Donnée nationale : 91,3%	Objectif de collecte atteint. Amélioration du niveau de valorisation à poursuivre sur les prochaines années
		3,66 kg/hab.	Donnée nationale : >95%	
DASRI issus de l'auto-traitement	Collecte de 60% des tonnages de DASRI d'ici fin 2016 et 80% d'ici 2022.	Taux de collecte : 87% (objectif de collecte dépassé)	/	Objectif 2022 atteint en 2019. Vigilance sur le département de la Moselle.
		68%	/	
DDS	Collecte de 0,6 kg/hab.an de DDS ménagers d'ici 2024 Objectif d'augmentation des quantités annuelles collectées de 10% minimum par an	0,43 kg/hab.	/	Collecte stable, à améliorer dans les prochaines années pour atteindre l'objectif 2024. Contractualisation des Ardennes à EcoDDS ?
		GE : 0,44 kg/hab. Objectif de 0,5kg/hab. atteint Pas de collecte sur les Ardennes	/	
DEA	Couverture nationale : 50 M d'habitants. Valorisation fin 2017 : 80% des DEA ménagers et professionnels. Réutilisation, recyclage fin 2015 : 45% des DEA ménagers et 75% des pro (+ literie pro). Augmentation de 50% de l'activité de réutilisation des DEA par ESS	GE : 17,45 kg/hab.	Données nationales : Taux de valorisation : 93 % Taux de recyclage : 58%	Ratio de collecte supérieur au ratio national (14,19 kg/hab.) et au ratio 2015. A l'échelle nationale, objectifs de valorisation atteints
		GE : 13,64 kg/hab. soutenus	Donnée nationale : Taux de valorisation de 70% (47% de recyclage et 22% de valo énergétique)	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

FILIERES REP	Objectif national	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Filières REP basées sur un accord volontaire				
Produits de l'Agrofourniture	2020 : taux de collecte moyen de 78% et taux de recyclage de 74 %. Objectif de collecte de 35% à 90% en 2020 Objectif de recyclage d'ici 2020 de 83% pour les programmes déjà en place Produits phytopharmaceutiques non utilisables : objectif de 200 tonnes éliminées sur le territoire national	Taux de collecte national : 70% Ratio GE : 1,1 kg/hab.	Taux de recyclage national : 75%	Amélioration de la collecte dans les prochaines années. Objectif de recyclage atteint
		National : 1,1 kg/hab. Taux de collecte moyen de 61%	Données nationales : taux de recyclage des emballages : 92% par rapport aux quantités collectées 56% par rapport aux qtés mises sur le marché	
Cartouches d'impression bureautique	Recyclage ou réutilisation, pour un objectif fixé à 85%. Objectif de valorisation de 95%	N.C	N.C	
		Données nationales : 24%	Données nationales : Recyclage, réutilisation : 82%	
Mobil-Homes	Pas d'objectif réglementaire de collecte Taux de recyclage de 75% en 2012	Taux de collecte national : 26%	Taux de recyclage : 85%	Objectif atteint à l'échelle nationale. Seulement 3 unités collectées sur la Région.
			Données nationales : Valorisation : 77%	

Certains des objectifs fixés par la Région n'ont pas été atteints en 2019. Cependant, les objectifs concernant les emballages ménagers, TLC, DASRI, DEA, produits de l'agrofourriture et mobil-homes ont été remplis voire dépassés. De manière générale, bien que certains objectifs n'aient pas été atteints, les taux de collecte et/ou de valorisation ont globalement augmentés pour chaque typologie de déchets concernés par les filières REP.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

6.1. Tableau des déchets amiantés traités sur la Région Grand Est par typologie et installation de traitement



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Site exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (hors terres amiantées)	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST	Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS	Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	08	ETEIGNIERES	1 503 t	16 01 11*			
				16 02 12*			
				17 05 03*			
				17 06 01*			
				17 06 05*	08	8 599 tonnes	
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	466 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 10)	16 01 11*			
				16 02 12*			
				17 05 03*			
				17 06 01*			
				17 06 05*	51	940 tonnes	
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	/	16 01 11*			
				16 02 12*			
				17 05 03*			
				17 06 01*			
				17 06 05*	GE	80 tonnes	
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 173 t	16 01 11*			
				16 02 12*			
				17 05 03*			
				17 06 01*			
				17 06 05*	52	3 015 tonnes	Luxem bourg
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	168 t	16 01 11*			
				16 02 12*			
				17 05 03*			
				17 06 01*			
				17 06 05*			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCO URT	799 t	16 01 11*						
				16 02 12*	54	11 tonnes				
					57	11 tonnes				
					68	8 tonnes				
				17 05 03*	51	123 tonnes	27	438,620 tonnes		
					54	511 tonnes				
					55	130 tonnes				
					57	2 317 tonnes				
					67	72 tonnes				
					68	45 tonnes				
					88	3 tonnes				
				17 06 01*	54	19 tonnes				
					57	106 tonnes				
					67	10 tonnes				
					88	0,02 tonnes				
				17 06 05*	52	11 tonnes				
					54	343 tonnes				
					55	13 tonnes				
					57	350 tonnes				
					67	150 tonnes				
					88	14 tonnes				



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	4 830 t	16 01 11*	51	0,004 tonnes	36	0,006 tonnes		
							38	0,009 tonnes		
							39	0,027 tonnes		
					52	11 tonnes	58	0,006 tonnes		
							59	0,587 tonnes		
							60	0,037 tonnes		
					54	0,1 tonnes	62	0,019 tonnes		
							75	0,936 tonnes		
							76	0,028 tonnes		
					57	1 tonnes	77	0,037 tonnes		
							78	0,030 tonnes		
							91	0,086 tonnes		
				88	0,02 tonnes		92	0,317 tonnes		
							94	0,185 tonnes		
							95	0,041 tonnes		
				16 02 12*	08	8 tonnes	02	0,338 tonnes		
							14	0,108 tonnes		
							18	1,384 tonnes		
					10	5 tonnes	27	2,201 tonnes		
							28	0,210 tonnes		
							29	0,573 tonnes		
					51	63 tonnes	35	0,838 tonnes		
							38	0,199 tonnes		
							39	1,486 tonnes		
					52	0,3 tonnes	45	0,062 tonnes		
							50	3,345 tonnes		
							59	77,323 tonnes		
					54	7 tonnes	60	8,640 tonnes		
							62	44,844 tonnes		
							72	0,133 tonnes		
					55	16 tonnes	75	27,582 tonnes		
							76	4,803 tonnes		
							77	5,092 tonnes		
					57	34 tonnes	78	8,566 tonnes		
							80	1,550 tonnes		
							90	4,945 tonnes		
					67	23 tonnes	91	15,310 tonnes		
							92	15,665 tonnes		
							93	19,333 tonnes		
					68	0,1 tonnes	94	9,147 tonnes		
							95	5,285 tonnes		
					88	8 tonnes				



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	4 830 t	17 05 03*	52	925 tonnes	59	18,220 tonnes		
							60	485,520 tonnes		
					54	202 tonnes	62	217,960 tonnes		
							75	14,076 tonnes		
					55	39 tonnes	77	3 155,820 tonnes		
				57			91	872,200 tonnes		
							92	20,005 tonnes		
							93	4 272,020 tonnes		
							94	1 660,020 tonnes		
				17 06 01*			02	34,715 tonnes		
					08	6 tonnes	06	1,006 tonnes		
							14	4,945 tonnes		
					10	34 tonnes	17	0,035 tonnes		
							18	11,658 tonnes		
							25	7,574 tonnes		
					51	68 tonnes	27	43,063 tonnes		
							36	0,256 tonnes		
							37	0,252 tonnes		
					52	1 tonnes	38	0,327 tonnes		
							39	0,622 tonnes		
							45	4,004 tonnes		
					54	31 tonnes	50	1,255 tonnes		
							58	2,142 tonnes		
							59	329,600 tonnes		
					55	24 tonnes	60	78,017 tonnes		
							62	105,480 tonnes		
							63	2,763 tonnes		
							71	0,047 tonnes		
							72	0,007 tonnes		
					57	52 tonnes	73	1,724 tonnes		
							74	0,734 tonnes		
							75	110,695 tonnes		
					67	43 tonnes	76	36,977 tonnes		
							77	16,867 tonnes		
							78	32,069 tonnes		
							80	101,039 tonnes		
					68	4 tonnes	89	6,127 tonnes		
							90	0,866 tonnes		
							91	78,248 tonnes		
							92	172,888 tonnes		
					88	11 tonnes	93	32,474 tonnes		
							94	12,407 tonnes		
							95	41,134 tonnes		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	4 830 t	17 06 05*	08	50 tonnes	02	46,800 tonnes	
							04	0,317 tonnes	
							06	4,099 tonnes	
							13	0,108 tonnes	
					10	94 tonnes	14	23,413 tonnes	
							16	0,016 tonnes	
							17	1,795 tonnes	
							18	10,347 tonnes	
							21	6,926 tonnes	
							25	1,897 tonnes	
							26	0,400 tonnes	
					51	1 226 tonnes	27	15,156 tonnes	
							28	14,211 tonnes	
							29	0,069 tonnes	
							35	0,337 tonnes	
					52	43 tonnes	37	0,567 tonnes	
							38	0,103 tonnes	
							39	0,423 tonnes	
							40	0,119 tonnes	
					54	109 tonnes	41	0,067 tonnes	
							42	21,146 tonnes	
							44	0,353 tonnes	
							45	32,707 tonnes	
							50	7,274 tonnes	
							58	12,170 tonnes	
					55	191 tonnes	59	1 143,600 tonnes	
							60	458,709 tonnes	
							61	0,024 tonnes	
							62	1 158,870 tonnes	
					57	261 tonnes	63	0,321 tonnes	
							69	20,605 tonnes	
							70	0,029 tonnes	
							71	0,415 tonnes	
					67	69 tonnes	72	0,135 tonnes	
							73	1,936 tonnes	
							74	7,846 tonnes	
							75	1 048,960 tonnes	
					68	20 tonnes	76	175,689 tonnes	
							77	196,715 tonnes	
							78	300,253 tonnes	
							80	42,634 tonnes	
					88	41 tonnes	83	0,364 tonnes	
							85	0,303 tonnes	
							86	1,143 tonnes	
							87	2,469 tonnes	
							89	171,395 tonnes	
							90	2,325 tonnes	
							91	260,522 tonnes	
							92	884,177 tonnes	
							93	233,535 tonnes	
							94	653,678 tonnes	
							95	243,740 tonnes	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	886 t	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*	57	1 454 tonnes				
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTROF F	4 492 t	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*					Luxem bourg	3 189,920 tonnes
TTM Environnement	57	CREHANGE	/	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*	57	145 tonnes				
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	908 t	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*	GE	429 tonnes				
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	64 t	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*	67	77 tonnes				
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	169 t	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*	67	170 tonnes				
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	/	16 01 11*						
				16 02 12*						
				17 05 03*						
				17 06 01*						
				17 06 05*	67	60 tonnes				



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	Vaudoncourt	2 840 t	16 01 11*							
				16 02 12*							
				17 05 03*							
				17 06 01*							
				17 06 05*	10	53 tonnes	01	578,121 tonnes			
							03	17,221 tonnes			
							04	4,491 tonnes			
							05	3,316 tonnes			
					51	0,1 tonnes	06	124,037 tonnes			
							07	49,819 tonnes			
							13	16,622 tonnes			
							15	4,943 tonnes			
							21	22,404 tonnes			
					52	72 tonnes	25	25,717 tonnes			
							26	506,951 tonnes			
							28	0,155 tonnes			
							30	17,140 tonnes			
					54	90 tonnes	34	1,577 tonnes			
							38	1 168,710 tonnes			
							39	38,457 tonnes			
							42	191,007 tonnes			
					55	56 tonnes	43	25,068 tonnes			
							58	0,050 tonnes			
							59	143,760 tonnes			
							63	3,191 tonnes			
					57	110 tonnes	69	1 525,460 tonnes			
							70	45,980 tonnes			
							71	141,492 tonnes			
							73	176,721 tonnes			
					67	33 tonnes	74	240,571 tonnes			
							75	1,762 tonnes			
							77	11,580 tonnes			
							78	6,620 tonnes			
					68	234 tonnes	83	43,716 tonnes			
							84	16,972 tonnes			
							89	2,663 tonnes			
90	6,515 tonnes										
88	301 tonnes	91	1,613 tonnes								
		94	3,483 tonnes								
		95	17,620 tonnes								
TOTAL						23 912 tonnes		26 992 tonnes		3 909 tonnes	

6.2. Liste des plateformes de transit, regroupement et de tri de déchets dangereux

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
ARCAVI-Chalandry Elaire	8	CHALANDRY ELAIRE	Plateforme de transit-regroupement
ESA (COVED)	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
CHAZELLE (Trival'aube)	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
REVIVAL	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
LABO SERVICES	51	SAINT-BRICE-COURCELLES	Plateforme de transit-regroupement
Ets GIRON Père et fils	51	Reims	Plateforme de transit-regroupement
CHIMIREC VALRECOISE	51	SAINT-BRICE-COURCELLES	Plateforme de transit-regroupement
GUENEAU Jean&Cie	51	SAINT-MEMMIE	Plateforme de transit-regroupement
SME	51	EPERNAY	Plateforme de transit-regroupement
SALEUR ECO ENVIRONNEMENT	52	CHAUMONT	Plateforme de transit-regroupement
Plastifer	52	SAINT-DIZIER	Plateforme de transit-regroupement
CHIMIREC EST	54	DOMJEVIN	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA-SRRHU	54	TOUL	Plateforme de transit-regroupement
PAPREC RESEAU	54	DIEULOUARD	Plateforme de transit-regroupement
SCORI EST	55	DOMMARY BARONCOURT	Plateforme de transit-regroupement
CEDILOR	57	MALANCOURT LA MONTAGNE	Plateforme de transit-regroupement Unité de pré-traitement et traitement (évapo-oydation, centrifugation, aéroflottation, filtration, neutralisation.)
SCORI EST	57	AMNEVILLE LES THERMES	Plateforme de transit-regroupement Unité de pré-traitement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	LOUVIGNY	Plateforme de transit-regroupement
OGD	57	TALANGE	Plateforme de transit-regroupement
VTB	57	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	Plateforme de transit-regroupement
Euro Dieuze Industrie	57	DIEUZE	Plateforme de transit-regroupement
Remondis	57	FOLSCHVILLER	Plateforme de transit-regroupement
CITRAVAL	57	ROMBAS	Plateforme de transit-regroupement
TREDI	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement Usine d'incinération
SUEZ RR IWS	67	HERRLISHEIM	Plateforme de transit-regroupement
EDIB LEVY	67	HOCHFELDEN	Plateforme de transit-regroupement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	OBERSCHAEFFOLSHEIM	Plateforme de transit-regroupement Traitement biologique des terres polluées
Rubis Stockage	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	HAGUENAU	Plateforme de transit-regroupement
SANEST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SUEZ RV NORD EST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
MBF Environnement	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
REMEX	67	MUTTERSCHOLTZ	Plateforme de transit-regroupement
ALSADIS	68	CERNAY	Plateforme de transit-regroupement



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
TREDI	68	OTTMARSHEIM	Plateforme de transit-regroupement Unité de traitement physico-chimique
CLIECO	68	RICHWILLER	Plateforme de transit-regroupement
DRUCK CHEMIE	68	SOPPE LE BAS	Plateforme de transit-regroupement
RET APFUT	68	BALDERSHEIM	Plateforme de transit-regroupement
EDIB LEVY	68	WITTENHEIM	Plateforme de transit-regroupement
GACHES CHIMIE Spécialités	68	CERNAY	Plateforme de transit-regroupement
SITA Alsace Déchèterie professionnelle	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	PFASTATT	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA	68	RIXHEIM	Plateforme de transit-regroupement
SITA Alsace Déchèterie professionnelle	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
EST ARGENT	88	ST MICHEL SUR MEURTHE	Plateforme de transit-regroupement
GRANDIDIER	88	REHAINCOURT	Plateforme de transit-regroupement

6.3. Liste des centres agréés VHU

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
08	SOCIETE ESKA	23/06/2006	01/01/2050	08700
08	GARAGE BAUDOUIN SAS	27/11/2006	01/01/2050	08000
08	ARDEN PIECES AUTOS	11/12/2009	01/01/2050	08130
08	GALLOO	13/12/2016	01/01/2050	08230
08	FERRARI	24/06/2019	01/01/2050	08300
10	ADNOT PERE ET FILS	21/04/2006	01/01/2050	10100
10	MAIZIERES AUTOMOBILES	30/06/2006	01/01/2050	10510
10	TEN CAR	30/06/2006	01/01/2050	10260
10	AUTO CASSE THIEBAULT	13/04/2016	01/01/2050	10430
10	AUTO PIECES TROYENNES	08/10/2012	01/01/2050	10600
10	STEPHAN	11/04/2007	01/01/2050	10260
10	REVIVAL	29/04/2015	01/01/2050	10600
10	VEOLIA DEMANTELEMENT SOLUTIONS France	29/06/2017	01/01/2050	10440
10	RDS RECYCLING	21/06/2019	01/01/2050	10100
51	SAS AUTO-PIECES	18/04/2006	01/01/2050	51100
51	SARL SPDO	18/04/2006	18/04/2019	51370
51	SOCIETE AUTO DEPOLLUTION ORDAN PIECES D OCCASION	09/01/2015	01/01/2050	51000
51	MYTNIK JOSETTE JEANNE	23/05/2006	01/01/2050	51420
51	AUTO CASSE PETIT	23/05/2006	01/01/2050	51120
51	AUTO CASSE CHICHEY	23/05/2012	01/01/2050	51120
51	SARL FL AUTO	23/05/2006	01/01/2050	51160
51	SOCIETE ESKA - REIMS	18/07/2006	01/01/2050	51100
51	CASSE INDUSTRIELLE DE L'AUTOMOBILE	26/09/2006	01/01/2050	51100
51	SARL PIECES AUTO 2001	04/10/2006	01/01/2050	51100
51	SA ETABLISSEMENTS GEORGES BRUHAT	27/10/2006	01/01/2050	51300
51	SME	08/03/2007	01/01/2050	51200
51	GARAGE LECUYER	29/01/2010	01/01/2050	51450
51	ROUGHOL SA	16/07/2010	01/01/2050	51000
51	SAS CARROSSERIE DE CHAMPAGNE	23/12/2016	01/01/2050	51430
51	SAS SALONG CARCYCLE	14/02/2019	01/01/2050	51370
51	SOCIETE RECUPERATION MYTNIK	28/06/2019	01/01/2050	51420
52	EURL DEMOLITION AUTOMOBILES DELLA CASA	08/06/2012	01/01/2050	52190
52	SAS PETITJEAN AUTO	17/05/2006	01/01/2050	52130
52	BAZIN MICHEL	28/12/2012	01/01/2050	52000
52	SOCIETE ESKA	22/06/2006	01/01/2050	52100
52	SOCIETE CFF RECYCLING ESKA	22/06/2006	01/01/2050	#N/A
52	AUTO PIECES 52	29/11/2018	01/01/2050	52120
52	G.D.E. groupe ECORE	16/11/2018	01/01/2050	52410
52	SARL PLASTIFER	10/01/2007	01/01/2050	52100
52	NG 52 RECUP	30/06/2014	01/01/2050	52000
52	CASSE RN74	15/05/2014	01/01/2050	52190
54	SOCIETE ALLO CASSE AUTO	04/07/2018	01/01/2050	54840
54	DEMANET DANIEL	04/07/2018	01/01/2050	54260
54	SOCIETE LEXY AUTO PIECES OCCASIONS	20/06/2012	01/01/2050	54720
54	SOCIETE AUTO CASSE SERVICE	24/05/2006	01/01/2050	54290
54	SOCIETE CFF ESKA	18/05/2018	01/01/2050	54250
54	SOCIETE CFF ESKA	29/06/2006	01/01/2050	54250
54	SOCIETE AUTO CASSE 3000	14/06/2018	01/01/2050	54500



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
54	SOCIETE AUTO DISCOUNT 54	30/06/2006	01/01/2050	54200
54	SOCIETE ICD	29/06/2018	01/01/2050	54200
54	SOCIETE AUTO PIECES OCCASION CHRISTOPHE	01/03/2013	28/02/2019	54150
54	SOCIETE AUTO PIECES OCCASION CHRISTOPHE	28/05/2019	01/01/2050	54150
54	ETABLISSEMENTS PAUL DUBOIS	29/12/2006	01/01/2050	54820
54	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	02/08/2013	02/08/2019	54940
54	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	25/10/2013	25/10/2019	54940
54	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	03/12/2019	01/01/2050	54940
54	SOCIETE DELA	02/12/2013	01/01/2050	54190
54	SOCIETE ECOREFER	26/11/2015	01/01/2050	54840
54	CARROSSERIE RAVENDA	04/05/2017	01/01/2050	54720
55	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	19/03/2014	19/03/2020	55100
55	SARL FRANCAIS FRERES	08/10/2012	01/01/2050	55000
55	SOCIETE MAYEUR FRERES	20/07/2012	01/01/2050	55000
55	SOCIETE FERS ET METAUX DE LA MEUSE	07/07/2014	01/01/2050	55100
55	SARL DEL FRANCIS	04/08/2008	01/01/2050	55300
57	EURL SCHWOERER	13/07/2018	01/01/2050	57740
57	1000 PIECES AUTO	17/07/2018	01/01/2050	57600
57	STE ESKA SITE DE MARLY	07/05/2018	01/01/2050	57155
57	STE WOIPPY CASSE	09/05/2018	01/01/2050	57140
57	STE AUTOCORNY	31/05/2012	01/01/2050	57680
57	AUTO THIONVILLE	12/07/2018	01/01/2050	57100
57	STE ESKA SITE D'AMNEVILLE	07/05/2018	01/01/2050	57361
57	BEBING AUTO SARL	16/02/2019	01/01/2050	57830
57	RECUP AUTO GROBEN	17/07/2018	01/01/2050	57800
57	SARL DECONSTRA	23/05/2018	01/01/2050	57170
57	STE LORRAINE FERS ET METAUX	22/10/2012	01/01/2050	57730
57	MPO RECYCLING	22/05/2018	01/01/2050	57245
57	MECANAUTO SARL	13/07/2018	01/01/2050	57645
57	STE DE DEMONTAGE ET RECYCLAGE AUTOMOBILE	02/07/2018	01/01/2050	57190
57	GDE	12/07/2012	01/01/2050	57000
57	CASSE AUTO NILVANGE	28/06/2006	01/01/2050	57240
57	STE RECUPERATION AUTOMOBILE MALEWICZ	12/07/2012	01/01/2050	57690
57	ETS TIOZZO SARL	29/06/2006	01/01/2050	57240
57	GDE MJR METAL A CHEMINOT	25/09/2012	01/01/2050	57420
57	CENTRAL-AUTOS	20/07/2006	01/01/2050	57350
57	STE BRUNNER	15/02/2013	01/01/2050	57400
57	STE ESKA SITE DE THIONVILLE	11/12/2012	01/01/2050	57100
57	GDE	19/09/2012	01/01/2050	57000
57	CASSE AUTO ANDRE	24/04/2014	01/01/2050	57450
57	AUTO YUTZ-M WITTMANN	28/12/2018	01/01/2050	57970
57	AUTO FLORANGE	20/07/2013	01/01/2050	57190
57	ETS MARIN	16/07/2007	01/01/2050	57800
57	STE MIR AUTOS	14/03/2014	14/03/2020	57360
57	STE MONTROY POIDS LOURDS	20/03/2008	06/02/2020	57645
57	STE KASS'AUTOS	14/04/2008	24/03/2020	57180
57	STE WITTMANN	15/05/2018	01/01/2050	57190
57	SARL ALTVILLER RECYCLAGE AUTO	07/01/2015	01/01/2050	57730
57	STE WDA	09/05/2018	01/01/2050	57360
57	STE BEHEM	24/01/2014	24/01/2020	57420



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
57	STE SECIC	09/10/2014	01/01/2050	57070
57	SARL ALTVILLER RECYCLAGE AUTO	12/04/2016	01/01/2050	57730
57	ACCUEIL AUTO PIECES 57	10/06/2016	01/01/2050	57130
57	STE CAR CRASCH 57	18/04/2017	01/01/2050	57185
67	SOCIETE OBERT	29/05/2012	01/01/2050	67400
67	ESKA	28/07/2008	01/01/2050	67100
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	11/07/2012	01/01/2050	67150
67	SOCIETE STAR AUTOS	17/07/2006	01/01/2050	67120
67	SOCIETE MP AUTO	31/07/2006	01/01/2050	67420
67	SOCIETE CASSE AUTO DEMOLITION	28/07/2006	01/01/2050	67550
67	AUTO CASSE THIERRY SCHMIDT	14/09/2006	01/01/2050	67770
67	SOCIETE ECO-CASSE	27/09/2006	01/01/2050	67150
67	SOCIETE AJ AUTO DEMOLITION	09/01/2007	01/01/2050	67330
67	SOCIETE SAPAU	25/11/2013	25/11/2019	67600
67	HK AUTOMOBILE	29/04/2016	01/01/2050	67600
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	08/08/2013	01/01/2050	67150
67	SOCIETE FREY JJ	24/04/2007	01/01/2050	67600
67	SOCIETE BARUCH ET FISCH	27/02/2013	27/02/2019	67560
67	SOCIETE DENIS AUTO	06/08/2007	01/01/2050	67203
67	SOCIETE ALSAFER ENVIRONNEMENT	28/07/2014	01/01/2050	67700
67	ECOLOCAR	25/04/2016	01/01/2050	67700
67	EURO AUTO PIECES	23/09/2010	01/01/2050	67850
67	SOCIETE SOUFFEL PIECES AUTO	10/12/2013	10/12/2019	#N/A
67	SOCIETE ALAIN SCHMIDT	16/02/2015	01/01/2050	67800
67	RECYCL'AUTO	01/02/2016	01/01/2050	67500
67	GESTLEASE	13/09/2018	01/01/2050	67400
67	SOCIETE MC	28/11/2018	01/01/2050	67210
67	FCE SARL	17/12/2018	01/01/2050	67230
67	RECYCARS SAS	20/05/2019	01/01/2050	67100
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	16/12/2019	01/01/2050	67150
68	CERNAY ENVIRONNEMENT	28/02/2013	01/01/2050	68703
68	MJC AUTOS	18/10/2014	01/01/2050	68270
68	ROHR ENVIRONNEMENT	14/02/2007	13/02/2019	68000
68	SOPPE VEHICULES INDUSTRIELS	06/05/2013	17/04/2019	68780
68	SOPPE VEHICULES INDUSTRIELS	13/06/2019	01/01/2050	68780
68	GARAGE LUCIEN FISCHER	27/09/2007	10/02/2020	68000
68	AUTO ASSISTANCE SCHMITT	22/04/2008	01/01/2050	68130
68	LITZLER	30/10/2015	01/01/2050	68480
68	THOMAS AUTOMOBILES	18/11/2011	01/01/2050	68800
68	METALIFER GROUPE ECORE	18/01/2013	18/01/2019	68110
68	METALIFER GROUPE ECORE	28/01/2019	01/01/2050	68110
68	DESO S CAR	08/10/2013	01/01/2050	68000
68	SVI	30/10/2014	01/01/2050	68120
68	GARAGE LEADER	13/10/2015	01/01/2050	68000
68	ESKA	06/03/2017	01/01/2050	68110
68	BLODELSHEIM ENVIRONNEMENT	03/03/2018	01/01/2050	68740
68	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	25/01/2019	01/01/2050	68300
88	VOSGES OCCAS'	26/03/2018	01/01/2050	88550
88	AUTO PIECES 88	04/07/2018	13/03/2020	88120
88	AUTO CASSE CHANEL	20/06/2006	01/01/2050	88230
88	DERAPAGE PIECES AUTOMOBILES	14/06/2006	06/02/2020	88580
88	AUTO CASSE LECOMTE	14/06/2006	01/01/2050	88210
88	SIMONIN AUTO CASSE SARL	14/06/2006	01/01/2050	88160
88	PERRIN FERS ET METAUX	13/06/2006	01/01/2050	88290



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
88	ETABLISSEMENT HUMBERT EDITH	01/08/2019	01/01/2050	88320
88	GARE OCCASION 88	24/08/2006	01/01/2050	88630
88	AUTO RECYCLAGE DES VOSGES	03/04/2013	02/04/2019	88500
88	ACCUEIL AUTO PIECES 88	29/04/2019	01/01/2050	88150
88	AUTO FUN	04/11/2015	01/01/2050	88200
88	GARAGE DE LA VOLOGNE	10/06/2016	09/02/2021	88400
88	RAMAZAN BILGIC LAVELINE AUTOS	10/08/2016	01/01/2050	88600



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

6.4. Liste des exports en provenance de la Région Grand-Est

Les données du tableau ci-dessous sont en tonnes.

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
Auvergne Rhone-Alpes										
26			0,5	1	1		2			
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT			0,5							
Négométal				1	1		2			
38	180	26	741		169	93	4591	2039	9212	428
SIRA							80			
SUEZ RR IWS Chemicals France						84			1116	162
SUEZ RR IWS Chemicals Site de Pont de Claix			59						1143	
Trédi	180	26	23		169	9		1876	5696	82
VICAT			659				4511	163	1257	184
42			5	21	22	3	88	31	27	4
AD ARNAUD DEMOLITION										4
SARPI LA TALAUDIERE			2		18		78		10	
SCHÜTZ-IRA - Site du Technopole			3		4	3	10	10	18	
SEVIA				21						
SUEZ RV BORDE MATIN								21		
69	8	3	97	1	45	5	303	237	738	470
CREALIS		0,2	0,1				0,03		0,04	0,02
ENVIE SUD-EST							218		253	388
GRS VALTECH									450	
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT				1						
KMG Ultra Pure Chemicals SAS			2							
MTACF							2			
PAPREC GRAND EST					11					
RECYLEX		3			33	5	58	49	13	81
SCORI									13	
SERPOL	8							5	9	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SUEZ RR IWS Chemicals			94		1		24	182	0	2
73	50	11			18		11	55	5	
GDE					2				0,3	
TERECOVAL		11			17		11	26	5	
TREZ FRANCE	50							30		
74					135			1	84	
Produits chimiques du Mont Blanc					135					
RSB - Recycling System Box								1	84	
01	15	11	25	25	240	4	103	545	3780	9
SPEICHIM PROCESSING									691	
Trédi	15	11	25	25	240	4	103	545	3089	9
07							197		15	1560
Ciments CALCIA										1095
EURECAT FRANCE SAS									15	
LAFARGEHOLCIM CEMENTS							197			464
03		4			7		396	66	10	
ENVIRONNEMENT RECYCLING		4			2			66	10	
ERASTEEL							340			
LUCANE					6					
VICAT							56			
HAUTS-DE-FRANCE										
02	1758	36	3664	196	956		5492	581	375	93
ARF	1515	36	3463	92	329		4954	535	331	
GALLOO-FRANCE S.A. FLAVIGNY	2		23							
RLST ELIS Picardie	0,1									
SOCIETE PICARDIE REGENERATION			84		627		123	25	45	93
SUEZ RR IWS chemicals	241		94	104			416	21		
59	2340	651	5804	700	1168	141	13329	1691	667	4804
ARF	743	69	240	99	146		398	814	350	24
BEFESA VALERA							71			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
CILA	41		18		4	95	46		19	
DUO EMBALLAGES	52	22			13	46	16	29	184	12
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT							454			
HYDROPALÉ							15			
NYRSTAR France					176					
Olivier LIEVIN	48	206	10	7	23			3	37	6
P. BRABANT S.A.					36					
Produits Chimiques de Loos	102	354	3836		355		11579	586	49	
RECYLEX	1		672		120		34	2		
REVIVAL			1		1		3	1	1	
SHL	546		130	553	262		216	255		
SNCZ			40		32					
SUEZ RV Lourches	807		5	40			225			
SUEZ RV OSIS NORD			852				273	0,1	28	4761
60	52	830	179	124	94	43	1122	268	332	7
APSM Affinerie de Pont Sainte Maxence			1				4			4
DUO METAL	47				65	31	23	43	31	3
Remondis	5	814	1	124	17	13	1077	48	301	0,1
SARP NORD			169							
SARP VEOLIA PONT SAINTE MAXENCE		16	8		12		18	178		
62	175	32	1266	551	9043	242	22671	796	5329	391
DUO Emballages ARRAS	104	4	1		12		46	101	15	
RECYTECH		25	19	551	8899		3960			
SARL AUTO SYSTEME			5							
SCORI	63		893				3913	695	321	
SEVIA	2									
SOTRENOR	2	3	265		133	242	14752		4993	391
SUEZ RV Nord Est	3		83							
80	349	29	1665	253	274	1	36	29		26
FRICOURT ENVIRONNEMENT RECYCLAGE	0,03									



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
METOSTOCK ENVIRONNEMENT	348		808	251		1		27		0,1
REVIVAL		1								
TRD		28	857	2	274		36	2		26
ILE DE FRANCE										
77	237	452	1917	7	12	1	19	3	51	201
CORNEC		79	1		6					
GEREP	1	37	91							
REVIVAL		39							3	
Routière de l'Est Parisien - Site de Claye-Souilly			2							
SMAB		279	10	7			19			
SUEZ RR IWS MINERALS France	236	18	1812		5	1	0,1	3	48	201
TECHNOS RESINES SERVICES	1	0,2	1							
VALOMETAL			0,2		0,5					
78	22	1443	7049	3198	1	1290	96	1	142	23
CALORIE FLUOR			0,2		0,1		0,4	1	0,3	
DOMINIQUE BAUDIC					1				1	
SARP INDUSTRIES	22	1443	7049	3198		1290	96		140	23
91	76	223	1228	15	203	103	119	227	279	6
ECOPUR (ex SMF)		67								
SCHÜTZ FRANCE	75	6	132	15	201	87	117	207	279	6
SUEZ RV OSIS IDF			1068							
Triadis Services	1	150	28		2	16	1	20	0,1	0,1
92		1	1							
REVIVAL		1	1							
93		1351	803		3					
SITREM		1351	803		3					
94	0,02	168	565	0,05	6		18	4	0,2	1
CREALIS	0,02	2	2	0,05	6		0,1	4	0,2	1
VALO'MARNE		166	563				18			
95	10	982	51	5	120		421	194	49	3



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
CGECP					6					
COGETRAD INDUSTRIES			27		7					
HAUGUEL DISTILLERIE		17					257			
METAUX 116 SOREVO ENVIRONNEMENT							1			
OGD		39								
PAPREC D3E	1	4	0,3					0,1	0,02	
PICHETA			0,1		1		1			
REFINAL INDUSTRIES		833					120			
TRIADIS ELECTRONIQUE	9	89	24	5	105		42	194	49	3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE										
21	1	1193	2	1369	34	3	4	3	119	15
EDIB / LONGVIC		998		1234	23				114	10
HENSEL RECYCLING FRANCE	1		2		10	3	4	0,4	1	2
Metal 21				0,2						0,2
SUEZ RR IWS MINERALS France		195		134				3	4	3
TITANOBEL					1					
25				318	50		2	32	4627	570
SOTREFI				318	50		2	32	4627	569
SUEZ RV CENTRE EST									0,2	1
39	2	3403	18	3	0,3	278	3077	1	1874	365
EQIOM Cimenterie de Rochefort		3389					3075		1644	362
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT		1		3						3
SPEICHIM PROCESSING	2	13	15			278			229	
TRIADIS SERVICES			2		0,3		2	1	1	
58		302	281	221	2					
REGAIN ECO-PLAST		302	281	221	2					
70	0,03	2	8	579	340	15	1015	2631	12219	619
ISDD VAIVRE	0,03	2	8	579	340	15	1015	2631	12219	593
JAQU'AUTO										25
REMY										1



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
71		17	1	26	0,1					4
ETABLISSEMENTS DESPLAT		17	1	26	0,1					4
89	1	193	2	35	0,02			1		
ELIS en AUXERROIS		8								
ODELOT RECYCLAGE		174		35				1		
REVIVAL	1		1							
SUER RV Yonne Métaux		0,4			0,02					
SUEZ RV Yonne Métaux		10	1	0,1				0		
BELGIQUE	19695	643	968		1415		7329	153	1258	94
CAMPINE RECYCLING N.V.					75					
CHEMVIRON SA									633	
DESOTEC nv							36		257	
Ecore Belgium			10		712		1109			
Geocycle SA							195			
HYDROMETAL SA	224									
INDAVER nv - Treatment Center		19								
NFM CRAMET NV					223					
OILCO NV					245					
RD Recycling					160					
RECYDEL SA	490	624	848				355		368	
RECYFUEL S.A							4583			
REMI TACK & FILS SA							146	153		94
REVATECH							905			
REVATECH S.A	1116		110							
WOODPROTECT	17864									
SUISSE							87		56	
BATREC Industrie AG							87		27	
EVAG									29	
ALLEMAGNE		34	88		1750		10229	12000	7855	3112
ARGE BSA Lahr								3530		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
August Leber Rohstoffe Handelsges mbH								190		
AURUBIS							15			
BEB Bio Energie Baden GmbH								380		
BMK Biomassekraftwerk Lünen GmbH							61			
BOWESA GmbH							4833			
Clarios Recycling GmbH					25					
DEPONIE ILLINGEN							56			
DURMIN									1160	
EGGER Kraftwerk GmbH								75		3112
Gerhard Lang GmbH & Co.KG									168	
GHP GmbH								494		
HACH LANGE GmbH									16	
HIM GmbH							3			
Holzkontor Bergkamen GmbH & Co. KG			88					64		
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG							1762			
JOHNSON CONTROLS RECYCLING GmbH					125		347			
MINERALplus							969	422		
MUEG Mitteldeutsche Umwelt und Entsorgung GmbH								1864		
MVV UMWELT Asset GmbH BMKW/Biomasse							70	1200		
NickelHütte AUE GmbH (Drehrohrofen)									56	
NickelHütte AUE GmbH (Kupferchloridanlage)									49	
Pfleiderer Neumarkt GmbH									3312	
Puralube GmbH					1600					
RECAT GmbH									168	
REMEX Mannheim GmbH								1299		
REMONDIS Electrorecycling GmbH		34								
REMONDIS Industrie Service GmbH & Co.KG							583	1709		
REMONDIS QR GmbH							6			
Rich. Steinebach GmbH & Co.KG								144		
SEIBA Entsorgungstechnik GmbH							91			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SÜDWESTDEUTSCHE SALZWERKE AG							1214			
TIB Chemicals AG								126		
UTM UMWELT-TECHNIK-METALLRECYCLING GmbH							207			
WACKER CHEMIE AG									2926	
WRC World Resources Company GmbH							12	43		
ZAK Zentrale Abfallwirtschaft Kaiserslautern								460		
GRANDE-BRETAGNE							14			
A-GAS							14			
ITALIE					4772			5		116
INVEMET										116
PORTOVESME SRL					4772					
SAFIMET S.p.A								5		
PAYS-BAS					1200		3571	330	111588	
ATM (Afvalstoffen Terminal Moerdijk) BV							507		111588	
Boskalis Environmental BV							1500			
BTC BV							34			
Metals Chemicals Maastricht B.V.					740					
METREX B.V.							30			
R&L Recycling BV					460					
Recycling Combinatie REKO B.V.							1500	330		
POLOGNE	24									
FENIX METALS Sp. z o.o.	24									



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

6.5. Liste des installations de traitements en Région Grand Est recevant des déchets en provenance d'autres régions ou de l'étranger

Liste des installations recevant des déchets dangereux d'autres régions

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)
08	12509
METALBLANC	12509
10	31288
ARTEMISE	2734
COVED ENVIRONNEMENT	540
DISLAUB	27497
REVIVAL	517
51	70685
CIMENTS CALCIA	27562
Communauté urbaine du Grand Reims	4
Emmanuel DUMONT	93
RVA	41700
SUEZ RR IWS Chemicals France	1326
54	138422
Jonathan GAUDRON	103
RESOLEST	20741
SUEZ RR IWS MINERALS France	1370
Val'ERgie	15
VICAT	116194
55	51049
Carrières et Fours à Chaux de Dugny	9911
Fours à Chaux de Sorcy	73
SCORI EST	11186
SUEZ RR IWS MINERALS France	29879



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)
57	15559
CEDILOR	6468
EQIOM	2162
Euro Dieuze Industrie	867
Guy Dauphin Environnement	26
METALIFER groupe Ecore	60
OGD	1104
Remondis	246
SCORI EST	4626
67	13343
ELIS Alsace	1
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	833
MBF ENVIRONNEMENT	5
RUBIS TERMINAL	436
SUEZ RR IWS Chemicals France	82
TREDI	11380
Yoann GIESI	606
68	30699
Guy Dauphin Environnement	0,3
HOLCIM HAUT-RHIN	10875
TREDI HOMBOURG	15213
Vynova PPC	4611
88	6667
BARISIEN	5163
EST ARGENT	181
ETS GRANDIDIER SARL	1323



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Imports en provenance de l'étranger (en tonnes)

Installations de traitement par département	Pays d'origine										
	AUTRICHE	BELGIQUE	SUISSE	ALLEMAGNE	DANEMARK	ESPAGNE	GRANDE-BRETAGNE	CROATIE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
08		103								4959	
BIOGENIE EUROPE										4959	
Metal Blanc S.A.S.		103									
10	164	9267	836	14032	698	730	6980				2785
DISLAUB	164	9267	836	14032	698	730	6980				2785
51	14650	196		14957							
CALCIA Cimenterie		45									
S.A. RVA	14650	151		14957							
52										719	
EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont										719	
54		3446	5471							152	4009
Cimenterie VICAT		24								152	1403
RESOLEST		3422	5471								2606
55		4080									6940
CARRIERES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY		1175									
Société des Fours à Chaux de Sorcy		2906									6940
57		8638	45	14194			266	12		11722	9775
Biocentre OGD (Ortec Générale de Dépollution)										3750	
CEDILOR										2447	
EQIOM		8601		14194							9775
EURO DIEUZE INDUSTRIE			45				266	12		80	
EVAPUR										446	
KLV Environnement										3190	
SCORI EST		37								1808	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Installations de traitement par département	Pays d'origine										
	AUTRICHE	BELGIQUE	SUISSE	ALLEMAGNE	DANEMARK	ESPAGNE	GRANDE-BRETAGNE	CROATIE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
67			269	18469					6683		
Lingenheld Environnement				15228							
TREDI			269	3241					6683		
68		2668		3783							
Constellium Neuf Brisach				3341							
HOLCIM Haut-Rhin		2668		395							
SALBER RECYCLAGE				47							
88										17	
EST ARGENT										17	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

6.6. Liste des installations de traitement par typologie de déchet

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2019
DD gros producteur	DISLAUB	10	69626,51
DD gros producteur	SALBER RECYCLAGE	68	2606,00
DD gros producteur	TREDI HOMBURG	68	30942,551
DD gros producteur	EQIOM HOLCIM	68	16958,96
DD gros producteur	Cimenterie Xeuilley	54	25500,00
DD gros producteur	Four à chaux de Sorcy	55	13820,49
DD gros producteur	Co-incinération Vitry-le-François	51	30830,10
DD gros producteur	Cimenterie de Heming	57	47699,80
DD gros producteur	Four à Chaux de Dugny	55	14358,06
DD gros producteur	TREDI STRASBOURG	67	60597,15
Amiante	ISDND Eteignieres	08	8598,70
Amiante	SARL Masson & Fils	10	2847,00
Amiante	ISDND Beine Nauroy	51	79,96
Amiante	Eurogranulats Chaumont	52	3733,98
Amiante	ISDND Lesmenils	54	0,00
Amiante	ISDD Jeandelaincourt	54	4687,18
Amiante	ISDD Laimont	55	23205,31
Amiante	Environnement Carrières Beck SARL	57	1454,00
Amiante	KLV Terrassement	57	3189,92
Amiante	TTM Environnement	57	145,00
Amiante	ISDND Rosheim	67	428,96
Amiante	ISDND Wintzenbach	67	76,88
Amiante	ISDND Weitbruch	67	170,00



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2019
Amiante	Sotravest	67	60,14
Amiante	ISDND Vaudoncourt	88	6135,69
Terre polluées	LINGENHELD Environnement	67	29948
Terre polluées	BIOGENIE	08	4959,00
Terre polluées	REICHSTETT MATERIAUX	67	324,00
Terre polluées	GCM	67	0,00
Terre polluées	OGD	57	21138,00
Terre polluées	BIOGENIE	57	4958,00
Terre polluées	ISDD Jeandelaincourt	54	3640,00
Terre polluées	ISDD Laimont	55	11907,00
Terre polluées	LINGENHELD Environnement	57	8698,00
Terre polluées	TREDI	67	193,00
Terre polluées	TERRAG France SAS	67	1102,00
REFIOM/REFIDI	RESOLEST	54	36861,00
REFIOM/REFIDI	ISDD Jeandelaincourt	54	4881,00
REFIOM/REFIDI	VYNOVA PPC	68	4611,00
REFIOM/REFIDI	TREDI HOMBURG	68	3766,00
REFIOM/REFIDI	CEDILOR	57	3731,00
REFIOM/REFIDI	RUBIS TERMINAL	67	436,00
REFIOM/REFIDI	SUEZ RR IWS Saint-Brice-Courcelles	51	21,00
DASRI	VALERGIE	54	4500,00
DASRI	TREDI	67	3830,00
DASRI	Incinerateur de Tronville-en-Barrois	55	2210,00
DASRI	Incinerateur de Sausheim	68	1110,00

Tableaux

Tableau 1 - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets	5
Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du PRPGD	6
Tableau 3 - Nature des déchets dangereux non diffus	17
Tableau 4 - Origine sectorielle des déchets dangereux non diffus	18
Tableau 5 - Effectifs des entreprises identifiées pour l'estimation Egida2 (code NAF)	35
Tableau 6 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traitées sur les installations de la Région	47
Tableau 7 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2019	63
Tableau 8 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées	63
Tableau 9 - Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI)	73
Tableau 10 : Liste des EPCI ayant mis en place l'extension des consignes de tri au 31/12/2019	116
Tableau 11 : Quantités de papiers et d'emballages (hors verre) ayant transité en 2018 et 2019	119
Tableau 12 : Origine et département de traitement du papier et des emballages (hors verre) du Grand Est.....	119
Tableau 13 - Tonnages lissés de collecte par Ecosystem sur les départements 54, 55, 57	147
Tableau 14 - Type de traitement des DEEE (source : ADEME)	151
Tableau 15 - Nature des DDS collectés en 2019.....	155
Tableau 16 - Maillage en points de collecte DASTRI par département.....	161
Tableau 17 - Nombre de VHU pris en charge en 2018 par département	166
Tableau 18 - TRR et TRV moyens des centres VHU agréés par département.....	167
Tableau 19 - TRR et TRV moyens des broyeurs agréés par département	167
Tableau 20 - TRR et TRV moyens par département en 2018	168

Figures

Figure 1 - Synthèse méthodologique de la collecte de données sur les déchets dangereux.....	7
Figure 2 - Bilan du traitement du gisement de DD non diffus produit en Grand Est en 2019.....	14
Figure 3 - Bilan du traitement du gisement de DD non diffus produit en Grand Est en 2015.....	14
Figure 4 - Origine des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est	16
Figure 5 : Origine sectorielle des déchets dangereux non diffus	19
Figure 6 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique.....	21
Figure 7 - Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est	27
Figure 8 - Quantités traitées en 2019 sur les installations de la Région (source : IREP)	28
Figure 9 - Cartographie du traitement des DD non diffus produits en Grand Est en 2019	29
Figure 10 - Cartographie du traitement des DD non diffus produits en Grand Est en 2015	30
Figure 11 - Mode d'élimination-valorisation des DD non diffus produits en Grand Est en 2019.....	31
Figure 12 - Mode d'élimination-valorisation des DD non diffus produits en Grand Est en 2015.....	31
Figure 13 - Origine des déchets dangereux diffus 2019	34
Figure 14 - Origine des déchets dangereux diffus 2015	34
Figure 15 - Répartition sectorielle des déchets dangereux des PME/PMI/TPE.....	36
Figure 16 - Tonnages de déchets dangereux collectés dans les lycées en 2019 par typologie de déchets	39
Figure 17 - Maillage des installations de collecte des déchets amiantés	43
Figure 18 - Entreprises de désamiantage par département.....	45
Figure 19 - Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants	45
Figure 20 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est.....	48
Figure 21 : Graphique des quantités de déchets amiantés produites et traitées dans la Région Grand Est en 2019 (en tonnes)	49
Figure 22 - Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2019	56
Figure 23 - Diagramme des tonnages de VHU estimés en 2019.....	57
Figure 24 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand-Est .	59
Figure 25 - Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est.....	60

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Figure 26 - Cartographie des installations de traitement des terres polluées.....	62
Figure 27 - Destination de traitement des REFION et REFIDI produits en Grand Est.....	66
Figure 28 - Provenance des REFIONS & REFIDI traités en Grand Est.....	67
Figure 29 - Installations de traitement des REFION et REFIDI du GRAND-EST.....	68
Figure 30 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2019.....	72
Figure 31 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2015.....	72
Figure 32 - Répartition départementale des DEEE produits en Grand-Est.....	75
Figure 33 - Carte des unités de transit, regroupement ou tri des DEEE.....	76
Figure 34 - Provenance des déchets dangereux non diffus traités en Grand Est 2019.....	78
Figure 35 - Provenance des déchets dangereux non diffus traités en Grand Est 2015.....	78
Figure 36 - Mode de traitement des déchets dangereux du Grand Est traités dans le Hauts-de-France.....	79
Figure 37 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Grand-Est.....	80
Figure 38 : Synthèse des échanges entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France.....	81
Figure 39 - Mode de traitement des déchets dangereux exportés en BFC.....	82
Figure 40 - Mode de traitement des déchets dangereux de BFC traités dans le Grand-Est.....	83
Figure 41 : Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté.....	84
Figure 42 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Ile-de-France.....	85
Figure 43 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'IdF traités en Grand-Est.....	86
Figure 44 : Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France.....	87
Figure 45 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA.....	88
Figure 46 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA dans le Grand Est.....	89
Figure 47 : Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes.....	90
Figure 48 - Installations de traitement des DD hors Région Grand Est ayant reçu des déchets du Grand Est.....	91
Figure 49 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est en 2019 (source : IREP 2019).....	92
Figure 50 - Origine des déchets dangereux diffus 2019.....	96
Figure 51 - Origine des déchets dangereux diffus 2015.....	96
Figure 52 : Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est.....	102
Figure 53 : Maillage des installations de collecte des déchets amiantés.....	103
Figure 54 : Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est.....	104
Figure 55 : Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2019.....	105
Figure 56 - Cartographie du traitement des DD non diffus produits en Grand Est en 2019.....	106
Figure 57 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est en 2019.....	107
Figure 58 - Chronologie des filières REP (source : ADEME – Mémo REP 2021 – données 2020) ...	109
Figure 59 : Evolution des tonnages des emballages et papiers graphiques.....	113
Figure 60 : Performance de collecte des emballages et papiers (inclus cartons de déchèterie).....	114
Figure 61 : Performance de collecte des emballages et papiers (hors cartons de déchèterie).....	114
Figure 62 : Carte des ratios des emballages, papier et verre collectés par ECPI.....	115
Figure 63 : Répartition des schémas de collecte des emballages (hors verre) et du papier graphique.....	115
Figure 64 : Performance de collecte des emballages et papiers en extension des consignes de tri.....	117
Figure 65 : Taux de refus de tri par département en 2018 et 2019.....	118
Figure 66 : Taux de refus de tri selon l'organisation de la collecte des RSOM.....	118
Figure 67 : Synoptique du mode de traitement des emballages et papiers sur la région Grand Est en 2019.....	120
Figure 68 : Synoptique des modes de traitement en 2019.....	120
Figure 69 - Ratio de DEA collectés en tonnes pour 100 000 hab. par département.....	123
Figure 70 - Type de traitement des DEA collectés par Eco-mobilier.....	124
Figure 71 - Carte des centres de traitement de DEA en marché avec Eco-mobilier.....	125
Figure 72 : Centres de traitement et Structures ESS de VALDELIA.....	126

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Figure 73 - Cartographie nationale des quantités de pneumatiques usagés collectés en 2019 (source : ADEME).....	130
Figure 74 - Catégories de pneumatiques usagés collectés en 2018	131
Figure 75 - Performance de collecte par département en 2018.....	131
Figure 76 - Cartographie des entreprises de traitement des pneumatiques usagés	133
Figure 77 - Répartition du tonnage de PA collectés par les éco-organismes par type de structures .	138
Figure 78 - Quantités collectées de P&A en g/hab. en 2015 et 2019	139
Figure 79 - Organisation de la collecte par COREPILE	140
Figure 80 - Organisation de la collecte par SCRELEC	141
Figure 81 - Répartition des DEEE ménagers collectés entre les différents éco-organismes	146
Figure 82 - Performances de collecte des DEEE ménagers en 2015 et 2019	146
Figure 83 - Performances de collecte lissées des DEEE ménagers en 2015 et 2019	147
Figure 84 - Evolution des tonnages collectés des DEEE ménagers par département	148
Figure 85 - Modalités de collecte des DEEE ménagers.....	149
Figure 86 - Répartition par origine des DEEE ménagers par département	150
Figure 87 - Nature des DEEE ménagers collectés	150
Figure 88 - Répartition par nature des DEEE ménagers collectés par département (source : SINOE-Déchets)	151
Figure 89 - Déploiement de la filière DDS ménagers au 01/01/2019	154
Figure 90 - Performances de collecte départementale des DDS par EcoDDS	155
Figure 91 - Centres de traitements destinataires des DDS collectés par ECODDS	156
Figure 92 - Cartographie des UVE traitant des M.N.U dans le Grand Est en 2019 (source : CYCLAMED)	158
Figure 93 - Taux de collecte DASRI par département (source : Rapport Annuel DASTRI)	160
Figure 94 - Installations de traitement des DASRI	161
Figure 95 - Cartographie des installations de traitement des gaz fluorés	163
Figure 96 - Origine des véhicules hors d'usage réceptionnés sur les centres VHU agréés du Grand Est en 2018.....	166
Figure 97 - Bilan matière d'un mobil-home.....	170
Figure 98 - Cycle de vie d'une bouteille de gaz	172